


DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



ŒUVRES COMPLÈTES DE P. J. PROUDHON

19

MÉLANGES

ARTICLES DE JOURNAUX

1848 — 1852

PAR

P. J. PROUDHON

TROISIÈME VOLUME

ARTICLES DE LA VOIX DU PEUPLE — ARTICLES DU PEUPLE DE 1850 — INTERÊT ET PRINCIPAL — ARTICLES (Extraits de la *Voix du Peuple*)

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

15, BOULEVARD MONTMARTRE, 15

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cᵉ

Éditeurs à Bruxelles, à Leipzig et à Livourne

1871

12

MÉLANGES

ARTICLES DE JOURNAUX

3

Imp. de L. Toinon et Ce, à Saint-Germain.

ŒUVRES COMPLÈTES DE P. J. PROUDHON

TOME XIX

MÉLANGES

ARTICLES DE JOURNAUX

1848 — 1852

PAR

P. J. PROUDHON

TROISIÈME VOLUME

ARTICLES DE LA VOIX DU PEUPLE — ARTICLES DU PEUPLE DE 1850 — INTERÊT ET PRINCIPAL — ARTICLES

(Extraits de la *Voix du Peuple*)

PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

15, BOULEVARD MONTMARTRE, 15

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET Cᵉ

Éditeurs à Bruxelles, à Leipzig et à Livourne

—

1870

MÉLANGES

ARTICLES DE JOURNAUX

IV

LA VOIX DU PEUPLE

(Suite.)

(N° 56. — 25 novembre 1849.)

RÉSISTANCE A LA RÉVOLUTION

Une ligue sourde, fomentée par d'injustes méfiances, procédant par le dénigrement, les calomnies, les correspondances secrètes, semble organisée en ce moment contre la *Voix du Peuple.*

Publiquement, on nous reproche de compromettre la Révolution par la critique que nous faisons du principe gouvernemental, comme on nous reprochait, à une autre époque, de la perdre par la critique que nous faisions du principe du capital.

Dans les conversations privées, on revient au système de diffamation, aux manœuvres déloyales auxquelles nous avons été si souvent en butte depuis dix-huit mois.

Nous passions, l'année dernière, pour des créatures du général Cavaignac.

Nous sommes aujourd'hui des partisans de Louis Bonaparte.

On nous représentait comme infidèles à notre drapeau, parce

que, combattant dans l'institution présidentielle le principe encore plus que l'homme, nous crûmes devoir protester contre la candidature de Ledru-Rollin, qui nous paraissait être, pour le parti démocratique et social, une contradiction. On n'a pas oublié qu'il nous suffit, pour rentrer en grâce, de changer l'objet de nos attaques, de combattre, après le 10 décembre, non plus la présidence, mais le Président. Tant les questions de personnes occupent encore de place dans la religion politique du peuple!

On dit maintenant que nous sommes défectionnaires à notre parti, parce qu'en notre âme et conscience, nous avons cru devoir signaler les tendances mystiques et gouvernementales de quelques notabilités socialistes, parce qu'après avoir nié l'exploitation de l'homme par l'homme, nous nions encore, et au même titre, le gouvernement de l'homme par l'homme. Plus tard, et ce temps pourrait n'être pas éloigné, quand on nous verra combattre les individualités dictatoriales que l'esprit auquel nous résistons ne peut manquer d'imposer à la France, sans doute alors on nous accordera de nouveau le pardon.

En attendant, nous sommes des modérés, des bonapartistes, presque des renégats. Cela ne s'imprime pas encore, mais se dit, se colporte, circule. La *Voix du Peuple* est chaque jour dénoncée à la suspicion populaire comme l'organe de la réaction bourgeoise et des ambitions impériales de l'Élysée. Ainsi nous servions, en septembre, octobre, novembre et décembre 1848, la réaction doctrinaire et les convoitises de la rue de Varennes!...

Il faut pourtant que cette situation se liquide. Il ne s'agit, en ce moment, de rien de moins que de reconnaître la formule de cette vraie République, que cherchait Thoré : il s'agit de savoir, nous reproduisons à dessein cette analogie, si, après avoir tant déclamé contre l'*exploitation de l'homme par l'homme*, nous devons prendre pour article de foi *le gouvernement de l'homme par l'homme*. Nous croyons qu'il existe en politique, sur la question du gouvernement, une formule adéquate à celle que nous avons présentée, en économie sociale, sur la question du capital.

Nous demandons, en conséquence, avant que l'heure de la révision constitutionnelle ait sonné, s'il ne convient pas aux chefs de la démocratie, à qui doit un jour échoir la conduite des affaires, de rechercher cette solution. En quoi troublons-nous donc la conscience des démocrates? En quoi divisons-nous les esprits, et compromettons-nous l'existence de la Ré-

publique? Le moment est favorable à la discussion : d'ailleurs, il ne nous est pas donné d'en prendre d'autre.

Nous croyons de plus qu'il y a urgence.

C'est pour cela que, dans le manifeste de la *Voix du Peuple*, après avoir signalé ce que nous considérons comme l'erreur capitale du parti démocratique, nous avons pris l'initiative et posé les bases d'une solution du problème politique, d'accord avec la solution antérieurement posée par nous du problème économique. C'était notre droit; nous avons cru que c'était de plus notre devoir.

Mais, de même que, sur le terrain de l'économie politique, nous avons rencontré la résistance des intérêts, de même, sur le terrain de la politique, nous rencontrons la résistance des ambitions et des amours-propres. Des hommes qui ne tiennent au capital, ni par les attractions de l'âme, ni par les convoitises du cœur, tiennent au pouvoir, soit par les illusions de leur philosophie, soit par les antécédents de leur vie publique. Là est le secret de l'hostilité manifestée tout à coup contre la *Voix du Peuple* par les citoyens Louis Blanc et Pierre Leroux, et, à leur suite, par un certain nombre de républicains.

Afin donc de préciser la controverse, de réduire à son expression la plus simple la question des personnes, et, par là, d'éviter au parti démocratique, sur la grave question du pouvoir, un déchirement funeste, nous accusons les citoyens Louis Blanc et Pierre Leroux de résister à la Révolution, en défendant, comme ils font aujourd'hui, le principe gouvernemental, dernière forteresse du monopole.

Nous considérons la ligne politique dans laquelle ils s'efforcent de retenir la démocratie comme aussi contre-révolutionnaire que celle où se trouvent engagés le président de la République et la majorité de l'Assemblée.

Nous proposons, en conséquence, aux citoyens Louis Blanc et Pierre Leroux, de discuter contradictoirement avec eux, dans une suite d'articles publiés par les mêmes organes, le principe d'autorité, de gouvernement ou d'État, dont ils sont, à nos yeux, les derniers représentants.

A cet effet, nous mettons à leur service les colonnes de la *Voix du Peuple*, comme nous le faisions pour M. Frédéric Bastiat, demandant, pour nos réponses, la réciprocité d'insertion dans les journaux et revues dont nos antagonistes disposent.

Chaque article devra paraître le même jour, et sans réflexions des rédacteurs, dans le journal de chaque partie, de manière que les pièces du procès passent toutes sous les yeux des lecteurs de chaque feuille, et que les uns et les autres

soient intégralement et simultanément saisis de la question.

Du reste, et malgré l'espèce d'ostracisme qu'on s'efforce de faire peser en ce moment sur la *Voix du Peuple*, nous ne perdrons pas de vue un seul instant que cette portion de la gauche républicaine qui siége à l'Assemblée nationale sous le nom de Montagne, et qu'on s'efforce de nous rendre hostile, est le centre autour duquel doivent se rallier tous les démocrates, amis sincères de la République et de la liberté; aussi l'écartons-nous du débat. Nous l'adjurons, comme corps politique, de rester provisoirement neutre. L'initiative de questions comme celle qui s'agite en ce moment n'appartient qu'à la presse; elle ne pourrait, sans de graves inconvénients, être prise prématurément par les représentants du peuple.

Nous n'avons affaire qu'à des publicistes nos égaux, nos émules peut-être, mais, jusqu'ici du moins, nos collaborateurs dans l'œuvre de la Révolution. C'est à ces hommes, isolés, comme nous, de toute sympathie officielle, que nous adresserons nos critiques; c'est avec eux seulement que nous entendons discuter, devant la France et devant l'Europe, l'organisation future de la République universelle, déclarant, au surplus, nous soumettre d'avance au jugement de l'opinion.

Les citoyens Louis Blanc et Pierre Leroux ayant engagé les premiers la discussion, celui-ci dans la *République*, celui-là dans le *Nouveau Monde*, nous répondrons d'abord à leur attaque.

N° 64. — 3 décembre.

RÉSISTANCE A LA RÉVOLUTION

LOUIS BLANC ET PIERRE LEROUX

Les révolutions ne reconnaissent pas d'initiateurs : elles viennent quand le signal des destinées les appelle ; elles s'arrêtent quand la force mystérieuse qui les fait éclore est épuisée. Elles permettent bien qu'on les pousse : elles ne permettent pas qu'on les traîne. C'est ce que nous prouve aujourd'hui, d'une manière éclatante, l'exemple de tous ceux qui, avides de pouvoir et de la faveur populaire, se sont attelés au char des révolutions, s'imaginant qu'ils l'arrêteraient quand ils cesseraient de le tirer. Mais l'indomptable machine roule, balayant pêle-mêle, et ceux qui veulent entraver sa course, et ses conducteurs impuissants. Homme avisé, veux-tu donc n'être pas broyé sous les roues ? Mets-toi derrière la voiture, et puis, quand tu la verras se précipiter, monte sur le marchepied.

Pie IX, un jour, veut essayer si la papauté et la liberté peuvent vivre ensemble. Il apprend bientôt, à ses dépens, que la liberté ne reconnaît ni maîtresse ni rivale, et qu'elle brise, quand il lui plaît, les institutions qu'elle s'est données, Monarchie et Catholicisme, État et propriété. Le pape alors, premier timonier de la Révolution, recule, et veut retenir le char révolutionnaire, qui lui passe sur le corps. — Roule, Révolution !

Après le pape, c'est l'opposition dynastique. L'exemple de Pie IX la saisit et l'enflamme : Courage ! Saint-Père, lui crie-t-elle par la bouche de M. Thiers, en prenant un bras de la limonière ; courage ! faites honte à ce gouvernement couard qui méconnaît l'esprit du siècle et la nécessité du progrès ! — Courage ! dynastiques, crient à leur tour les républicains, attachant sur les premiers leur bricole. — Courage, tout le monde !

reprennent les socialistes; ne restons pas à moitié chemin : en avant!... Et le char foudroyant, chassant devant lui papauté, dynastie et bourgeoisie, les précipite les unes sur les autres dans la République démocratique et sociale. — Roule, Révolution!

Halte! dit alors le président du Luxembourg, Louis Blanc: je suis ministre secrétaire d'État du progrès; on n'avance pas sans ma permission. A bas les anarchistes, les individualistes, les égalitaires! Hommes du peuple, respect à l'État: l'État, c'est vous!

Halte! crie de son côté le révélateur de la Triade, le restaurateur de la métempsycose, l'auteur apocryphe de l'*Être universel*, Pierre Leroux : je suis l'apôtre des néo-chrétiens, le dernier des voyants. A bas les voltairiens, les libéraux et les athées! Respect à ma religion et à mon Dieu! Travailleur, arrête, au nom de la fraternité, de la charité, de la solidarité, de l'humanité, de l'unité!...

Et les deux hérauts de la Religion et de l'État, hors d'haleine, de se mettre en travers du chariot, qu'emportent sa vitesse acquise et sa masse, et que pousse une force mystérieuse, irrésistible. — Roule, roule, Révolution!

Nous avons lu, avec un vrai plaisir, tant cette lecture nous a rempli d'espoir, le dernier pamphlet de Louis Blanc, et les pieuses disquisitions de Pierre Leroux.

L'ex-homme d'État du gouvernement provisoire, l'écrivain chéri des républicains classiques, des démocrates romantiques, des socialistes communautaires et fraternitaires, brille, dans cette diatribe, de toutes les qualités de son style, et de toutes les misères de sa logique. La passion, une passion vraie, cette fois, l'élève au-dessus de lui-même : il éclate, il s'indigne, il insulte, il calomnie; il a des injures superbes et de magnifiques dédains. Il prend le peuple à témoin; il atteste les travailleurs, ses frères, qui lui ont décerné le titre de premier ouvrier de la République, et qui maintenant, en pleine convalescence de l'épidémie gouvernementale, parlent de se passer d'hommes d'État, comme de capitalistes et de curés. Il invoque jusqu'aux propriétaires, à qui il promet une juste, mais non préalable indemnité, s'ils veulent lui permettre de se saisir de leurs propriétés, sauf à s'en servir pour organiser le travail sans cataclysme, pacifiquement.

On sent que le célèbre utopiste combat pour ses foyers et ses dieux : car l'État, le pouvoir, c'est le patrimoine, c'est le sang et la vie de Louis Blanc. Soufflez sur l'État, Louis Blanc est un homme mort. C'est pour lui, c'est pour réaliser son

plan d'organisation du travail par l'État, que s'est faite la Révolution de Février. Aussi jamais sa verve ne se montra plus vive et plus franche. Plus de tirades peignées, d'épithètes oiseuses, de sentimentalités affectées, d'antithèses à effet : c'est presque la langue révolutionnaire. *Quousque tandem*...

Pierre Leroux se joint à Louis Blanc, Pierre Leroux qui a bien aussi son intérêt dans le débat ; le saint homme aspire à remplacer le Pape dans ses fonctions de vicaire de Dieu; quelques-uns même vont jusqu'à dire qu'il se souvient d'avoir été Jésus-Christ. — Plus de gouvernement, dit-il, plus de religion; tout est perdu! Où allez-vous, malheureux? Revenez à la religion; sans la religion, point de société. Nous sommes la religion ; UNITÉ! Nous sommes la Voie, la Vérité, la Vie : TRINITÉ DANS L'UNITÉ!... Sensation-sentiment-connaissance! Celui qui renie notre *Doctrine*, et qui méconnaît la *Triade*, celui-là n'est pas républicain!...

Mais laissons ensemble le démagogue et le mystagogue, et abordons ce grand problème de l'État, plus obscur encore que ne fut jamais celui du travail; mais qui, nous en avons la ferme espérance, ne tardera pas à devenir aussi limpide, aussi positif.

La Révolution de Février a posé deux questions capitales ; l'une économique, c'est la question de travail et de propriété; l'autre, politique, c'est la question de gouvernement ou d'État.

Sur la première de ces questions, la démocratie socialiste est à peu près d'accord. On reconnaît qu'il ne s'agit nullement de saisir et partager les propriétés, pas même d'en opérer le rachat; de soumettre le riche et le propriétaire à des surtaxes de mauvaise foi, qui, tout en faisant mentir le principe de propriété, reconnu dans la Constitution, n'auraient pour effet que de bouleverser l'économie générale, et d'aggraver la situation du prolétariat. La réforme économique consiste, d'un côté, à créer une concurrence au crédit usuraire, et, par suite, à faire perdre au capital son revenu, en autres termes, à identifier, dans tout citoyen et au même degré, la qualité de travailleur et celle de capitaliste; — d'autre part, à abolir tout le système des impôts actuels, qui ne frappent que sur le travailleur et sur le pauvre, et à les remplacer tous par un impôt unique, à titre de prime d'assurance, sur le capital.

Par ces deux grandes réformes, l'économie sociale est renouvelée de fond en comble; les rapports commerciaux et industriels sont intervertis, et les bénéfices, aujourd'hui assurés au capitaliste, reportés sur le travailleur. La concurrence, ac-

tuellement anarchique et subversive, devient émulative et féconde; le débouché ne faisant plus défaut, l'ouvrier et l'entrepreneur, solidairement unis, n'ont plus à craindre ni stagnation ni chômage. Un ordre nouveau s'établit sur les vieilles institutions abolies ou régénérées.

Sur ce point, la ligne révolutionnaire est tracée; le sens du mouvement est connu. Quelque variété qu'on apporte dans l'application, la réforme sera opérée d'après ces principes et sur ces bases; la Révolution n'a pas d'autre issue. On peut donc considérer le problème économique comme résolu.

Il n'en est pas de même, tant s'en faut, du problème politique, c'est-à-dire de la détermination à faire, pour l'avenir, du gouvernement et de l'État. Sur ce point, la question n'est pas même posée : il n'y a rien dans la conscience publique et l'intelligence des masses. La Révolution économique, accomplie comme nous venons de le dire, le gouvernement, l'Etat peut-il, doit-il subsister encore ? Voilà ce que personne, ni dans la démocratie, ni hors de la démocratie, n'ose révoquer en doute, et telle est, pourtant, la question qu'il s'agit, à peine de nouvelles catastrophes, d'examiner.

Nous affirmons donc, et jusqu'à présent nous sommes seuls à l'affirmer, qu'avec la révolution économique, que l'on ne conteste plus, l'État doit entièrement disparaître; que cette disparition de l'Etat est la conséquence nécessaire de l'organisation du crédit et de la réforme de l'impôt; que, par l'effet de cette double innovation, le gouvernement devient successivement inutile et impossible; qu'il en est de lui, à cet égard, comme de la propriété féodale, du prêt à intérêt, de la monarchie absolue ou constitutionnelle, des institutions judiciaires, etc., qui tous ont servi à l'éducation de la liberté, mais qui tombent et s'évanouissent lorsque la liberté est arrivée à sa plénitude.

D'autres, au contraire, parmi lesquels se distinguent en première ligne Louis Blanc et Pierre Leroux, soutiennent qu'après la révolution économique, il faut continuer l'État, réserve faite d'une organisation de l'État, sur laquelle ils n'ont fourni, jusqu'à cette heure, ni principe ni plan. Pour eux, la question politique, au lieu de s'annihiler en s'identifiant à la question économique, subsiste toujours : ils maintiennent, en l'agrandissant encore, l'État, le pouvoir, l'autorité, le gouvernement. Ce qu'ils font, c'est de changer les appellations; de dire, par exemple, au lieu de *l'État-maître*, *l'État-serviteur*, comme s'il suffisait de changer les mots pour transformer les choses ! Au-dessus de ce système de gouvernement, tout à fait

inconnu, plane un système de religion dont le dogme est également inconnu, le rite inconnu, le but, sur la terre et dans le ciel, inconnu.

Telle est donc la question qui divise en ce moment la démocratie socialiste, en ce moment d'accord, ou peu s'en faut, sur le reste : l'État doit il exister encore, lorsque la question du travail et du capital sera opérée? En autres termes, aurons-nous toujours, comme nous l'avons eue jusqu'à présent, une Constitution politique en dehors de la Constitution sociale?

Nous répondons par la négative. Nous soutenons que, le capital et le travail une fois identifiés, la société subsiste par elle-même et n'a plus besoin de gouvernement. Nous sommes, en conséquence, et nous l'avons proclamé plus d'une fois, des *anarchistes*. L'*anarchie* est la condition d'existence des sociétés adultes, comme la *hiérarchie* est la condition des sociétés primitives : il y a progrès incessant, dans les sociétés humaines, de la hiérarchie à l'anarchie.

Louis Blanc et Pierre Leroux affirment le contraire : outre leur qualité de *socialistes*, ils retiennent celle de *politiques*; ce sont des hommes de gouvernement et d'autorité, des hommes d'Etat.

Pour vider le différend, nous avons donc à considérer l'État, non plus au point de vue de l'ancienne société, qui l'a naturellement et nécessairement produit, et qui va finir; — mais au point de vue de la société nouvelle, telle que la font ou la doivent faire les deux réformes fondamentales et corrélatives du crédit et de l'impôt.

Or, si nous prouvons qu'à ce dernier point de vue, l'État, considéré dans sa nature, repose sur une hypothèse complétement fausse; qu'en second lieu, considéré dans son objet, l'État ne trouve de raison d'existence que dans une seconde hypothèse, égalcment fausse; qu'enfin, considéré dans les motifs d'une prolongation ultérieure, l'État ne peut invoquer encore qu'une hypothèse, aussi fausse que les deux premières : ces trois points éclaircis, la question sera jugée, l'État sera reconnu chose superflue, par conséquent nuisible, impossible; le gouvernement sera une contradiction.

Procédons de suite à l'analyse :

I. *De la nature de l'État.*

« Qu'est-ce que l'État? » se demande Louis Blanc.

Et il répond :

« L'État, en un régime monarchique, c'est le pouvoir d'un homme, la tyrannie dans un seul.

« L'État, en un régime oligarchique, c'est le pouvoir d'un petit nombre d'hommes, la tyrannie dans quelques-uns.

« L'État, en un régime aristocratique, c'est le pouvoir d'une classe, la tyrannie dans plusieurs.

« L'État, en un régime anarchique, c'est le pouvoir du premier venu qui se trouve être le plus intelligent et le plus fort; c'est la tyrannie dans le chaos.

« L'État, dans un régime démocratique, c'est le pouvoir de tout le peuple, servi par ses élus; c'est le règne de la liberté.»

Sur les vingt-cinq ou trente mille lecteurs de Louis Blanc, il n'en est peut-être pas dix à qui cette définition de l'État n'ait paru démonstrative, et qui ne répètent, après le maître : L'État, c'est le pouvoir d'un, de quelques-uns, de plusieurs, de tous ou du premier venu, suivant qu'on fait suivre le mot État de l'un de ces adjectifs : *monarchique*, *oligarchique*, *aristocratique*, *démocratique* ou *anarchique*. Les délégués du Luxembourg, — qui se croient volés, à ce qu'il semble, quand on se permet d'avoir une opinion autre que la leur sur la signification et les tendances de la Révolution de Février, — dans une lettre rendue publique, m'ont fait l'honneur de m'informer qu'ils trouvaient la réponse de Louis Blanc tout à fait victorieuse, et que je n'avais rien à y répondre. Il paraît que personne, parmi les citoyens délégués, n'a appris le grec. Autrement, ils auraient vu que leur maître et ami Louis Blanc, au lieu de dire ce que c'est que l'État, n'a fait autre chose que traduire en français les mots grecs *monos*, un ; *oligoï*, quelques-uns ; *aristoï*, les grands ; *dêmos*, le peuple, et *a* privatif, qui veut dire : non. C'est à l'aide de ces qualificatifs qu'Aristote a différencié les différentes formes de l'État, lequel s'exprime par *archê*, autorité, gouvernement, État. Nous en demandons bien pardon à nos lecteurs, mais ce n'est pas notre faute si la science politique du président du Luxembourg ne va pas plus loin que l'étymologie.

Et voyez l'artifice ! Il a suffi à Louis Blanc, dans sa traduction, d'employer quatre fois le mot tyrannie, *tyrannie d'un seul*, *tyrannie de plusieurs*, etc., et de le supprimer une, *pouvoir du peuple*, *servi par ses élus*, pour enlever d'emblée les applaudissements. Tout autre État que le démocratique, tel que l'entend Louis Blanc, est *tyrannie*. L'anarchie surtout est traitée d'une façon particulière : *c'est le pouvoir du premier venu*, *qui se trouve être le plus intelligent et le plus fort* ; c'est la *tyrannie dans le chaos*. Quel monstre que ce *premier venu*, qui, tout premier venu qu'il est, se trouve être cependant *le plus*

intelligent et le plus fort et qui exerce sa *tyrannie dans le chaos*! Qui pourrait, après cela, préférer l'*anarchie* à cet aimable gouvernement de tout le peuple, servi si bien, comme l'on sait, par ses élus! Comme c'est triomphant, cela! Du premier coup, nous voilà par terre. Ah! rhéteur, remerciez Dieu d'avoir créé pour vous tout exprès, au dix-neuvième siècle, une sottise pareille à celle de vos soi-disant délégués des classes ouvrières, sans cela vous seriez mort sous les sifflets, la première fois que vous avez touché une plume.

Qu'est-ce que l'État? Il faut une réponse à cette question : l'énumération qu'a faite, après Aristote, des différentes espèces d'États le citoyen Louis Blanc, ne nous a rien appris. Quant à Pierre Leroux, ce n'est pas la peine de l'interroger : il nous dirait que la question est indiscrète, que l'Etat a toujours existé, qu'il existera toujours ; c'est la raison suprême des conservateurs et des bonnes femmes.

L'Etat est la constitution EXTÉRIEURE de la puissance sociale.

Par cette constitution extérieure de sa puissance et souveraineté, le peuple ne se gouverne pas lui-même ; c'est, tantôt un individu, tantôt plusieurs, qui, à titre électif ou héréditaire, sont chargés de le gouverner, de gérer ses affaires, de traiter et compromettre en son nom, en un mot de faire tous actes de père de famille, tuteur, gérant ou mandataire, nanti de procuration générale, absolue et irrévocable.

Cette constitution externe de la puissance collective, à laquelle les Grecs, donnèrent le nom d'*arché*, principauté, autorité, gouvernement, repose donc sur cette hypothèse, qu'un peuple, que l'être collectif qu'on nomme une société, ne peut se gouverner, penser, agir, s'exprimer, par lui-même, d'une manière analogue à celle des êtres doués de personnalité individuelle ; qu'il a besoin, pour cela, de se faire représenter par un ou plusieurs individus, qui, à un titre quelconque, sont censés les dépositaires de la volonté du peuple, et ses agents. Il y a impossibilité, suivant cette hypothèse, à ce que la puissance collective, qui appartient essentiellement à la masse, s'exprime et agisse directement, sans l'intermédiaire d'organes constitués exprès, et pour ainsi dire apostés *ad hoc*. Il semble, disons-nous, — et c'est ce qui explique la constitution de l'État dans toutes ses variétés et espèces, — que l'être collectif, que la société, n'étant qu'un être de raison, ne peut se rendre sensible autrement que par voie d'incarnation monarchique, d'usurpation aristocratique, ou de mandat démocratique ; conséquemment, que toute manifestation propre et personnelle lui soit interdite,

Or, c'est précisément cette notion de l'être collectif, de sa vie, de son action, de son unité, de son individualité, de sa personnalité; — car la société est une personne, entendez-vous? comme l'humanité tout entière est une personne; — c'est cette notion de l'être humain collectif que nous nions aujourd'hui; et c'est pour cela que nous nions aussi l'Etat, que nous nions le gouvernement, que nous repoussons de la société économiquement révolutionnée toute constitution de la puissance populaire, en dehors et au-dessus de la masse, par royauté héréditaire, institution féodale, ou délégation démocratique,

Nous affirmons, au contraire, que le peuple, que la société, que la masse, peut et doit se gouverner elle-même, penser, agir, se lever et s'arrêter, comme un homme, se manifester enfin dans son individualité physique, intellectuelle et morale, sans le secours de tous ces truchements qui jadis furent des despotes, qui maintenant sont des aristocrates, qui de temps à autre ont été de prétendus délégués, complaisants ou serviteurs de la foule, et que nous nommons purement et simplement agitateurs du peuple, *démagogues*.

En deux mots :

Nous nions le gouvernement et l'État, parce que nous affirmons, ce à quoi les fondateurs d'États n'ont jamais cru, la personnalité et l'autonomie des masses.

Nous affirmons de plus que toute constitution d'État n'a d'autre but que de conduire la société à cet état d'autonomie; que les différentes formes d'États, depuis la monarchie absolue jusqu'à la *démocratie* représentative, ne sont toutes que des moyens termes, des positions illogiques et instables, servant tour à tour de transitions ou d'étapes à la liberté, et formant les degrés de l'échelle politique, à l'aide de laquelle les sociétés s'élèvent à la conscience et à la possession d'elles-mêmes.

Nous affirmons, enfin, que cette *anarchie*, qui exprime, comme on le voit maintenant, le plus haut degré de liberté et d'ordre auquel l'humanité puisse parvenir, est la véritable formule de la République, le but auquel nous pousse la Révolution de Février; de telle sorte qu'entre République et gouvernement, entre le suffrage universel et l'État, il y a contradiction.

Ces affirmations systématiques, nous les établissons de deux manières : d'abord, par la méthode historique et négative, en démontrant que toute constitution de pouvoir, toute organisation de la force collective par extérioration est devenue pour nous impossible. — C'est ce que nous avons commencé de faire dans les *Confessions d'un révolutionnaire*, en racontant la chute

de tous les gouvernements qui se sont succédé en France depuis soixante ans, en dégageant la cause de leur abolition, et signalant en dernier lieu l'épuisement et la mort du pouvoir dans le règne corrompu de Louis-Philippe, dans la dictature inerte du gouvernement provisoire, et la présidence insignifiante du général Cavaignac et de Louis Bonaparte.

Nous prouvons, en second lieu, notre thèse, en expliquant comment, par la réforme économique, par la solidarité industrielle, et l'organisation du suffrage universel, le peuple passe de la spontanéité à la réflexion et à la conscience ; agit, non plus par entraînement et fanatisme, mais avec dessein ; se comporte sans maîtres et serviteurs, sans délégués comme sans aristocrates, absolument comme ferait un individu. Ainsi, la notion de personne, l'idée du *moi*, se trouve étendue et généralisée : il y a la personne ou le *moi* individuel, comme il y a la personne ou le *moi* collectif; dans l'un comme dans l'autre cas, la volonté, l'action, l'âme, l'esprit, la vie, inconnus dans leur principe, insaisissables dans leur essence, résultent du fait animique et vital, l'organisation. La psychologie des nations et de l'humanité devient, comme la psychologie de l'homme, une science possible. C'est à cette démonstration positive que nous avons préludé, tant dans les publications que nous avons faites sur la circulation et le crédit que dans le chapitre XIV du manifeste de la *Voix du peuple*, relatif à la constitution.

Ainsi, lorsque Louis Blanc et Pierre Leroux se posent en défenseurs de l'État, ce qui veut dire d'une constitution *externe* de la puissance publique, ils ne font autre chose que reproduire, sous une variante qui leur est propre et qu'ils n'ont pas encore fait connaître, cette vieille fiction de gouvernement représentatif, dont la formule intégrale, l'expression la plus complète, est encore la monarchie Constitutionnelle. Est-ce donc pour arriver à cette contradiction rétrograde que nous avons fait la Révolution de Février?

Il nous semble, qu'en dites-vous, lecteurs? que la question commence à se poser d'une manière quelque peu claire; que les pauvres d'esprit seront à même, après ce que nous venons de dire, de se faire une idée de l'État, qu'ils comprendront comment des républicains peuvent se demander s'il est indispensable, après une révolution économique qui change tous les rapports de la société, d'entretenir, pour la vanité de prétendus hommes d'État, et aux prix de 2 milliards par année, cet organe parasite appelé gouvernement? Et les honorables délégués du Luxembourg, qui, pour s'être assis sur les

fauteuils de la pairie, se croient des hommes politiques, et s'attribuent si bravement l'intelligence exclusive de la Révolution, ne craindront plus, sans doute, qu'en notre qualité de *plus intelligents* et de *plus forts*, après avoir supprimé, comme inutile et trop cher, le gouvernement, nous établissions la tyrannie dans le chaos. Nous nions l'État et le gouvernement; nous affirmons l'autonomie du Peuple en même temps que sa majorité. Comment serions nous des fauteurs de tyrannie, des aspirants au ministère, des compétiteurs de Louis Blanc et de Pierre Leroux?

En vérité, nous ne concevons rien à la logique de nos adversaires. Ils acceptent un principe sans s'inquiéter des conséquences; ils adhèrent, par exemple, à l'égalité de l'impôt que réalise l'impôt sur le capital; ils adoptent le crédit populaire, mutuel et gratuit, car tous ces termes sont synonymes; ils applaudissent à la déchéance du capital et à l'émancipation du travail; puis, quand il s'agit de tirer les conséquences antigouvernementales de ces prémisses, ils protestent, ils continuent à parler politique et gouvernement, sans se demander si le gouvernement est compatible avec la liberté et l'égalité industrielles; s'il y a possibilité d'une science politique, quand il y a nécessité d'une science économique! La propriété, ils l'attaquent sans scrupule, malgré son antiquité vénérable; mais ils s'inclinent devant le pouvoir comme des marguilliers devant le Saint-Sacrement. Le gouvernement, c'est pour eux l'*à priori* nécessaire et immuable, le principe des principes, l'archée éternelle.

Certes, nous ne donnons pas nos affirmations pour des preuves, nous savons, aussi bien que qui que ce soit, à quelles conditions une proposition se démontre. Nous dirons seulement, qu'avant de procéder à une nouvelle constitution de l'État, il faut se demander si, en vue des réformes économiques que nous impose la Révolution, l'État lui-même ne doit pas être aboli; si cette fin des institutions politiques ne résulte pas du sens et de la portée de la réforme économique? Nous demandons si, en fait, après l'explosion de Février, après l'établissement du suffrage universel, la déclaration d'omnipotence des masses, et la subordination désormais inévitable du pouvoir aux volontés populaires, un gouvernement quelconque est encore possible; si ce gouvernement ne se trouverait pas placé dans l'alternative perpétuelle, ou de suivre docilement les injonctions aveugles et contradictoires de la multitude, ou de la tromper sciemment, comme l'a fait le Gouvernement provisoire, comme l'ont fait de tout temps les démagogues? Nous

demandons, à tout le moins, parmi les diverses attributions de l'État, lesquelles doivent être conservées et agrandies, lesquelles supprimées? Car, s'il arrivait, chose qu'il est encore permis de prévoir, que, de toutes les attributions actuelles de l'État, pas une ne dût survivre à la réforme économique, il faudrait bien admettre, sur la foi de cette démonstration négative, que, dans cette condition nouvelle de la société, l'État n'est rien, ne peut être rien; en deux mots, que la seule manière d'organiser le gouvernement démocratique, c'est de supprimer le gouvernement.

Au lieu de cette analyse positive, pratique, réaliste, du mouvement révolutionnaire, que font nos prétendus initiateurs? Ils s'en vont consulter les Lycurgue, les Platon, les Orphée, et toute la sagesse mythologique; ils interrogent les vieilles légendes; ils demandent à la plus haute antiquité des solutions pour des problèmes exclusivement modernes, et puis ils nous baillent pour réponse les illuminations vertigineuses de leur cerveau.

Est-ce là, encore une fois, cette science de la société et de la Révolution qui devait, à première vue, résoudre tous les problèmes, science essentiellement pratique et immédiate; science éminemment traditionnelle, sans doute, mais science par-dessus tout progressive, et dans laquelle le progrès s'accomplit par la négation systématique de la tradition elle-même?...

II. *Du but ou de l'objet de l'État.*

On vient de voir que la notion de l'État, considéré dans sa nature, repose tout entière sur une hypothèse au moins douteuse, celle de l'impersonnalité et de l'inertie physique, intellectuelle et morale des masses. Nous allons prouver que cette même notion de l'État, considéré dans son objet, repose sur une autre hypothèse, plus improbable encore que la première, celle de la permanence de l'antagonisme dans l'humanité, hypothèse qui elle-même est une suite du dogme primitif de la chute ou du péché originel.

Nous continuons à citer le *Nouveau Monde :*

« Qu'arrive-t-il, se demande Louis Blanc, si on laisse le plus intelligent ou le plus fort mettre obstacle au développement des facultés de qui est moins fort ou moins intelligent? — Il arrivera que la liberté sera détruite.

« Comment empêcher ce crime? — En faisant intervenir entre l'oppresseur et l'opprimé tout le pouvoir du peuple.

Si Jacques opprime Pierre, les trente-quatre millions d'hommes dont la société française se compose accourront-ils tous à la fois pour protéger Pierre, pour sauvegarder la liberté? Le prétendre serait une bouffonnerie.

« Comment donc la société interviendra-t-elle?

« *Par ceux qu'elle aura choisis pour la* REPRÉSENTER *à cet effet.*

« Mais ces REPRÉSENTANTS de la société, ces serviteurs du Peuple, qui sont-ils? — L'État.

« Donc l'Etat n'est autre chose que la société elle-même, agissant comme société, pour empêcher... quoi? l'oppression; pour maintenir... quoi? la liberté. »

Voilà qui est clair. L'État est une REPRÉSENTATION de la société, organisée extérieurement pour protéger le faible contre le fort; en autres termes, pour mettre la paix entre les combattants et faire de l'ordre! Louis Blanc n'est pas allé loin, comme l'on voit, pour trouver la destination de l'État. Elle traîne, depuis Grotius, Justinien, Cicéron, etc., dans tous les auteurs qui ont parlé de droit public. C'est la tradition orphique rapportée par Horace :

Sylvestres homines sacer interpresque deorum.
Cædibus et victu fœdo deterruit Orpheus,
Dictus ob hoc lenire tigres rabidosque leones,
Dictus et Amphion, Thebanæ conditor arcis,
Saxa movere sono testudinis, et prece blanda
Ducere quo vellet...

« Le divin Orphée, interprète des dieux, appela les hommes du fond des forêts, et leur fit horreur du meurtre et de la chair humaine. Aussi dit-on de lui qu'il adoucit les lions et les tigres, comme plus tard on dit d'Amphion, le fondateur de Thèbes, qu'il remuait les pierres au son de sa lyre, et les conduisait où il voulait par le charme de sa prière. »

Le socialisme, nous le savions, n'exige pas, chez certaines gens, de grands efforts d'imagination. On imite, assez platement, les vieux mythologues; on copie le catholicisme, tout en déclamant contre lui; on singe le pouvoir, que l'on convoite; puis on crie de toutes ses forces : Liberté, Égalité, Fraternité! et le tour est fait. On passe révélateur, réformateur, rhabilleur démocratique et social; on est candidat désigné au ministère du progrès, voire même à la dictature de la République!

Ainsi, de l'aveu de Louis Blanc, le pouvoir est né de la barbarie; son organisation atteste, chez les premiers hommes,

un état de férocité et de violence, effet de l'absence totale de commerce et d'industrie. C'est à cette sauvagerie que l'État dut mettre fin, en opposant à la force de chaque individu une force supérieure, capable, à défaut d'autre argument, de contraindre sa volonté. La constitution de l'État suppose donc nous le disions tout à l'heure, un profond antagonisme social, *homo homini lupus* : c'est ce que dit Louis Blanc lui-même, lorsque, après avoir distingué les hommes en forts et faibles, se disputant, comme des bêtes féroces, leur nourriture, il fait intervenir entre eux, comme médiateur, l'État.

Donc l'État serait inutile, l'Etat manquerait d'objet comme de motif, l'État devrait s'abroger lui-même, s'il venait un moment où, par une cause quelconque, il n'y eût plus dans la société ni forts ni faibles, c'est-à-dire où l'inégalité des forces physiques et intellectuelles ne pût pas être une cause de spoliation et d'oppression, indépendamment de la protection, plus fictive d'ailleurs que réelle, de l'État.

Or, telle est justement la thèse que nous soutenons aujourd'hui.

Ce qui adoucit les mœurs, et qui fait peu à peu régner le droit à la place de la force, ce qui fonde la sécurité, qui crée progressivement la liberté et l'égalité, c'est, bien plus que la religion et l'État, le travail; c'est, en premier lieu, le commerce et l'industrie; c'est ensuite la science, qui le spiritualise; c'est, en dernière analyse, l'art, sa fleur immortelle. La religion, par ses promesses et ses terreurs, l'Etat, par ses tribunaux et ses armées, n'ont fait que donner au sentiment du droit, trop faible chez les premiers hommes, une sanction, la seule intelligible à des esprits farouches. Pour nous, que l'industrie, les sciences, les lettres, les arts, ont corrompus, comme disait Jean-Jacques, cette sanction réside ailleurs : elle est dans la division des propriétés, dans l'engrenage des industries, dans le développement du luxe, dans le besoin impérieux de bien-être, besoin qui fait à tous une nécessité du travail. Après la rudesse des premiers âges, après l'orgueil des castes et la constitution féodale des premières sociétés, un dernier élément de servitude restait encore : c'était le capital. Le capital ayant perdu sa prépondérance, le travailleur, c'est-à-dire le commerçant, l'industriel, le laboureur, le savant, l'artiste, n'a plus besoin de protection : sa protection, c'est son talent, c'est sa science, c'est son industrie. Après la déchéance du capital, la conservation de l'État, bien loin de protéger la liberté, ne peut que compromettre la liberté.

« C'est se faire une triste idée de l'espèce humaine, de son es-

sence, de sa perfectibilité, de sa destinée, que de la concevoir comme une agglomération d'individus exposés nécessairement, par l'inégalité des forces physiques et intellectuelles, au péril constant d'une spoliation réciproque ou de la tyrannie de quelques-uns. Une pareille idée atteste la philosophie la plus rétrograde ; elle appartient à ces temps de barbarie où l'absence des vrais éléments de l'ordre social ne laissait au génie du législateur d'autre moyen d'action que la force ; où la suprématie d'un pouvoir pacificateur et vengeur apparaissait à tous comme la juste conséquence d'une dégradation antérieure et d'une souillure originelle. Pour dire toute notre pensée, nous regardons les institutions politiques et judiciaires comme la formule exotérique et concrète du mythe de la chute, du mystère de la Rédemption, et du sacrement de pénitence. Il est curieux de voir de prétendus socialistes, ennemis ou rivaux de l'Église et de l'État, se faire les copistes de tout ce qu'ils blasphèment : du système représentatif en politique, du dogme de la chute en religion.

Puisqu'on parle tant de doctrine, nous déclarons franchement que telle n'est point la nôtre.

Pour nous, l'état moral de la société se modifie et s'améliore avec son état économique. Autre est la moralité d'un peuple sauvage, ignorant et sans industrie ; autre celle d'un peuple travailleur et artiste ; autres, par conséquent, sont les garanties sociales chez le premier, autres chez le second. Dans une société transformée, presque à son insu, par le développement de son économie, il n'y a plus ni *forts* ni *faibles* ; il n'existe que des travailleurs, dont les facultés et les moyens tendent sans cesse, par la solidarité industrielle et la garantie de circulation, à s'égaliser. Vainement, pour assurer le droit et le devoir de chacun, l'imagination se reporte à cette idée d'autorité et de gouvernement qui atteste le profond désespoir des âmes longtemps effrayées par la police et le sacerdoce : le plus simple examen des attributions de l'État suffit pour démontrer que, si l'inégalité des fortunes, l'oppression, la spoliation et la misère ne sont point l'éternel apanage de notre nature, la première lèpre que nous ayons à réformer, après l'exploitation capitaliste, la première plaie à guérir, c'est l'État.

Voyons, en effet, le budget à la main, ce que c'est que l'État.

L'État, c'est l'armée. — Réformateur, avez-vous besoin d'armée pour vous défendre ? En ce cas, vous entendez la sécurité publique comme César et Napoléon... Vous n'êtes pas républicain, vous êtes despote.

L'État, c'est la police; police urbaine, police rurale, police des eaux et forêts. — Réformateur, avez-vous besoin de police? Alors vous entendez l'ordre comme Fouché, Gisquet, Caussidière et M. Carlier. Vous n'êtes point démocrate, vous êtes mouchard.

L'État, c'est tout le système judiciaire : juges de paix, tribunaux de première instance, cours d'appel, cour de cassation, haute cour, tribunaux de prudhommes, tribunaux de commerce, conseils de préfecture, conseil d'État, conseils de guerre. — Réformateur, avez-vous besoin de toutes ces jugeries? Alors vous entendez la justice comme MM. Baroche, Dupin et Perrin Dandin. Vous n'êtes point socialiste, vous êtes un routier.

L'État, c'est le fisc, le budget. — Réformateur, vous ne voulez pas de l'abolition des impôts? Alors vous entendez la richesse publique comme M. Thiers, pour qui les budgets les plus gros sont les meilleurs. Vous n'êtes point un organisateur du travail, vous êtes un rat de cave.

L'État, c'est la douane. — Réformateur, vous faut-il, pour protéger le travail national, des droits différentiels et des barrières? Alors vous vous entendez au commerce et à la circulation comme M. Fould et M. Rothschild. Vous n'êtes point un apôtre de la fraternité, vous êtes un juif.

L'État, c'est la dette publique, la monnaie, l'amortissement, les caisses d'épargne, etc. — Réformateur, est-ce là votre science première? Alors vous entendez l'économie sociale comme MM. Humann, Lacave-Laplagne, Garnier-Pagès, Passy, Duclerc, et l'*Homme aux quarante écus*. Vous êtes un Turcaret.

L'État... mais il faut s'arrêter. Il n'y a rien, absolument rien dans l'État, du haut de la hiérarchie jusqu'en bas, qui ne soit abus à réformer, parasitisme à supprimer, instrument de tyrannie à détruire. Et vous nous parlez de conserver l'État, d'augmenter les attributions de l'État, de rendre de plus en plus fort le pouvoir de l'État! Allez, vous n'êtes point un révolutionnaire; car le véritable révolutionnaire est essentiellement simplificateur et libéral. Vous êtes un mystificateur, un escamoteur; vous êtes un brouillon.

III. *D'une destination ultérieure de l'État.*

Ici surgit, en faveur de l'État, une dernière hypothèse. Parce que l'État, disent les pseudo-démocrates, n'a rempli jusqu'à présent, qu'un rôle de parasitisme et de tyrannie, ce

n'est pas une raison de lui refuser une destination plus noble et plus humaine. L'État est destiné à devenir l'organe principal de la production, de la consommation et de la circulation; l'initiateur de la liberté et de l'égalité.

Car la liberté et l'égalité, c'est l'État.

Le crédit, c'est l'État.

Le commerce, l'agriculture et l'industrie, c'est l'État.

Les canaux, les chemins de fer, les mines, les assurances, de même que les tabacs et les postes, c'est l'État.

L'éducation publique, c'est l'État.

L'État enfin, quittant ses attributions négatives pour en revêtir de positives, d'oppresseur, improductif et rétrograde qu'il fut toujours, doit devenir organisateur, producteur et serviteur. C'est la féodalité régénérée, la hiérarchie des associations ouvrières, organisées et échelonnées suivant une formule puissante, dont Pierre Leroux se réserve de nous révéler le secret.

Ainsi, les organisateurs de l'État supposent, car, en tout ceci, ils ne font qu'aller de supposition en supposition, que l'État peut changer sa nature, se retourner, pour ainsi dire, lui-même, de Satan devenir archange, et après avoir vécu, pendant des siècles, de sang et de carnage comme une bête féroce, paître le cythise avec les chevrettes, et donner la mamelle aux agneaux. C'est ce que nous enseignent Louis Blanc et Pierre Leroux; c'est, nous l'avons dit il y a longtemps, tout le secret du socialisme.

« Nous aimons le pouvoir tutélaire, généreux, dévoué, prenant pour devise ces paroles profondes de l'Évangile : *Que le premier d'entre vous soit le serviteur de tous les autres*, et nous le haïssons, dépravé, corrupteur, oppressif, faisant du peuple sa proie. Nous l'admirons représentant la partie généreuse et vivante de l'humanité; nous l'abhorrons quand il en représente la partie cadavéreuse. Nous nous révoltons contre ce qu'il y a d'insolence, d'usurpation, de brigandage dans cette notion : l'ÉTAT-MAÎTRE, et nous applaudissons à ce qu'il y a de touchant, de fécond et de noble dans cette notion : l'ÉTAT-SERVITEUR. Disons mieux : il est une croyance à laquelle nous tenons mille fois plus qu'à la vie, c'est notre croyance dans la prochaine et définitive TRANSFORMATION du pouvoir. *Là est le passage triomphal du monde ancien au monde nouveau.* Tous les gouvernements de l'Europe reposent aujourd'hui sur la notion de l'ÉTAT-MAÎTRE; mais les voilà qui dansent, éperdus, la ronde des morts... » (Le *Nouveau Monde*, 15 novembre 1849.)

Pierre Leroux est tout à fait dans ces idées. Ce qu'il veut, qu'il enseigne et qu'il appelle, c'est une régénération de l'État, — il n'a pas dit encore par qui et par quoi doit s'opérer cette régénération, — comme il veut et appelle une régénération du christianisme, sans qu'il ait pu, jusqu'ici, poser son dogme et donner son *Credo*.

Nous croyons, à l'encontre de Pierre Leroux et de Louis Blanc, que la théorie de l'État tutélaire, généreux, dévoué, producteur, initiateur, organisateur, libéral et progressif, est une utopie, une pure illusion de leur optique intellectuelle. Pierre Leroux et Louis Blanc ressemblent, selon nous, à un homme qui, debout sur une glace et voyant son image renversée, prétendrait que cette image doit devenir une réalité et remplacer un jour, qu'on nous passe l'expression, sa *personne naturelle*.

Voilà ce qui nous sépare de ces deux hommes, dont nous n'avons jamais songé, quoi qu'ils disent, à nier les talents et les services, mais dont nous déplorons l'hallucination obstinée. Nous ne croyons pas à l'ÉTAT-SERVITEUR : c'est pour nous tout simplement une contradiction.

Serviteur et *maître*, quand ils se disent de l'État, sont termes synonymes ; de même que *plus* et *moins*, quand ils se rapportent à l'égalité, sont termes identiques. Le propriétaire, par l'intérêt du capital, demande *plus* que l'égalité ; le communisme, par la formule : *A chacun suivant ses besoins*, accorde *moins* que l'égalité : c'est toujours de l'inégalité ; et c'est ce qui fait que nous ne sommes ni communiste ni propriétaire. Pareillement, qui dit *État-maître*, dit usurpation de la puissance publique ; qui dit *État-serviteur*, dit délégation de la puissance publique ; c'est toujours aliénation de cette puissance, toujours une puissance, toujours une autorité externe, arbitraire, à la place de l'autorité immanente, inaliénable, intransférable, des citoyens : toujours *plus* ou *moins* que la liberté. C'est pour cette raison que nous ne voulons pas de l'État.

Au surplus, pour sortir de la métaphysique et rentrer dans le domaine de l'expérience, voilà ce que nous avons à dire à Louis Blanc et à Pierre Leroux.

Vous prétendez et affirmez que l'État, que le gouvernement peut et doit être intégralement transformé dans son principe, dans son essence, dans son action, dans ses rapports avec les citoyens, comme dans ses résultats ; qu'ainsi l'État, banqueroutier et faux-monnayeur, doit être la source de tout crédit ; qu'ennemi des lumières pendant tant de siècles, et en ce mo-

ment encore hostile à l'enseignement primaire et à la liberté de la presse, c'est à lui de pourvoir, d'office, à l'instruction des citoyens; qu'après avoir laissé se développer, sans son secours, souvent même malgré sa résistance, le commerce, l'industrie, l'agriculture et tous les instruments de la richesse, il lui appartient de prendre l'initiative de tout travail comme de toute idée; qu'enfin, adversaire éternel de la liberté, il doit encore, non pas laisser la liberté à elle-même, mais créer, mais diriger la liberté. C'est dans cette transformation merveilleuse de l'État que consiste, suivant vous, la Révolution actuelle.

Vous avez donc tout à la fois, d'abord à établir la vérité de votre hypothèse, en déduisant sa légitimité traditionnelle, ses titres historiques, en exposant sa philosophie; en second lieu, à en faire l'application.

Or, il appert déjà que théorie et pratique, tout, dans votre hypothèse, est en contradiction formelle, et avec l'idée même, et avec les faits antérieurs, et avec les tendances les plus authentiques de l'humanité.

Votre théorie, disons-nous, implique contradiction dans ses termes, puisqu'elle prétend faire de la liberté une création de l'État, tandis que c'est l'État, au contraire, qui doit être une création de la liberté. En effet, si l'État s'impose à ma volonté, l'État est maître; je ne suis pas libre; la théorie est à bas.

Elle est en contradiction avec les faits antérieurs, puisqu'il est certain, et reconnu par vous, que tout ce qui s'est produit, dans la sphère de l'activité humaine, de positif, de bon et de beau, a été le produit exclusif de la liberté, agissant indépendamment de l'État, et presque toujours en opposition avec l'État; ce qui mène droit à cette proposition, qui ruine votre système, que la liberté se suffit à elle-même et n'a pas besoin de l'État.

Elle contredit enfin votre théorie, les tendances manifestes de la civilisation; puisque au lieu d'ajouter sans cesse à la liberté et à la dignité individuelle, en faisant, suivant le précepte de Kant, de chaque âme humaine un exemplaire de l'humanité tout entière, une facette de l'âme collective, vous subordonnez la personne privée à la personne publique, vous soumettez l'individu au groupe, vous absorbez le citoyen dans l'État.

C'est à vous de lever, par un principe supérieur à la liberté et à l'État, toutes ces contradictions. Pour nous, qui nions purement et simplement l'État; qui, suivant résolûment la ligne de la liberté, restons fidèle à la pratique révolutionnaire, nous n'avons point à vous démontrer la fausseté de votre hypo-

thèse, nous attendons vos preuves. L'*État-maître* est perdu, vous en convenez avec nous. Quant à l'*État-serviteur*, nous ne savons ce que ce peut être; nous nous en défions comme d'une souveraine hyprocrisie. L'*État-serviteur* nous semble tout à fait être la même chose qu'une servante-maîtresse; nous n'en voulons pas; nous préférons, jusqu'à nouvel ordre, épouser en légitime mariage la Liberté. Expliquez donc, s'il vous est possible, comment, après avoir démoli l'État par amour pour cette liberté adorée, nous devons maintenant, par l'effet du même amour, revenir à l'État. Jusqu'à ce que vous ayez résolu ce problème, nous continuerons de protester contre tout gouvernement, toute autorité, tout pouvoir; nous maintiendrons, envers et contre tous, la prérogative libérale. Nous vous dirons : La liberté est, pour nous, chose acquise; or, vous savez la règle de droit : *Melior est conditio possidentis.* Produisez vos titres à la réorganisation du gouvernement; sinon, pas de gouvernement!

Résumons.

L'État est la constitution *extérieure* de la puissance sociale.

Cette constitution suppose, en principe, que la société est un être de raison dépourvu de spontanéité, de providence, d'unité, et qui a besoin, pour agir, d'être fictivement représentée par un ou plusieurs mandataires électifs ou héréditaires : hypothèse dont le développement économique des sociétés et l'organisation du suffrage universel concourent également à démontrer la fausseté.

La Constitution de l'État suppose en outre, quant à son objet, que l'antagonisme ou l'état de guerre est la condition essentielle et indélébile de l'humanité, condition qui nécessite, entre les *faibles* et les *forts*, l'intervention d'une force coërcitive qui mette fin aux combats par une oppression générale. Nous soutenons qu'à cet égard la mission de l'État est finie; que, par la division du travail, la solidarité industrielle, le goût du bien-être, la répartition égale du capital et de l'impôt, la liberté et la justice obtiennent de plus sûres garanties que toutes celles que leur offraient jadis la religion et l'État.

Quant à une transformation utilitaire de l'État, nous la considérons comme une utopie que contredisent à la fois et la tradition gouvernementale, et la tendance révolutionnaire, et l'esprit des réformes économiques désormais admises. Dans tous les cas, nous disons qu'à la liberté seule appartiendrait de réorganiser le pouvoir, ce qui équivaut aujourd'hui à une exclusion complète du pouvoir.

En résultat, ou point de révolution sociale, ou plus de gouvernement; telle est, sur le problème politique, notre solution.

A présent, deux mots d'explication de l'écrivain aux citoyens Louis Blanc et Pierre Leroux.

A Louis Blanc :

Vous vous plaignez que, depuis longtemps, vous êtes en butte à un système d'attaque de ma part; vous dites qu'il vous a toujours répugné d'y répondre, parce que vous ne vouliez point donner à la contre-révolution le spectacle de nos dissentiments. Vous me permettrez de vous savoir peu de gré de cette modération feinte, qui n'est qu'une manière détournée de me signaler à l'animadversion des démocrates. Il faut que les questions soient mises à l'étude. (La Révolution ne s'accommode point de ces complaisances réciproques.) Si vous avez supposé un seul instant que je tairais ou dissimulerais rien de ce qui, dans vos livres, me paraît faux et dangereux, vous ne m'avez pas rendu justice; vous vous êtes trompé.

Je n'ai jamais calomnié vos intentions; j'ai souvent fait valoir l'honneur, bien rare dans le monde, que vous avez eu de poser le premier, d'une manière officielle, la question sociale. C'est une gloire qu'on ne peut vous ravir; pour ma part, j'y songe moins que personne. J'ai, de plus, appelé l'attention sur votre théorie, que je connais, soyez-en sûr, mieux que vous ; non certes que je l'approuvasse, mais parce qu'elle exprime un des côtés du développement humanitaire, le côté communiste et gouvernemental, qui est celui que je combats.

Aussi, sans m'occuper de votre personne, vous ai-je toujours considéré comme l'expression la moins déguisée de l'absolutisme, et, à ce titre, comme l'un des hommes les plus dangereux pour la Révolution. J'ai cru, en faisant la critique de vos idées, remplir un devoir : je regrette que vous n'ayez pas su le comprendre. Je suis, à vos yeux, le *théoricien de la tyrannie par le chaos*, pour emprunter votre style : soit! Je viens de vous dire ce que j'entends par *anarchie* et abolition de l'État; je l'avais déjà suffisamment fait entendre dans divers opuscules, et, tout récemment, dans le manifeste de la *Voix du Peuple*. Vous n'avez besoin que d'ouvrir les yeux pour voir qu'il y a loin de ces idées à celles de *tyrannie* et de *chaos*. Il vous a plu, pour le besoin de votre popularité et la satisfaction de votre amour-propre, de travestir et dissimuler mes sentiments. Vous me devez de rétablir la vérité sur ce point et de rétracter vos paroles : je l'exige.

Vous insinuez, toujours pour le besoin de votre popularité et afin d'attirer sur moi la haine de la démocratie, que je continue les thermidoriens, auteurs de la mort de Robespierre, et

vous me prêtez des intentions de guillotine à l'égard de vous et de tous ceux qui, avec vous, continuent les Jacobins. Vous êtes littérateur : vous devez savoir mieux que personne que, malgré la véhémence du discours, la violence est ce qu'il y a de plus étranger à l'âme de l'homme de lettres. Ici encore, vous me devez réparation ; et pour qu'elle coûte moins à votre orgueil, je vais vous donner l'exemple de la franchise.

Il est vrai, j'apprécie autrement que vous le rôle et l'œuvre de Robespierre ; je pense, avec beaucoup d'autres, que Robespierre fut, avant Bonaparte, l'homme fatal qui, après l'avoir énergiquement servie, perdit la République. M. Royer-Collard disait un jour à M. Odilon Barrot : « Je vous connais, vous êtes Pétion. » Eh bien, je vous reconnais aussi, citoyen Louis Blanc, vous êtes Robespierre. Vous avez le même amour de la parole, les mêmes inclinations dictatoriales, le même talent d'agitation, les mêmes pensées rétrospectives, les mêmes allures réactionnaires, et, s'il faut vous dire tout, la même nullité d'idées, la même incapacité politique. Et, admirez l'étonnante analogie des temps : vous avez encore, dans Pierre Leroux, votre dom Gerle, et je m'assure que les Catherine Théo ne vous manqueront pas. S'ensuit-il, parce que je tire ainsi votre horoscope, que je sois moi-même un Girondin ? Vous seul pourriez le prétendre. Loin de là, j'accuse précisément Robespierre d'avoir perdu la République en précipitant, par le dégoût de sa mesquine personne et l'intolérance de son fanatisme, la chute de la Montagne et la défaite des Jacobins.

La France, bourgeoise par ses habitudes et ses institutions, est Montagnarde par tempérament : elle préfère, en révolution, les coups de mains aux transitions méthodiques ; c'est après avoir fait montre de sa force qu'elle consent à revenir aux idées. C'est pour cela que nos aspirations à la liberté ont été presque toujours déçues : 1799, 1814, 1830 et 1848 sont là qui l'attestent. A chacune de ces époques, le pays a fait effort pour se délivrer d'un pouvoir corrupteur et tyrannique ; mais, les idées n'étant point à la hauteur des circonstances, le pays est retombé de nouveau dans l'oppression.

D'après cette disposition de notre chère et malheureuse patrie, et vu la rapidité des événements, mes prévisions, très-impartiales comme vous allez juger, sont que la République démocratique et sociale s'établira sous l'influence des idées dont vous êtes l'organe le plus marquant ; et qu'un jour, bientôt peut-être, vous occuperez ce poste éminent que vous ambitionnez dans l'État. Il faut que le carnaval démagogique, prédit par moi, s'accomplisse. Les événements allant plus vite

que les idées, votre théorie de l'État, toute d'imagination, étant plus facilement saisie que la théorie scientifique de la liberté, il me paraît presque inévitable que nous échappions à l'expérience des théories du Luxembourg. Mais, je vous le prédis à l'avance : vous ne gouvernerez point comme vous l'imaginez, ni vous, ni personne. L'ouvrier, quelque faveur qu'il montre pour vos idées, ne vous laissera pas, cette fois, l'initiative ; il entend gouverner lui-même ; vous serez l'instrument d'une multitude désorganisée, et vous aurez compromis, pour la seconde fois, la Révolution de Février, en agitant sans cesse, au lieu de l'idée, la passion révolutionnaire.

C'est pour cela que moi, républicain, contre qui vous semez la méfiance et la haine, je tâche dès aujourd'hui de conjurer le péril, en jetant à travers le monde quelques idées positives, qui puissent un jour raccorder la démocratie et servir de lest à votre déplorable faconde. Car, malgré l'impopularité à laquelle je m'expose en combattant votre triste influence, je sais pertinemment que mes idées ne sont point perdues. Un des vôtres ne me disait-il pas un jour : *Nous ferons du crédit gratuit sans vous, malgré vous et contre vous?* Et n'est-ce pas ce que vous faites déjà vous-même, quand vous venez coudre la théorie du crédit gratuit à votre théorie de l'État?

Vous osez dire encore qu'après avoir flétri le pouvoir dans Robespierre, je l'exalte dans Louis-Philippe ; qu'après avoir craché sur l'échafaud du Jacobin, je m'agenouille devant le fumier où s'enfonça le monarque.

S'il me restait la moindre sensibilité pour des calomnies de cette espèce, je n'irais pas loin chercher ma réponse. Je vous appliquerais le *mentiris impudentissime* de Pascal, et vous laisserais là. Mais je veux traiter avec plus d'égards le président de ces pauvres délégués du Luxembourg, qui recueillent si précieusement vos discours et vous admirent si naïvement. Obligez-moi donc de leur dire, puisqu'ils vous croient sur parole et qu'ils ne me lisent pas, que ce que vous en faites vis-à-vis de moi est plaisanterie pure, à seule fin de me signaler à la vindicte patriotique, au cas où le néo-jacobinisme triomphant ferait une fournée de *réacs* et d'*aristos*. N'est-il pas réactionnaire, en effet, celui qui ose rire de votre prétendue *Organisation du Travail?* N'est-il pas aristocrate, celui qui se permet une opinion en dehors de la commune profession de foi?

A Pierre Leroux :

Mon cher théosophe,

Vos trois articles contiennent en substance que je suis un

orgueilleux, un éclectique, un libéral, un sophiste, un voltairien, un fouriériste, un malthusien, un égoïste, un athée, un Érostrate, un bourgeois, un propriétaire, ce qui ne vous empêche pas de m'appeler votre ami et de me dire : *Mon cher Proudhon;* — que j'ai pillé, sans en rien dire, Kant, Hégel, Feuerbach, Fourier et vous-même; mais que si j'ai pris quelques-unes de vos idées, ç'a été à mauvaise intention, et uniquement pour renverser votre *doctrine;* qu'après avoir critiqué Louis Blanc, Considérant, Cabet et autres, dont vous vous souciez *in petto* comme de moi, j'ai eu l'audace extrême de m'attaquer à vous, le vainqueur de M. Cousin et de l'éclectisme, que je vous ai appelé *théologastre*, tandis que vous êtes bien et dûment le théologal du socialisme; bref, je ne suis pas républicain.

Vous avez mis quinze colonnes de *la République* à me défiler ce chapelet. Je vous le demande : qu'est-ce que tout cela prouve? Quel argument pour vos lecteurs que cette kyrielle d'épithètes injurieuses, à l'usage des papelards de la démocratie sociale? Et que vous importe, à vous, grand théomancien, grand théomime, pour ne pas dire théomane, dont je n'avais rien dit, que Louis Blanc et les autres, qui ont si bien travaillé après Février, aient été par moi confessés d'office, attendu qu'ils refusent de parler?

La question que vous aviez à résoudre était pourtant bien simple, et je l'avais posée en termes précis.

Qu'est-ce que Dieu? me demandais-je. Et je répondais après Kant, après tous les philosophes, après vous-même : *On ne sait pas.*

Qu'est-ce que le gouvernement? — On ne sait pas.

Et j'ajoutais, par forme de commentaire : M'est avis qu'en nous occupant davantage de ces questions, nous avons l'air d'astrologues cherchant l'avenir dans les astres.

Vous n'aviez donc qu'une chose à faire : c'était de me montrer, empiriquement ou par formule dialectique, ce que c'est que Dieu, ce que c'est que le gouvernement. Vous aviez là une belle occasion de produire votre théorie! Au lieu de cela, vous vous enflammez, vous déclamez; vous me traitez de sacrilége, de malthusien, de *pas républicain!* Finalement, vous me menacez de me traiter comme vous avez fait l'éclectisme, cette grande porte ouverte de la philosophie moderne, que vous avez eu la gloire d'enfoncer tout seul. Qu'avez-vous donc? Quel taon vous pique? A quelle hypocondrie êtes-vous en proie? Je soupçonne, si vous n'êtes fou, quelque excitation de la police, quelque coup de Carlier, comme dit élégamment M. de Laro-

chejacquelein. Prenez garde : nous sommes entourés de mouchards, qui ne songent qu'à nous faire dire, quand ils ne nous font pas faire, des sottises.

Voulez-vous que je vous dise ce que je pense?

Au fond, vous n'avez sur Dieu, la religion, la propriété, le gouvernement, l'association, pas d'autres idées que celles que je m'efforce de tirer au clair, tandis que vous les embrouillez de triade, de *circulus*, de métempsycose et de toutes sortes d'illuminations métaphysiques et érotiques. C'est pour cela que vous vous déclarez mon adversaire : il vous fâche de me voir semer vos idées, comme du sable, sur la place publique.

Dieu, c'est vous qui le dites, ne se prouve pas, ne s'explique point. — Et que dis-je autre chose?

La religion, selon vous encore, c'est la démocratie sociale. — J'accepte, sous bénéfice d'inventaire, cette définition. J'abandonnais le mot avec la chose; vous, en abandonnant la chose, vous reniez le mot. Rien de plus aisé que de nous entendre.

La propriété, c'est toujours vous que je cite, *est le droit qu'a tout homme de se développer sous le triple rapport physique, moral et intellectuel.* — Ainsi définie, qui serait assez insensé pour nier la propriété? J'abonde dans votre sens : j'avais cru seulement que la propriéte était autre chose.

Après vous être ainsi expliqué sur Dieu, la religion et la propriété, vous vous déclarez partisan du CRÉDIT GRATUIT, dont vous revendiquez même l'idée première. Seulement, vous prétendez que la *Banque du Peuple* n'est rien qu'une absurdité, exclusivement de mon invention. Cela prouve du moins que, d'accord sur le principe et la théorie, nous différons seulement sur l'application. Mais que dirait le public, s'il apprenait que la cause du blâme que vous déversez sur la Banque du Peuple vient uniquement de ce que j'en avais banni, malgré vous, toute espèce de triade? Vous vouliez d'abord, dans la Banque du Peuple, TROIS divisions : Production, Consommation et Circulation. Puis vous distinguiez TROIS espèces de crédit : puis vous établissiez TROIS caisses. Tout était par *trois*, multiples et sous-multiples de *trois*. Je vous répondis que vous n'entendiez rien à la tenue des livres, et les conférences finirent là. Combien je regrette de ne les avoir pas publiées? Nous direz-vous une fois, métaphysicien de la Trimourti, pourquoi une marmite n'a que trois pieds, tandis qu'il y a quatre roues à un chariot?

En parfaite communauté d'idées sur le capital et l'intérêt du capital, nous le sommes encore sur le gouvernement. Vous niez, ainsi que moi, le gouvernement de l'homme par l'homme. Vous avez dit le premier que, dans la République, chaque

citoyen devait être *son prêtre et son empereur*.. Vous allez jusqu'à me reprocher de vous avoir volé l'idée. Pardon! je ne savais pas qu'elle fût vôtre ; et quand je l'aurais su, je n'aurais pas cru qu'elle perdît quelque chose à passer par ma bouche : j'ai plus que vous la réputation de savoir ce que je dis.

Mais qui donc a pu vous mettre à l'esprit que la double formule : *Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme* et *Abolition du gouvernement de l'homme par l'homme*, que nous affirmons, vous et moi, était de ma part une traîtreuse antinomie, tandis que chez vous, c'est simplement une déduction? Que si j'affirmais en même temps ces deux propositions, c'était afin de les ruiner l'une par l'autre, et d'éterniser ainsi tout à la fois, et l'exploitation de l'homme par l'homme, et le gouvernement de l'homme par l'homme? Comment avez-vous pu me prêter cette méchanceté antinomique, lorsque je ne cesse de répéter, d'un bout à l'autre de mes *Confessions*, que les deux formules sont identiques et adéquates, qu'elles dérivent du même principe, et se servent réciproquement de corollaire. Et c'est là-dessus que vous vous fondez pour crier du haut des toits que je ne suis pas républicain! Encore une fois, est-ce folie, ou calomnie?

Oui, oui, oui, — faut-il que je vous le corne aux oreilles! — je nie tout à la fois, collectivement, identiquement et synthétiquément, et l'exploitation de l'homme par l'homme, et le gouvernement de l'homme par l'homme, et, ce que vous avez grand tort d'oublier, cher Théopompe, l'adoration de l'homme par l'homme. En le niant, je ne fais, je vous le jure, ni antinomie ni antithèse, je ne songe nullement à démolir votre *Doctrine*; je ne sais pas même si vous avez une doctrine.

La conformité de nos sentiments en matière de religion, de gouvernement, de crédit et de propriété, ainsi constatée, et par vos paroles, et par cette âpre revendication d'idées, dont, à ce qu'il paraît, vous seriez le père, tandis que je n'en serais que l'accoucheur; n'est ce point une honte à vous de venir subitement, avec éclat, avec scandale, prendre la défense de la religion, qui vous repousse; du gouvernement, qui vous répudie; de la propriété, qui vous abhorre? Quelle est donc cette croisade dont vous êtes maintenant le Pierre l'Ermite en faveur de la religion, du gouvernement, de la propriété Qu'attaquez-vous? Que défendez-vous? A qui, à quoi en avez vous? Que signifie ce torrent de divagations pédantesques, où tout ce que l'on découvre de plus clair, c'est que l'idée du siècle, l'idée immortelle, sous l'invocation de laquelle j'ai placé très-humblement ma brochure, cette idée, c'est la vôtre?

Ne pouviez-vous dire à vos lecteurs, simplement, et sans m'appeler malthusien, Érostrate, propriétaire, etc. : Citoyens, Celui qui a résolu le problème du prolétariat, Celui qui, seul a le droit de lever la main au ciel, et de dire : *Mon idée est immortelle*, cet homme-là, ce n'est pas Proudhon, c'est PIERRE LEROUX! c'est MOI!

Écoutez-moi, cher Théoglosse. Je vous fais grâce, pour aujourd'hui, de toutes les folies et absurdités que vous avez à pleine bouche répandues dans vos trois diatribes; je vous ferais trop souffrir en les relevant. Mais, je vous en préviens, je n'aime point cette façon jésuitique d'égorgiller un homme en l'embrassant. Je préfère mille fois la haine avouée, cordiale, de Louis Blanc, à votre fausse bonhomie. Vous pouvez qualifier mes idées, c'est votre droit; mais je vous défends de qualifier mes intentions : sinon, je vous qualifierai vous-même; je vous marquerai si avant et si brûlant, qu'il en sera fait mémoire dans les générations futures. Ce sera, pour vous, un moyen d'arriver à la postérité, plus sûr que la Triade, le *Circulus* et la Doctrine.

(Nº 68. — 7 décembre.)

A PIERRE LEROUX

Mon cher Pierre Leroux,

Voulez-vous que, suspendant un instant notre polémique, nous causions de bonne amitié? Mettez de côté votre susceptibilité et vos soupçons : c'est un nouveau traité que je vous propose, dans lequel vous n'aurez rien à mettre du vôtre.

Je suis décidé à tout endurer de vous, les critiques les plus mortifiantes, les redressements les plus sévères, hors que vous

disiez de moi que je ne suis pas républicain, démocrate et socialiste; que je suis un *méchant* et un *athée*.

De pareilles imputations s'adressant, non point aux idées, mais à la personne, vous n'avez point le droit de les exprimer, par la raison que nul homme au monde n'a le droit de rechercher les intentions de son prochain. La recherche des intentions, grand Dieu! Savez-vous donc, Pierre Leroux, qui savez tant de choses, ce que c'est? C'est l'inquisition, c'est la dénonciation organisée, la calomnie systématique, la condamnation sans jugement, sans motifs, sans preuves, sans corps de délit. C'est l'abolition de toute fraternité entre les hommes, la négation de l'Evangile, l'apothéose de Torquemada, de Fouquier-Tinville, de Marat, la glorification du tribunal révolutionnaire.

Est-ce donc, Pierre Leroux, que vous voulez recommencer Marat? Est-ce que vous seriez une incarnation de Fouquier-Tinville? Est-ce que votre âme aurait animé jadis la figure atroce de Torquemada? Comment! vous qui criez si fort contre la calomnie, dont je n'ai jamais usé contre vous, que je sache; vous qui comparez la calomnie au poignard de l'assassin, vous prétendez l'ériger en système, sous prétexte de *rechercher les intentions!* Possédez-vous donc déjà l'infaillibilité canonique, pour vous arroger le droit d'accuser les intentions d'homme qui vive? Oubliez-vous que la moindre erreur de jugement, alors que vous parlez d'intentions, devient calomnie?

Dites, tant qu'il vous plaira : Telle proposition, telle idée, ne me paraît point républicaine, à la bonne heure! Dites que je me trompe dans la manière dont j'entends la démocratie et le socialisme; prouvez-le à votre manière : je n'y trouve point à redire. Je m'engage même, pour toute réponse, à prouver que, hormis vos fantaisies antédiluviennes, vos opinions sur le gouvernement, la propriété, l'association, le crédit, ne sont par autres que les miennes. Le public appréciera.

Mais n'allez pas conclure de ce qui vous paraît être mes idées à ce que vous pourriez prendre ensuite pour mes intentions : vous n'en n'avez pas le droit. Vous ne le pourriez faire sans une intention calomnieuse, sans vous rendre coupable le premier du crime que vous recherchez dans les autres.

Je suis républicain : depuis douze ans mes preuves sont faites. Il fallait être Pierre Leroux, il fallait avoir fait de la Triade, du *Circulus* et de la Métempsycose, le critérium du républicanisme pour découvrir, après douze ans de combats livrés par moi pour la sainte cause de la République, que je ne suis pas républicain.

Je suis démocrate : mes explications, sans cesse répétées, de ce que j'entends par *an-archie* en déposent. N'y aurait-il donc de démocrates, en France, que ceux qui jurent avec vous par la Triade, qui croient au *Circulus* et à la Métempsycose? Je crains fort qu'à ce compte il n'existe, il n'ait jamais existé de républicain que vous seul, dans toutes les républiques passées, présentes et futures.

Je suis socialiste, enfin : j'ai dit cent fois que le socialisme en tant qu'il se borne à la critique de l'économie politique actuelle, et qu'il propose à la critique ses hypothèses, est une protestation; qu'en tant qu'il formule des idées pratiques et positives, il est la même chose que la science sociale. Je proteste contre la société actuelle et je cherche la science; à ce double titre, je suis socialiste. Vous n'avez pas le droit de me retirer cette qualité, parce que je ne reconnais ni la Triade, ni la Métempsycose, ni le *Circulus*. A ce compte, Fourier, Owen, Saint-Simon, Cabet, Louis Blanc, ne seraient pas plus socialistes que moi : vous seriez à vous seul le Socialisme, comme vous êtes à vous seul la Démocratie et la République.

Je repousse la qualification d'athée, non par hypocrisie, sachez-le bien, ni par aucune terreur religieuse; mais parce que ce mot, pris au sens vulgaire, implique une insinuation odieuse. L'athée est le matérialiste abject, sans respect de la justice et de l'humanité, qui se fait une loi de son égoïsme, un dieu de son ventre, un culte de l'assouvissement de ses passions. Ce n'est point ainsi, vous ne l'ignorez pas, que Spinosa fut athée; ce n'est point pour de pareilles causes que Kant, Fichte, Hégel en méritèrent plus tard le nom. Le prétendu athéisme de ces grands hommes ne fut autre chose que l'idéalisme élevé à sa plus haute puissance, le point culminant de la spéculation métaphysique et religieuse.

Je ne relèverai point cette autre épithète *d'enfant terrible* que vous me décernez, après l'avoir traduite, de peur que le public ne s'y méprenne, par *méchant*. Vous qui parlez tant d'intentions, vous révélez naïvement les vôtres. Quoi! je suis un *enfant terrible*, c'est-à-dire, dans le langage de Pierre Leroux, un *méchant*, parce que je ne crois ni à la Triade, ni au *Circulus*, ni au Panthéisme, ni à la Métamorphose, ni à la Métempsycose! Je suis un renégat de la République et du Socialisme, de tout ce que le Peuple vénère, parce que j'ai eu la scandaleuse audace de rire de vos prétendus dogmes! Vous vous êtes dit à vous-même : « l'orthodoxie, c'est ma doxie »; et là-dessus, vous allez criant partout que je suis un athée,

un méchant, le fléau de la République démocratique et sociale.

Vous abusez de la considération dont le peuple vous honore, de l'opinion qu'il a de votre sincérité, de votre probité, pour me rendre à ses yeux suspect. Vous vengez, par cette immolation de ma personne, quelques plaisanteries plus gaies qu'offensantes, tout cela pour la plus grande gloire du *Circulus* et de la Doctrine. Savez-vous ce que cela signifie, Pierre Leroux? C'est que vous préférez votre doctrine à la Vérité, à la Charité, à la République.

Non, je ne crois ni à la Triade, ni au *Circulus*, ni à la Métempsycose, pas plus qu'à la résurrection des morts et à la monarchie constitutionnelle; je ne suis ni théiste. ni panthéiste, ni athée. Je n'ai de foi, d'amour, d'espérance qu'en la Liberté et la Patrie. C'est pour cela que je fais une opposition systématique à tout ce qui me semble hostile à la Liberté, étranger à cette terre sacrée de la Gaule. Je veux ma nation rendue à sa nature primitive, libre une fois de toute croyance exotique, de toute institution aliénigène. Assez longtemps le Grec, le Romain, le Barbare, le Juif, l'Anglais ont déteint sur notre race : l'un lui a donné sa religion, l'autre son droit; celui-ci sa féodalité, celui-là son gouvernement.

Et comme si ce n'était point assez de cette longue invasion de l'idée étrangère, vous venez nous offrir, renouvelés des fables hindoustaniques, la Triade, le *Circulus*, la Métempsycose et les castes. Vous ne voulez pas que ce pauvre peuple, le premier de la terre, reprenne, avec son initiative, son *auto-mathie* perdue. Vous lui défendez de vivre de sa vie propre, de parler au monde de l'abondance de son cœur et de son génie; à son inspiration légitime vous substituez la métempsycose et la triade.

Ah! vous qui me reprochez de n'être pas républicain, vous n'êtes point de votre pays. Vous n'avez pas entendu, comme moi, dès l'enfance, les chênes de nos forêts druidiques pleurer l'antique patrie; vous ne sentez pas vos os, pétris de ce pur calcaire du Jura, frissonner au souvenir de nos héros Celtes, Vercingétorix traîné en triomphe par César, Orgétorix, Arioviste, et ce vieux Galgacus vaincu par Agricola; vous n'avez pas vu, au bord de nos torrents alpins, la liberté vous apparaître sous les traits de la Gauloise Velléda.

Vous n'êtes point un enfant de Brennus : vous ne concevez rien à cette restauration de notre nationalité, qui, par delà la réforme économique et la transformation d'une société avilie, apparaît comme le but le plus élevé de la Révolution de

Février. Vous êtes du parti de l'étranger ; c'est pour cela que la Liberté, qui fut le tout de nos ancêtres, qui produisait tout pour eux, vous est odieuse; c'est pour cela que vous ne comprenez rien à l'œuvre à laquelle je me dévoue, et que vous calomniez mes *intentions*; c'est pour cela que vous nous apportez la Triade, le *Circulus* et la Doctrine.

Parlez donc, Pierre Leroux, puisque vous avez la science; mais ne touchez point à la Liberté, et surtout ne calomniez pas: c'est tout ce que j'ai à vous dire. Vous ne me trouverez point en reste de bons procédés.

(N° 74. — 13 décembre).

A PIERRE LEROUX

Mon cher Pierre Leroux,

Il faut bien que je vous pardonne vos accusations incessantes, car vous ne me connaissez point, et vous ne discutez pas.

D'abord, vous ne m'avez pas lu, ce qui vous donne beau jeu pour m'attaquer; ensuite, s'il faut que je vous le dise, et tout ce que vous avez écrit depuis un mois le prouve, vous manquez absolument de méthode. A force de ressasser vos formules creuses, de vous conjouir dans vos stériles imaginations, de tenir votre pensée dans un monde supra-sensible, vous êtes devenu incapable de saisir la pensée des autres : c'est ce qui fait que vos critiques, à votre insu, je n'en doute pas, sont une perpétuelle incrimination.

Sur quelques lambeaux de phrases écharpés de mes livres et pris à contre-sens, vous vous êtes fait de moi un adversaire

à votre guise, anti-démocratique, anti-socialiste, contre-révolutionnaire, malthusien, athée. C'est à cet être fantastique que vous adressez vos arguments, sans vous inquiéter le moins du monde si l'homme que vous signalez de la sorte aux prolétaires en est atteint. Tantôt vous m'imputez des choses que je n'ai point dites, ou vous me prêtez des conclusions diamétralement opposées aux miennes; d'autres fois, vous prenez la peine de m'instruire de ce que personne dans notre siècle ne peut honorablement ignorer; le tout afin de me jeter bénignement hors de la communion démocratique et sociale.

Entre temps, les lecteurs de bonne foi qui vous suivent, et les malintentionnés, — il n'en manque pas de cette dernière espèce, — s'en vont colportant vos accusations, les commentant, les amplifiant et les exploitant. Si bien qu'en fin de compte, et grâce à vous, je me trouve être aujourd'hui le Satan du socialisme, comme j'étais, il y a un an, celui de la propriété. La plus grande affaire du socialisme, en ce moment, dit à qui veut l'entendre une de vos bonnes amies, madame Pauline Roland, c'est de démolir Proudhon. Combien on y verra plus clair dans le socialisme, n'est-il pas vrai, lorsque ce renégat de Proudhon sera démoli; et que les commères de Pierre Leroux, à qui l'hypocondre démange, siégeront au milieu des hommes à l'Assemblée des représentants du Peuple!

Voulez-vous donc, mon cher Pierre Leroux, que la controverse aboutisse? Il faut, cela est indispensable, circonscrire le débat, traiter, en chaque matière, d'abord une question, puis une autre, et ne pas pérorer de tout et d'autres choses, comme vous faites en chacun de vos articles. Sans cela, nos discussions deviendront infailliblement un sujet de risée pour les malthusiens, et de scandale pour les prolétaires. Quant à moi, je vous l'avoue, il m'est impossible de soutenir une pareille polémique, de perdre mon temps et mon papier à rétablir sans cesse les faits, restaurer les textes, éclaircir vos malentendus, dissiper vos lubies, et traduire en langue vulgaire votre style d'inspiré.

Ainsi, vous me faites reproche d'avoir distingué l'un de l'autre le problème du travail et le problème de l'État, deux problèmes identiques au fond, et susceptibles d'une même solution.

Si vous aviez autant de désir de reconnaître la conformité de vos idées avec les miennes que d'envie d'en faire ressortir la dissemblance, vous n'eussiez pas eu de peine à vous convaincre que, sur le problème du travail et de l'État, comme

sur tant d'autres choses, nos deux génies n'ont rien à s'envier réciproquement. Lorsque je dis, par exemple, que le principe capitaliste et le principe monarchique ou gouvernemental sont un seul et même principe; que l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, et l'abolition du gouvernement de l'homme par l'homme, sont une seule et même formule; lorsque, combattant à la fois le communisme et l'absolutisme, deux faces corrélatives du principe d'autorité, je fais observer que, si la famille fut l'élément de la société féodale, l'atelier est l'élément de la société nouvelle : il est bien évident que je considère, ainsi que vous, comme un seul et unique problème, le problème politique et le problème économique. Ce que vous me reprochez d'ignorer à ce sujet est, de votre part, ignorance pure de ma propre pensée : et, ce qui est pis, c'est du temps perdu.

Mais de ce que la question du travail et la question de l'État se résolvent l'une par l'autre et sont au fond la même question, s'ensuit-il qu'on ne les doive pas distinguer, et qu'elles ne puissent recevoir chacune une solution propre? De ce que ces deux questions sont, dans le principe, identiques, s'ensuit-il que, de cette identité, l'on doive conclure à une organisation propre de l'État, plutôt qu'à une absorption de l'État par le travail? Ni l'une ni l'autre de ces conséquences n'est vraie. Il en est des questions sociales comme des problèmes de la géométrie; elles peuvent se résoudre par plusieurs voies, selon l'aspect par lequel on les considère. Il est même utile, il est indispensable de donner ces différentes solutions, qui, multipliant les aspects de la théorie, agrandissent le domaine de la science.

Et quant à l'État, puisque, malgré cette diversité d'aspects, la conclusion définitive est que le problème de son organisation se confond avec celui de l'organisation du travail, on peut, on doit en induire encore qu'un temps viendra où, le travail étant organisé par lui-même, selon la loi qui lui est propre, et n'ayant plus besoin de législateur ni de souverain, l'atelier fera disparaître le gouvernement. C'est ce que j'affirme, et que nous examinerons, mon cher philosophe, quand, avec un peu plus d'attention pour les idées d'autrui et un peu moins de tendresse pour les vôtres, il vous plaira discuter sérieusement l'une ou l'autre de ces deux choses, dont vous parlez toujours pour n'en rien dire : l'Association et l'Etat.

Le problème du gouvernement et le problème du travail étant identiques, vous observez, et avec raison, que cette

identité s'énonce dans les termes suivants : *Problème de l'organisation de la société.*

Or, lisez le premier chapitre des *Contradictions économiques* : vous y trouverez en termes formels qu'il est inexact de dire que le travail est organisé ou qu'il ne l'est pas ; qu'il s'*organise* de toute éternité; que la société est une œuvre constante d'organisation ; que cette organisation est tout à la fois le principe, la vie, le but de la société. Faites-moi donc le plaisir, mon cher Pierre Leroux, de me croire un peu moins ignorant, et surtout moins sophiste que je ne parais à votre imagination effarée : notre dispute en sera abrégée des trois quarts.

Rien de plus facile que de justifier l'orthodoxie de cette proposition tombée de ma plume, et que vous relevez d'une façon si dédaigneuse et si peu rationnelle : — « La Révolution de Février a posé deux questions capitales; l'une économique, c'est la question de travail et de propriété; l'autre politique, c'est la question de gouvernement ou d'État. » Je n'avais qu'à rappeler ce qui ressort de toutes mes paroles, que la politique et l'économie politique sont une seule et même science, la première plus personnelle, arbitraire ou subjective; la seconde plus réelle et positive. Cependant, cette interprétation de la Révolution de Février vous parait encore *sèche* et *étroite*; il y manque ce quelque chose, au delà du gouvernement et de l'économie des sociétés, et sans lequel toute idée vous semble satanique, et toute proposition digne du feu. Ce quelque chose, c'est le sentiment du divin, l'expression théologique et religieuse. Là-dessus, citation d'une homélie de M. de Lamartine, et commentaire de votre façon sur Dieu, la religion, la tête du Christ, la Convention et Robespierre.

Quand vous le voudrez, mon cher Pierre Leroux, je vous ferai un sermon sur Dieu, son Esprit et son Verbe, à faire pleurer tous les bas-bleus du socialisme et leurs portières : je sais jouer, aussi bien que vous et M. de Lamartine, de cet instrument. Mais permettez-moi de ne point mêler la théologie avec l'économie politique, ou, comme dit le proverbe, *le bon Dieu avec les prunes*. Cet abus de religiosité est une des mystifications de notre époque, dont il appartient au socialisme de purger la littérature et la presse. Parler religion à des hommes quand il s'agit de fonder la science sociale, mathématique et objective, c'est polluer les intelligences; c'est se rendre coupable envers le Peuple du même crime que l'infâme Mazarin fut accusé d'avoir commis sur la personne du jeune Louis XIV.

Qu'est-ce que votre Dieu?

Quelle est votre religion, votre rite, votre dogme?

Que signifie cette réclame perpétuelle du Christ et de l'Église?

Vous ignorez le premier mot de toutes ces choses; vous ne voyez goutte dans vos propres pensées, et toute cette poésie transmondaine ne sert qu'à couvrir la misère de votre prétendue foi et le néant de vos moyens. Vous ne parlez tant de Dieu, que vous ignorez, vous, l'anti-chrétien, que pour vous dispenser de parler des choses d'ici-bas, *non ut aliquid dicatur, sed ne taceatur.*

Oui, vous dis je, la Révolution de Février (et je tiens à ma formule justement à cause de sa simplicité concrète, de sa matérialité même), la Révolution de Février a posé deux questions : l'une politique, l'autre économique. La première est celle du gouvernement et de la liberté; la seconde, celle du travail et du capital. Je vous défie d'exprimer en moins de mots de plus grandes choses. Laissez donc l'Être-Suprême dans le ciel, la religion dans la conscience, au foyer domestique, entre la mère de famille et ses enfants.

J'ajoute, et rien de ma part ne vous autorise à douter, comme vous faites, de mes sentiments à cet égard, que, ces deux grandes questions résolues, la devise républicaine : *Liberté, Égalité, Fraternité*, est réalisée. Si c'est là ce que vous appelez le *règne de Dieu sur la terre*, je vous dirai même que je n'y fais aucune opposition. Je suis bien aise de savoir enfin que le règne de Dieu c'est le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Ne pourriez-vous donc parler comme tout le monde?

Vous me faites dire, et je ne sais vraiment pas où vous avez pu découvrir cela, que *la propriété des instruments de travail doit rester éternellement individualisée, et sans organisation.* Ces mots sont imprimés en italiques, comme si vous les aviez pris quelque part dans mes livres. Puis, sur la garantie de cette prétendue citation, vous vous mettez à soutenir contre moi que la société, ou l'État qui la représente, a le droit de *racheter* toutes les propriétés, que son devoir est d'opérer ce *rachat*, et qu'elle le fera.

Mais de ce que je repousse, au nom du socialisme, le rachat des propriétés comme absurde, illégitime, funeste, il ne s'ensuit pas le moins du monde que je veuille éterniser l'individualisation, la non-organisation des instruments de travail. Je n'ai jamais dit ni écrit pareille chose : j'ai affirmé cent fois le contraire. Je ne distingue pas, comme vous, une vraie et une fausse propriété; je nie, au point de vue supérieur du droit et de la destinée humaine, toute espèce de domaine propriétaire.

Je le nie, précisément parce que je crois à un ordre social où les instruments de travail, de choses appropriées, deviendront choses attribuées; où la terre entière sera dépersonnalisée; où, toutes les fonctions étant devenues solidaires, l'unité, la personnalité sociale pourra se produire en même temps que la personnalité individuelle. Certes, si je ne connaissais la candeur de votre âme, je croirais, mon cher Pierre Leroux, que c'est à dessein que vous travestissez de la sorte mes intentions et mes paroles.

Mais, comment arriver à cette solidarité de possession et de travail? Comment réaliser cette personnalité sociale, qui doit résulter de la désappropriation, ou dépersonnalisation des choses?

Là est évidemment la question, la grande question révolutionnaire.

Vous invoquez, avec Louis Blanc, l'*association* et le *rachat*; mais l'association, telle qu'elle doit surgir des nouvelles réformes, est aussi inconnue que la religion, et tous les essais d'association tentés sous nos yeux par les travailleurs, plus ou moins calqués sur les formes de sociétés définies par nos codes civil et de commerce, ne peuvent être considérés que comme des essais transitoires. On ne sait rien, en un mot, jusqu'ici de l'association. Mais le rachat des propriétés, outre qu'il devrait être consenti par tous les propriétaires, par tous les citoyens, ce qui est impossible, est une conception d'une absurdité mathématique. Avec quoi l'État remboursera-t-il les propriétés? Avec les propriétés. Le rachat universel, c'est l'expropriation universelle sans utilité publique et SANS INDEMNITÉ. Et c'est vous, Pierre Leroux, dont la prudence ne craint pas de se compromettre en patronnant de telles balourdises!

Il y a un moyen plus simple, plus efficace, et infiniment moins onéreux et moins risquable, d'opérer la conversion de cette propriété, de réaliser la Liberté, l'Égalité et la Fraternité: ce moyen, je l'ai indiqué maintes fois, c'est de faire cesser, par l'organisation démocratique du crédit et la simplification de l'impôt, la productivité du capital.

Le capital ayant perdu sa faculté d'usure, la solidarité économique se crée peu à peu, et avec elle l'égalité des fortunes;

Vient ensuite la formation, spontanée et populaire, des groupes, ateliers ou associations de travailleurs;

En dernier lieu, se détermine et se formule le groupe suprême, qui comprend la nation tout entière, et que vous appelez l'État, parce que vous lui donnez une représentation extra-sociale, mais qui, pour moi, n'est plus l'État.

Voilà, cher philosophe, comme je conçois la marche de la Révolution; voilà comment nous devons nous élever de la Liberté à l'Égalité, et de celle-ci à la Fraternité. Voilà pourquoi j'insiste avec tant de force sur l'importance de la réforme économique, réforme que je formule provisoirement par ces mots : *Gratuité du crédit.*

Et voilà aussi ce que nous examinerions méthodiquement, ce que nous discuterions pied à pied, si vous pouviez une fois sortir de vos amoureuses extases, et vous occuper de cette ignoble pratique du crédit et de l'escompte. Mais vous jugez plus utile, plus urgent, de dire et faire répéter partout que je suis un ennemi du Socialisme, un ennemi de la Démocratie, un ennemi de la Révolution, un disciple caché de Malthus, qui veut éterniser le *bourgeoisisme* et le *propriétarisme.*

Tenez, Pierre Leroux, faut-il que je vous dise ce que je pense de votre rôle et du mien dans ce drame gigantesque du dix-neuvième siècle? Je suis le batteur en grange de la Révolution de Février; les prolétaires qui nous écoutent seront les meuniers et les boulangers, et vous, avec votre triade, et les autres, avec leurs fariboles charivariques, vous n'êtes tous que des pâtissiers.

(N° 87. — 26 et 27 décembre.)

A PROPOS DE LOUIS BLANC

DE L'UTILITÉ PRÉSENTE ET DE LA POSSIBILITÉ FUTURE DE L'ÉTAT

(*Premier article.*)

Je m'étais dit : Que ferons-nous de Louis Blanc? un controversiste ou un insulteur? — A son choix. L'un comme l'autre convient à la *Voix du peuple*. C'est à lui de prouver, par la manière dont il répondra à nos interpellations, qu'il a encore plus d'esprit que de faconde. Sinon, auteur sifflé, il faut qu'il disparaisse de la scène révolutionnaire. Quoi qu'il fasse donc, et quoi qu'il dise, sottise ou trait de génie, nous poserons nos conclusions. La science y gagnera, la Révolution profitera et le peuple avisera. *Quidquid dixerit, argumentabor.*

Là-dessus, j'écris un livre, Manifeste de la *Voix du peuple*, dans lequel, confessant Louis Blanc, je lui dis en substance :

Vous vous prétendez révolutionnaire! Mais toute votre science économique n'est qu'une maladroite application à la société de l'économie domestique, une généralisation absurde de la routine mercantile et propriéraire ; mais votre système de gouvernement n'est qu'une soufflure de la politique de Ferdinand Flocon, qui faisait pour elle concurrence à M. Armand Marrast, qui la tenait en droite ligne de M. Thiers, qui était un compère de M. Guizot, qui avait étudié sous M. Royer-Collard, qui lui-même, sous le nom de doctrine, impatronisa parmi nous cette variété de l'Absolutisme. Vous êtes, en deux mots, un pseudo-socialiste et un pseudo-démocrate. C'est pour cela qu'en mars vous avez fait de la réaction à Blanqui; qu'en avril, le croyant mort, vous avez aspiré à la dictature ; que, par votre

ultra-gouvernementalisme, vous avez rendu la révolution sociale odieuse au paysan et au bourgeois, et contribué, plus qu'aucun autre, aux défaites de la démocratie. Il est temps que le peuple sorte de l'ornière que vous lui avez frayée, et qui ne peut le conduire qu'à une dissolution totale. Qu'avez-vous à répondre?

En même temps, pour donner à Louis Blanc toutes facilités de justification, et rendre la discussion entre lui et nous plus instructive, je lui propose d'insérer ses explications dans la *Voix du peuple*, pendant que, de son côté, il publiera mes observations dans le *Nouveau Monde*. Pouvais-je donc mieux lui dire?

Certes, si l'ex-président du Luxembourg avait eu la moindre étincelle de foi à ce qu'il appelle avec tant de complaisance son *Système*, il avait là une belle occasion de se produire; il lui suffisait de resarcir ce thème si connu : que la famille est l'élément de la société; qu'en conséquence l'économie domestique est le type de l'économie sociale; qu'ainsi une nation doit être comme un gros ménage, où le gouvernement, tour à tour monarchique, aristocratique ou démocratique, tient lieu de père, et les travailleurs d'enfants; où enfin la liberté, l'égalité, la propriété, le travail, tous les droits et tous les devoirs, découlent de l'autorité de la loi, manifestée par les représentants du peuple, et ayant pour sanction la force de l'État. Le pays écoutait : l'opposition qui éclatait à l'improviste au sein de la démocratie assurait à Louis Blanc un auditoire passionné. Quel moment de faire briller son éloquence! Eût-il dû succomber dans la lutte, le théoricien de l'organisation du travail par l'État tombait avec honneur, et, vainqueur ou vaincu, la reconnaissance des patriotes lui était acquise. On aurait excusé l'erreur en faveur de l'intention.

Quand, il y a cinquante à soixante ans, l'absolutisme catholique et monarchique fut à la veille de descendre dans la tombe, il fit un effort suprême. C'est alors qu'il produisit ses apologistes les plus illustres, de Maistre, de Bonald, Châteaubriand et Lamennais, dont la merveilleuse destinée devait être de montrer au monde, dans une seule vie de penseur, le progrès philosophique de dix-huit siècles. Maintenant, en la personne de Louis Blanc, une idée plus générale, plus profonde, plus ancienne que le vieil absolutisme, l'idée même de gouvernement, adéquate à l'idée de Dieu, était mise en question. Quelle thèse pour un orateur de quelque génie! quelle cause à défendre pour un publiciste, pour un historien, pour un homme d'État! C'était la tradition à justifier, la croyance universelle à venger, le préjugé populaire, aux démagogues si cher, à réchauffer, une

palme glorieuse à conquérir. Je m'attendais à une lutte magnanime, de laquelle je n'espérais recueillir que l'honneur, assurément bien modeste, d'avoir le premier, avec une conscience profonde et une certaine dose de raison, posé le problème, l'inévitable problème de l'État.

Eh bien, qu'à répondu Louis Blanc?

Dans sa première catilinaire, à travers force personnalités, divagations, protestations de respect envers la souveraineté du peuple, il me jette à la figure ce qu'on appelle en rhétorique une *antithèse de mots*. A l'ÉTAT MAÎTRE, il oppose l'ÉTAT SERVITEUR; et voilà sa démonstration.

L'État, dit Louis Blanc, a été jusqu'ici le maître et le tyran des citoyens; désormais il doit être leur serviteur. Le rapport est changé: là est toute la révolution. — Comme si, à toutes les époques, les apologistes de la monarchie n'avaient pas prétendu, eux aussi, que la royauté était la *servante* du peuple- que *les rois étaient faits pour les peuples, non les peuples pour les rois*, et autres paraboles dont l'expérience du peuple a fait justice. On sait aujourd'hui ce que vaut cette servitude de l'Etat, cette dévotion du gouvernement à la liberté. Bonaparte, compatriote de Louis Blanc, ne se disait-il pas le serviteur de la Révolution? Quels services il lui a rendus!...

Ainsi, l'*État serviteur*, voilà la réponse de Louis Blanc à ma première interpellation. Quant à la question de savoir comment l'État peut devenir réellement et effectivement *serviteur*; comment, étant *serviteur*, il peut encore être l'État, Louis Blanc ne s'en explique pas : il garde un silence prudent. Il se contente de protester que, si, lui, le premier ouvrier de la République, il redevient jamais homme d'État et ministre du progrès, il sera le très-humble serviteur du peuple; qu'il gouvernera avec le peuple : ce qui ne l'empêchera pas, à l'occasion, de résister aux fantaisies et aux entraînements du peuple!... En vérité, cet homme n'a rien dans sa panetière. Ce n'est qu'un grignoteur de croûtes politiques. Je m'en veux d'avoir été si longtemps à le croire, et surtout à le dire. Jugez plutôt.

A lui demandé sur quoi il fondait la nécessité, sous un régime égalitaire, dans lequel le crédit, le travail et le débouché sont garantis à tous, d'une représentation extérieure de la société : — a répondu, en secouant les oreilles : *Comprends pas*.

A lui demandé itérativement : Comment conciliez-vous la théorie du crédit gratuit, dont vous revendiquez, concurremment avec Pierre Leroux, la paternité, depuis que l'idée a fait fortune, avec votre initiative du pouvoir, avec vos tendances

communistes, avec votre amour de la dictature, avec votre système de l'État *factotum*, avec votre économie de pot-au-feu?

A dit : que j'étais *un gladiateur de profession*, *un déchireur de renommées populaires*, *un panégyriste des tyrans*, *jongleur*, *tendeur de gluaux*, *semeur de doutes*, *souffleur de discordes*, *éteigneur de lumières*, *calomniateur du peuple*, *race de Thrasymaque*, *race de Lysandre*, *race de Tallien* (c'est pour tout de bon qu'il se croit Robespierre), *sophiste*, *philippiste*, et qui pis est, *helléniste*, *Galimafron*, *géant*, *orgueilleux*, *vaniteux*, *grossier*, *brutal*, *idolâtre de moi-même*, *Satan*, *écolier*, *Erostrate*, *enragé*; — que j'ai été *élève gratuit* au collége de Besançon; que j'appartiens à *Pitt* et *Cobourg*; que j'*interdis l'audace* aux républicains; qu'après l'avoir défendu, lui, Louis Blanc, dans un article du *Peuple*, je fais rire aujourd'hui la réaction à ses dépens, etc., etc , etc.

Que dites-vous de cet appendice à la litanie composée à mon honneur par Pierre Leroux : *malthusien*, *éclectique*, *libéral*, *individualiste*, *bourgeois*, *athée* et *propriétaire*? Chœur de séraphins! Quand le premier dit : *Tue!* l'autre répond : *Assomme!* Ces gens-là ne savent seulement pas que l'injure, pour être de bon goût et se faire tolérer des honnêtes gens, doit être l'expression juste du fait et de l'idée, et ne jamais dévoiler la passion secrète et vilaine de celui qui y a recours.

Tout cela entremêlé de poignées de mains chaleureuses aux douze ou quinze soi-disant délégués composant jadis la claque du Luxembourg, et de quelques lieux communs sur le gouvernement et l'État, couvés depuis le 9 thermidor dans les chaufferettes des tricoteuses.

Certes, nous avons eu bien des mystifications après février; mais, il faut l'avouer, je ne me serais jamais attendu à celle-là. Quoi! c'est pour accoucher de l'*État-serviteur* que la Révolution, cette femme de l'Apocalypse, revêtue du soleil comme d'un manteau et que les étoiles couronnent, est en travail depuis quarante siècles! C'est pour l'*État-serviteur* que le Christianisme a opéré la fusion des cultes et fondé la centralisation du genre humain! pour l'*État serviteur* que nous avons donné l'assaut à la royauté, au 10 août, au 29 juillet, au 24 février! pour l'*État-serviteur*, et le *ministère du progrès* sans doute, que le prolétariat a souffert mort et passion en juin 48, et que la jeune Montagne a protesté en juin 49!

Quoi! voici un homme qui, prenant des métaphores pour des idées, s'en vient nous dire que l'État est la tête de la société; que dans l'État réside l'âme du peuple, comme, suivant Descartes, l'âme de l'homme a son siége dans la glande pinéale;

que l'*Être collectif* a besoin, pour se rendre manifeste, de cette RÉALISATION crânioscopique; qu'il ne pense, n'agit, n'existe qu'autant qu'il est ainsi représentativement RÉALISÉ : comme si tout être n'était pas essentiellement une collection, un groupe; comme s'il existait autre chose, dans la nature, que des collections ou des groupes; comme si toute la différence entre les réalités ou collections ne consistait pas uniquement en ce que les unes forment des organismes, les autres de simples agrégats; comme si enfin la vie et la pensée n'apparaissaient pas nécessairement partout où il y a organisation dans la collection, quelle que soit, du reste, la formule de cette organisation!

Et cet homme, l'Américo Vespucci du Socialisme, a fait, malgre sa crasse ignorance, un livre que tout le monde a lu, de l'*Organisation du travail!* Sans savoir un mot de l'organisation, il s'est fait compter, à force de palabres, parmi les organisateurs! Le 22 février, le peuple, attiré par l'étiquette, l'a choisi le premier pour faire partie du gouvernement provisoire. Membre de ce gouvernement, il a osé solliciter, par six mille pétitionnaires et sous le nom de ministère du progrès, la dictature. Il est encore, pour une foule de gens que le cliquetis des mots frappe plus que l'évidence des raisons, l'expression la plus pure, la plus avancée de la Révolution! C'est en présence des pendaisons de Haynau, des bastonnades de Radetzki, des amnisties du pape, de la réaction fiscale, policière, universitaire de Louis Bonaparte; c'est quand le secret révélé des dilapidations les plus effrénées, quand la stagnation la plus dévorante, la misère la plus affreuse, témoignent chaque jour de l'impuissance radicale, non pas seulement des hommes du pouvoir, mais du principe même du pouvoir; c'est à ce moment-là que Louis Blanc, que cette ombre rabougrie de Robespierre ose plaider la cause du Pouvoir, du Pouvoir fort, et toujours plus fort! A quoi sommes-nous donc destinés, grand Dieu! Si, après M. Molé, M. Guizot, M. Thiers; après le gouvernement provisoire et la commission exécutive; après M. Sénart, M. Dufaure, M. Barrot, M. Faucher, M. de Falloux, M. d'Hautpoul, nous devons entendre encore Louis Blanc nous chanter le même air, l'air du *pouvoir fort*, la musique de l'État organisateur, initiateur, travailleur!... Oh! il faudrait désespérer de notre race, si l'on devait juger de son génie sur de tels échantillons. Mais ne nous décourageons pas, ne cessons de frapper sur ces crânes vides : c'est le meilleur moyen de donner au peuple la conscience de ses propres lois, et de lui apprendre à juger ses maîtres. Voulons-nous donc que l'édifice démocratique et

social soit une fois fondé? Commençons par purger le sol; mettons le feu aux broussailles : nous avons encore plus d'un marcassin à faire partir.

Ainsi donc, Louis Blanc n'accepte point la lutte en champ clos que nous lui proposions courtoisement dans le *Nouveau Monde* et la *Voix du peuple*. Berger prudent, il n'a garde d'exposer ses ouailles à la contagion d'une critique sévère, qui, leur apprenant à raisonner, pourrait leur resserrer le cœur. Au lieu du sainfoin de la controverse, il aime mieux leur faire brouter la paille de ses flagorneries mensuelles. Nous voilà quittes, grâce à lui, des démonstrations savantes, de ces longues dissertations historiques, philosophiques, économiques, qui fatiguaient les pauvres ouvriers, et cassaient la tête au peuple. Désormais, nous raisonnerons terre à terre, en vrais praticiens et suivant la méthode socratique, heureusement substituée à la dialectique allemande. A quoi bon nous monter l'esprit, en effet, pour discuter l'*État-serviteur* et la *réalisatin de l'Être collectif*, et la société qui se donne à elle-même une tête et un cerveau par l'élection de ses représentants?

Causons de l'État, simplement, bonnement, sans métaphysique ni savantise, comme s'il s'agissait de la société des tailleurs ou des cuisiniers.

Malheureux État! Après avoir dégringolé, pendant vingt ans, de Charles X à Louis-Philippe, de Louis-Philippe au gouvernement provisoire, du gouvernement provisoire à la commission exécutive, de la commission exécutive à Cavaignac, et de Cavaignac à Louis Bonaparte, il était encore dans sa destinée d'avoir pour apologiste le rhéteur le plus vain, le plus vide, le plus impudent, le plus nauséabond qu'ait produit, dans le plus bavard des siècles, la plus lâche des littératures! — Parlons aussi de l'association : il paraît que c'est le fort de Louis Blanc; et nous aurons, sur cet intéressant sujet, de curieuses révélations à faire au peuple. Nul ne sait, nul n'a dit encore ce que peut, ce que doit être, à l'avenir, l'association. Puis, nous expliquerons aux travailleurs la Triade, le *Circulus* et la Métempsycose. Nous leur ferons connaître ces grandes découvertes de l'illuminisme moderne. Et puisqu'on parle sans cesse de notre *conduite*, nous consentons à rendre nos comptes; mais gare! nous sommerons nos adversaires de rendre aussi les leurs.

En attendant, que les travailleurs continuent de s'associer : nous n'y faisons pas le moindre obstacle. L'association est un droit de l'homme et du citoyen, que la Constitution garantit, que la pratique universelle proclame, et contre lequel nous n'avons veine au corps qui s'inscrive en faux. Que les ouvriers

se forment par groupes et escouades; qu'ils centralisent leurs forces; qu'ils organisent leur circulation et leurs échanges, et ne se rebutent pas pour quelques mécomptes. La foi aux charlatans les a engagés dans une fausse route; leur expérience, plus que nos conseils, les en retirera. L'association ne peut plus être ce qu'ils imaginent : nous le leur démontrerons, et ils ne tarderont pas à en convenir. Mais il est bon, il est indispensable qu'ils expérimentent par eux-mêmes les idées de leurs rêveurs : il leur en restera toujours quelque chose. Éclairés par la pratique de chaque jour, ils n'en saisiront que mieux les principes, à mesure qu'ils seront portés à leurs méditations; alors il leur sera facile de reconnaître quels sont les jongleurs, de ceux qui ne leur ménagent aucune vérité, aucun redressement, ou de ceux qui, n'ayant pas une idée dont ils puissent leur faire hommage, ne savent que caresser, dans l'intérêt d'une ambition au désespoir, leurs passions et leurs préjugés. Ce ne sera pas long.

Encore un peu de patience, prolétaires; et si vous n'êtes éclairés, à cette fois; si, étant éclairés, vous ne savez être libres, ne vous en prenez qu'à vous seuls; n'accusez de votre infortune que votre intelligence et votre cœur.

(N° 88. — 28 décembre.)

(Deuxième article.)

La destinée de celui qui écrit ces lignes a quelque chose d'étrange. Pour peu qu'il cédât à l'orgueil d'une situation presque sans exemple, il lui faudrait croire qu'en ce moment tout le monde, lui seul excepté, est en démence; ou bien que c'est lui-même qui, par un prodige inexplicable, est fou, de la folie la plus docte, la plus réfléchie, la plus raisonnée, la

plus consciencieuse, la plus philosophique, la plus conforme, en un mot, dans son principe, son objet, ses déductions, à la science pure et au sens commun.

Mais, à Dieu ne plaise que nous donnions accès en notre esprit à cette alternative présomptueuse : mieux vaut rechercher si la contradiction, qui existe en ce moment entre la foi publique et les opinions que nous défendons, ne serait pas l'effet de quelque malentendu. Toute idée qui se produit pour la première fois dans le monde, bien que puisée dans la conscience universelle, et déduite de la tradition antérieure, n'en est pas moins regardée, au moment de son apparition, comme propre et personnelle à celui qui la formule et qui, pour cette raison, en assume exclusivement la responsabilité. L'idée, à ce moment, semble hors de la croyance générale ; elle reçoit le nom de *paradoxe*. Mais bientôt la reconnaissance du paradoxe s'effectue ; peu à peu le sens commun s'en empare, l'idée entre dans la raison publique, et reçoit d'elle titre de créance et de circulation. Il n'est pas un de nous qui n'ait été témoin, une fois en sa vie, d'un pareil mouvement de l'esprit public. Ne serait-ce donc point à une conversion de cette nature que nous assistons aujourd'hui ?

Qu'avons-nous dit depuis Février ? Que dit, depuis trois mois, la *Voix du Peuple*, fondée pour continuer l'œuvre de ses deux aînés, le *Peuple* et le *Représentant du Peuple ?*

C'est que la Révolution, au dix-neuvième siècle, a un double objet :

1° Dans l'ordre économique, elle poursuit la subordination complète du capital au travail, l'identification du travailleur et du capitaliste, par la démocratisation du crédit, l'annihilation de l'intérêt, la réduction à l'échange, égal et véridique, de toutes les transactions qui ont pour objet les instruments de travail et les produits. A ce point de vue, nous avons fait observer, et nous avons dit, les premiers, que désormais il n'y avait plus que deux partis en France : le parti du travail, et le parti du capital.

2° Dans l'ordre politique, la Révolution a pour but d'absorber l'État dans la société, c'est-à-dire de procéder à la cessation de toute autorité, et à la suppression de tout appareil gouvernemental, par l'abolition de l'impôt, la simplification administrative, la centralisation séparée de chacune des catégories fonctionnelles, en autres termes, l'organisation du suffrage universel. A ce point de vue encore, nous disons qu'il n'y a plus que deux partis en France : le parti de la liberté, et le parti du gouvernement.

Telle est, en deux articles, notre profession de foi sociale et politique :

Oui, il faut à l'avenir qu'en tout producteur la qualité de travailleur et celle de capitaliste ou propriétaire soient rendues égales et distinctes. De même qu'autrefois le serf était attaché à la glèbe, de même aujourd'hui, par l'interversion des rapports, le capital doit être attaché à l'ouvrier. Là est le vœu le plus positif, la tendance la plus authentique de la Révolution. Le socialisme et la démocratie sont d'accord avec nous de ce point.

Oui, il faut qu'en tout citoyen la liberté et l'autorité soient égales : sans cela l'égalité n'existerait pas et serait compromise ; la souveraineté du peuple, transférée à un petit nombre de mandataires, serait une fiction. Là encore est le vœu, là est aussi la tendance irréfragable et irrésistible de la Révolution, bien que l'opinion ne se rende point encore un compte exact de la manière dont cette identité de la liberté et du pouvoir doit s'établir. A cet égard, que la bourgeoisie consulte sa tradition ; qu'elle se rappelle ses longs efforts contre le despotisme, sa haine profonde du gouvernement ; que ceux qui, le 22 février, ont crié les premiers : *Vive la Réforme!* et qui ont posé, avant Ledru-Rollin lui-même, la première pierre du suffrage universel, que ceux-là répondent pour nous ; qu'ils disent si nous sommes dans le vrai !

Or, ce double vœu, cette double tendance constatée et avérée, qu'affirmons-nous encore ? Quelle est la conclusion supérieure et définitive que nous donnons à la Révolution ?

C'est que le travail et la liberté, de même que le capital et le gouvernement, sont semblables entre eux et homologues : en sorte qu'au lieu de quatre partis que nous trouvions tout à l'heure dans le pays, en nous plaçant tour à tour au point de vue économique et au point de vue politique, il n'y en a réellement que deux : le parti du travail ou de la liberté, et le parti du capital ou du gouvernement. C'est que ces deux propositions : *abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme*, et *Abolition du gouvernement de l'homme par l'homme*, sont une seule et même proposition ; c'est enfin que l'IDÉE révolutionnaire, malgré le dualisme de sa formule, est une et indivisible, comme la République elle-même : le suffrage universel impliquant négation de la prépondérance du capital et égalité des fortunes, comme l'égalité des fortunes et la suppression de l'intérêt impliquent négation du gouvernement.

Il n'est besoin que d'énoncer l'identité de ces idées, pour que tout esprit logique la reconnaisse et y adhère : c'est elle qui

forme le point de passage entre la période capitaliste et gouvernementale qui finit, et la période de liberté et d'égalité qui commence; c'est là, si l'on peut ainsi dire, qu'est l'apogée historique, l'équateur humanitaire.

Toute notre opposition, notre polémique, notre science révolutionnaire découle de cette donnée : c'est ainsi que, plus tard, tout progrès philosophique, toute manifestation religieuse, si tant est que la société ait à se manifester encore sous cet aspect, en découlera. Nous provoquons de toutes nos forces, d'une part, l'abolition de l'intérêt et la gratuité du crédit, de l'autre, la suppression du système actuel d'impôt, et, par suite, l'annihilation du gouvernement. La *Voix du Peuple* n'a pas d'autre raison d'existence.

Or, voici ce qui nous arrive.

Par une de ces contradictions si fréquentes aux époques de grande élaboration intellectuelle, il se trouve qu'en ce moment la classe travailleuse, celle qui fait opposition au capital, et au profit de laquelle s'accomplit surtout la Révolution, incline, à son insu, par le communisme de ses idées, et grâce surtout à l'ineptie de ses meneurs, vers la conservation de l'autorité : c'est encore le vieil instinct monarchique qui, sous la forme de Dictature, Convention, etc., fait illusion au peuple; — tandis que la classe moyenne, ou bourgeoisie, de tout temps antipathique au pouvoir, et qui s'est elle-même baptisée du titre de parti libéral, incline, par sa routine économique et par le servilisme de ses intérêts, à la perpétuité de l'exploitation capitaliste et propriétaire.

En sorte que nous, qui, au nom de la Révolution et du principe invoqué par chacun des partis qui la représentent, poursuivons également et simultanément l'abolition du capital et de l'État, alors que nous devrions rallier toutes les opinions, nous nous trouvons en contradiction avec chacune d'elles, reprochés et combattus par tous ceux dont nous servons la cause. Politique! voulez-vous arriver sûrement au pouvoir. gardez-vous d'avoir raison contre tout le monde.

Ainsi la Révolution, que la classe moyenne et le prolétariat, par la communauté de leurs idées et de leurs besoins, semblaient devoir à l'envi précipiter, est arrêtée dans sa marche par la scission aveugle, illogique, de leurs opinions et de leurs intérêts. Dès le 25 février, quand tout paraissait d'accord de lui donner une impulsion formidable, la Révolution rencontrait devant elle la nation tout entière, divisée en deux partis antagonistes : ceux qui, avec MM. Dunoyer, Frédéric Bastias, etc., suivant la trace de J.-B. Say, prêts à livrer l'État,

défendaient le capital; et ceux qui, avec le gouvernement provisoire, Louis Blanc, Pierre Leroux, toute la tradition démocratique et utopique, prétendaient faire de l'État le créateur de la liberté et de l'ordre.

Car, nous pouvons le dire sans crainte de citer à faux et sans calomnier, c'est très-sérieusement que Pierre Leroux, qui repousse, assure-t-il, le gouvernement de l'homme par l'homme, veut cependant, au nom de la Triade, et du consentement de *chacun*, établir sur *tous* la souveraineté de QUELQUES-UNS. Le projet de Constitution triadique, publié par Pierre Leroux, et que nous aurons quelque jour l'occasion d'examiner, dépose des tendances gouvernementales de son auteur. C'est très-sérieusement aussi que Louis Blanc, malgré son fameux anagramme de l'*État-maître* en *État-serviteur*, veut un pouvoir, formé, comme tous les pouvoirs, par délégation des citoyens; un État, organe et représentant de la société; un gouvernement, enfin, qui soit au peuple ce que la tête est au corps, c'est-à-dire chef et souverain.

Telle est la contradiction que, de toute l'énergie de notre conscience, de toute la puissance de notre raison, nous travaillons à faire cesser. Tandis que l'idée politique, qui anime la classe moyenne, et l'idée économique, poursuivie par le peuple, devraient, se complétant l'une l'autre, se résoudre en une seule et même idée, qui exprimerait ainsi le passé et l'avenir de la Révolution, et réconcilierait les deux classes, ces deux idées se font la guerre, et, par leur discordance, arrêtent le mouvement et compromettent la sécurité publique.

Et telle est aussi la cause des récriminations que soulève notre polémique, chaque fois que, contrairement à l'une des idées partielles qui se disputent l'influence, nous avons à développer quelqu'un des grands principes de Février. A droite, nous rencontrons le vieux libéralisme, hostile au pouvoir, mais défenseur de l'intérêt et de la propriété quiritaire; à gauche, les démocrates gouvernementalistes, adversaires comme nous de l'exploitation de l'homme par l'homme, mais pleins de foi dans la dictature et l'omnipotence de l'État; au centre, l'absolutisme, qui réunit dans sa devise les deux faces de la contre-révolution; sur nos derrières, le modérantisme, dont la fausse sagesse est toujours prête à transiger avec toutes les opinions.

Chaque parti nous imputant ses propres contradictions, nous sommes accusés tout à la fois, par les socialistes démocrates, de trahison; par les économistes libéraux, d'inconséquence; par les modérés, d'exagération. Les premiers nous reprochent

de prêcher l'individualisme après avoir combattu la propriété. Vous ne voyez, nous disent-ils, qu'un terme de la formule républicaine, *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*; votre AN-ARCHIE est *le chacun chez soi, chacun pour soi*, de M. Dupin; ce que vous attaquez sous le nom de gouvernement, c'est la pensée même du siècle, c'est l'association. — Les économistes nous demandent, à leur tour, comment il se fait que, repoussant l'initiative de l'État, nous fassions cependant appel à l'initiative populaire; ils soutiennent que mettre la société à la place du gouvernement, par l'organisation du libre concours des volontés et des intérêts, c'est tourner toujours dans le même cercle, et faire opposition à la liberté.

Les modérés reconnaissent l'exactitude de notre logique; ils approuvent nos principes; mais ils refusent de nous suivre dans nos déductions. Suivre un principe dans toutes ses conséquences, c'est, selon eux, sacrifier la vérité à la logique, outrepasser le but que l'on veut atteindre, c'est se perdre par l'exagération. Quant aux absolutistes, ils sont, de tous nos adversaires, ceux qui nous comprennent le mieux. Ils ne nous accusent de rien, ne nous calomnient pas; ils nous considèrent comme faisant à leur profit la réduction à l'absurde de toutes les idées qui partagent l'opinion, démocratie, république constitutionnelle, monarchie représentative, économisme, socialisme et philosophisme; et, toujours dupes de leurs illusions, ils nous attendent gravement à conversion et résipiscence.

Il faut pourtant que la situation s'éclaircisse, et que cette équivoque déjà trop longue ait un terme.

Qui donc ici est en contradiction avec lui-même, de nous, ou des socialistes gouvernementaux, dont nous signalons, depuis vingt mois, les funestes tendances, dont nous avons prédit toutes les défaites? De nous, ou des économistes libéraux, dont nous réfutons depuis dix ans les erreurs? De nous, ou des doctrinaires obstinés, à qui nous ne cessons de répéter que leur prétendue modération n'est qu'impuissance et arbitraire? Lequel doit attirer à soi son antagoniste, de nous, qui suivons dans toute sa largeur la grande route du progrès, ou des partisans de l'absolutisme, immobiles comme des termes, à l'autre extrémité de l'horizon?...

Tous les doutes seraient levés, et bien des discussions seraient épargnées au public, si, de même que l'on s'accorde à reconnaître, d'un côté, la tendance libérale de la bourgeoisie, et, de l'autre, la tendance égalitaire du prolétariat, on pouvait encore se mettre d'accord sur leur identité.

Est-il vrai que le socialisme, expression du prolétariat, fait

de toute éternité la guerre au capital, voire même à la propriété? — Oui.

Est-il vrai que le libéralisme, expression de la classe moyenne, combat depuis un temps immémorial l'action du gouvernement, l'initiative du pouvoir, la prérogative de l'État? — Oui encore.

Ces deux points établis, que disons nous?

C'est que ce que l'on nomme en politique *Autorité* est l'analogue et l'équivalent de ce qu'on appelle, en économie politique, *Propriété*; c'est que ces deux idées sont adéquates l'une à l'autre, et identiques;

Qu'attaquer l'une, c'est attaquer l'autre;

Que celle-ci est inintelligible sans celle-là, et réciproquement;

Que si vous éliminez la première, il faut encore éliminer la seconde, et *vice versa*;

Que là où le capital est déchu de tout intérêt, le gouvernement devient inutile et impossible; et par contre, que le capital, sans un gouvernement qui l'appuie, qui le couvre de sa prérogative et lui garantisse l'exercice de son privilége, reste nécessairement improductif, et toute usure impraticable;

Enfin, que le Socialisme et le Libéralisme sont les deux moitiés de l'opposition intégrale que la Liberté fait, dès l'origine du monde, au principe d'AUTORITÉ, exprimé par la propriété et par l'État.

Avons-nous tort, à présent, et sommes-nous inconséquents, infidèles à notre cause, traîtres à nos principes, quand nous défendons cette grande et magnifique conclusion? Est-ce notre faute, si le prolétariat et la classe moyenne, divisés en ce moment par l'égoïsme de leur tendance respective, sont au fond d'accord, et sur les principes, et sur le but, et sur les moyens? Et parce que de prétendus révolutionnaires, exploitant la haine, entretiennent, dans l'intérêt de leur détestable ambition, cet antagonisme factice, devons-nous taire notre pensée, la pensée même de Février? Devons-nous fuir lâchement devant le risque de la calomnie et de l'impopularité?

Mais, nous dit-on, vous prenez sans cesse les *tendances* de la civilisation pour ses *lois*, et c'est en cela que consiste votre erreur; c'est de là que viennent les contradictions, les inconséquences, les exagérations dont le peuple entier vous accuse.

Ainsi, dit un socialiste, il est bien vrai, et nous avons accueilli cette vérité avec joie, que la circulation des capitaux et des produits doit être gratuite, et l'usage des instruments de travail garanti à tous sans autre rétribution que l'amortisse-

ment. Ceci est bien une loi de la société; vous en avez donné vous-même la démonstration mathématique. Mais il n'est pas vrai, au même titre, que la société puisse et doive se passer de gouvernement. Qui donc, sans le gouvernement, qui donc, sans l'État, ferait crédit à l'ouvrier, organiserait la circulation, garantirait à tous l'instruction et le travail?

— Mais, reprend un économiste de l'école libérale, c'est justement le contraire qui est la vérité. L'abolition des gouvernements est l'idéal des sociétés; la production de l'ordre par l'extension indéfinie de la liberté est leur loi. Quant à la diminution de l'intérêt, il ne faut voir dans le phénomène d'économie sociale qu'une simple tendance, non un principe de régénération. Le loyer du capital décroît à mesure que les capitaux se multiplient : cela est vrai. Mais il est absurde de prétendre que cet intérêt arrive jamais à zéro : qui donc sans cela voudrait faire crédit? qui épargnerait? qui travaillerait? Laissez donc, socialiste, vos chimères politiques et égalitaires, et suivez l'étendard de la liberté : c'est celui de 89 et de 1830!

LE SOCIALISTE. Vous ne voulez pas de la Révolution sociale! vous soutenez l'usure! vous défendez l'exploitation de l'homme par l'homme! soit. Il y a dans le peuple assez d'intelligence, d'initiative, de patriotisme, pour qu'il puisse terminer seul la Révolution. Il saura se passer d'une alliance suspecte; jamais il ne se mettra à la remorque de la bourgeoisie.

L'ÉCONOMISTE. C'est à la bourgeoisie que la liberté doit toutes ses conquêtes; c'est à elle que la classe travailleuse est elle-même redevable du bien-être et des droits dont elle jouit. C'est cette bourgeoisie vaillante et disciplinée qui a fait seule, jusqu'à ce jour, la besogne des Révolutions : elle ne permettra ni qu'on la devance, ni qu'on la traîne. Jamais elle ne se mettra à la remorque du prolétariat.

Eh! citoyens, si vous ne pouvez vous entendre, tâchez au moins de vous mettre d'accord avec le sens commun. Comment ne voyez-vous pas que toute *tendance* accuse une LOI? que la tendance est la loi même, non en puissance, mais en action? Aristote enseignait que la cause première du mouvement est le ciel intelligible : il voulait dire l'Idée pure, la Raison, la Loi. Ainsi, ce que nous appelons dans les corps *attraction*, dans l'homme *amour* ou *passion*, dans la société *tendance* ou *progrès*, dans les êtres organisés *vie*, dans l'univers *destinée :* tout cela n'est que la manifestation de l'Idée, de la Loi, du ciel intelligible, qui commande à la créature, qui la sollicite, la détermine et s'en fait magnétiquement obéir...

Mais laissons de côté la psychologie, l'ontologie et la méta-

physique. Venons aux faits et aux preuves. Tant que le prolétariat et la bourgeoisie, suspects l'un à l'autre, se tiendront mutuellement en échec, la Révolution, au lieu de se développer pacifiquement, n'ira plus que par sauts et par bonds; la société sera menacée, à chaque pas, d'une dislocation générale. Montrons-leur donc que leur principe, à tous deux, est le même, leur tendance la même, leur orgueil, encore le même; que tout ce que chacun pourrait faire dans son intérêt propre serait l'accomplissement des désirs de l'autre, comme aussi la victoire de l'un sur l'autre serait le suicide de tous deux. Chose singulière, que, pour échapper à l'ostracisme universel, il nous faille, en ce moment, opérer la réconciliation universelle!

N° 89. — 29 décembre.

(*Troisième article.*)

Destruam et ædificabo.

Quoi! vous prétendez que le socialisme, qui devait régénérer le commerce, l'agriculture, l'industrie, la propriété, la famille, la religion, la philosophie, l'art, l'État; qui devait révolutionner l'humanité et le globe, est tout entier dans l'abolition de l'intérêt, dans la *Banque du Peuple!* — Oui, comme le chêne est dans le gland.

Quoi! vous ne voulez pas de Constitution! Vous voulez abolir le gouvernement! Qu'est-ce donc qui maintiendra l'ordre dans la société? Que mettez-vous à la place de l'État? à la place de la police? à la place des grands pouvoirs politiques? — Rien.

La société, c'est le mouvement perpétuel. Elle n'a pas besoin qu'on la remonte ni qu'on lui batte la mesure. Elle porte en soi son ressort, toujours tendu, et son balancier.

Mais enfin qui fera respecter les lois? Est-ce que vous ne voudriez pas non plus de lois! — Non. Une société organisée n'a pas plus besoin de lois que de législateurs. Les lois sont dans la société comme les araignées dans la ruche : elles ne servent qu'à prendre les abeilles.

Comment pouvez-vous parler d'organisation, vous qui ne voulez point de lois? Quelle organisation que la vôtre, où il n'existe ni pouvoir législatif, ni pouvoir exécutif, ni force armée, ni tribunaux, ni sergents de ville! Cette organisation-là, c'est l'anarchie. — Justement : la société sera organisée quand il n'y aura plus personne qui lui fasse des lois, qui la garde et qui la juge. Et c'est parce que la société n'a jamais été organisée, mais seulement en voie d'organisation, qu'elle a eu besoin jusqu'à présent de législateurs, d'hommes d'Etat, de héros et de commissaires de police. Quand l'arbre est jeune, on lui donne un tuteur : on n'attache pas un chêne de soixante pieds à un échalas.

Vous voulez dire sans doute que, tous les hommes étant frères, tous les intérêts antagonistes ayant disparu dans la communauté du travail et des biens, l'association tiendra lieu de gouvernement et de lois? — L'association ainsi entendue est en sens contraire de la liberté et du progrès. C'est encore du gouvernement; c'est la suppression de toutes les garanties, la destruction de la solidarité, la cessation de la vie; c'est la désorganisation sociale.

Ainsi, plus d'intérêt, plus de gouvernement, plus de Constitution, plus d'association, plus de lois! L'ANARCHIE dans le capital, dans le travail et dans l'État; l'anarchie partout et toujours, voilà ce que vous appelez organisation, solidarité, garantie, progrès! Vous supprimez les institutions; et vous appelez cela instituer la société! *Détruire*, pour vous, est synonyme d'*édifier!* C'est ainsi que vous prétendez réaliser la devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité! Quel paradoxe! quelle ironie!

— Que voulez-vous? les langues anciennes et modernes ne me fournissent pas d'autre terme pour rendre ma pensée, pour exprimer, dans sa simplicité et sa grandeur, l'IDÉE révolutionnaire. Oui : *Anarchie!* c'est-à-dire, pour les nations mineures, chaos et néant; pour les adultes, vie et lumière. Anarchie complète, absolue : encore une fois, je ne puis formuler autrement l'identité des deux tendances que nous avons signalées

dans la classe travailleuse et la classe bourgeoise. C'est, au surplus, ce que j'espère vous faire voir de l'œil, toucher du doigt, envisager de la pensée, comme si vous aviez devant vous le Panthéon ou la colonne de la Bastille. A peine si j'aurai besoin de votre attention.

La tâche que je me suis imposée serait au-dessus de mes forces, si je devais la traiter doctrinalement, par la science, l'histoire, la philosophie, le droit. Aucune force humaine ne pourrait soutenir un pareil labeur.

Mais l'esprit est fécond en ressources. Quand les faits l'encombrent, que l'expérience l'embarrasse, que la variété de l'observation le rend perplexe, il généralise, établit des classifications, et fonde ainsi la science : analyse et résumé de la nature. Lorsque la science l'obsède à son tour, et que le fil lui échappe, alors il simplifie ses connaissances en les ramenant toutes à un fait primitif, et recommençant de nouveau la science sur une plus haute expérience.

Tel est le procédé auquel j'aurai recours, dans une question qui eût exigé, pour être dévevoppée scientifiquement, l'accumulation, dans une seule tête, de la presque totalité du savoir humain. Je ne *démontrerai* pas : une telle démonstration me serait impossible. Je MONTRERAI : c'est-à-dire qu'au lieu d'expliquer la chose, je tâcherai de la faire voir; de telle sorte que les objections qu'on pourra me faire, et auxquelles je devrai répondre, n'accusent point un défaut d'intelligibilité dans mon récit, mais seulement un défaut de transparence. Il ne faut pas que le lecteur puisse me dire, comme Louis Blanc, *je ne comprend pas;* mais seulement, *je n'ai pas vu.* Alors ce sera à moi de répandre plus de clarté sur l'objet en perspective, ou d'appliquer, s'il y a lieu, un collyre sur les yeux du spectateur.

Mais, d'abord, quel est le fait que nous avons à mettre en en lumière? Il s'agit de le bien définir.

C'est, en premier lieu, que par la tendance combinée, et du prolétariat qui appelle une réforme dans la propriété, et de la bourgeoisie qui en réclame une autre dans l'État, le gouvernement s'annihile et disparaît;

C'est, ensuite, qu'à fur et mesure de cette abolition du gouvernement, et par le fait même de cette abolition, la liberté, l'égalité, la solidarité, la sécurité, l'ordre, tous les droits consacrés par la Constitution, toutes les promesses de la République, tous les vœux de la société, se réalisent.

Voilà bien là ce que nous avons à reconnaître, n'est-il pas vrai? ce qu'annonçait, il y a deux ans, cette épigraphe placée

en tête d'un livre de démolition : *Destruam et ædificabo !* Ce qui veut dire qu'à une série négative correspond nécessairement, dans l'esprit et dans la société, une série affirmative ; en sorte que, si la négation est complète et irréprochable, l'affirmation existe ; il n'y a plus qu'à la dégager. Si les honorables critiques qui ont parlé du *Système des contradictions* avaient compris cette vérité élémentaire, ils se seraient épargné la peine de nous accuser de présomption et d'orgueil ; ils n'auraient eu garde de nous reprocher que nous excellions à démolir, mais que nous ne savions rien édifier. Démolir, c'est bâtir ! La critique ne sera-t-elle donc jamais que la bête de somme de la littérature ?...

Voici donc qui est entendu : nous avons à voir comment, par le double mouvement de révolution qui emporte à la fois la bourgeoisie et le peuple, le gouvernement périt dans la société ; puis comment, par l'extinction du gouvernement, l'ordre, c'est-à-dire la liberté, l'égalité et la fraternité, s'établit.

Maintenant, par quel moyen, à quel flambeau allons-nous voir toutes ces choses ? — Car il est évident que, n'étant ni peintre, ni physicien, ni machiniste, ni gouvernement, mais un simple ouvrier de la presse, je ne puis montrer au public l'avenir de la Révolution sur une toile, dans une lanterne magique, ou un phalanstère modèle. J'ai pour champ d'exposition la *Voix du peuple* ; pour instrument l'écriture. Mais l'écriture ne représente les choses qu'à l'entendement et d'une manière successive : comment donc pourrons-nous en saisir l'ensemble ? Quelle garantie aurons-nous de la fidélité de notre compréhension ? Quelle sera notre boussole, notre critérium ?

Ce critérium, je vais le dire. Il est on ne peut plus simple, chacun peut en vérifier l'exactitude. C'est cet axiome de géométrie : *La somme des parties est égale au tout*. Croyez-vous, lecteur, à la géométrie ? En ce cas, vous pouvez vous abandonner à notre conduite : nous vous ferons voir les nouveautés les plus intéressantes, et vous ne courrez aucun risque de vous perdre.

Eh bien ! c'est à l'aide de cet axiome : *La somme des parties est égale au tout*, que j'espère vous faire voir ce phénomène véritable, inouï, que le gouvernement, par le progrès des réformes, périt nécessairement dans la société, et qu'à mesure qu'il périt l'ordre naît à sa place, aussi parfait qu'il est possible, dans l'état actuel de nos connaissances, de le concevoir.

Et, en effet, si je montre, d'un côté, que par l'organisation

du crédit gratuit, par l'abolition ou la conversion de l'impôt et l'extension du suffrage universel, triple et inévitable conséquence de la Révolution de Février, le système gouvernemental est frappé, dans toutes ses parties, d'une simplification telle, que chacune des fonctions par lesquelles se manifeste l'autorité publique devient inutile, et que l'action du pouvoir se trouve totalement annihilée : il est clair que, le tout ne pouvant subsister après l'élimination des parties, le gouvernement devient une entité pure : créé par une fiction de la pensée générale, il rentre dans la fiction.

Et si, d'autre part, je fais voir que partout où aura cessé l'action du pouvoir, là se manifeste spontanément une action de liberté à la fois individuelle et corporative, communale et nationale ; corporative, parce qu'individuelle ; nationale, parce que communale ; action qui est l'accord même des intérêts, par cette raison simple qu'ils ne dépendent plus que de la liberté, non de la propriété; qui est l'expression de toutes les volontés, parce que là où rien n'est abandonné au hasard, à la faveur, à la naissance, au privilége, les volontés ne peuvent avoir d'autre objet que la liberté; action qui satisfait simultanément aux besoins généraux et particuliers, désormais identiques; si, dis-je, je montre cette création progressive de l'harmonie par la liberté, succédant partout à la décroissance de l'ordre par le pouvoir : il sera évident encore que, le tout étant homogène à chacune de ses parties et égal à leur somme, le plus haut degré d'ordre dans la société s'exprime par le plus haut degré de liberté individuelle, en un mot par l'ANARCHIE.

Ainsi point de philosophie, point de métaphysique, point de jurisprudence; ni dissertation, ni controverse : nous n'en eussions jamais fini. Rien qu'une exposition empirique : au lieu de raisonnements, une série de faits. Et, les faits constatés et admis, il suffit que le peuple, auteur du gouvernement, faisant du gouvernement pour la dernière fois, les convertisse en décrets, pour que, de l'avis de tout le monde, la Révolution soit finie en vingt-quatre heures.

V

LA VOIX DU PEUPLE

(1850)

(N° 99. — 8 janvier.)

(*Quatrième article.*)

Depuis que je m'intéresse à la chose publique, j'ai maintes fois entendu les patriotes se poser cette question scabreuse : *Que ferons-nous le lendemain de la Révolution?* Mais je dois dire aussi que je n'en ai jamais vu un seul y répondre. On prendrait, disait-on, conseil des circonstances; et, la question jetée en l'air, on n'y pensait plus. C'est ainsi que le fruit de toutes nos révolutions a constamment été perdu pour le peuple.

Robespierre savait-il, avant le 31 mai, ce qu'il ferait après avoir renversé la Gironde? Ses manuscrits, cités par M. de Lamartine; ses derniers discours, les six semaines de paresse et de bouderie auxquelles se livra l'orgueilleux tribun, et qui amenèrent le 9 thermidor, témoignent de ses incertitudes. Le 31 mai 93, avait été posée, par la défaite des Girondins, la question de la République démocratique et sociale : quatorze mois de dictature et de terreur furent accordés à Robespierre pour la résoudre. Dans cet intervalle, Carnot organisa la victoire; Cambon réforma les finances; nos généraux, placés sous le couteau de la guillotine, sauvèrent la République. Robespierre seul, l'homme de la police et de l'utopie, n'organisa

rien, ne fit rien. La loi de Prairial fut son chef-d'œuvre. La réaction, qui surgit tout à coup au 9 thermidor, fut, comme celle que nous avons vue se dérouler après Février, le résultat logique de l'impéritie des hommes et de la nécessité des choses.

Voyez Bonaparte, au contraire. Il sait, celui là, ce qu'il vient faire à Paris, en quittant l'Egypte : c'est la déroute de la démagogie et la consolidation du juste-milieu. D'accord avec l'opinion et la destinée, Bonaparte chasse à la pointe de ses baïonnettes les représentants du peuple ; trois millions et demi de suffrages consacrent ensuite le coup de main, l'usurpation brutale de Saint-Cloud. En révolution, celui qui sait ce qu'il veut et ce qu'il fait est sûr de commander aux autres : telle est la logique des faits et la politique des masses.

Les libéraux de quinze années savaient également ce qu'ils feraient après avoir renversé le trône légitime : c'était l'application du système constitutionnel, pur de tout mélange catholique et féodal. Aussi, pendant que les républicains de Juillet cherchaient leur résolution et faisaient attendre le peuple, la bourgeoisie libérale encaissait, si j'ose ainsi dire, le bénéfice des glorieuses journées. Onze jours durant, la France fut entre la Monarchie et la République. L'idée démocratique ne se posant pas, Louis-Philippe fut déclaré roi des Français, et la démocratie réduite à conspirer, pendant dix-huit ans encore, à la queue de l'opposition dynastique. Instruisez-vous, républicains, à l'école de la royauté et du monopole!

Du moins, ces dix-huit ans écoulés, les républicains seront en mesure; il sauront ce qu'ils doivent faire le lendemain de la révolution! Dix-huit ans pour délibérér, pour organiser le travail et l'État!... Mais la politique absorbait les intelligences. Les démocrates se retrouvèrent après Février comme après Juillet : rien d'étudié, rien d'appris, partant rien de fait. La Révolution les surprit, autant et plus peut-être que les dynastiques. Des circulaires, des commissaires, des émissaires, des utopies, des harangues; finalement un replâtrage diffus, confus, de toutes les constitutions monarchiques et quasi-monarchiques que le peuple, en ses grands jours, avaient jetées bas, comme un taureau qui secoue le joug : voilà tout ce que surent faire de la victoire de Février les conspirateurs de dix-huit ans.

Le *Moniteur* contient les actes du gouvernement provisoire : or, à l'exception du décret qui établit le suffrage universel, il n'y en a pas un qui témoigne de la moindre intelligence de la situation, pas plus que de la Révolution. La Constitution du 4

novembre résume tout le travail de l'Assemblée constituante. Or, à part le principe de perfectibilité constitutionnelle et sociale, exprimé dans les articles 1er et 111 de la Constitution, il n'y a rien, dans tous les actes de cette assemblée, qui mérite la plus petite mention honorable de l'histoire. Cette fois, comme les autres, le résultat a été ce qu'il devait être : les républicains de la veille n'ont paru un moment au pouvoir que pour servir de marche-pied aux républicains du lendemain, traînant après eux les doctrinaires et les jésuites.

Ne soyons pas injustes pourtant envers nos aînés dans la démocratie. En prononçant résolument la déchéance de la royauté, et en fondant le suffrage universel, ils ont rendu inévitable la révolution sociale; ils ont coupé court à tous les escamotages et avancé, peut-être d'un siècle, l'heure de l'émancipation universelle. Quand la douleur présente sera devenue moins vive, et le sentiment des fautes commises moins amer, il y aura des actions de grâces pour les initiateurs de Février...

Maintenant donc, la démocratie, toujours évincée, proteste encore, et se prépare, par la propagande et les élections, à ressaisir le gouvernail. Le scrutin de 1852, à supposer que le peuple attende jusqu'à 1852, sera, n'en doutez pas, le signal d'une révolution nouvelle.

Que ferons-nous le lendemain de cette Révolution?

Telle est la question que le peuple doit se poser à lui-même, qu'il doit étudier sans relâche, et résoudre à bref délai.

Ce n'est pas tout de voter; ce n'est rien de se manifester; c'est peu d'emporter à la baïonnette l'Hôtel-de-Ville et les Tuileries : il faut savoir utiliser la victoire.

Que le peuple donc s'interroge et se réponde. Car si, au jour de la Révolution, il ne tient pas la solution prête, après un temps d'arrêt dans l'orgie démagogique, il retournera, pour des siècles, à la monarchie et au capitalisme, au gouvernement de l'homme par l'homme, à l'exploitation de l'homme par l'homme. La République ne peut rétrograder, ni vivre dans le *statu quo*: il faut qu'elle avance ou qu'elle meure.

Eh bien! démocrates! êtes-vous prêts? Je suppose que cette révolution, calculée à jour fixe, arrive demain. Quelle confusion dans vos rangs! Voici Pierre Leroux qui vous offre sa triade, qui vous organise le pouvoir par trois, six, neuf; qui vous propose, pour remède à la misère, le *circulus*; pour boussole à la raison la métempsycose.

Louis Blanc s'emparant, cette fois, de la dictature, procède au transbordement des hommes et des choses : c'est le rachat universel, lisez la confiscation universelle. Considérant, plus

modeste, sur un crédit de six millions, fonde le premier phalanstère. La Montagne, forcée par ses paroles et ses actes, abolit pour 600 millions d'impôts indirects, et les remplace par une taxe progressive sur le revenu net, alors que le revenu net n'est plus qu'une fiction d'économie politique, alors que le riche n'existe plus que dans les présomptions du percepteur. Le gouvernement, s'ouvrant à lui-même un crédit sur toutes les fortunes, fait gémir la presse aux assignats, expédie de tous côtés des commissaires pour révolutionner les villes et les campagnes, déclare la guerre à l'Europe, met le monde sur le *qui vive*. L'industrie privée, le commerce libre, la petite et la grande propriété sont poussés vers l'association. Les corporations ouvrières, divisées d'intérêts comme de principes, privées de direction, s'enchevêtrent les unes dans les autres, tantôt se font la guerre par la concurrence, tantôt s'annihilent par la non-concurrence. Le paysan, devenu propriétaire, une fois nanti, refuse le papier-monnaie que lui présente l'industriel, et ne veut vendre ses denrées qu'à beaux deniers comptant. La jalousie et la discorde sont entre les populations urbaines et les populations rurales, de même qu'entre les sociétés ouvrières et les corporations. Le schisme entre dans l'Eglise, les sectes pullulent, l'illuminisme s'empare des masses, le parasitisme est au comble, la trahison partout. Le monde est rempli d'organisateurs, de règlementateurs, de directeurs, de gouverneurs, de révélateurs, de harangueurs; mais des travailleurs, il n'y en a plus. Pour tout dire, la société se dissout, et la nation expire.

Prolétaires et bourgeois, je vous le redis et le confirme. La Révolution arrive sur vous à grands pas : vous la portez dans vos idées, dans vos cœurs, dans votre sang. Avec vous ou sans vous, il faut qu'elle s'accomplisse : une fois qu'elle aura frappé à la porte, si vous ne savez lui répondre, elle vous dévorera. Prolétaires et bourgeois, la trêve expire dans deux ans : que ferez-vous le lendemain de la Révolution?...

Comment pourraient-ils le dire, quand les uns et les autres, en réaction contre leurs propres tendances, ne songent qu'à faire obstacle au progrès, et ne sont occupés qu'à se raccrocher à toutes les branches que rase, en roulant, la locomotive qui les emporte? Ils n'ont rien appris, ils ne veulent rien apprendre; ils ferment les yeux et se bouchent les oreilles; ils ne savent que lutter contre le destin : ils semblent voués à une misère éternelle.

A Dieu ne plaise que je me charge de faire une réponse qui doit être celle de tout le peuple! Qui donc oserait tirer l'horoscope de l'humanité, et tailler la besogne aux révolutions! —

Mais ce que je puis dire avec certitude, c'est, d'abord, que toute révolution procède par négation et abolition; c'est, en second lieu, qu'il ne reste plus à nier et abolir aujourd'hui que ces deux choses : l'exploitation du capital et l'oppression de l'État; en sorte que de cette double négation résulte l'affirmation qui doit réorganiser la société et régénérer le monde. Révolution et Révélation sont synonymes. Toute négation dans l'ordre de la liberté est le prodrome d'une création nouvelle. Niez donc le capital et l'État, si vous voulez renaître à la vie, si vous ne voulez pas être broyés par la Révolution.

Ils ont peur!... Depuis tantôt deux ans que nous nous efforçons de faire luire, au sein de cette démagogie ténébreuse, l'idée démocratique et sociale, nous n'avons recueilli que de rares et timides sympathies. Tout est à la réaction, qui pour le gouvernement, qui pour le monopole. Aussi, combien de fois depuis Février je me suis demandé si, malgré la possibilité démontrée de rendre tous les hommes égaux et libres, l'égalité et la liberté étaient réellement dans la destinée humanitaire; si, en combattant de toutes mes forces la servitude, l'hypocrisie et le vol, je n'étais point la dupe de quelque hallucination philantropique; si enfin, en poursuivant cet idéal que la raison révèle, je n'étais point en contradiction avec la nature. Et, il faut que je l'avoue, devant la résistance des masses, la mauvaise foi des partis, la rouerie des chefs, le doute m'a saisi.

Il faut, me suis-je dit souvent, qu'il y ait à tout ceci une raison secrète. L'instinct populaire a ses motifs, plus profonds que toutes les spéculations de la philosophie : cet instinct est infaillible. Or, il est manifeste que le peuple, aux époques révolutionnaires, n'a jamais cherché et voulu que des déplacements : déplacements d'hommes, déplacements de fortunes. Il n'entend rien aux équations. Le peuple donne la gloire, la richesse et le pouvoir à ceux qu'il aime; il chasse les rois, il brise les trônes; il convertit les républiques en empires, les empires en royaumes, et les royaumes en républiques : il change de maîtres, d'exploiteurs, de favoris et de parasites. Ce qu'il garde pour lui, constamment, fidèlement, héroïquement, c'est la misère. Ne serait-ce point que l'Humanité, considérée dans son idéal, n'est aussi elle-même, comme l'Être souverainement bon, juste, puissant et sage qu'elle adore, qu'une notion intellectuelle, un être de raison sans réalité ni réalisation possible?

Eh qu'importe, après tout, que l'IDÉE cosmique, que l'humanité terraquée représente, se pose dans un antagonisme sans

fin, se manifeste par la guerre ou par l'amour? Que sert à la glorification de notre nature, qu'elle s'étende à la totalité de l'espèce, ou qu'elle se borne à une élite? Depuis trente ou quarante mille ans, nous nous dévorons les uns les autres : l'esclavage des anciens, la servitude féodale, l'exploitation capitaliste, ne sont que des raffinements successifs de cette manducation de l'homme par l'homme qui ferme le cercle de la production et de la consommation dans l'univers. L'*État-serviteur* de Louis Blanc n'est qu'une façon de plus apportée à cette cuisine. C'est là le *circulus* réduit par Pierre Leroux à une expression si singulière : la vie dans l'humanité, la métempsycose en chair et en os. Qu'importe, dis-je, dans l'infini des existences, des temps et des espaces, que quelques millions de milliards de créatures humaines, de plus ou de moins, soient sacrifiés sur l'autel du gouvernement et de la propriété? César et Napoléon en seront-ils moins grands; Descartes, Leibnitz, Bonnet, moins sublimes, et la Vénus de Milo moins belle? Il suffit à la manifestation du genre humain que quelques-uns arrivent : le reste ne sert que de fumier. La nature, qui n'agit jamais en vain; qui ne compte pas les minutes, parce qu'elle est éternelle; qui ne craint point la mort, parce qu'elle est la vie; à qui la fabrication des hommes coûte peu, parce qu'elle a le moule et la façon, ainsi que la matière première, pour rien; la nature a réfuté d'avance, par sa pratique quotidienne et traditionnelle, toutes les utopies d'égalité et de fraternité.

Non, il n'est pas vrai que la Liberté luise pour tout le monde; la Justice n'est qu'un rayon échappé du monde intelligible; l'union et la paix parmi les hommes, une illusion des honnêtes gens. L'homme est avant tout un animal guerrier : c'est par la guerre qu'il se manifeste dans la sublimité de sa nature; c'est la guerre seule qui fait les héros et les demi-dieux. Le patriciat et le prolétariat sont les deux pôles de la civilisation; la vie collective résulte de notre exploitation réciproque; quand j'ai cessé de manger mon frère au nom de la propriété, je le mange au nom de la communauté : c'est ce que les mystiques appellent communion. Pierre Leroux, Louis Blanc et Malthus seraient ainsi d'accord. Du moins faut-il reconnaître que jusqu'ici le consentement universel a parlé pour eux, la nature entière leur rend témoignage.

Telles étaient mes réflexions, quand, sur la question révolutionnaire, catégoriquement posée depuis Février, je voyais, d'un côté, la raison philosophique dire : Oui; de l'autre, la pratique populaire dire : Non. J'ajoute qu'à ces considérations d'une

téléologie impitoyable, je n'ai jamais trouvé de réponse. Cette finalité me paraît, spéculativement, tout aussi probable qu'une autre. Je suis partisan de la liberté et de l'égalité, parce que la possibilité m'en est démontrée, et qu'elles conviennent mieux à mon tempérament. Je n'entends pas affirmer pour cela d'une manière absolue que ce soient choses providentiellement et naturellement bonnes, utiles, morales, conformes à l'harmonie des mondes et à notre destinée ultérieure. Si le développement historique nous y pousse, le sentiment universel y répugne; il y a, comme parle Bonnet, des raisonnements invincibles pour, et une tradition immémoriale contre. Mais la Révolution qui est aussi de la destinée, nous a dit, nous plaçant au bord du fossé : Ou vous sauterez, ou vous rétrograderez. Or, nous avons appris, par les ruines de vingt sociétés éteintes, quel sort attend les peuples rétrogrades. Nous ignorons où peut nous conduire le dédain de nos routines. En avant donc : A la vie ou à la mort, marchons. Il s'agit d'abolir le capital et l'État : c'est tout ce que nous aurons à faire, si tant est que nous voulions faire quelque chose le lendemain de la Révolution.

(N° 100. — 9 janvier).

(Cinquième article.)

La transformation ou la décadence, telle est, disions-nous hier, l'alternative posée à la nation française par le coup d'État populaire de Février.

Cette transformation ne peut s'opérer que par la négation préalable de ces deux grands principes, le *capital* et l'*État*, qui seuls restent encore des traditions de l'Humanité.

Mais le révolutionnaire, alors même qu'il détruit, qu'il supprime, qu'il abroge, doit agir toujours en vertu des lois exis-

tantes et d'accord avec l'ordre établi. Nous avons une constitution, un code, nous devons procéder légalement, constitutionnellement.

L'abolition de l'État, s'opérant par l'initiative de l'État, ne sera donc autre chose que son suicide. Qu'importe à la Révolution? Qu'importe à la liberté? Nous reprochera-t-on, comme faisait naguère Louis Blanc, que notre théorie repose sur un cercle vicieux, parce qu'elle repousse les voies dictatoriales, et qu'elle respecte les conventions publiques, jusqu'à ce qu'elles aient été solennellement et régulièrement résiliées. Autant vaudrait nier la jurisprudence éternelle, supprimer tout de suite l'article 1234 du Code civil, et poser à sa place cette règle du droit héroïque : « Les obligations s'éteignent, non par le *paiement*, ni par la *novation*, ni par le *consentement des parties*, etc., etc., mais par la FORCE. »

Cette politique d'arbitraire ne sera jamais la nôtre. Fidèles à la loi de progrès, qui n'admet pas plus de solution de continuité dans la civilisation que dans la nature, nous ferons servir l'Etat à l'abolition de l'État, comme le capital à l'abolition de l'intérêt.

Cette première question résolue, il s'en présente une autre, qu'il faut résoudre immédiatement, parce qu'elle forme le premier anneau de cette longue chaîne d'éliminations successives, dont la formule générale est AN-ARCHIE, *abolition du gouvernement*.

Le peuple, ou la société, peut-il faire quelque chose par lui-même, directement, sans le secours, l'intervention, l'initiative ou la représentation de l'État? Car il est évident que si le peuple, si la société peut faire quelque chose, une seule chose sans l'État, il peut, sans l'État, en faire mille, il peut faire tout. Un seul exemple bien constaté forme ici préjugé décisif contre l'État : la conclusion du particulier au général est légitime.

A cette question, à la fois préjudicielle et déterminante, nous répondrons par le projet suivant :

PROJET DE DÉCRET

L'Assemblée nationale,

Considérant que la cause première de tous les désordres qui affligent la société, de l'oppression des citoyens et de la décadence des nations, est dans la centralisation unique et hiérarchique des pouvoirs publics, appelée le gouvernement ou l'État;

Qu'il importe de faire cesser au plus tôt cet immense parasitisme, en organisant dans chaque catégorie de fonctions le suffrage universel, créant la centralisation multiple et démocratique, et substituant à l'action de l'État maître, serviteur ou mandataire, l'initiative directe du peuple;

Considérant que l'organisation du crédit est le point de départ de la réforme politique ainsi que de la révolution économique, et que c'est la question d'urgence;

Considérant,

Que le crédit public, la circulation des capitaux et des produits a pour pivot le numéraire;

Que la monnaie, après avoir été une marchandise préférée à toute autre, et être devenue, pour cette raison, acceptable en tous paiements, n'est plus aujourd'hui que le signe représentatif des valeurs, un instrument d'échange;

Qu'il est très-facile, ainsi que la science économique le démontre, de se passer, dans les transactions, de l'intermédiaire des métaux précieux, et de substituer à un signe coûteux et imparfaitement gagé, un signe dont le gage serait parfait, et la valeur intrinsèque nulle;

Que l'usage, d'ailleurs parfaitement justifié et universellement établi, des billets de banque n'est que le premier pas fait par la raison publique dans cette voie de substitution du papier au numéraire;

Attendu, en fait,

Que d'après les compte-rendus hebdomadaires de la banque de France, le papier tend continuellement, surtout depuis deux années, à remplacer les espèces dans la circulation générale;

Que déjà il est résulté de cette tendance une accumulation dans les caisses de la Banque de près du tiers des espèces existantes, et que ce mouvement ne paraît nullement à la veille de s'arrêter;

Que de cette accumulation des espèces à la Banque, et de leur remplacement par des billets, se déduit immédiatement cette conséquence, que la monnaie, inutile par elle-même à la circulation, ainsi qu'à la consommation et à la production, bonne tout au plus pour donner créance au papier, et servir de garantie aux échangistes, est une propriété publique et commune, dont la jouissance passagère est réglée par chacun en raison des produits qu'il fait recevoir à l'échange;

Qu'ainsi la Banque de France, dont le capital primitif est de 90 millions, ayant, par l'exercice de son privilége et l'émission successive de ses billets, fait passer dans ses coffres-forts

près de 350 millions de numéraire appartenant au pays, la nation française, propriétaire indivisible de ce capital, est devenue, de ce seul fait, commanditaire, co-propriétaire, co-bénéficiaire de la Banque pour une part égale aux quatre cinquièmes, environ, du capital exploité;

Qu'il importe donc de faire cesser au plus tôt le privilége de la Banque de France et de réorganiser, au nom et pour le compte du peuple, cette grande institution;

Que, l'intérêt à servir aux actionnaires fondateurs de la Banque ayant été fixé à 4 pour 100 l'an, sur un capital de 90 millions, et le capital supplémentaire ne devant, comme propriété nationale, porter aucun intérêt, le taux des escomptes à la Banque doit être fixé en raison tout à la fois de l'intérêt à servir, du chiffre de l'encaisse et de la masse des opérations faites;

Qu'agir autrement constituerait, de la part de la Banque concussion et vol, et, de la part de l'Etat, un mépris coupable des intérêts les plus sacrés du peuple;

Attendu, en outre,

Que par toutes les causes susmentionnées, et surtout par l'abaissement de l'escompte, il y a lieu de croire que l'encaisse, actuellement de près de 450 millions, arriverait bientôt à 500, et même 600 millions; ce qui permettrait à la Banque, sans danger pour elle-même comme pour la sécurité publique, d'ajouter à ses attributions le département du crédit foncier, et de porter immédiatement le chiffre de ses émissions, contre bonnes valeurs de commerce ou hypothèques, à 750 et même à 800 millions;

Que dans ces conditions, l'intérêt de commerce stipulé dans les ventes à terme, adjudications, fournitures, entreprises, etc., suivrait la fortune de l'intérêt perçu sur le numéraire, et s'annihilerait à son tour, ce qui ramènerait toutes les affaires au comptant;

Que dans un pareil état de choses, la circulation étant affranchie de tout tribut, le commerce de toute entrave, la consommation et, par une conséquence nécessaire, la production augmenteraient dans une proportion indéfinie, et qu'enfin, le produit des capitaux ou propriétés immobilières s'éteignant à son tour, les opérations connues sous les noms de *prêt*, *loyer*, *fermage*, etc., se convertiraient en opérations de change, et le mouvement des capitaux s'identifierait avec la circulation des produits;

Considérant,

D'après l'ensemble de ces faits, notoires et indubitables,

Que l'intérêt du capital, à quelque taux qu'il soit d'abord fixé, a pour loi nécessaire de se réduire lui-même, par le seul fait de l'accumulation des espèces en une banque centrale, et de la substitution incessante du papier au numéraire, de telle sorte que tout crédit payé devient fatalement crédit gratuit;

Qu'il n'est donc pas vrai de dire que la multiplication des capitaux peut seule amener l'abaissement de l'intérêt, mais bien au contraire que c'est l'abaissement de l'intérêt qui produit la multiplication des capitaux;

Qu'il est désormais démontré, en fait comme en droit, par la théorie du capital et par la pratique de la Banque, contrairement au préjugé mercantile et à la routine capitaliste, que le capital est stérile, que le travail seul est fécond et a le droit d'être rémunéré, et que tout prélèvement opéré sur le travail au nom du capital, de quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit, constitue pour la société une perte sèche;

Qu'en conséquence toutes ventes, fermages, intérêts, agios, primes, dividendes, bénéfices, pots-de-vin, prélèvements de toute nature, payés par le travail au capital; toutes contributions, taxes, octrois, impôts, droits de douane, de circulation, fabrication, transit, etc., perçus par l'État à seule fin de maintenir l'organisation capitaliste et la féodalité mercantile, le tout ensemble formant, au préjudice de la classe travailleuse, une redevance annuelle d'environ six milliards, sont le prix de l'oisiveté et du parasitisme, résultat d'une fausse opinion, d'une routine inconsidérée et d'une erreur de compte;

Que là est la cause première de la misère générale, de la décadence de notre nation et de tous les périls que courent en ce moment la famille et la société,

Décrète :

ARTICLE 1er. — La Banque de France est déclarée *Banque nationale*. Son capital de 90 millions, et toutes les valeurs composant l'actif de la compagnie, deviennent propriété publique.

ART. 2. — Le capital et les autres propriétés de la Banque de France, acquis à la nation par la présente loi, seront remboursés en rentes 4 pour 100 sur l'État, au taux moyen des deux dernières années.

ART. 3. — Le conseil d'administration de la Banque nationale sera formé des délégués des chambres de commerce, élues par tous les citoyens faisant acte de commerce. (Art. 1er du Code de commerce).

Les conseils de surveillance, à Paris et dans les départements, seront désignés par les chambres de commerce de chaque localité,

ART. 4. — Le gouverneur de la Banque, à Paris, les directeurs dans les départements, ainsi que les chefs de caisse, de comptabilité, du contentieux et du bureau d'escompte, seront également à la nomination des dites chambres. Hormis la promulgation de la présente loi, l'État n'intervient, ni directement ni indirectement, dans l'organisation, la direction, le contrôle ou la surveillance de la Banque.

ART. 5. — Les appointements seront de 6,000 francs pour le gouverneur de la Banque et de 4,000 francs pour les directeurs. — Les appointements des autres employés réglés en proportion.

ART. 6. — Les opérations de la Banque nationale embrassent à la fois le crédit industriel et commercial, et le crédit agricole.

Une loi spéciale réglera les conditions de l'hypothèque, ainsi que le montant et la répartition des crédits à allouer.

ART. 7. Le taux des intérêts ou escomptes, uniforme pour toutes les natures de crédit, est fixé provisoirement à 1 pour 100 l'an, commission comprise, sans toutefois que l'escompte, pour les valeurs à courte échéance, puisse descendre au-dessous de 1/4 pour 100.

ART. 8. — L'annuité à payer pour le remboursement des sommes avancées sur hypothèques ne pourra être moindre de 5 pour 100, intérêt compris. Elle sera toujours payé d'avance, et la première perçue le jour du prêt.

ART. 9. — Les négociations et crédits auront lieu en billets ou en espèces, à la volonté des commerçants et emprunteurs.

Toutefois, il sera perçu par la Banque, sur tout versement ou remboursement en espèces, un agio de 1/4 pour 100, comme loyer du numéraire, et indemnité d'une richesse rendue inutile.

ART. 10. — Une somme de 10 millions sera fournie par la Banque nationale, pour être, à titre de secours et indemnité, distribuée à tous les ouvriers et familles d'ouvriers qui se trouveraient, au moment de la promulgation de la loi, sans travail, ou qui, depuis le 24 février 1848, auraient le plus souffert du chômage.

Une commission de l'Assemblée nationale sera chargée de régler les conditions et le montant des distributions.

ART. 11. — Un crédit de 50 millions sera ouvert à l'industrie libre et aux sociétés ouvrières, remboursable par annuités.

Une commission de l'Assemblée réglera également les conditions et le montant des crédits.

ART. 12. — A partir de la promulgation de la présente loi,

la Banque nationale se gouvernera et s'administrera elle-même, sous le contrôle et la surveillance des chambres de commerce, et suivant les principes de son institution : la loi qui la crée n'ayant d'autre objet que de lui donner l'existence.

Il sera publié un *Règlement* de la Banque nationale, indiquant, avec l'exposé de ses principes et les motifs de sa création, les formes de son administration, la police de ses bureaux, le mode de renouvellement de ses fonctionnaires.

Art. 13. — Les articles 1905 à 1914 du code civil sur le *prêt à intérêt* et la *constitution de rente*, la loi du 3 septembre 1807, sur le *taux légal de l'intérêt*, sont abrogés.

Une seule observation, à présent.

Laissant de côté la partie économique de ce projet, sur laquelle nous aurons plus tard occasion de revenir, et ne nous occupant que de la question d'État, telle qu'elle ressort des articles 3, 4, 12 et 13, nous ferons remarquer que la Banque nationale, une fois établie sur le principe du crédit gratuit et du suffrage universel, reste indépendante de l'Etat; le gouvernement n'a point à s'en mêler. Le pouvoir exécutif, non plus que le législatif ou le judiciaire, n'a le droit de s'enquérir de ses opérations. Ce sont toutes les *chambres de commerce*, élues par *tous les commerçants*, formant, comme nous le verrons plus tard, la totalité ou la presque totalité des citoyens, qui sont à la fois législatrices, initiatrices et juges de la Banque nationale. Placée sous la main du peuple, elle fonctionne dans l'intérêt de tous, sans privilége et sans envie, affranchie de la haine du travailleur comme de la crainte de l'autorité; expression vivante de la foi publique, inébranlable sur sa base éternelle.

Toucher à cette Banque, ce serait toucher à la société; il n'y a pas un citoyen qui ne la défende comme son propre patrimoine. Lui imposer des lois, c'est attenter à la liberté publique. Elle ne reçoit la loi que du peuple, elle ne doit servir que le peuple. Elle est le boulevard de la sécurité générale, le temple de la solidarité et de la fraternité; il n'y a pas un travailleur qui ne voie en elle la garantie de son existence, de l'existence de sa femme et de ses enfants. Pourquoi l'État interviendrait-il dans son administration, dans son règlement, dans ses opérations? Pourquoi cet intermédiaire politique, cet agent fiscal entre la Banque nationale, organe de circulation du peuple, et le peuple? La République a-t-elle besoin de gouverneur à 50,000 francs de traitement; de régents, à 20,000; de directeurs, a 10,000 francs?

Mais que parlé-je de lois! Les lois, en tout ce qui concerne la monnaie, le change, l'agio, l'intérêt, l'usure, le prêt et la

rente, deviennent inutiles. Le jour où aux *conventions* sociales a succédé la SCIENCE sociale, la législation, le gouvernement, la police, les tribunaux, les gendarmes, les geôliers, tout l'appareil préventif, répressif et coercitif, devient superflu. A la place de la *loi*, qui dispose, qui ordonne, qui punit, qui répare, vous avez l'IDÉE qui organise ; l'IDÉE qui ne commande pas, mais qui fait vivre.

Faites de l'usure tant qu'il vous plaira, à côté de la Banque nationale donnant crédit à 1/2 pour 100 : quant à moi, je déclare que, si je faisais partie d'un tribunal ayant à prononcer sur une accusation d'usure, cette usure eût-elle été de 10,000 pour 100, je serais moins tenté de condamner le bourreau que la victime...

(N° 102. — 11 janvier 1850.)

(Sixième article.)

On me fait l'objection suivante :

Votre théorie n'est qu'un sophisme. Cette organisation, soi-disant anarchique, du crédit et de la banque n'est aussi qu'une délégation du peuple renouvelée de l'État, un petit Etat à côté de l'Etat. Où donc, s'il vous plaît, est la différence des deux systèmes? A quoi tient-il que l'État actuel, tout organisé, ne joigne à ses attributions présentes la circulation et le crédit, et n'administre la Banque nationale suivant le principe de la gratuité, aussi bien et mieux que des fonctionnaires indépendants, nommés par les chambres de commerce, surveillés et dirigés par les chambres de commerce? Ce n'était, en vérité, pas la peine de parler si haut de l'abolition de l'État pour nous don-

ner ensuite cette pâle copie de l'État. Pourquoi ne voulez-vous pas de l'État?

Cette observation ne pouvait manquer de m'être adressée : je ne l'affaiblis ni ne la dissimule.

J'avoue, si l'on juge de ma théorie d'après un premier et unique exemple, que la différence entre le système gouvernemental et celui que j'appelle anarchique est inappréciable. Le peuple, dans sa collectivité, agit par les bras, comme il pense par la tête de chaque citoyen; et, puisque les fonctions sont divisées, il est vrai de dire encore qu'en chaque fonction il y a un ou plusieurs individus qui pensent et agissent pour tous. A cet égard, je suis d'accord avec les gouvernementalistes : le peuple est représenté par chaque citoyen, la société par chaque travailleur, comme l'humanité est représentée par chaque homme.

Mais il n'y a pas qu'une seule fonction publique, une seule industrie dans la société; et la question est précisément de savoir si la pensée ou l'action publique peut et doit s'exercer *ex æquo*, à titre et mesure égale, par tous les citoyens individuellement et indépendamment l'un de l'autre : c'est le système démocratique et anarchique; — ou bien si cette pensée, action collective doit devenir l'attribut exclusif d'une élite de fonctionnaires, nommés à cette fin par le peuple, et vis-à-vis desquels les autres sont alors, non plus des COLLÈGUES, mais des sujets obéissants et passifs, des instruments. C'est ce dernier système qui, pour des causes qu'il est inutile de rappeler, a été jusqu'à présent en vigueur dans la société, et que l'on a appelé tour à tour, suivant les modes très-peu variés de son application, *hiérarchique* ou *théocratique*, monarchique, oligarchique, etc., toutes désignations qui, au fond, indiquent toujours la même chose, à savoir l'Etat, tantôt des prêtres, tantôt d'une dynastie, ici des patriciens ou des nobles, ailleurs des tribuns ou démagogues.

L'esprit de ce système a été parfaitement exprimé dans la Charte de 1830, dont la Constitution de 1848 n'est, sous ce rapport, qu'une dégénérescence.

« La puissance législative, disait cette Charte, article 14, s'exerce collectivement par le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés. »

Voilà pour la pensée, voilà pour le conseil. Le peuple ne pense pas par lui-même, c'est-à-dire par la totalité de ses membres ; il pense, il légifère par ses représentants. Et la pensée populaire, exprimée par la délégation législature, sans autres

critérium ou garantie de certitude que le bon plaisir des délégués, elle acquiert force de *loi*; il n'y a plus qu'à obéir.

Voici maintenant pour l'action.

« Le roi est le chef de l'État. Il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois. »

Je ne parle pas des restrictions innombrables apportées ensuite à l'initiative du peuple, à son action, à sa spontanéité, et qui toutes sont la conséquence du principe d'autorité. Bossuet en a fait la déduction dans sa *Politique tirée de l'Écriture sainte*. Je m'arrête à ces citations. L'État, c'est le mutisme constitutionnel du peuple, l'aliénation légale de sa pensée et de son initiative entre les mains d'*un* homme, *monarque*, ou de *quelques* hommes, *oligarques*; et, les deux pouvoirs, législatif et exécutif, installés, le peuple n'a plus qu'à se taire et à obéir

Nous autres, anarchistes, nous disons au contraire :

Une science sociale existe : l'économie politique en a posé, elle en développe tous les jours les principes.

Ces principes, affranchis de tout caractère de personnalité et d'arbitraire, idées pures de la raison universelle, sont les axiomes nécessaires et immuables qui conduisent, à leur insu d'abord, et plus tard avec réflexion, les sociétés, et qui, une fois promulgués par le peuple, excluent toute convention politique, toute législation humaine. Au règne de la *loi* succède le règne de l'IDÉE.

Nous disons encore :

Le suffrage universel existe : c'est le droit imprescriptible et inaliénable du peuple, la forme de ses manifestations. A l'encontre de l'article 13 de la Charte de 1830, qui attribue au pouvoir exécutif, délégué du peuple, la nomination à tous les emplois, et par suite le plein exercice de la puissance publique, le suffrage universel implique la nomination par le peuple de tous les fonctionnaires sans exception, leur permanente révocabilité, et conséquemment le gouvernement du peuple par le peuple.

Ainsi le peuple nomme, à un ou deux degrés au plus d'élection, suivant l'importance des emplois, tous ses fonctionnaires; et, comme, par la division naturelle du travail et la séparation des industries, l'ensemble des fonctions n'est autre que l'organisme social même ; comme la totalité des fonctionnaires embrasse la totalité des citoyens, il en résulte que le peuple tout entier entre dans l'administration et dans l'État; que chaque

citoyen remplit une fonction, non pas servile ou subalterne, mais indépendante et responsable; que tous, en un mot, sont élus les uns par les autres, et exercent leur part spéciale de l'autorité publique.

La centralisation, d'unique et hiérarchique qu'elle était auparavant, devient multiple et démocratique. Ce qu'on appelle l'État et dont l'existence suppose, d'un côté, des citoyens soi-disant délégués ou mandataires, en fort petit nombre, qui font la loi et qui commandent; de l'autre, une multitude innombrable, réputée souveraine et qui ne fait qu'obéir; l'*État*, dis-je, n'existe plus, c'est la SOCIÉTÉ; la *loi* est abrogée, c'est l'IDÉE.

C'est ce que nous exprimerons d'une manière plus concrète encore, plus intelligible et plus pratique, en disant : *Le peuple ne décerne pas de mandat général; il ne donne que des délégations spéciales*. Le mandat général, c'est la hiérarchie, la royauté, le despotisme; la délégation spéciale, au contraire, c'est la liberté, l'égalité et la fraternité : c'est l'anarchie.

L'État, organisme de convention, essentiellement parasite, distinct du peuple, en dehors et au-dessus du peuple, recevant du peuple mandat à la fois général et spécial, l'État, n'ayant par lui-même ni science ni idées, y supplée par la loi. — L'anarchie, au contraire, c'est la société vivante, le peuple ayant la conscience de ses idées, se gouvernant comme il travaille, par division d'industries, délégation spéciale d'emplois, en un mot par la distribution égalitaire des forces.

Pourquoi, maintenant, nous ne voulons pas de l'État, ni dans l'organisation de la Banque nationale, ni dans l'exercice d'aucune fonction et d'aucune industrie, il est facile de le comprendre.

Nous ne voulons pas de l'État dans la Banque : à quel titre pourrions-nous en vouloir? La Banque n'a-t-elle pas reçu son institution du peuple? Les administrateurs, directeurs, gérants, n'ont-ils pas reçu du souverain leur investiture? Ne sont-ils pas placés sous la surveillance immédiate des chambres de commerce, qui sont les comices populaires pour tout ce qui concerne le crédit, la circulation et les finances? A quoi bon un surveillant ou directeur hiérarchique, chèrement rétribué, quand le peuple lui-même dirige et surveille sans appointements?

Nous ne voulons pas de l'État, parce que l'État, soi-disant mandataire ou serviteur du peuple, par procuration générale et illimitée des électeurs, n'existe pas plus tôt qu'il se crée à lui-même un intérêt à part, souvent contraire à l'intérêt du

peuple ; parce que, agissant alors dans cet intérêt, il fait des fonctionnaires publics ses propres créatures, d'où résultent le népotisme, la corruption, et peu à peu la formation d'une gent officielle, ennemie du travail autant que de la liberté.

Nous ne voulons pas de l'État, parce que l'État, pour accroître sa puissance extra-populaire, tend à multiplier indéfiniment ses employés ; puis, pour se les attacher toujours plus, à augmenter sans cesse leurs traitements. Depuis 1830, sans utilité reconnue, la somme des appointements de fonctionnaires employés par l'État au service du peuple a été augmenté de 65 millions, et le budget des dépenses porté d'un milliard à 1,800 millions.

Nous ne voulons pas de l'État, parce que, quand l'impôt ne suffit plus à ses dilapidations, à l'acquittement de ses faveurs et sinécures, l'État a recours aux emprunts et aux détournements, et qu'après avoir pris l'argent d'autrui, il trouve encore moyen de faire applaudir ses rapines. C'est ainsi que la dette flottante est arrivée, sous le règne de Louis-Philippe, à 800 millions, et que l'Etat, après avoir volé les caisses d'épargne, les fonds des communes, les cautionnements de fonctionnaires privilégiés, et mangé l'argent des porteurs de bons du trésor, a été forcé, pour échapper à la banqueroute, de *consolider* tous ses vols, ce qui veut dire, de les constituer en rentes perpétuelles, dont le peuple paie aujourd'hui l'intérêt.

Voulez-vous, démocrates, perpétuer, généraliser à tout jamais le vol et l'exploitation parmi vous? Conservez ce régime d État ; maintenez cette aliénation de la puissance publique au profit de quelques ambitieux, qui vous récompenseront de votre crédulité par la honte et la misère ; et puis livrez à ces prétendus délégués du peuple, à ces serviteurs du peuple, livrez-leur la Banque nationale.

Bientôt vous les verrez puiser à pleines mains dans la caisse. Quand il n'y aura pas d'écus, ils prendront des billets. Or, vous savez que des billets de Banque, donnés sans couverture, en échange de rien, des billets qui, par conséquent, ne représentent rien, qui circulent sans gage ni hypothèque, sont des assignats ; et l'assignat, citoyens, c'est le vol.

Vous les verrez, pour augmenter leurs recettes, et payer leurs séides, sous prétexte qu'un intérêt perçu par l'État profite à la communauté et n'est pas usure, relever successivement le taux des escomptes à 2, 3, 4, 5 et 6 pour 100. Ne les avez-vous pas entendus, après Février, ces théoriciens du gouvernement, réclamer pour l'État le produit net des chemins de fer, des mines, des assurances, et enfin des banques?

Le produit net, entendez-vous? c'est-à-dire l'agio, l'intérêt, l'usure, tout ce qui enfin n'est pas le fruit du travail. Pensaient-ils alors au crédit gratuit? Voulaient-ils se saisir du pouvoir pour établir cette gratuité? Et vous, quand vous demandiez au gouvernement provisoire d'abolir l'exploitation de l'homme par l'homme, vous doutiez-vous que la réunion des banques à l'État n'était qu'un nouvelle forme d'exploitation?

Nous ne voulons pas de l'État, parce que nous voudrions purger la société de tout ce qui s'appelle banqueroutiers, usuriers, loups-cerviers, agioteurs, larrons, escrocs, stellionataires, concussionnaires, faussaires, faux monnayeurs, jongleurs, parasites, hypocrites et hommes d'État; parce qu'à nos yeux tous les hommes d'Etat se ressemblent, et qu'ils sont tous, à des degrés divers, des ennemis de la justice et de la liberté, des mangeurs de chair humaine, disait Caton.

Et à ce propos, jugez, par ce qui se passe aujourd'hui, de ce qui peut vous arriver encore sous cette effroyable et dévorante tutelle de l'État. Le *Constitutionnel* citait hier, avec une satisfaction méchante, un passage de la *Voix du peuple*, dans lequel nous faisions ressortir les dangers qu'aurait infailliblement pour le pays une révolution dont l'objet ne serait pas déterminé, et la marche tracée d'avance dans l'opinion. Voyez, disait-il à ses lecteurs, ce que vous promet la République démocratique et sociale!

Au lieu de rapporter nos paroles, que ne citait-il les actes, les propres actes du gouvernement actuel, les faits et gestes de M. Louis Bonaparte?

Là, c'est le général Gémeau qui, au nom de l'État, par raison d'État, dans l'intérêt exclusif de l'État, suspend, dans la sixième division militaire, la liberté de la presse, ferme les cafés et les établissements publics, jette l'interdit sur le commerce : tout cela, parce que les journaux démocratiques déplaisent à l'État; parce que les réunions, même fortuites, de citoyens dans certains lieux de consommation, sont suspectes à l'État; parce que le commerce véridique et égalitaire menace de supplanter le commerce du monopole, protégé de l'État.

Certes, il est indubitable que, si Louis Blanc était président de la République, et les délégués du Luxembourg préfets et généraux sous ses ordres, non-seulement le *Constitutionnel* et l'*Univers*, seraient suspendus, mais la *Voix du peuple* elle-même et tous les journaux anarchistes supprimés. Il est certain qu'avec la dictature de Louis Blanc, les associations ouvrières qui ne seraient pas constituées d'après le modèle tracé par le maître, l'État ne les souffrirait pas. Tout citoyen désigné

comme travailleur de première force se verrait, au nom de la fraternité, confisqué par l'État : de peur qu'il n'exploitât ses frères par la libre industrie, on les lui ferait exploiter par l'industrie officielle; on en ferait un parasite de l'État. Un dictateur, un serviteur du peuple, responsable de l'ordre et de la sécurité de tous, pourrait-il moins faire pour le bon ordre et les bonnes mœurs? Voilà ce que nous verrions, sans nul doute, avec le gouvernementalisme de M. Louis Blanc. Mais de quel droit le *Constitutionnel* s'en vient-il accuser le copiste de son propre patron, celui que les patriotes ont surnommé le Thiers du parti républicain?

Ici, c'est le ministre de l'instruction publique, M. de Parieu, qui, assisté d'une majorité jésuitique, supprime, par coup d'autorité parlementaire, autant dire coup d'Etat, la liberté de l'enseignement. Sans doute il ne manque pas de démocrates, ou prétendus tels, aussi peu curieux de la liberté de l'enseignement que de toute autre liberté, qui, à l'occasion, ne se feraient pas faute de suivre l'exemple de la majorité actuelle; et je suis bien sûr que, si Louis Blanc était à la place de M. de Parieu, il ferait comme lui. Un homme d'État, un ami du peuple, chargé de l'avenir des jeunes générations, pourrait-il abandonner l'instruction de la jeunesse aux soins paternels?... Mais de quel front le *Constitutionnel* ose-t-il dénoncer à la haine de ses lecteurs les schismatiques de la démocratie? Comment ce nom sacré de liberté ne l'étouffe-t-il pas à la gorge, ne lui brûle-t-il pas la langue?

Ah! s'il existait encore des amis de la liberté, des hommes cherchant la justice et la paix, de vrais révolutionnaires enfin, sur le volcan qui gronde et dont le cratère s'appelle le gouvernement, ils formeraient une ligue contre cette concentration de pouvoirs qui nous tue, qui nous fera périr, lorsque la réaction inévitable de l'opinion l'aura fait revenir, des mains d'un absolutisme stupide, à celle d'une démagogie enivrée. Mais que parlé-je de liberté à des hommes que l'ardeur des jouissances tient asservis; qui n'ont jamais su que s'égorger pour le choix de leurs princes et de leurs hommes d'État? La liberté! ils l'ont étouffée dans les bras de leurs maîtresses. Passe donc, Bonaparte; viens, viens, Louis Blanc, viens, à ton tour, venger, à force de despotisme, la Liberté!

(N 103. — 12 janvier.)

(*Septième article.*)

AUX DÉLÉGUÉS DU LUXEMBOURG

Citoyens,

Dans une lettre publiée par les journaux la *Liberté*, la *République* et la *Voix du Peuple*, vous m'interpellez en ces termes : « En supposant qu'à la suite d'une catastrophe l'anarchie ait un instant le dessus, n'aurait-elle pas pour auxiliaires naturels tous ceux que notre société inconséquente et marâtre repousse avec horreur, après les avoir contraints à devenir criminel, en les abandonnant aux pernicieuses influences de l'ignorance et de la misère? Ces malheureux, irrités des avantages sociaux arbitrairement dévolus à l'oisiveté privilégiée, seraient des instruments terribles dont un homme audacieux pourrait tirer parti au profit de son ambition!... Nous nous hâtons de déclarer que, quant à nous, nous n'attribuons à l'*homme de l'anarchie* aucun projet sinistre. »

Je laisse de côté les aménités plus ou moins parlementaires dont vous avez cru devoir assaisonner votre épître. Je ne les qualifierai point : elles déposent de la prodigieuse inintelligence où vous êtes de cette Révolution que vous avez la prétention de représenter, et, qui plus est, de conduire. En intervenant dans un débat où, comme juges du camp, vous deviez rester neutres; en prenant parti pour un homme, quand il s'agissait d'une idée; en me blâmant sur la foi de cet homme, alors que son autorité était mise en question; en répandant contre ma personne le doute, le soupçon, la colère et la haine, vous avez, citoyens délégués, dépassé votre droit; vous avez manqué à la justice, et commis à mon égard une mauvaise action.

Mais il n'est pas question en ce moment de tout cela.

L'interpellation que vous m'adressez, et qui témoigne de votre sollicitude pour l'ordre et la sécurité publique, savoir, si je ne spéculerais point, par hasard, pour établir l'An-archie, sur le secours des bandits, brigands, escarpes, et autres bêtes féroces à figure humaine, que notre civilisation imparfaite vomit sans cesse sur la société, cette interpellation hétéroclite a été relevée par la *Voix du Peuple* comme elle méritait de l'être : mon ami Duchêne vous a fait voir que tel qui incrimine la pensée d'autrui n'oserait pas confesser publiquement sa propre foi. Quant à moi, je vous jure que cette interpellation est loin de m'avoir déplu. Je sais combien cette formule d'*An-archie*, si longtemps et si justement proscrite, inspire d'inquiétude à nos braves ouvriers ; et j'ai été ravi, malgré les outrages dont votre lettre fourmille, de vous voir protester, au nom de l'ordre, contre une anarchie dévastatrice, qui, du reste, n'est pas plus dans ma pensée que dans la vôtre.

Dieu soit loué ! ce sont les amis de Louis Blanc qui donnent à présent l'exemple de la discipline. Tandis que nos ennemis communs, conservateurs hypocrites, ne souhaitent rien tant, au fond du cœur, que de voir la confusion et le trouble s'emparer de la République, afin d'en finir plus promptement et plus sûrement avec elle, vous, socialistes du Luxembourg, accusés comme moi de pousser le peuple au pillage et à la violence, d'exciter les citoyens les uns contre les autres, et de troubler la tranquillité publique, vous arborez le drapeau de l'ordre. Conservateurs de bonne foi, vous n'hésitez point, devant un péril imaginaire, à faire appel à l'honnêteté du peuple et à sa modération. Vous avez enfin, par votre attitude pacifique, sans y penser, sans le vouloir, avancé l'heure de cette grande réconciliation, à laquelle je me dévoue, pour laquelle je sacrifie ma popularité, et je serais prêt à sacrifier encore ma vie, je veux parler de la réconciliation de la bourgeoisie et du prolétariat.

Le *Constitutionnel* a applaudi à vos paroles : vous souffrirez, citoyens, que j'en prenne acte. Vous ne pouvez plus, sans vous démentir, m'accuser de réaction et de modérantisme : vous avez, comme moi, donné vos gages à la cause de l'ordre. J'oublie vos torts, en faveur de votre éclatante réparation.

Toutefois, prenez garde. En protestant d'une manière un peu trop générale contre l'anarchie, et vous ralliant, avec votre maître Louis Blanc, au principe d'autorité, vous êtes, je le crains, tombés dans une déplorable erreur. C'est être infidèle à l'idée socialiste, voyez-vous, de ne la vouloir qu'à demi. On n'est pas à moitié ou aux trois quarts révolutionnaire : il faut

l'être tout à fait ou se tenir coi. Je suppose, citoyens, que vous me lisez, puisque vous prenez la peine de m'écrire. Or, comme depuis la publication de votre diatribe en faveur de l'ordre, la *question anarchique* ou *anti-gouvernementale*, comme il vous plaira l'appeler, a gagné du terrain, je vous demande la permission, sans revenir sur ce que j'ai dit dans mes précédents articles, de vous soumettre sur ce sujet si grave une nouvelle proposition.

Vous avez vu comment le peuple, dans sa collectivité, peut agir par lui-même, sans mandataire ni représentant, et conséquemment se dispenser du service ou de la tutelle de l'Etat. Le projet de décret en 13 articles, ayant pour objet l'organisation du crédit gratuit et la création d'une Banque nationale, vous l'a montré.

Je veux aujourd'hui, et sauf votre bon plaisir, traiter avec vous une question presque aussi vaste, aussi féconde dans ses conséquences, que celle du crédit gratuit, la question de l'impôt. Et, puisqu'à propos d'anarchie, vous avez cru devoir faire, au nom du socialisme, les plus énergiques réserves en faveur du gouvernement, je vous prierai à mon tour de m'indiquer en quoi l'intervention de l'Etat vous semblerait à désirer dans le projet, très-succinct, dont je vais avoir l'honneur de vous faire part.

Rappelons d'abord l'état de la question : cela nous servira d'exposé de motifs.

Depuis le 24 février, deux idées capitales sont entrées avant dans la conscience du peuple, et servent aujourd'hui de formule à la Révolution :

Abolition de l'usure.

Abolition de l'impôt.

Ces deux idées, l'abolition de l'usure et l'abolition de l'impôt, qui composent jusqu'ici tout le *Credo* démocratique et social, ont été posées l'une et l'autre pour la première fois, simultanément et dogmatiquement, par celui qui écrit ces lignes, dans une brochure intitulée de l'*Organisation du crédit et de la circulation*, et publiée au commencement d'avril 1848, six semaines après Février. Cette brochure fit d'abord peu de sensation; vous n'en eûtes vous-mêmes, citoyens délégués, aucune connaissance; ou du moins vous n'y prêtâtes qu'une attention distraite. Vous étiez, avec votre ami Louis Blanc, au Luxembourg.

« L'abolition de l'impôt, disait-elle, aura lieu par deux causes : 1° par la conversion, au moyen de la Banque d'échange, de *toutes les espèces d'impôts*, en un escompte sur le papier de

commerce; 2° par la simplification politique et administrative. »

L'auteur explique ensuite, sommairement, de quelle manière devaient s'opérer, selon lui, cette conversion et cette simplification.

Ces idées ont été, depuis, reproduites et développées dans le *Représentant du Peuple* et dans le *Peuple* : mais, comme toutes les idées nouvelles et radicales, elles excitèrent d'abord plus de méfiance que de sympathie. Les esprits n'étaient pas, comme aujourd'hui, montés au diapason révolutionnaire. La dynastie d'Orléans éliminée, un gouvernement provisoire l'avait remplacée, qui ne songeait, comme Louis-Philippe, qu'à se mettre en garde contre la Révolution et contre le peuple; et l'on n'avait encore entendu parler que le président du Luxembourg.

A la fin, et mûries par le temps, ces deux idées, l'abolition de l'usure et l'abolition de l'impôt, ont fait fortune. La démocratie tout entière accepte la gratuité du crédit; quant à l'abolition de l'impôt, nous avons vu le journal le plus dévoué jadis à la monarchie, et aujourd'hui encore le plus sincèrement, le plus intelligemment conservateur, la *Presse*, s'en faire le patron et l'initiateur. *Plus d'impôt!* telle est aujourd'hui la devise de M. de Girardin comme de la *Voix du Peuple* Ce sera bientôt celle de toute la France. Cette communauté d'idées, qui devait réjouir tous les révolutionnaires de bonne foi, a valu à la *Presse* et à la *Voix du Peuple*, la méfiance, et, par suite, la désertion d'une partie de leurs lecteurs. M. de Girardin ne va pas à confesse; et moi, je n'ai jamais mis les pieds au Luxembourg!

L'impôt, comme l'usure, peut-il être aboli?

Et si l'impôt peut être aboli, comment s'y prendre pour l'abolir?

Telle est la grave question qui, avec celle de l'usure, occupe en ce moment la pensée du peuple.

Or, qu'est-ce que l'impôt?

L'impôt est le mode suivant lequel le peuple acquitte les *frais généraux* de la société. Car toute société a ses *frais généraux*, d'autant plus considérables que sa constitution affecte davantage la forme hiérarchique, la forme du gouvernement. Demandez aux tailleurs de Clichy, organisés d'après la méthode du Luxembourg.

Ces *frais*, dont le peuple, qui est souverain et qui paie, semblerait devoir être l'arbitre, sont fixés par ses mandataires,

c'est-à-dire par cette autorité suprême, toute-puissante, irrésistible, qui a nom l'État.

Ce n'est pas tout encore. Non-seulement les *frais généraux* de la société sont fixés par l'État, partie prenante et intéressée, comme vous vous en apercevrez plus tard, mais l'assiette est déterminée par l'Etat; la perception opérée par l'Etat; et finalement le solde effectué par l'État.

Et comme lesdits *frais généraux*, dont l'Etat est chargé de fixer chaque année l'importance, et pour le paiement desquels il établit et perçoit chaque année les contributions, sont toutes dépenses d'État; comme ils forment le revenu, salaire ou consommation de l'État, il en résulte que l'impôt, considéré dans sa cause, dans son objet, dans sa forme, dans ses innombrables manipulations, est tout l'État. Qui sait l'impôt, sait l'État : d'où il suit que réformer l'impôt, c'est réformer l'État; à plus forte raison, abolir l'impôt, c'est abolir l'État. Avez-vous jamais réfléchi sur toutes ces choses, citoyens délégués, dans vos conférences du Luxembourg?

L'État, — il y a longtemps pour la première fois que les hommes d'État s'en sont aperçus : c'est ce qui a amené la révolution en 89, l'État est tout entier dans le département des finances. Et, comme toute opération financière se divise nécessairement en *recette* et *dépense*, *doit* et *avoir*, M. de Girardin a été conduit à dire, avec infiniment d'esprit, qu'il n'y avait, ne pouvait y avoir dans l'État, que deux ministères, le ministère des recettes et le ministère des dépenses; au milieu le président de la République, c'est-à-dire l'État fait homme. C'est une des plus curieuses applications de la triade de Pierre Leroux.

Si donc, par un moyen quelconque, le peuple, jugeant dans sa raison souveraine, parvenait, sans parlementation représentative, à connaître et fixer lui-même les *frais généraux* de la société, et retirait ce soin à ses amés et féaux serviteurs, les hommes d'État;

Si, après avoir tracé le cercle des dépenses sociales, calculé ses profits et pertes, il opérait de lui-même la répartition des charges, et tôt après en faisait la perception, sans intervention de censeurs et recenseurs de l'État;

Si, enfin, il payait ses dettes, remboursait ses créanciers, prêteurs, serviteurs et fournisseurs, de la main à la main, sans passer par la commission d'aucuns courtiers ou agents de change, préposés *ad hoc* par l'État;

Il est évident que le peuple, se conduisant comme un homme en âge de majorité, se passant des services et de la

tutelle de l'État, serait alors son propre roi, son président, son mandataire, son tout.

Que serait-ce, s'il était prouvé que l'État n'existe, n'a été imaginé et organisé, qu'à seule fin de dévorer l'impôt, de même que l'impôt n'est établi qu'afin de donner pâture à l'État? Si, dis-je, il était démontré qu'en organisant le crédit, et réformant seulement l'assiette ou la perception de l'impôt, on retranche un ou plusieurs des membres de l'État; que ce retranchement fait conduit à une seconde mutilation, celle-ci à une troisième, tant et si bien, qu'au bout du compte il ne reste plus rien de l'État, et qu'on arrive à cette conséquence singulière, qu'opérer la moindre réforme dans l'État, c'est lui porter le coup mortel? Ne faudrait-il pas conclure encore que l'État n'est qu'un monstrueux parasitisme, l'aîné de l'usure et de l'agio, et dont le service unique est d'entretenir la santé du peuple, comme le ténia conserve la santé de l'individu, en lui suçant le sang et la graisse? Certes, on ne vous a jamais fait, citoyens délégués, de telles révélations au Luxembourg.

Que de choses dans ce seul mot, *abolition de l'impôt*, que tout le monde, et vous les premiers, citoyens délégués, vous prononcez sans vous douter de ce qu'il renferme! L'abolition de l'impôt, c'est l'abolition de l'État, l'abolition de la dictature, l'abolition du ministère du progrès, la mort aux mouchards et aux rats de cave. Que vous dirai-je de plus? L'abolition de l'impôt, c'est l'abolition de l'utopie, l'abolition du socialisme négatif, théologique et métamorphique, l'abolition de la négation et de la protestation : *Destruam et ædificabo!*

Oui, citoyens, voilà ce que contiennent, chacune, sous une rubrique différente, ces deux grandes négations : *Abolition de l'usure* et *Abolition de l'impôt*. Plus d'usure, plus d'impôt, partant plus d'État! Cela est aussi sûr que deux et deux font quatre. Mais je ne suis point surpris que, tout en maudissant l'*usure* et en détestant l'*impôt*, vous persistiez à conserver l'Etat : qui donc vous aurait appris ce que c'est que l'usure, et l'impôt, et l'État? Nul, dit l'Évangile, ne peut donner ce qu'il n'a pas; et voilà pourquoi, citoyens délégués, vous êtes, après deux ans de révolution, aussi avancés que le président du Luxembourg.

(N° 119. — 28 janvier 1850.)

(*Huitième article.*)

RÉFORME DE L'IMPÔT

Qui sait le crédit, sait la société : la réforme des institutions de crédit contient en germe toute la révolution économique. A cet égard, nos lecteurs connaissent dès longtemps nos idées, et nous n'aurons bientôt plus rien à leur apprendre.

De même, qui sait l'impôt, sait l'État : la réforme de l'impôt contient en germe toute la révolution politique. Je vais, en traits rapides, esquisser le plan de cette réforme.

En droit, l'établissement des subsides appartient au peuple; il ressortit directement du suffrage universel. Ce principe, qui jadis servit d'ouverture à la révolution de 1789, et qui était, à lui seul, la négation de tout le système antérieur, a été maintenu par toutes les constitutions qui ont suivi : on peut le regarder comme la base matérielle de notre droit public.

En fait, l'organisation démocratique de l'impôt n'a jamais été essayée : ni la Convention, ni Robespierre et la Montagne, ni Cambon lui-même, le grand révolutionnaire financier, n'eurent l'idée de cette organisation, sans laquelle les droits conquis par le peuple depuis 89 resteront sans efficacité et sans résultat. Aussi, peut-on dire que tout ce qui s'est fait en France depuis l'ouverture des États-généraux jusqu'au 18 brumaire, et plus tard, aux époques glorieuses, mais sitôt effacées, de juillet 1830 et février 1848, n'a été qu'un magnifique prélude. L'impôt ayant conservé son ancienne économie, le peuple n'a recueilli aucun des avantages qu'il s'était promis : la Révolution est encore à réaliser. L'impôt, qui devrait relever intégralement et directement du peuple, continue, comme aux plus beaux jours du despotisme, d'être livré à l'État. C'est

l'Etat qui fixe l'assiette de l'impôt, qui en dirige la répartition, qui en opère la perception, qui en distribue l'emploi *ad libitum*. Le peuple n'intervient que par le vote de ses représentants, toujours d'accord avec l'État, et seulement pour fixer le chiffre annuel du budget, ou créer, au besoin, de nouveaux subsides que lesdits représentants ne refusent jamais. Le peuple qui, dans les questions d'impôt, devrait être tout, n'est rien ; il ne sera jamais rien, il continuera d'être pressuré et vexé par l'impôt, tant qu'il se remettra de ce soin à des serviteurs-mandataires ; et cependant l'impôt, c'est, comme le crédit, la liberté et l'égalité mêmes. Sera-t-il dit que la génération de 1848 n'aura pas su accomplir, par la seule réforme de crédit et de l'impôt, l'œuvre si glorieusement commencée, mais à peine ébauchée par nos pères?

Nous n'avons pas tout dit.

En droit, l'impôt n'a d'autre but que d'acquitter les dépenses de l'État. C'est encore un principe de droit public ou plutôt une règle de sens commun universellement admise, et que toutes nos Constitutions, même les moins libérales, ont successivement rappelée.

En fait, l'impôt a encore une autre fin : c'est d'exercer sur tout ce qui vient et qui va, qui entre et qui sort, qui se produit, se consomme, s'échange, circule; sur tout ce qui est possédé, acquis, transmis, à quelque titre que ce soit; sur le travail, sur les personnes, le domicile, la famille, les biens, la vie et la mort, une inquisition constante, absolue, universelle. L'État, par l'impôt, non-seulement prend aux citoyens ce qu'il lui plaît des fruits de leur travail et de leur industrie; il sait encore, il surveille, il contrôle toutes leurs démarches; il connaît le secret de leurs entreprises; il épie leurs moindres actions, il les tient en laisse comme des enfants sortant de nourrice; il leur mesure, d'une main avare et d'un œil méfiant, la pensée, la parole, l'écriture, le savoir, le travail, la subsistance. Il ne veut pas que le peuple soit dans l'abondance, de peur qu'il ne soit insolent. Il dit à la richesse : Tu viendras jusqu'ici, tu n'iras pas plus loin. Il dit à la misère : C'est toi qui es mon salut et ma garantie. L'État a peur du bien-être; il n'a de sécurité que dans l'indigence. C'est ce que pensait Richelieu quand, à l'exemple de Machiavel, il se posait cet apophthegme éminemment gouvernemental : *Jusqu'à quel point convient-il que le peuple soit à l'aise?...* Car, comme dit Machiavel, l'aisance du peuple, c'est la liberté du peuple, et la liberté du peuple, c'est la mort des gouvernements. Or, le moyen de réfréner l'aisance et la liberté, c'est l'impôt.

L'impôt, organisé d'après cette conception monarchique et féodale, revêt des propriétés désastreuses pour le peuple, mais par là même d'autant plus chères au despotisme : il est inégal, injuste, vexatoire, inquisitorial, et ce qui peut sembler, au premier coup d'œil, une contradiction, mais qui, dans le système de la prépondérance ou, comme dit M. Guizot, de la prépotence de l'État, n'est qu'un raffinement de plus, l'impôt, absorbé par les frais de la perception, est, le plus possible, improductif. Ce qu'il coûte dépasse souvent ce qu'il rend : somme toute, pour une recette d'environ 1400 millions, les frais de régie, perception, etc., sont aujourd'hui de près de 200 millions, le septième du budget!... C'est un surcroît de frais généraux, dont le but ou le prétexte est l'acquittement des frais généraux de la société. Il est donc évident que l'impôt n'a pas seulement pour destination de couvrir les dépenses de l'État; il a une fin plus haute : c'est de retenir dans la discipline et la misère les classes travailleuses, en ménageant les capitalistes; de créer un espionnage systématique et universel; par-dessus tout, de développer le parasitisme fonctionnaire, qui est la force même de l'État.

Or, l'impôt changerait de tempérament et de destination; tout ce système de taxes féodales s'écroulerait vite; le contribuable, au lieu d'être taxé en raison de son indigence, le serait en raison de sa fortune; le pauvre cesserait de payer pour le riche; le principe, posé en 89, recevrait son entière application, et les citoyens deviendraient égaux et libres, si le peuple, faisant ses propres affaires au lieu de s'en remettre à des fondés de pouvoir, résolvait, par un seul acte de sa volonté souveraine, les divers problèmes que soulève l'impôt. C'est afin de préparer cette solution que nous avons rédigé, comme sujet d'études, simple hypothèse, le projet de décret qu'on lira tout à l'heure.

Procédons méthodiquement.

Quatre choses sont à considérer dans l'impôt :

1° L'assiette,

2° La quotité,

3° Le recouvrement,

4° L'emploi.

Ces quatre points réglés, une fois pour toutes, par le suffrage universel, l'impôt perdra ses propriétés spoliatrices, partiales, attentatoires à la liberté : il deviendra, comme le crédit, un instrument de richesse, d'égalité et de progrès.

Assiette de l'impôt.

La question de l'assiette de l'impôt n'est autre que celle de

son *unité* même. C'est, de toutes les questions relatives à l'impôt, et de beaucoup, la plus grave : celle-là résolue, la solution des autres en découle facilement.

En ce qui concerne donc l'assiette ou l'unité de l'impôt, trois systèmes sont aujourd'hui en présence :

Le premier, celui qui, jusqu'à ce jour, a obtenu le plus de retentissement et de popularité, est l'*impôt sur le capital*, proposé par M. Emile de Girardin. — Nous en avons rendu compte avec détail dans la *Voix du Peuple.*

Le deuxième est l'*impôt sur le revenu*, dont l'auteur ou l'éditeur est M. Louis Perrée, rédacteur en chef du *Siècle.*

Le troisième enfin est l'*impôt sur la circulation financière*, soit l'affectation à l'État du produit de la Banque nationale : c'est celui que nous avons proposé nous-même, dès le mois d'avril 1848, dans une brochure sur l'*Organisation de la circulation et du Crédit*, et que nous avons eu, depuis, l'honneur de développer dans une réunion de représentants de la Montagne, à laquelle assistait Ledru-Rollin.

Ces trois systèmes, également justifiables en théorie, se résolvent l'un dans l'autre, triple expression d'une même idée. Quant à l'application, surtout à l'application immédiate, ils sont, chacun de leur côté, sujets à des inconvénients particuliers.

Je dis d'abord que ces trois systèmes rentrent, théoriquement, l'un dans l'autre.

Tout le monde sait que, dans les habitudes actuelles de l'économie publique, le capital s'estime par le revenu. L'inégalité du revenu ne modifie en rien cette règle; elle n'exprime que la convenance particulière des capitalistes et des propriétaires, préférant, tantôt un revenu moindre avec une sécurité plus grande, tantôt un revenu supérieur avec de plus grands risques de pertes. En résultat donc, et quel que soit le taux de la rente ou de l'intérêt, les capitaux se valent les uns les autres; ils s'estiment par le revenu, considération faite de la certitude et de la sécurité; et puisque, d'après l'hypothèse, tout capital est censé productif de revenu, comme tout revenu, même celui du manœuvre, est censé représenter un capital, il est parfaitement indifférent que la taxe soit établie sur l'un ou sur l'autre : le produit, pour le fisc, sera toujours égal. L'*impôt sur le capital* ne pourrait même être considéré comme parfait qu'autant qu'il pourrait se convertir à volonté en *impôt sur le revenu*, et réciproquement : ce qui démontre la parfaite identité, en théorie, des deux systèmes.

Mais, dit-on, les capitaux peuvent aussi s'évaluer, indépen-

damment du revenu, par comparaison entre eux, c'est-à-dire à la manière des produits et marchandises, par ce qu'ils coûtent, en autres termes, par l'échange. L'identité des deux systèmes n'est donc pas exacte, elle n'est pas vraie.

L'observation serait juste, si la circulation des capitaux se faisait de la même manière que celle des produits; si les capitaux, au lieu de se *louer*, s'*échangeaient*; si, dans la pratique comme dans la science, il y avait identité entre ces deux termes : *capital* et *produit*; en un mot, si le crédit était gratuit. Il est vrai qu'alors le capital s'estimerait par le capital, comme le produit s'estime par le produit; mais alors aussi, le capital cesserait de s'estimer par le revenu, puisqu'il n'y aurait plus de revenu. Concluons donc qu'en théorie, et jusqu'à nouvel ordre, l'impôt sur le capital et l'impôt sur le revenu sont, au fond, la même chose. Tous deux, pratiqués avec bonne foi, ont pour résultat fatal d'annihiler le revenu, de faire cesser l'exploitation capitaliste et propriétaire.

Creusons plus avant, et nous trouverons l'identité des trois systèmes.

Puisque le capital ne vaut que par son revenu, effectif, facultatif ou hypothétique, c'est-à-dire par ce que le détenteur (propriétaire ou non) du capital lui fait produire, il s'ensuit qu'en dernière analyse l'*impôt sur le capital*, de même que l'*impôt sur le revenu*, est un *impôt sur le produit*. Peu importe de savoir si c'est le capitaliste ou propriétaire, le fermier ou travailleur, ou le consommateur qui paie; ce qui est certain, c'est que l'objet atteint par l'impôt, la matière réellement imposée, c'est le produit. C'est le produit qui constitue, à chaque moment, la véritable richesse sociale, qui compose le bien-être des individus et des familles; nous vivons de produits, et, bien qu'on dise, au point de vue des relations domestiques, *manger son fonds avec son revenu*, la société vit exclusivement de produits, elle ne consomme pas de capitaux. Il en est de l'État comme des citoyens; lui aussi subsiste de produits; et, quand il met une taxe sur les terres, les maisons, les fenêtres, le mobilier, l'enregistrement, etc., c'est qu'il y découvre un indice, une présomption de produits.

Le produit, en un mot, est la source réelle de l'impôt : c'est à quoi aboutissent l'impôt sur le capital, l'impôt sur le revenu, et toute espèce d'impôt sans exception.

Mais comment l'impôt s'établira-t-il sur le produit? A quelle condition, à quel moment, frappera-t-il le produit? Sous quelle forme le peuple acquittera-t-il les frais généraux? Sera-ce, comme l'on dit, en nature ou en prestation, ou bien en une

somme d'argent, déterminée par le produit présumable de chaque producteur? Ce serait rentrer dans les vieux errements. Comment, enfin, résoudre le problème?

Le produit que doit atteindre l'impôt n'est pas, sans doute, celui qui séjourne dans les magasins du producteur, qui n'arrive point au marché, qui reste en dehors de l'échange, par lequel seul il peut être réputé richesse. — C'est le produit qui se consomme, qui se vend, s'achète, s'échange, circule; le produit enfin, dont la valeur est fixée par cette circulation, et qui, à ce titre, devient à la fois capital, revenu, partie intégrante de la richesse sociale. Car, de même que le capital s'estime par le revenu, le produit s'estime par l'échange : à cette condition, à ce moment seul, il peut être légitimement frappé par l'impôt.

Or, l'échange, ou la circulation des produits, s'effectue généralement à l'aide de la monnaie et du papier de banque, représentatif de lettres de change. L'impôt atteindrait donc le produit directement et sans passer par aucun intermédiaire; il l'atteindrait de la manière la plus juste, la plus égale, la moins onéreuse, la moins vexatoire, la moins chère, s'il était établi, en guise d'escompte, sur toutes les obligations de commerce et titres d'hypothèques qui viendraient s'échanger à la Banque nationale contre des espèces et des billets. Cette forme dernière de l'impôt sera même inévitable, lorsque, par l'action combinée de la Banque nationale, donnant crédit sans intérêt, et de l'impôt sur le capital, entamant sans cesse la fortune de l'oisif, l'intérêt des capitaux aura été annihilé, que *capital* et *produit* seront devenus, dans la pratique comme dans la théorie, termes synonymes, et que le revenu du capitaliste se confondra avec le salaire du travailleur. Alors l'impôt sur le capital, l'impôt sur le revenu, se transformera en impôt sur la circulation, dernier terme de simplification de l'impôt.

L'identité des trois systèmes d'impôt unique ainsi démontrée, disons quelques mots de leurs avantages et de leurs inconvénients.

L'impôt sur le capital est, avec le crédit gratuit, l'agent de révolution le plus énergique qui ait été proposé depuis Février; il a l'avantage incontestable de ménager le travailleur et de frapper exclusivement la propriété; il réalise, en un mot, ce que les démocrates ont si longtemps cherché dans cette chimère de l'impôt progressif et somptuaire. Mais il a le double inconvénient de frapper le luxe et l'art; par suite, de peser sur les industries d'élite, qui font la gloire de notre pays, tandis qu'il laisse francs de taxe les revenus obtenus avec peu

ou point de capital : ce que l'on peut admettre momentanément, comme encouragement au travail et à l'industrie, et transition révolutionnaire, mais qui n'en est pas moins injuste.

L'impôt sur le revenu, plus équitable sous certains rapports, a le tort irrémissible de s'adresser au salariat comme à la rente, et conséquemment de rétablir l'inégalité contributive, qu'il semblait devoir proscrire. Car, si cet impôt ne s'adressait point au salaire, de deux choses l'une : ou il serait la confiscation de toutes les rentes, revenus, intérêts de capitaux, loyers et fermages, au profit de l'État, ou il ne serait rien. L'impôt sur le revenu, qui semble tout promettre au peuple, qui flatte si fort l'envie du pauvre, n'est au fond qu'une déception.

Quant à l'impôt sur la circulation financière, il est, sans comparaison, le plus parfait de tous. Là, point de recensement, point d'inquisition, point de régie. La répartition la plus mathématiquement égale ; frais de perception, nuls. L'escompte du commerce étant porté par chaque producteur dans les frais de sa production, l'impôt levé sur chaque produit spécial se trouve, par le fait de la circulation et de l'échange, acquitté par tout le monde. N'y eût-il qu'un seul industriel, au lieu de dix millions, qui fût en rapport avec la Banque, l'escompte payé par lui, réparti par la circulation de son produit, serait acquitté par tout le peuple. La transformation de l'escompte en impôt est le *nec plus ultra* de la science fiscale.

Malheureusement, cette forme ne saurait, de plusieurs années, suffire aux besoins gigantesques de l'État, d'autant moins que la gratuité du crédit, nécessaire, pendant un certain temps, pour annihiler la rente et l'intérêt, ne permettrait point d'élever le taux des escomptes.

Une sorte d'éclectisme devient donc ici nécessaire. Ajoutons tout de suite que si, grâce à l'impôt sur le capital et à l'affectation à l'État des produits de la Banque, il est possible de réduire largement les autres impôts et de les ramener tous à des taxes presque insignifiantes ; d'un autre côté, les besoins de la statistique, l'organisation agricole et industrielle, la détermination des valeurs, etc., exigent, à titre de renseignements, le maintien provisoire des taxations actuelles...

Nous ne parlerons ici de la *quotité* et de la *perception* de l'impôt, ainsi que de l'*emploi des fonds* qui en proviennent, que pour faire remarquer que toutes ces choses doivent être enlevées à l'État et rendues à l'initiative du peuple.

Et d'abord, l'impôt, servant uniquement à acquitter les charges de la société, ne doit jamais dépasser le dixième du

produit collectif. Cumulé avec le crédit foncier, destiné à préparer par une consommation présente une reproduction future, et à remplacer l'usure capitaliste et propriétaire, il ne doit point absorber plus du cinquième de la production totale. Aujourd'hui, et d'après les évaluations les plus modérées, l'usure et l'impôt en absorbent trois. Sur dix milliards, un peu plus un peu moins, que crée la classe travailleuse, le parasitisme capitaliste et propriétaire lui en laisse quatre. A quoi tient cette effrayante exploitation ? Je le répète, à deux choses : au défaut d'institutions de crédit et à l'arbitraire de l'impôt.

Mais ce n'est rien de mettre l'État à la portion congrue et de déterminer, par une loi irrévocable et définitive, le *maximum* de ses dépenses, si on ne lui retire en même temps toute gestion et manipulation de fonds, toute intervention dans le recouvrement des taxes, toute initiative dans leur application. toute faculté de circulation, d'émission, de changement de destination, comme d'emprunt. L'État est le salarié du peuple. Ses dépenses doivent être réglées, en compte courant et sur titres spéciaux de crédit, par la Banque nationale, sans qu'il lui soit permis de se payer lui-même, au moyen de traites, billets à ordre, bons du trésor, compensations de dépenses ou tous autres moyens irréguliers et inconstitutionnels. C'est ainsi que la monarchie de Juillet, par l'abus de la dette flottante, a augmenté, en quelques années, la dette consolidée d'un milliard; il lui a suffi, pour cela, d'user de la latitude que lui laissait le gouvernementalisme de l'impôt.

L'État une fois dépouillé de ses prérogatives fiscales, l'institution monarchique est ruinée; la royauté a perdu le plus beau fleuron de sa couronne, le gouvernement est frappé au cœur. La République démocratique et sociale devient une nécessité.

PROJET DE DÉCRET.

Art. 1er. — Un impôt de 1 pour 100 est établi sur le capital net, mobilier et immobilier, de chaque citoyen.

Sont exemptés de l'impôt les citoyens dont le capital net sera inférieur à 200 fr.

Art. 2. — Le recensement des fortunes, par actif et passif, sera fait à la diligence des Conseils généraux et municipaux, assistés des directeurs, contrôleurs et percepteurs des Contributions, mis à cet effet à la disposition desdits conseils, et placés dorénavant sous leur autorité.

Art. 3. — Toute déclaration frauduleuse, ou dissimulation

du capital imposable, donnera lieu, suivant la gravité du cas, soit à une amende, qui pourra aller du double au décuple de la contribution, soit à l'exercice de la faculté de péremption.

ART. 4. — L'impôt, perçu par les percepteurs, receveurs et autres agents actuels du fisc, sera versé par eux à la Banque nationale, avec laquelle ils entreront en compte, et qui créera pour cet objet, dans ses bureaux, une division spéciale.

La Banque nationale sera chargée également, à l'avenir, d'encaisser le produit de tous autres impôts, à l'exclusion formelle des agents de l'État.

Les receveurs-généraux et payeurs sont supprimés.

ART. 5. — La Banque nationale, joignant à ses attributions de banque de crédit et d'escompte, celle de banque de recouvrement et de dépôt, interdiction est faite à tous fonctionnaires de l'État de recevoir tous dépôts et consignations, d'émettre tous billets, de négocier tous emprunts, et généralement de se livrer à toute opération financière, de quelque nature que ce soit.

La Caisse des dépôts et consignations, les Caisses d'épargne et de retraite, forment des dépendances de la Banque.

Les monts-de-piété sont abolis.

ART. 6. — Il ne peut être faits de payemants, ouvert de crédit par la Banque, qu'aux chefs de service responsables de l'État, et seulement pour les besoins de leurs administrations respectives, et jusqu'à concurrence des titres de crédit spécialement votés par l'Assemblée nationale.

Le ministère des finances est supprimé.

ART. 7. — Sont abolis :

L'impôt personnel et mobilier;

L'impôt sur les portes et fenêtres;

La patente;

Les droits de transit;

Le timbre.

ART. 8. — Seront provisoirement maintenus, sauf les réductions et modifications ci-après :

Impôt foncier, 1 pour 100 de la valeur, en capital.

Vins, 1 pour 100 de la valeur récoltée.

Bière, alcool, etc., 1 pour 100 de la valeur fabriquée.

(Tous autres impôts sur les boissons, abolis.)

Sucres, 2 pour 100 de la valeur fabriquée ou introduite.

Sels, 50 pour 100 de la valeur (3 centimes par kilogramme).

Enregistrement, 1/2 pour 100.

Droits de navigation sur tous canaux, rivières et fleuves :

Marchandises de 1re classe, 3 centimes par tonne et myriamètre ;

— de 2e classe, 1 centime par tonne et myriamètre.

Octrois, *maximum*, 1 pour 100 des valeurs.

Tous décimes de guerre supprimés.

Il sera pourvu, par une loi spéciale, à la révision des tarifs de douane.

ART. 9. Le produit de la Banque nationale et de toutes ses succursales est réputé revenu public, et conséquemment affecté aux dépenses de l'État. – Ledit produit, escompte ou impôt, est fixé, comme il est dit au décret relatif au rachat et à la réorganisation de la Banque de France, à 1 pour 100 l'an des valeurs admises à l'escompte.

ART. 10. A fur et mesure de la réduction des dépenses de l'État, du remboursement de la dette publique, et aussi de l'accroissement des produits de la Banque, il sera fait, par les soins de celle-ci, et sur le rapport des chambres de commerce et d'agriculture, une réduction équivalente sur l'un ou plusieurs des impôts maintenus par la présente loi, de telle sorte que l'escompte de la Banque, autrement dit l'impôt sur la circulation, reste seul à la fin comme taxe de l'État et contribution unique.

ART. 11. Tout budget de dépenses, dont le total, joint à la somme des crédits accordés sur hypothèque par la Banque nationale, dépasserait le cinquième du revenu présumé de la nation, sera considéré comme non avenu.

ART. 12. Les lois de finance et d'impôt, contraires au présent décret, sont abrogées.

ART. 13. L'exécution du présent décret est confiée au zèle des conseils municipaux et à la diligence de l'administration de la Banque nationale.

Observation. — D'après ce projet, le montant ou la quotité de chaque dépense publique est fixé par le peuple, qui nomme à tous les emplois, assigne les appointements, vote les travaux d'utilité publique; le total est fait et vérifié par les représentants; — la répartition et la perception opérées par les conseils généraux; — l'encaissement et la distribution des fonds par la Banque nationale.

Il n'y a rien pour l'État.

De plus, le décret une fois rendu, il n'y a plus à y revenir. Les variations de l'impôt ne sont plus qu'un détail de tarif et

de comptabilité de la Banque. L'unité, la perpétuité, la centralisation, existent dans l'impôt comme dans la circulation; le gouvernement et l'autorité ont disparu.

(N° 124. — 2 février 1850.)

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

LE SOCIALISME RECONNAISSANT

Citoyen président,

C'était, il y a trois jours, le 29 janvier. On parlait de coup d'État; car, depuis que vous êtes président, on en parle, et tant que vous serez président on en parlera. J'étais curieux de savoir s'il était vrai qu'on songeât, à l'Élysée, à célébrer ce glorieux anniversaire. Je me rappelais cette journée mémorable où vous parûtes tout à coup à cheval, au milieu des canons, des clairons, des tambours, prêt à enlever de votre épée jésuitique et absolutiste cette couronne qui dort sur la tombe du grand empereur. M. Léon Faucher sonnait l'hallali contre les socialistes; un réquisitoire, signé *Baroche,* venait d'être fulminé contre un représentant du peuple, votre serviteur, qui, dans un article de journal, avait mal parlé de vous. On s'attendait à un 18 brumaire. Eh bien! citoyen président, où en est aujourd'hui le thermomètre bonapartiste? Quel progrès a fait depuis un an l'IDÉE impériale?

Grâce à Dieu, grâce surtout à votre loyauté et à votre patriotisme, la Révolution est désormais hors de péril. L'audacieux aventurier s'est éclipsé devant l'homme d'État : décidé-

ment, le magistrat l'emporte en vous sur le conspirateur. Ce que sollicite incessamment celui-ci est obstinément refusé par celui-là ; et nous sommes forcés de convenir que la République, cette chaste fiancée du peuple, pour mettre sa vertu à l'abri des entreprises du prince Louis et le tenir à distance respectueuse, n'avait rien de mieux à faire que de le prendre pour chaperon. Le président a tué le prétendant : là est le secret de votre situation ; là est la pensée de votre gouvernement. Le socialisme, par ma bouche, vous en félicite et vous en remercie.

Que le vulgaire vous méconnaisse et vous raille ; que les badauds sifflent ces velléités de consulat et d'empire qui échappent toujours, comme des bouteilles l'ivresse, à la faible nature de l'homme, malgré les rebuffades du chef de l'État ; que les chauvins de la démocratie maudissent la lâcheté et l'hypocrisie qui forment le fond de votre système : les vrais révolutionnaires savent apprécier vos services ; ils rendent justice, citoyen président, à la profondeur de vos vues ; et, tandis que les imbéciles déplorent l'humiliation de la patrie, ils applaudissent à vos succès. Ils savent que, comme il y a en vous deux hommes, l'un, ambitieux, sans vergogne, bohémien de haute lignée, qui ne vise à rien de moins qu'à régner sur la France, *et par droit de scrutin, et par droit de naissance* ; l'autre, magistrat incorruptible, occupé les trois quarts de son temps à réprimer cette ardeur usurpatrice : de même, pour assurer le triomphe de la Révolution, il n'y avait à suivre qu'une seule politique ; et, cette politique, vous l'avez adoptée du premier coup avec un désintéressement suprême.

Puissance du droit, religion du devoir, ce sont là de vos miracles ! Qui nous dira comment, en quatorze mois, le président de la République est parvenu à dompter en lui le vieil homme, à faire taire le prétendant, à museler le conspirateur ? Car, nous pouvons le dire, à présent que nous ne le craignons plus, ce n'était pas un esprit ordinaire, que cet échappé de Ham, couvert des huées de la Constituante, et qui, trois semaines après, recueillait cinq millions et demi de suffrages.

Il avait parfaitement compris, le héros si ridiculement dédaigné de Strasbourg et de Boulogne, et il avait été seul à le comprendre, que le nom de Napoléon était une force capable de précipiter une dynastie, d'escamoter une République, et de révolutionner l'Europe. En cela il s'était montré plus intelligent mille fois que Louis-Philippe et tous ses ministres : l'élection du 10 décembre l'a fait voir. Napoléon, revenant d'E-

gypte ou de l'île d'Elbe, n'avait pas jeté sur la nation un regard plus puissant.

Il était merveilleusement inspiré, le neveu du grand homme, en juin 1848, quand il faisait appuyer sa rentrée en France par des républicains de la veille et des socialistes; comme aussi lorsqu'il chercha à se rapprocher de la Montagne, et n'en fut empêché que par la rivalité de sa candidature avec celles de Raspail et Ledru-Rollin. Il savait que le jacobinisme est essentiellement dictatorial : or, la dictature, c'est l'empire, témoin Jules César, proclamé du même coup par la plèbe *dictator* et *imperator*; témoin Napoléon lui-même, renégat du jacobinisme, et que madame de Staël appelait *Robespierre à cheval*. L'affinité entre Louis Bonaparte et la Montagne était si vraie, que, ne pouvant s'exprimer par une alliance, elle se résolut en un antagonisme : la cause première du 13 juin est là.

N'avait-il pas raison encore, au point de vue de son ambition, Louis Bonaparte, quand, après l'élection de décembre, il voulait que le président de la République mît à la porte cette assemblée d'eunuques, s'emparât résolûment de l'autorité, et, au lieu de descendre bourgeoisement à l'Élysée, se fît proclamer chef inamovible de l'État? Qui donc, en ce moment, lui eût résisté? Le 23 décembre, Louis Bonaparte était aussi fort que le prolétariat le 24 février.

Et, le 29 janvier, trente six jours après son installation au domicile présidentiel, pensez-vous qu'il fût déjà trop tard! La proposition Rateau, si mal développée, si mal appuyée, ne fournissait-elle pas à un acte de vigueur un magnifique prétexte? Un homme résolu se fût-il niaisement retiré, comme firent O. Barrot devant l'attitude passive de l'Assemblée, et Changarnier devant le calme du peuple? La victoire du 13 juin, remportée dans des conditions bien plus difficiles, a donné la mesure de ce que pouvait oser Louis Bonaparte, dans les quarante jours qui suivirent son élection. Le succès était certain: le président et ses conseils n'ont pas voulu.

Depuis lors, la chance pour Louis Bonaparte, et conséquemment le péril pour la République, n'a fait que diminuer : honneur, encore une fois, en soit rendu au président, dont la vertu civique nous a servi de sauvegarde. Mais Louis Bonaparte manquait-il de clairvoyance, le 8 mai, en applaudissant aux efforts de l'armée d'expédition; le 18 août, en parlant de haut à la papauté; le 31 octobre, en flétrissant une assemblée rétrograde, et tout récemment en publiant le premier numéro du *Napoléon*, donnant à entendre, par chacun de ses actes, que

la politique suivie par le gouvernement du 10 décembre était diamétralement contraire aux vœux de son ambition, et que, plus le temps l'éloignait du jour de son élection, plus il perdait de son prestige, plus s'évanouissaient ses espérances?...

Il faut le dire et le proclamer bien haut : Louis Bonaparte a été, après Février, l'unique danger de la République; et rien que Louis Bonaparte, devenu par le suffrage universel président de la République, ne pouvait nous en délivrer. Le président seul a triomphé du prétendant. Louis Bonaparte a commencé de décheoir du jour où il lui a fallu lutter avec le rôle que lui faisait son mandat; le premier de ses échecs a été son élection. L'empire lui était assuré, si, par un accident de scrutin, Cavaignac ou Ledru-Rollin avaient été élus, ou si l'Assemblée constituante avait déclaré la candidature de Louis Bonaparte, comme celles de Joinville et Chambord, inconstitutionnelles. Pour arriver aux Tuileries, avec le fanatisme des masses, ce n'était pas la route de l'élection qu'il fallait prendre; c'était, comme à Strasbourg et Boulogne, celle de la conspiration.

Gloire à vous donc, citoyen président, qui avez su remporter sur vous-même la plus belle victoire! Nous avions admiré Cavaignac vous remettant le pouvoir, quand il n'eût peut-être tenu qu'à lui de le garder! Vous, en ne prenant du pouvoir que ce que vous en accorde la Constitution, vous avez surpassé Cincinnatus. Nous n'aurons point d'empereur; l'occasion est échappée; Louis Bonaparte ne la rattrapera pas.

Que si, de la considération de l'homme, je passe à celle du système, je trouve encore que la Révolution, le socialisme, la démocratie européenne vous doivent, citoyen président, une impérissable reconnaissance.

La Constitution votée, le chef du pouvoir exécutif élu, Louis Bonaparte devenu plus que jamais redoutable à la liberté, deux politiques s'offraient au président : l'une consistait à amortir, à annihiler la Révolution, en s'en faisant hardiment le chef et l'organe; l'autre à généraliser l'idée révolutionnaire, et à lui donner une impulsion irrésistible en l'irritant. Ici encore, Louis Bonaparte s'était montré d'une habileté consommée : l'abnégation du président a déjoué ses calculs.

Louis Bonaparte avait compris, avec cet instinct rapide et sûr, qui est le propre des grandes ambitions, deux choses : c'est, d'une part, que le nom de Napoléon était, avant tout, un nom révolutionnaire, et, de l'autre, que, l'ancienne féodalité vaincue, le champ de bataille de la Révolution n'était plus dans

la politique, mais dans les intérêts. Il s'était, de longue main, préparé pour cette situation : comme la majorité de ses électeurs, mais avec plus de conscience que ses électeurs, Louis Bonaparte était socialiste ; socialiste, dis-je, non pas du lendemain, et pour le besoin de sa candidature, mais socialiste de la veille, socialiste dogmatique, qui avait jugé le problème du siècle, et qui en avait essayé, comme tant d'autres, la solution.

Supposons que le nouvel élu, plus fidèle à ses appétits Napoléoniens qu'à son mandat constitutionnel, se fût fait, comme son passé littéraire et son intérêt évident l'y poussaient, le héraut du socialisme ; qu'il eût dit, à l'exemple de son oncle, *la Révolution, c'est moi!* et qu'appuyé sur les masses, il eût rompu en visière avec la majorité conservatrice et réactionnaire de l'Assemblée : par cette simple manœuvre, les vieux partis étaient éliminés, les chefs d'école balayés, Louis Bonaparte porté en triomphe. Le gage de l'empire, pour Louis Bonaparte, était dans la garantie que son nom donnait à l'idée révolutionnaire ; le progrès du socialisme, qui s'est depuis dix mois accompli parmi les paysans, montre à quel point une manifestation en ce sens était de sa part attendue, avec quelle ivresse elle eût été accueillie. Avec ces deux noms, *Napoléon* et *Révolution*, accouplés ensemble comme un mot de passe, Louis Bonaparte mettait la République démocratique et sociale dans sa poche ; il devenait en trois jours plus puissant que cinquante victoires n'avaient fait son oncle, l'empereur. L'exemple de celui-ci fournissait, du reste, un argument : ce fut à force de se montrer révolutionnaire, terroriste même, à Toulon, à Saint-Roch, à Campo-Formio, aux Pyramides, que Napoléon réussit à prendre le consulat à Saint-Cloud, et, quatre ans après, l'empire à Notre-Dame. Louis Bonaparte le sentait : le président seul l'a empêché.

Non, a dit l'élu du 10 décembre, se parlant à lui-même, tantôt par la bouche d'Odilon Barrot, tantôt par celle de Dufaure ou Changarnier : cette Révolution appartient au peuple ; il faut qu'elle s'accomplisse exclusivement par le peuple. L'État ni le prince n'y doivent en rien intervenir. Le véritable empereur, aujourd'hui, c'est le prolétaire : le prolétaire, sorti tout à coup du sol en Février ; le prolétaire, qui, en posant la question du travail, a reculé de cent mille lieues l'horizon politique ; le prolétaire, qui déjà, par l'immensité de ses idées, fait paraître si mesquine l'épopée de 89 et 93, et pâlir l'astre impérial. Nul n'a droit de parler de la Révolution que le prolétaire ; nul, hors lui, ne sera sacré empereur. C'est à lui

qu'il faut faire gagner les grades ; c'est lui qu'il faut conduire, par la persécution, à la victoire. Donc, ni consul, ni empereur, et pas de coup d'État ; mais, au nom de la liberté, réaction à l'idée de Février. Guerre au socialisme ; respect à la Constitution !

— Eh quoi, a dû, mainte et mainte fois, répondre au stoïque président l'impétueux Louis Bonaparte : vous, le neveu, l'héritier de l'empereur, vous continuerez la politique du gouvernement provisoire ; vous suivrez les errements de la Constituante et de Cavaignac ! Vous vous ferez, par dévouement au socialisme, le bouc émissaire du juste-milieu ; vous serez l'âme damnée des doctrinaires et des jésuites ! Pour la gloire de cette République que répudia l'empereur, vous livrerez au mépris du monde le nom de Bonaparte ! Pour attiser le feu des révolutions, et laisser au prolétariat le temps de grandir et de prendre la robe virile, vous vous ferez, pendant quatre ans, eunuque volontaire, quitte, à l'expiration de ce temps, de vous retirer avec les économies obtenues sur vos appointements et les menus profits de la place !

— Il le faut : les temps sont venus où la liberté, moyen et but des Révolutions, doit renouveler toutes choses. Jadis, on distinguait le pouvoir en *spirituel* et en *temporel* : le pape, vicaire de Dieu, avait le premier ; l'empereur, image du peuple, tenait le second. A présent, le pouvoir se divise également en deux, mais sous une autre formule : le *matériel* et l'*idéal*. Ce n'est rien d'avoir pour soi la force des canons et des baïonnettes ; de disposer des armées ; de faire courir des myriades de procureurs et de mouchards. Tel qui passe sa vie entre les murs d'une prison est plus puissant, avec sa plume et un carré de papier, que le président de la République avec toutes les forces de l'État. Le vrai pouvoir, c'est l'idée : ce que vous appelez pouvoir, et qui excite si fort votre convoitise, n'en est que le *caput mortuum*.

Or, l'idée constitutive du pouvoir, aujourd'hui, c'est la LIBERTÉ. Liberté ! âme du monde, principe créateur, conservateur et régénérateur, vie des nations, force universelle, idée absolue, devant laquelle les autres idées sont comme des étincelles voltigeant dans l'infini, sans laquelle Dieu lui-même est le mal, et la propriété le vol !...

Mais l'idée de liberté est encore vague : le gouvernementalisme dépravant les nations, l'esprit d'indépendance s'est éteint au cœur des masses. Pour que la liberté pénètre de nouveau dans les âmes, il faut la chasser de vive force avec le marteau de la persécution et le coin de la calomnie. Le pouvoir d'un

côté; la liberté, ou, pour mieux dire, l'humanité de l'autre : il ne faut pas moins que cette opposition suprême, pour soutenir la Révolution, avortée en Février. Du despotisme, encore du despotisme, et toujours du despotisme, tel est l'ordre de la Providence, telle est l'œuvre suprême des gouvernements au dix-neuvième siècle. Depuis trop longtemps bercé par ses tribuns et ses empereurs, le peuple sommeille : lève-toi, bonhomme Jacques; lève-toi, John Bull; lève-toi, Hans le Têtu, tes princes et tes prêtres te défient : c'est ton président, ton mandataire, ton serviteur qui t'appelle, qui te sollicite, à force d'oppression, à conquérir ta liberté. Hurrah, le prolétaire!...

Merci donc à vous, citoyen président, merci! Persévérez dans votre guerre liberticide. Le peuple maudira votre mémoire : celui qui règne là haut, et qu'adorent les Thiers, les Montalembert, les Faucher, récompensera vos mérites. Sans vous, le pouvoir, tombé aux mains de quelque empereur populaire, eût obscurci longtemps encore la pure notion de la liberté. L'idée est mûre à présent; vous pouvez lâcher la bride à votre Sosie. Louis Bonaparte, grâce à vous, méprisé, coulé, ruiné, n'est plus à craindre pour la démocratie. Faites le coup d'État qu'il vous demande : chassez-moi ces vieux parlementaires, installez-vous aux Tuileries, et proclamez-vous, de votre pleine autorité, empereur. Ce sera, pour le pays engourdi, comme la nouvelle d'une invasion de Cosaques. Les républicains attendent de vous ce dernier bienfait, pour vous dire ce qu'ils ont dans la tête et dans le cœur.

Salut et fraternité.

(N° 127. — 5 février.)

VIVE L'EMPEREUR!

C'est maintenant chose assurée, nous aurons un coup d'Etat: Louis Bonaparte a fait pacte avec le Diable. Le Diable, après avoir coupé en cinq ou six tronçons la majorité parlementaire, ainsi que le constate ce matin le *Crédit*, d'après le témoignage des *Débats*, du *Constitutionnel*, de l'*Ordre*, de l'*Assemblée nationale*, a écrit lui-même, sous la figure de M. Véron, et signé de sa griffe la cédule par laquelle il garantit l'empire à Louis Bonaparte. Le *Constitutionnel* d'avant-hier contenait une copie de l'acte, que tout Paris a lu, et qui, dénoncé hier par divers journaux, n'a reçu ce matin ni explication, ni désaveu. Ce que le Diable a écrit est donc écrit : nous aurons un empereur, nous aurons un coup d'Etat. Voici ce que dit le Père du Mensonge, le Vieux de la Calomnie, l'Enterreur de dynasties et de républiques, qui s'appelle le Diable ou le *Constitutionnel* :

Au milieu des pouvoirs mobiles qui, après la Révolution de février, ont été dévorés en moins d'un an, le pouvoir élu au 10 décembre tire un surcroît d'influence de sa seule durée comparative. Sans doute il a amélioré notre situation par la sagesse de ses actes politiques; mais le seul fait d'avoir franchi plus d'une année depuis son installation doit être compté comme une des causes de ce qu'il a rendu de sécurité au pays...

La renaissance du travail et du bien-être a été en quelque sorte progressive, comme la durée du pouvoir, *image croissante de la stabilité politique*. Peut-on se flatter que cette progression parallèle dans la *durée du pouvoir* et dans la confiance publique se continuera? Il faut bien reconnaître que non. Nous sommes menacés de voir se produire un effet tout contraire; car, tandis que nous serions naturellement conduits à nous confier davantage à mesure que le pouvoir s'éloigne de ses commencements, nous nous inquiéterons au contraire davantage, à mesure qu'il s'approchera de sa fin. Le repos d'esprit que sa durée effective nous donnerait, sa durée légale nous le retire.

A coup sûr, ce n'est pas M. Thiers qui a dicté cet entortil-

lage. C'est quelque Allemand ou Suisse, faisant son apprentissage de gent de lettre politique et quotidien, comme qui dirait, de journaliste. Traduit du velche en français, l'apologue du *Constitutionnel* signifie :

Que la prospérité et la confiance ont été, depuis le 10 décembre, toujours croissantes : — Opinion du *Constitutionnel* ;

Que cet accroissement de la confiance et de la prospérité est dû à la durée, comparativement plus longue, du pouvoir de Louis Bonaparte : — Assertion du *Constitutionnel* ;

Qu'il n'y aurait plus de bornes à la prospérité et à la confiance, si le pouvoir de Louis Bonaparte devait durer toujours : — Foi de *Constitutionnel* ;

Mais que, vu la cessation, dans deux ans, du pouvoir de Louis Bonaparte, la confiance et la prospérité s'éteindront infailliblement sous peu : — Prédiction du *Constitutionnel.*

Donc, conclut le *Constitutionnel,* ou plutôt Satan :

Là est, qui pourrait le nier ? *l'énorme inconvénient de la* CONSTITUTION. Le pouvoir ne se fonde qu'avec du temps; et la Constitution, il faut le dire, lui a refusé le temps. Si encore elle avait changé profondément ses attributions ! Mais non : elle lui a laissé tout ce qu'il embrassait; elle lui a maintenu son rôle immense dans l'ensemble de l'activité nationale. Elle a continué à le charger de tant de choses, que pouvoir et société sont unis, dans toutes leurs chances d'ordre ou de trouble, par la plus étroite des solidarités.

En vérité, citoyen président, vous vous plaignez de graisse. Mais, si vous trouvez qu'il y en a trop, qui donc vous empêche de partager le fardeau? Qui vous oblige à gouverner et administrer seul? Pourquoi n'avez-vous souffert dans vos ministères que des commis? Vous aviez dans Odilon Barrot une fière monture ; dans M. Dufaure un vigoureux limonnier : pourquoi vous êtes-vous défait de ces deux excellentes bêtes?

Et c'est ce pouvoir, auquel la société tient par tant de points, c'est ce pouvoir qui ne peut être ébranlé sans que toute la société en ressente les contre-coups, c'est ce pouvoir, disons-nous, qu'on a créé dans les conditions d'une instabilité perpétuelle.

Les défiances de la Constituante ont été excessives. Elle a craint de donner trop de force en donnant trop de temps au pouvoir exécutif, et, en lui en donnant si peu, elle nous a ôté ce qui est le nerf d'un peuple travailleur, la foi à l'avenir. C'est cette inquiétude du lendemain qui est le mal de notre situation actuelle. Car, il ne faut pas se le dissimuler, l'élévation du crédit public est due en partie à l'allanguissement presque complet du crédit privé...

Suit un tableau lamentable de la situation, duquel il résulte, contrairement à ce qu'on nous disait tout à l'heure, que, depuis le 10 décembre, grâce à l'*instabilité du pouvoir*, il n'y a, dans ce pays, ni prospérité, ni confiance. Car c'est à cela que le diable se reconnaît : il ne peut parler sans mentir, et il ne peut mentir sans se couper : ainsi l'a voulu la justice divine. Je termine ma citation :

On pourrait presque dire qu'on n'a pas donné à la durée du pouvoir politique en France l'espace de temps que demande une opération rurale pour s'accomplir : là est, en grande partie, le secret des souffrances de nos campagnes. On nous dira peut-être que, si l'instabilité du pouvoir est un mal, c'est un mal sans remède, au moins immédiat, puisque c'est la Constitution qui le contient. Il n'en est pas moins permis d'ÉTUDIER la situation. Un jour ne viendra-t-il pas, d'ailleurs, où on aura le droit de l'améliorer?...

Étudier la situation est joli, — surtout en attendant *le jour où on aura le droit de l'améliorer !* — Belzébuth, mon ami, vous ne dites pas toute votre pensée. Quel crapaud avez-vous donc là, sur le cœur, qui n'ose pas sortir? Le Diable aurait-il de la pudeur? Allons, je m'en vais vous servir d'interprète.

S'il est une chose certaine, indubitable, et vous qui savez tout, vous ne l'ignorez point, c'est qu'en 1852, Louis Bonaparte, président actuel de la République, ne sera pas réélu ; il ne reviendra pas seulement avec le titre de représentant du peuple ; il n'y aura pas de conseil municipal, de comice agricole qui veuille de lui. La Constitution sera révisée pour sûr. De savoir, après cela, quel nouvel ÉLU sortira de cette révision, si ce sera Ledru-Rollin, Cavaignac, Changarnier, Joinville ou Chambord ; de savoir même si le peuple se donnera un ÉLU, c'est une autre question, que je n'ai nulle envie d'examiner en ce moment. Tout ce que je vous puis dire et prédire, c'est que l'élu ne sera pas, cette fois, un Bonaparte. J'ai de votre esprit assez bonne opinion, citoyen Satan, pour croire qu'en traitant avec Louis Bonaparte, vous tablez là-dessus.

Or si, comme vous le dites, la *durée* et la *stabilité* du pouvoir, tranchons le mot, si la prolongation, si l'hérédité du pouvoir présidentiel est indispensable à la confiance et à la prospérité publique ; et si, en même temps, cette prolongation ou hérédité du pouvoir, à supposer qu'elle résulte d'une révision de la Constitution, n'a pas la moindre chance de profiter, dans deux ans, à Louis Bonaparte, il est évident, d'un côté, qu'en homme d'Etat dévoué à son pays, Louis Bonaparte ne doit point attendre jusqu'à l'année 1852 de provoquer la révision

de la Constitution; d'autre part, que, candidat prudent et avisé, il ne peut se laisser souffler l'élection.

Donc, la prospérité et la confiance exigeant un coup d'Etat, et Louis Bonaparte n'ayant de ressource que dans un coup d'Etat, vous voulez un coup d'Etat. Je défie le grand diable d'enfer de raisonner plus juste.

Eh bien! vous voulez un coup d'Etat, nous le demandons aussi; et ce qui vous surprendra bien davantage, c'est que nous sommes des vôtres. Vienne le coup d'Etat, vous dis-je, nous marchons avec vous, au même cri, sous la même enseigne.

N'y a-t-il pas de l'inhumanité, en effet, à faire attendre encore deux ans le bien-être du peuple, quand nous pouvons, avec l'aide de Louis Bonaparte, faire la chose tout de suite? Que risquons-nous? Le prolétariat n'a rien à perdre, et tout à gagner; la bourgeoisie, quasi ruinée, tient peu à conserver ce qui lui reste: pour elle, la meilleure spéculation est de jouer son va-tout et d'en finir. Tout est d'accord pour un branle-bas universel: le pouvoir, la bourgeoisie, le peuple. Il n'y a que les légitimistes, les orléanistes, les capitalistes et les jésuites qui puissent faire quelque difficulté. Combien sont-ils? pas un sur cent. Va donc pour le coup d'Etat, et VIVE L'EMPEREUR!

Vive l'Empereur! — Vous nous permettrez, n'est-il pas vrai, citoyen président, de crier à votre joyeux avénément: Vive l'Empereur! Vous voulez bien que le peuple vous acclame, et n'entendez point être seul de la fête. Nous irons tous, la ville, les faubourgs, la banlieue, vous donner la sérénade.

Vive l'Empereur! A bas l'Assemblée nationale! — Nous avions résolu de la respecter et faire respecter jusqu'à la fin, parce qu'elle aussi, elle est, quoique indigne, l'élue du peuple. Ceux que nous avons engendrés, voyez-vous, nous les aimons à la perdition de nos âmes. — Vous nous avez fait changer d'avis, citoyen président. Nous pensons aujourd'hui, sur le compte de l'Assemblée nationale, exactement comme vous. A bas les hommes des vieux partis, les idéologues, les avocats! Ils sont là quatre à cinq cents qui méritent bien, n'est-il pas vrai, que le peuple, en proclamant son empereur, leur fasse une petite visite domiciliaire?

Vive l'Empereur! A bas l'impôt! — Vous nous l'aviez promis, citoyen; et nous ne sommes pas moins empressés de toucher le prix de notre suffrage, que vous de remplir votre promesse. Les financiers vous ont fait manquer de parole, les scélérats! Dites un mot, faites un geste, et comptez sur nous! En un clin

d'œil, les bureaux des percepteurs, directeurs, contrôleurs, receveurs généraux et payeurs, dévastés; les rôles des contributions brûlés; les octrois démolis; le mur d'enceinte ouvert en dix mille endroits : les fiscaux n'en reviendront pas, je vous jure, où ils seraient plus malins que nous!

Vive l'Empereur! A bas l'usure! A bas les dettes! — Jusqu'à présent, nous avions horreur de la banqueroute : plutôt que de manquer aux engagements contractés en notre nom par l'État, nous étions résolus de travailler à mort, de vivre au pain et à l'eau, et d'acquitter nos dettes. De tout temps la classe exploitée a fait fi! du bien d'autrui : comment donc sans cela seraitelle exploitée? Votre ministre Fould, nous donnant à entendre que nous étions dupes, a quelque peu modifié, sur ce point, nos sentiments. Et puis, citoyen président, vous ne voudriez pas que tout fût pour vous. Le peuple, vous faisant la part du lion, peut bien prétendre aux miettes du festin. Au premier signal de coup d'Etat, nous mettons garnison à la Banque, nous prenons la Bourse d'assaut, nous brûlons le Grand-Livre, nous jetons à l'eau les registres de l'hypothèque; nous détruisons, aux cris de Vive l'Empereur! les dossiers des notaires, avoués, greffiers, tous les titres de créance, de propriété. Du temple de Plutus, de la citadelle capitaliste, il ne restera pas pierre sur pierre.

Vive l'Empereur! A bas les calotins, les jésuites, les ignorantins! — Ils ne l'auront pas volé. Nous voulions bien leur continuer leur traitement, ainsi que leur casuel : quarante millions pour le budget des cultes, sans compter deux à trois cents millions escroqués aux familles, en dépit de l'article 405 du Code pénal : c'est payer cher, qu'en dites-vous, la liberté de conscience. Nous les enfermerons si bien dans leurs capucinières, leurs évêchés, leurs chapitres, leurs séminaires, qu'il ne leur prendra jamais fantaisie de vous trahir, citoyen président, comme ils ont trahi tour à tour Louis-Philippe, Louis XVIII et l'Empereur.

Vive l'Empereur! et *Mort aux tyrans!* — On dit que les têtes couronnées veulent vous forcer de vous coaliser avec elles pour expulser de la Suisse Mazzini, Félix Pyat, et quelques autres proscrits, amis du peuple. Entendez bien ceci, président. Le jour où nous irons vous prendre à l'Elysée, déclaration de guerre sera faite aux empereurs d'Autriche et de Russie, aux rois de Prusse, de Bavière et de Saxe; signification au pape, au roi de Naples et au duc de Sardaigne, d'avoir à déguerpir *instanti quo*, parce qu'*ainsi le veut le peuple français*. Ah! nous sommes un peu plus avancés aujourd'hui que nous ne l'étions en

Février. Nous savons ce que nous voulons et ce qu'ils veulent. Nous ne demandions pas mieux qu'une Révolution lente, progressive, pacifique : on nous souffle la terreur et la guerre. Nous ne voulions, il y a bientôt deux ans, quand nous étions les maitres, que deux choses, deux choses qu'aucune société n'a le droit de refuser, même aux malfaiteurs, du travail et du pain : on nous a donné du sang et du plomb. Plus d'hypocrisie, plus de merci! Faites votre coup d'Etat, les travailleurs vous appuieront. Pas n'est besoin de les provoquer en coupant, sous leurs yeux, des arbres de liberté. La liberté, elle est dans le cœur du prolétaire : elle ne pend pas à vos mâts de Cocagne. Paraissez seulement au balcon des Tuileries, en costume impérial; et la société, qui devait renaître du développement régulier de ses institutions, broyée sous nos mains frémissantes, commencera sa palingénésie par le chaos.

(N° 174. — 25 mars).

PHILOSOPHIE DU 10 MARS

AUX RÉDACTEURS DE *la Voix du Peuple*.

Mes chers amis,

Le désespoir des gouvernements est une calamité pour les peuples. En préparant l'élection du 10 mars, vous ne vouliez, disiez-vous, que donner au pouvoir un avertissement; vous lui avez jeté la terreur. Et, comme on ne s'attaque jamais impunément au pouvoir, votre triomphe électoral est devenu un deuil pour la liberté. Révolutionnaires de 1850, hérauts de la fatalité, vous êtes trop savants, trop forts pour vos antago-

nistes; craignez, pour avoir si facilement raison, de provoquer un éclat funeste. Il serait périlleux en ce moment, pour la Révolution et pour l'humanité, de faire naître un conflit entre le gouvernement et le peuple. Au lieu d'accabler, comme vous faites, des hommes qui, croyant obéir à un mandat providentiel, se trouvent tout à coup, sans l'avoir prévu, sans pouvoir le comprendre, en hostilité manifeste avec la source même de toute providence, avec le peuple, songez plutôt à les rassurer en les éclairant. C'est ce que je vous demande la permission de faire moi-même, puisque, dans l'ardeur du combat, vous êtes incapables de trouver sous votre plume des paroles de paix.

Quelques mots seulement d'explication à vos lecteurs sur les causes qui m'obligent à me charger de ce rôle, si nouveau pour moi.

Ma situation n'est pas sans analogie avec celle que l'on prépare à notre malheureux pays : pour peu que la démocratie socialiste, abusant de ses avantages, au lieu de ramener le pouvoir, continue de l'irriter, on ne saura bientôt lequel est le plus à plaindre, de celui qui promène sa liberté oisive sur nos places publiques, ou de celui qui la repose sous les verroux.

Le 6 février dernier, au soir, je fus prévenu officiellement, par M. le directeur de la prison de Sainte-Pélagie, que, par décision supérieure, j'étais *consigné* dans ma chambre, et que, jusqu'à nouvel ordre, toute communication avec le dedans et le dehors, même avec ma femme, m'était interdite. Un gardien fut établi à ma porte; un autre vis-à-vis de ma fenêtre, dans la rue. J'étais puni pour une méchante plaisanterie insérée dans la *Voix du Peuple*, à propos de projets de coups d'État, qui, autant que j'en puis maintenant juger, étaient sans fondement.

Jusqu'ici j'avais cru que le condamné pour délit de presse devait être considéré comme le militaire mis, pour fait d'indiscipline, aux arrêts. La faculté d'aller et venir lui est ôtée, il est astreint à une clôture pénible; hors de là, me disais-je, il conserve la plénitude de ses droits d'homme et de citoyen. La privation de la liberté du corps n'entraîne point la suppression de la pensée; la vindicte publique ne va pas jusqu'à étouffer la conscience ni la voix.

J'ai appris, à mes dépens, qu'il n'en est point ainsi. Soixante ans de révolution n'ont point effleuré l'arbitraire qui pèse sur le régime des prisons, comme sur tant d'autres choses. Pour le détenu politique, il n'y a ni Constitution, ni lois, ni monarchie, ni république. Il est traité *administrativement*, comme une ville en état de siége. Il ne connaît de souverain que le directeur, d'autorité que le règlement. Tels nos départe-

ments du Rhône et de la Loire jouissent des bienfaits de l'ordre sous le commandement du général Gémeau. Au prisonnier, il est défendu de confesser une foi, d'exprimer une opinion. Pour peu que ses idées déplaisent, il est sujet à la consigne, et, s'il réclame, au cachot. Il est à la discrétion de la pénitencerie, comme le prévenu à la discrétion de la justice; comme, sous un gouvernement effrayé, les citoyens à la discrétion de la police. N'en veuillons pas, je vous en conjure, à MM. Carlier et Baroche, pas plus qu'à Caussidière ou Ledru-Rollin. C'est là, je vous le répète, une lacune de notre droit public. Les libertés publiques n'ont jamais obtenu, en France, d'aucun gouvernement, la moindre garantie; le code des prisons n'existe pas.

Transféré le 13 février de Sainte-Pélagie à la Conciergerie, j'étais menacé de voir ma consigne se prolonger indéfiniment, si je n'eusse pris la sage résolution d'y mettre un terme. J'écrivis donc à M. le préfet de police que, quoi qu'il en coûtât à mes intérêts ainsi qu'à mon amour-propre, je me résignais, aussi longtemps que je serais en puissance de guichetier, à ne publier, dans aucun journal, ancun article polémique concernant les actes du pouvoir, quels qu'ils fussent; que, puisqu'ainsi le désirait l'administration, je regardais mon rôle de journaliste comme fini; que la seule réserve que je fisse était de traiter les questions économiques et sociales au point de vue de la science pure et des intérêts les plus généraux, en dehors de toute considération bourgeoise ou plébéienne.

Cette déclaration, faite par moi en toute liberté d'esprit, sinon de corps, et après mûre réflexion, me valut incontinent, de la part de M. le préfet de police, la révocation des ordres donnés à mon égard; et dès ce moment, mes chers amis, je pus encore vous serrer la main, respirer l'air de la cour, et lire les journaux. Une simple transaction a plus fait pour mon repos que n'eussent pu obtenir toutes les plaintes, les imprécations et les cris. Ne sauriez-vous donc, par des moyens semblables, tirer notre malheureux pays de cette situation antagonique, au lieu de résoudre, comme toujours, le problème de la liberté et de l'ordre par une catastrophe?

Me voilà donc, forcément, en paix avec tout le monde. Car, s'il ne m'est permis d'exercer ma critique contre le gouvernement, je ne puis pas davantage l'exercer contre personne. J'aurais l'air de mordre ceux que l'administration me désignerait. La *consigne* aura eu pour moi cela de bon, de m'apprendre la douceur évangélique et le pardon des injures. Le premier venu peut m'accuser d'anarchie, d'athéisme, de bourgeoisisme, sans que je lui réponde. Je ne rendrai pas coup pour coup; je

ne répondrai rien. Dorénavant, mes chers amis, vous ne recevrez de moi que des communications toutes scientifiques. Le pouvoir s'irrite et s'aveugle : je ne l'agacerai point de mes brûlants sarcasmes; j'essaierai de le fléchir plutôt en éclairant sa route. Le peuple, d'ailleurs, n'a plus besoin qu'on le passionne; il demande bien mieux à être instruit. Puissé-je, dans cette nouvelle évolution de ma pensée, être assez heureux pour faire considérer à tous, amis et ennemis, la rigueur dont j'ai été momentanément l'objet comme un accident favorable à la cause de la liberté, et faire applaudir, une fois au moins, par les conservateurs et les patriotes, le préfet de police, M. Carlier.

Je prends donc pour texte de cette première étude le grand fait qui vient de s'accomplir, la manifestation du 10 mars. Et puisque ce fait, qui crée au pouvoir une situation sans exemple, est, de deux côtés différents, presque imputé à crime à ses auteurs, j'essaierai d'en donner une explication à la fois rassurante et fidèle. Je ne fais plus, qu'on s'en souvienne, de la polémique; je fais de la philosophie, appliquée aux événements contemporains.

S'il me fallait en croire les journaux et les rapports qui me parviennent, la journée du 10 mars serait considérée par le parti conservateur, à la tête duquel s'est placé le gouvernement, comme un péril; par les hommes de la démocratie extrême, comme le prélude d'une nouvelle déception. L'alliance de la bourgeoisie et du prolétariat, sur le terrain de la République sociale, semblerait à l'opinion la plus avancée, comme à la plus rétrograde, une coalition monstrueuse. Des deux côtés on protesterait contre la pensée de fusion, qui seule a fait l'élection des citoyens Carnot, Deflotte et Vidal. Tandis que la terreur est au pouvoir, l'inquiétude règne parmi les démocrates : cette opposition de sentiments prouve déjà combien, des deux parts, l'appréciation est fautive.

Quel est le sens vrai de l'élection du 10 mars? Que nous pronostique-t-elle pour l'avenir? Quelle menace en ressort pour le parti conservateur? Quel espoir pour la démocratie socialiste? Quelle chance pour un nouveau parti de juste-milieu? Comment le socialisme a-t-il pu se dire tout à coup, et avec justice, parti de conservation et d'ordre? Comment, de leur côté, les hommes du pouvoir, chargés par la majorité du pays de refouler le socialisme, se trouvent-ils tout à coup en opposition avec cette majorité, qui se déclare socialiste?

Il nous appartient, à nous, écrivains de la *Voix du Peuple*, qui, forts de nos études, instruits par une philosophie sublime,

avions dès longtemps prévu cette magnifique conversion; qui, les premiers, l'avons révélée; qui, grâce au concours intelligent de nos confrères de la presse républicaine, lui avons obtenu la sanction de 130,000 suffrages; il nous appartient, dis-je, de faire connaître les causes profondes de ce grand acte, et, faisant trève un moment au débat quotidien, de sauver de leur propre fureur nos irréconciliables adversaires, en leur montrant dans toute son étendue le danger auquel ils s'exposent. Se révolter contre l'énergique protestation du 10 mars, c'est vouloir lutter avec la fatalité même. Ce qui est accompli est accompli : le Temps, comme le char d'Ézéchiel, avance et ne recule pas. Or, puisque le progrès, dans la société, n'est autre chose que la réalisation successive des éternelles lois de l'intelligence, cherchons, par l'analyse de nos idées, où cet irrésistible mouvement nous pousse. Les démocrates, je l'espère, seront satisfaits d'y voir l'accomplissement de leurs vœux les plus chers; les conservateurs, surpris d'y trouver les conditions de leur sécurité. Ce sera démontrer, une fois de plus, aux sceptiques, que les affaires de ce monde ne vont point au hasard; aux mystiques, que là où un dessein providentiel se manifeste, là existe une pensée d'homme.

Deux questions étaient posées aux électeurs du 10 mars :

Monarchie ou république;

Réconciliation de la bourgeoisie et du prolétariat.

Il est d'abord étrange que la première de ces questions ait été posée contre le gouvernement, qui sans doute est républicain; il est plus étrange encore que la seconde l'ait été contre les conservateurs. Ne dirait-on pas qu'ici les partis se sont trompés de rôles? Il y a là un des plus singuliers renversements dont une nation puisse donner le spectacle, et qui témoignerait de l'universelle démence, s'il n'était l'effet d'une raison supérieure. Examinons ce qu'il y a sous cette double formule, *Monarchie ou République*, et *Réconciliation de la bourgeoisie et du prolétariat*, prise pour enseigne par le parti du mouvement contre le parti de la résistance; et je me trompe fort, ou nous reconnaîtrons, dans le scrutin du 10 mars, une manifestation éclatante de la raison collective, aussi indépendante des intérêts de partis que des influences individuelles.

I. — *Monarchie ou république.*

Il est des gens, et, il faut le dire, il en est beaucoup parmi les 130,000 républicains du 10 mars, qui s'imaginent que protester, comme ils l'ont fait, contre la monarchie, c'était tout uni-

ment protester contre le retour d'Henri V, de Louis-Philippe ou de l'empereur. Leur pénétration ne va pas au-delà. Monarchie, disent-ils, cela est clair : c'est un individu couronné, *sur un fauteuil à clous dorés*. Ils croient, et de la meilleure foi du monde, que la monarchie a été renversée en 1792, puis en 1830, puis encore en 1848; que du 21 janvier 1793 jusqu'au 2 décembre 1804, comme depuis le 24 février, la France a été en République. Ils ne doutent point que, s'il fût jamais un républicain digne de ce nom, c'est Robespierre. Prenant constamment la royauté pour la monarchie, ils se figurent qu'exécuter un roi, c'est démonarchiser un peuple. Et si vous leur demandez quel est, à leur avis, le plus grand obstacle au rétablissement de la monarchie, ils vous répondront sans hésiter, avec MM. de la *Patrie* et de l'*Assemblée nationale*, que cet obstacle invincible, cet impédiment insurmontable, c'est le suffrage universel.

Pas n'est besoin cependant d'une réflexion bien longue pour découvrir ce que de telles idées ont d'étroit et de faux.

Par monarchie il faut entendre surtout deux choses : d'abord, la hiérarchie gouvernementale; en second lieu, la religion du droit divin, religion qui existe chez le démocrate autant que chez le royaliste, plus forte encore dans le prolétaire que dans le bourgeois, et qui se manifeste surtout dans ces explosions inorganiques de la volonté populaire, que nous prenons pour des jugements de la raison générale.

La monarchie, en un mot, n'est point un individu, une famille, une vaine incarnation, monocéphale ou polycéphale, de la souveraineté : c'est une *foi* et un *système*.

Il est clair que la monarchie, ainsi conçue, n'est pas de ces choses qui disparaissent au premier souffle des révolutions, et par décret de l'Hôtel-de-Ville. Il faut, le 24 février me le pardonne ! avoir fait partie d'un gouvernement provisoire pour croire de ces choses-là. Convertir une société de monarchie en république est une œuvre aussi difficile que de retourner l'esprit humain. Cela exige des siècles, le travail de vingt générations. Vous croyez, en abandonnant l'empereur, et plus tard en expulsant Charles X et Louis-Philippe, avoir démoli l'institution; vous n'en avez arraché que l'enseigne. Le système vous reste, inviolé, dans vos idées et vos habitudes. La monarchie ! c'est encore le moule de notre société, bien que déjà ce n'en soit plus l'âme.

Je surprendrais plus d'un honnête démocrate, si je me mettais à lui prouver que lui et tout le parti démocratique n'ont jamais eu que des idées monarchiennes; que tout ce qu'ils

pensent, parlent, proposent, rêvent, c'est monarchie. La communauté des Icariens, qu'est-ce autre chose qu'une monarchie absolue? Il en est ainsi de la plupart des utopies socialistes: pour fonder la liberté, l'égalité, la fraternité, Cabet se fait roi; Saint-Simon grand-prêtre; Pierre Leroux prophète; Louis Blanc dictateur. Il n'est si modeste gérant d'association ouvrière qui n'aspire, à tout le moins, à grouper sous sa main tous les travailleurs de son état. C'est toujours le même préjugé hiérarchique, la même manie d'autorité.

Pour ce qui est du droit divin, malgré tous les blasphèmes dont il a été jusqu'ici l'objet, la superstition en est plus profondément enracinée que jamais. Comme, d'après un apophthegme essentiellement monarchique, *la voix du peuple est la voix de Dieu*, ainsi le droit divin n'est autre que le décret populaire, mystiquement formulé par un scrutin unique et indivis. Sans remonter jusqu'aux élections de Hugues Capet et de Mérovée; sans parler de celle non moins miraculeuse de Louis Bonaparte, l'espèce de consécration donnée aux représentants du peuple par le sacrement électoral en est une preuve non équivoque. En quoi, je le demande, le représentant du peuple, l'oint du suffrage universel, diffère-t-il du monarque de droit divin?

Le représentant du peuple concentre en sa personne la volonté, l'être de cent mille, deux cent mille, et jusqu'à un million de citoyens.

Il est revêtu de pouvoirs illimités, absolus.

Il a la faculté de légiférer, décider, statuer sur toutes les choses divines et humaines, naturelles et surnaturelles, de sa pleine autorité, ou, comme le dit le pape, *motu proprio*, sans études préalables, en vertu de la science infuse en lui par l'opération du scrutin.

La Constitution le déclare inviolable : ses arrêts sont réputés infaillibles.

Qu'offre de plus à l'adoration du peuple le représentant unique héréditaire de la souveraineté, l'homme-roi? L'homme qu'ont élu à la fois quatre départements est, par le seul fait de cette accumulation de voix, un personnage extraordinaire; s'il en réunit cinq millions, il devient un Dieu. Aussi le peuple éprouve-t-il une véritable idolâtrie pour ses élus; et, ce qui est plaisant, c'est de voir cette idolâtrie représentative gagner jusqu'à ceux qui en sont l'objet. Regardez ces hommes majestueusement perchés sur le Sinaï parlementaire : il n'en est pas un qui ne s'arroge une sorte de juridiction sur la pensée du peuple. Si les 450 membres de la majorité législative nous

mènent si bon train, c'est qu'ils se croient plus inviolables, plus légitimes, plus rois que Charles X et Louis-Philippe. Le principe monarchique est aussi vivant, aussi complet, dans une assemblée sortie, à l'instar d'un roi légitime, des entrailles du peuple; réputée, comme lui, impeccable, et traitée de majesté, que dans le rejeton plus ou moins authentique d'une famille privilégiée *ad hoc* et sacrée. Le véritable droit divin, vous dis-je, c'est le suffrage universel, tel que nous le pratiquons, renouvelé des Barbares, et que le professe mon honorable ami Pierre Leroux, le seul homme de notre siècle, je puis le dire sans lui faire tort, et il ne me désavouera pas, qui comprenne Dieu et le droit divin.

Or, si nos institutions sont encore tout imprégnées de féodalité et de monarchie; si notre système administratif, à forme pyramidale, est essentiellement monarchique; si toute la puissance de la nation est concentrée dans une assemblée unique, comme dans un dynaste; si les formes d'élection de cette assemblée sont mystiques et divinatoires; si nos préjugés et nos habitudes, c'est-à-dire tout ce que nous avons d'idées, sont à la monarchie, et nos tendances seules, ou ce qui en nous ne relève que de l'instinct, à la République, il était inévitable, après la révolution de Février, qu'on vît arriver une chose : c'est que le gouvernement républicain, de quelques hommes qu'il fût composé, au premier obstacle qu'il rencontrerait, à la première critique qui paraîtrait de ses actes, réagirait, non pas en vertu de son nouveau titre, mais de sa constitution antérieure; que, si l'opposition devenait plus vive, au lieu de marcher droit à ses adversaires, il rétrograderait devant eux en s'appuyant toujours sur ses vieux éléments; que dès lors on pourrait, avec certitude, prévoir et prédire qu'on verrait ce gouvernement se mettre en contradiction avec son principe et son mandat; et, à force d'assurer sa propre conservation, conspirer ouvertement contre la Révolution qui l'avait mis au jour.

N'est-ce pas là, en effet, ce que nous avons vu dès le lendemain de Février, et surtout depuis le 10 décembre? La réaction de Louis Bonaparte n'a fait que continuer, en la renforçant toujours, celle du général Cavaignac, qui, lui-même, il faut le dire, si nous ne voulons calomnier personne, suivait l'impulsion du gouvernement provisoire.

Or, la cause de cette réaction gouvernementale, à savoir la constitution encore toute monarchique du pouvoir, l'esprit féodal des institutions, la subalternisation des fortunes et des intérêts; cette cause, dis-je, au lieu de se modifier et de

s'affaiblir progressivement par la politique intelligente des dépositaires de l'autorité, devant au contraire, selon toute probabilité, devenir toujours plus intense par la fidélité aux vieilles routines, par l'obstination à suivre les vieux errements et la surexcitation des inquiétudes, il y avait lieu de craindre que le gouvernement républicain se comportant, à son insu, comme un gouvernement monarchique, la Révolution se donnant ainsi, dans ses actes, un perpétuel démenti, on ne vît la République se résoudre de nouveau et insensiblement en une monarchie, ou se retremper dans une nouvelle catastrophe.

C'est ce qui fût infailliblement arrivé, si, grâce à l'élection du 10 décembre, le pouvoir n'avait été enlevé aux républicains, pour passer aux mains de la coalition monarchique. Dès ce moment, la République fut déchargée de toute solidarité avec le gouvernement; la responsabilité des actes contre-révolutionnaires du pouvoir incomba tout entière à la monarchie : les tendances usurpatrices que l'opinion s'obstine à tort sans doute à prêter à Louis Bonaparte, en tout cas les vœux hautement avoués de ses ministres ont sauvé la République de la contradiction, du suicide.

Il fallait donc, pour l'honneur et le salut de la République, que le pouvoir, dans les conditions antiques de son existence, et vu surtout l'inconscience de nos hommes d'État, fût transporté du parti républicain au parti monarchique; il fallait, dis-je, que tout ce que le gouvernement, à son insu, et par le mirage de son organisation hétéroclite, serait chaque jour sollicité à faire contre le mouvement et pour sa propre défense, fût exécuté par des hommes notoirement connus pour adversaires de la République et opposés au progrès. Et que les démocrates ne m'en veuillent pas, si je leur rappelle en ce moment que teut ce qu'ils font aujourd'hui vis-à-vis des hommes de la réaction, et ce que ceux-ci, à leur tour, font vis-à-vis d'eux, est précisement l'inverse de ce que les uns et les autres soutenaient, proposaient, réclamaient, durant les six premiers mois de la Révolution.

Que reprochait surtout, du 24 février au 10 décembre, la contre-révolution au parti républicain?

C'était, à force d'exagérer l'action publique, de neutraliser l'initiative individuelle; c'était, par trop de sollicitude gouvernementale, de mettre en péril la liberté.

Or, que voyons-nous aujourd'hui, à dix-huit mois de distance? Justement le contraire : le parti monarchique, comme cela devait être, use et abuse du gouvernement; la démocratie, comme il lui convient, défend la liberté. Tous les partis

ont viré de bord : tous se sont contredits, rétractés, parjurés.

L'élément anti-monarchique par excellence, la vraie base de toute république, c'est la commune. L'empereur le savait, lui qui, pour anéantir l'esprit démocratique et municipal, institua ses proconsuls, magistrats moitié civils, moitié militaires : les préfets. Or, la liberté municipale, trahie par ceux-là mêmes qui la défendaient avec tant d'énergie sous la Constituante, a pris pour champions les démocrates. Toutes ces accusations, dirigées jadis contre le despotisme central, ce n'est plus la République, c'est la monarchie qui les supporte. Vienne un coup de théâtre qui rende le gouvernement aux républicains, et la démocratie, engagée par son opposition actuelle, est forcée d'émanciper les communes; la République devient une vérité.

Même retour de l'opinion sur la liberté de l'enseignement. La démocratie gouvernementale et communautaire tendait, au nom des intérêts sociaux, au nom des droits sacrés de l'enfance, à supprimer cette liberté. Il n'y a pas deux mois qu'un journal démocrate prêchait encore cette doctrine exclusivement jésuite. Plus d'une fois, dans les débats qui ont eu lieu récemment, la Montagne l'a appuyée de ses votes. Mais, en somme, la loi Parieu n'en a pas moins été combattue par la démocratie tout entière, et cela au nom de la liberté. Sur ce point, comme sur l'autre, le parti révolutionnaire a abdiqué ses préjugés : autrement, pourquoi eût-il rejeté cette loi? Remplacez les jésuites et les ignorantins par des instituteurs icariens quelconques; changez les hommes, sans toucher à la chose, et vous avez un système tout à fait dans la donnée communiste.

On refuserait de croire, aujourd'hui que la démocratie n'a qu'une voix contre le système de répression à outrance, quels hommes, parmi les démocrates, songeaient, le lendemain de Février, à restreindre la liberté de la presse. Tant il est vrai que le pouvoir, par nature et destination, est hostile à la liberté! La loi du 11 août 1848 n'a été que l'écho d'une voix radicale. Alors aussi le parti conservateur recommandait au gouvernement provisoire le respect de la presse. Eh bien! après ce qui se passe, après trois lois contre le droit d'écrire, je mets au défi la dictature la plus échevelée, succédant à la réaction la plus aveugle, de toucher à la presse.

Que n'a-t-on pas dit, à propos de l'organisation du travail, du système Méhemet-Ali, que l'on présentait, calomnieusement, comme celui de la République? La République, criait la

réaction, allait, au nom de l'État, confisquer d'abord les grandes industries nationales, et plus tard engloutir, comme l'immense cétacé engloutit des colonnes entières de harengs, jusqu'aux professions les plus minimes. Or, examinez ce qui se passe. La féodalité mercantile, industrielle et agricole, et maîtresse du gouvernement, achève de se constituer; les chemins de fer coalisés, les canaux affermés, les mines fusionnées, les établissements métallurgiques subalternisés, les banques et assurances solidarisées, le commerce et l'industrie placés sous l'autocratie rothschildienne, que reste-t-il bientôt au petit fabricant, au pauvre boutiquier? Que deviennent le commissionnaire et le roulier? Je n'ai plus, m'écrivait mon ancien patron, un conservateur s'il en fût, qu'à me faire garde-éclusier ou rat-de-cave.

Eh bien! dites moi : Quelle différence encore entre ce système, auquel nous achemine la réaction monarchique, et celui, tant accusé, de Louis Blanc? Qu'importe que le commerce, l'agriculture, l'industrie, organisés, féodalisés, car vous ne sortez jamais de là, soient dans l'État, comme le veut Louis Blanc, ou que l'Etat soit dans la féodalité agricole, mercantile et industrielle, comme le veulent MM. Bartholony et Rothschild? Qu'est-ce que cela me fait, que l'État serve d'instrument aux chefs de l'agriculture, du commerce et de l'industrie; ou bien que celles-ci servent d'instrument à l'État? N'est-ce pas toujours la même négation de la liberté, de l'égalité et de la fraternité? Ces jours passés, le système de l'organisation par l'État osait encore, par la bouche d'un représentant de la Montagne, se produire à la tribune. Si cet honorable veut être conséquent, il doit voter le projet de concession du chemin de fer de Paris à Avignon, et tous les projets analogues qu'on lui présentera. Le système des grandes compagnies est absolument le même que celui des associations ouvrières convergentes : il n'y a de changé que les actionnaires et les gérants; du reste, pas la moindre différence dans la situation des travailleurs. Or, je défie le plus hardi communiste de pousser jusque-là le respect de ses principes, la foi à ses convictions.

Il n'y a pas un projet, pas un acte du gouvernement actuel qui ne trouve son excuse dans un mauvais rêve des révolutionnaires de Février. Ce qui nous arrive en ce moment est une crise purgative : la démocratie exsude par tous les pores ses humeurs monarchiques et anti-libérales. Félicitons-nous de l'heureux effet de cette décoction réactionnaire. Mais, hélas! nous sommes tous également frappés de vertige. A peine la

démocratie abjure ses illusions que le gouvernement s'en empare; à peine les esprits s'éclairent, et les classes de la société se réconcilient, que la réaction nous menace d'un coup d'État. Le parti de la stabilité n'est occupé que de remaniements constitutionnels. Sous une charte républicaine, 130,000 électeurs se déclarent républicains; et ceux qui, la veille, plus républicains, démocrates et socialistes qu'ils ne l'avaient cru, se posaient en soldats de la liberté, à présent que la liberté se lève, se croient perdus. Plus l'horizon s'éclaircit, plus ils s'épouvantent. Quand la République vient à eux, ils croisent la baïonnette contre la République.

Cette situation, si complétement contradictoire, et pourtant amenée par une déduction d'événements d'une irréprochable logique, contient tout le secret des élections du 10 mars. La presse républicaine, attentive au mouvement qui s'opérait dans les esprits, et qu'elle avait elle-même en partie provoqué, n'a eu besoin que de signaler l'opposition, jusqu'à certain point involontaire, qui éclatait tout à coup entre le gouvernement et le pays, pour déterminer une manifestation en sens contraire des tendances de l'autorité. Aussitôt le ministère, conduit par des hommes d'une habileté incontestable, si on les suppose placés dans un milieu monarchique semi-libéral, mais tout à fait étrangers aux idées qui, depuis vingt ans, ont rafraîchi le génie de la vieille Europe; le ministère, avec plus d'impatience que de résolution, s'est offusqué d'un acte qui, à le bien juger, aurait dû le réjouir; il en est à sauver la société malgré elle, à gouverner une République par la force! C'est très-sérieusement qu'il songe à mettre au secret trente-six millions d'hommes.

Que les honorables hommes d'État qui me tiennent ne s'imaginent point que ce que j'en dis soit pour conjurer la condamnation qui m'attend : on veut me faire martyr, il faut bien que je m'y résigne, puisque je n'ai pas l'option. Mais je doute qu'une victoire remportée en ce moment sur le pouvoir par le souverain des barricades valût ce qu'elle coûterait, et je voudrais empêcher une collision. Malgré mon rigorisme, j'aimerais mieux devoir ma liberté à une amnistie qu'à une bataille. Foi de socialiste, messieurs, vous êtes dans une position superbe. N'allez pas, comme le chien de La Fontaine, et sur un misérable malentendu, abandonner la proie pour l'ombre.

(N° 178. — 29 mars)

PHILOSOPHIE DU 10 MARS

(Deuxième article.)

Mes chers amis,

J'ignore si, après avoir lu mon premier article, vos lecteurs auront nettement saisi le but auquel je me propose d'arriver. J'ai grand'peur, lorsque je parle de la nécessité, pour le pouvoir, visiblement démoralisé, et pour la démocratie socialiste, toujours grandissante, d'entamer des négociations, que le premier ne me reproche de trop découvrir les désavantages de sa position, et l'autre de sacrifier son intérêt le plus positif. Est-il possible de négocier, quand, d'une part, on est déclaré battu; et que, de l'autre, on est assuré de la victoire?...

Peut-être aussi, mes raisonnements étant tous pris à contre-sens, le résultat, pour chaque catégorie de lecteurs, sera précisément l'inverse de celui que je m'étais flatté d'obtenir. Les conservateurs trouveront dans mes développements de nouveaux motifs de persister dans leur politique détestable; les démocrates, mécontents de voir quelques-unes de leurs tendances réfutées par le scrutin du 10 mars, prendront pour une reculade l'acte le plus authentiquement progressif de la Révolution; si bien qu'en définitive, au lieu de concilier, je divise encore; au lieu de poser les bases d'un compromis, je rends plus inévitable le duel entre la révolution et la contre-Révolution. Il est impossible d'être à la fois mieux intentionné et plus mal compris.

Je sais combien, dans des temps comme les nôtres, les médiateurs sont froidement accueillis, quelles colères soulèvent par moments leurs paroles de paix. Vous-mêmes, chers amis, n'avez-vous point trouvé intempestif et malencontreux mon projet de conciliation? Permettez-moi, cependant, de suivre

jusqu'au bout mon discours : vous me jugerez alors, non plus sur mes prémisses, mais sur ma conclusion.

Sur cette formule, *Monarchie ou République*, j'ai fait voir par quelle évolution d'idées la réaction, le gouvernement à sa tête, avait été conduite à se mettre en opposition avouée avec la Constitution, et à suivre en tout et partout cette politique d'absorption et de dictature dont elle accusait jadis les républicains; comment ceux-ci, à leur tour, rejetés du pouvoir, avaient été amenés, par leur situation même, à répudier successivement tous leurs préjugés monarchiques, et à se constituer dans la vérité de leur dogme, qui est la liberté et le progrès. Il est résulté de cette démonstration que la République, qui devait, disait-on, se perdre par le débordement de ses conséquences, s'est au contraire fortifiée de tous les excès de la réaction, dont les actes se sont trouvés ainsi portés au compte et à la charge de la monarchie.

J'ai à vous présenter aujourd'hui une exposition du même genre, à propos de la seconde question posée aux électeurs par la presse démocratique : *Réconciliation de la bourgeoisie et du prolétariat.*

Certes, si l'*Union électorale* avait compris son intérêt et son rôle, au lieu de crier, comme elle a fait, à la vue de l'armée républicaine, *haro sur les barbares!* elle aurait bien plutôt crié à l'usurpation. C'était à elle, organe jusqu'alors de la bourgeoisie, — elle s'en flattait du moins, — de lever le drapeau de la réconciliation, d'appeler dans son sein les ouvriers, en même temps qu'elle eût promis de donner satisfaction aux besoins légitimes. Cette tactique était indiquée par la situation même : elle était la seule réponse qu'il y eût à faire au programme du Comité démocratique et socialiste; elle pouvait déterminer, en faveur du gouvernement, une facile victoire. Mais, après la première question posée par les républicains : *Monarchie ou République*, il eût fallu, pour se faire entendre, se placer franchement sur le terrain de la Constitution, et professer la foi à la République. Or, c'était précisément ce que l'*Union* ne voulait pas, ce qu'elle ne pouvait accorder sans renier sa politique et abjurer ses espérances. L'*Union* a donc mieux aimé se mettre en travers de l'opinion, scinder le pays en deux camps, et s'avouer factieuse, que de sacrifier un principe devenu pour nous aussi complétement utopique que les institutions de Moïse et la République de Platon.

En effet, ces deux formules, *Monarchie ou République*, et *Réconciliation de la bourgeoisie et du prolétariat*, sont, comme

on va voir, identiques l'une à l'autre : elles s'expliquent et se justifient réciproquement.

S'agissait-il donc pour nous, comme quelques-uns l'ont osé dire, de surprendre, par un baiser Lamourette, une élection équivoque; de former pour huit jours, et pour le besoin d'une cause désespérée, une coalition immorale; ou bien encore, abjurant nos prédilections les plus chères, de subalterniser le prolétariat à la bourgeoisie, et d'escamoter de nouveau, par un tour de passe-passe, la Révolution de Février? De pareilles suppositions seraient injurieuses, si elles ne témoignaient de l'inattention de leurs auteurs.

Qu'est-ce que le *bourgeois?*

D'après l'étymologie, le bourgeois est l'homme du bourg; en langue gallo-romaine, l'homme de la cité. Bourgeois est la traduction germanique du latin *civis*, citoyen. Dans le style administratif du moyen âge, bourgeois a pour corollaire, j'ai presque dit pour synonyme, *communier*, l'homme de la commune. Ne dirait-on pas une prophétie, une allégorie historique, des tendances les plus radicales de notre temps?

C'est vers le règne de Louis-le-Gros que l'on fait remonter généralement l'époque de la formation, ou, pour mieux dire, de l'émancipation des communes, c'est-à-dire de cette classe d'hommes qui, n'étant ni noble ni serve, et s'associant pour la garantie mutuelle de leur liberté, de leur travail et de leur industrie, fut dite, précisément pour cette raison, bourgeoise. Avec les communes, le principe démocratique fit sa première apparition. Les communes, foyer le plus ancien de la démocratie socialiste, après avoir, pendant plusieurs siècles, aidé la royauté à détruire le régime féodal, se mirent incontinent, cette grande révolution accomplie, en lutte avec le pouvoir royal, qu'elles finirent, sous la forme de monarchie représentative, par absorber tout à fait. La Révolution de 1848 a été le dernier acte de cette longue évolution de la classe bourgeoise.

Ainsi donc, l'homme de la *commune*, antithèse de l'homme du *castel*, telle est l'origine et la signification de la bourgeoisie, négation de la monarchie comme de la féodalité.

Mais cette lutte des bourgeois contre les seigneurs et contre le suzerain n'a été, comme je le disais tout à l'heure, qu'une figure de la lutte en ce moment engagée entre la classe moyenne, assistée du prolétariat, et une autre espèce de féodalité, plus insaisissable peut-être, mais non mois réelle, et beaucoup plus dangereuse que la première.

De même qu'autrefois, au-dessous du châtelain, et en dehors

des corporations ou communes bourgeoises, il y avait le *serf*, qui faisait seul la force et la valeur du domaine féodal; de même aujourd'hui, au-dessous de l'homme au coffre-fort, qui remplace pour nous le seigneur, et en dehors de la classe moyenne, héritière de l'ancienne bourgeoisie, il y a le *prolétaire:* le prolétaire sans lequel la monarchie de par l'argent est sans soldats, et le capital sans revenu. Les noms, les formes, les mœurs ont changé : le fond est demeuré le même. Le bourgeois est toujours cet homme de liberté et d'industrie, qui lutte à mort contre une féodalité parasite, et vers lequel gravite, par l'affinité des besoins, et l'amour indestructible de la liberté, le pauvre travailleur.

Réunion de la bourgeoisie et du prolétariat, cela signifie donc, aujourd'hui comme autrefois, émancipation du serf; alliance offensive et défensive entre les industrieux et les travailleurs contre le suzerain capitaliste ou noble; solidarité d'intérêts entre le compagnon et le maître; garantie à l'ouvrier de devenir à son tour, après le temps voulu d'apprentissage et de service, patron et bourgeois.

Au fond, la bourgeoisie, c'est la liberté, et plus que la liberté: c'est le droit au capital et au gouvernement.

C'est donc avec une souveraine raison que la presse démocratique, après avoir, par la formule, *Monarchie ou République*, sollicité la fusion des nuances républicaines, a, tout à coup, par une transition habile, conclu de cette fusion, purement politique, à cette autre fusion plus profonde, la fusion des classes, bourgeoisie et prolétariat. Vous qui redoutiez pour les travailleurs les conséquences de cette manœuvre, dites-moi donc ce que vous eussiez voulu qu'on fît? Dites-moi, en attendant le règne de Dieu sur terre, et cette céleste fraternité promise par l'Evangile et tous les faiseurs de société idéale, ce que vous pensez offrir aux masses déshéritées de plus précieux que la liberté et l'égalité, la garantie du travail et de l'indépendance, la participation aux affaires et au gouvernement? Dites-moi, vous les missionnaires de l'humanité, ce que vous comptez offrir un jour, et ce jour n'est peut-être pas éloigné, aux serfs moscovites, aux paysans galliciens, polonais, hongrois et croates? Séparer le travailleur du bourgeois, sachez le bien, c'est le rattacher à la glèbe, c'est proclamer son asservissement. Bourgeois ou noble, communier ou seigneur, serf de Rothschild ou membre du conseil municipal, pour l'homme qui veut s'affranchir de la servitude capitaliste et de la misère, il n'y a pas de milieu.

Il suit de là :

1° Que le problème social qui, dans les premiers temps de la Révolution, s'exprimait par la formule incomplète de *problème du prolétariat*, doit embrasser les deux classes de citoyens, et qu'il est aussi exact de dire *problème de la bourgeoisie* que *problème du prolétariat*. S'il est vrai, en effet, que le problème social ait pour but de garantir, à l'un l'instruction et le travail, le plein développement et le libre exercice de ses facultés; il n'est pas moins vrai qu'il doit garantir à l'autre le capital et le débouché, c'est-à-dire, avec les moyens de produire, l'écoulement des produits. Et, bien que le prolétaire, en raison de sa misère actuelle, ait plus à attendre de la République que le bourgeois, plus à l'aise et mieux instruit, il n'est pas moins évident que l'intérêt de ce dernier est énorme. Ce n'est pas tout pour lui d'avoir conquis, à force de veilles et de sacrifices, un certain bien-être, il faut qu'il se préserve, lui et les siens, de toute rechute en servage, rechute toujours imminente, sous la loi du capital, par l'incertitude des affaires, par les stagnations forcées, et les chances de plus en plus multipliées de banqueroute. Du reste, il est entendu que, sous le nouveau régime, les désignations de prolétaire et de bourgeois, comme celles d'apprenti et de compagnon, n'indiquent plus des distinctions de classes, mais des différences de grades, dans la carrière du producteur. Ainsi, que le prolétaire actuel gagne 100 pour 100 à la révolution économique, tandis que le bourgeois ne gagnera que 50, leurs intérêts ne sont pas pour cela antagonistes; ils sont d'autant mieux liés, au contraire, que le bienfait des réformes se distribue en rapport inverse des fortunes.

J'avoue, quant à moi, que cette extension, désormais irrécusable, du problème économique, loin de m'effrayer, me satisfait. Ma raison conçoit une solution intégrale; elle se refuse à admettre une solution partielle. Tant que le prolétariat parut seul intéressé à la Révolution, la question révolutionnaire se présentait boiteuse. Avec la meilleure volonté, on n'apercevait, dans cette révolution, qu'un déplacement de fortunes, un ignoble jeu de bascule : c'était toujours, comme devant, de l'exclusion, de l'égoïsme.

2° Une autre conséquence de l'identité précédemment reconnue entre les deux formules électorales, c'est que l'esprit de la bourgeoisie, esprit avant tout égalitaire et libéral, pénétrant de tous côtés la question économique, la solution du problème social, qui, auparavant, affectait une expression communiste et gouvernementale, doit être marquée au coin du plus large libéralisme. Sous ce rapport, l'idée révolutionnaire

n'est plus en 1850 ce qu'elle était en 1848 : elle a subi une profonde modification. La liberté, oubliée par mégarde dans les théories des anciens utopistes, vient, de par le suffrage universel, d'être réintégrée dans ses droits : c'est à l'ordre, désormais, à s'accommoder de la liberté, non à la liberté de s'arranger avec l'ordre.

Je ne voudrais en ce moment chagriner personne ; je serais désolé de causer à aucun de mes coréligionnaires politiques le moindre ressentiment. Ce que je souhaite le plus au monde, c'est de voir, en même temps que la contradiction surgit contre toutes les théories, les idées les plus opposées essayer de s'appliquer elles-mêmes. Mais il faut que les néo-jacobins, les successeurs de Babœuf, qui se félicitent si haut de la victoire du 10 mars, en prennent leur parti : cette victoire n'a point été gagnée pour eux, pas plus qu'elle n'a été gagnée par eux. En se déclarant socialiste, la majorité électorale du 10 mars a rompu avec les utopies exclusives et rétrogrades : elle s'est prononcée contre l'organisation du travail par l'État, ni plus ni moins que l'avait fait la garde nationale, le 16 avril 1848. La preuve, c'est la devise sous laquelle cette majorité s'est manifestée : *Réconciliation de la bourgeoisie et du prolétariat*, et qui est radicalement incompatible avec les tendances de l'opinion que je signale.

Le 16 avril et le 10 mars sont deux dates qui s'expliquent l'une l'autre : toute la différence, c'est que la protestation du 16 avril se faisait à la pointe des baïonnettes ; qu'elle était accompagnée de cris de mort, et s'adressait au communisme ; tandis que celle du 10 mars s'est faite par le scrutin ; qu'elle a pris pour mot d'ordre *réconciliation*, et qu'au lieu d'être une réponse aux manifestations du Luxembourg, elle est un avertissement au pouvoir.

C'est ainsi que, sous le régime du suffrage universel, la société triomphe des sectes qui la divisent, que les idées s'épurent, que les partis se transforment ou s'annihilent. Il n'y a pas quatre mois, la *Voix du Peuple*, pour avoir produit ces idées, était accusée de bourgeoisisme, et excommuniée de l'église démocratique et sociale. Maintenant que la bourgeoisie est entrée, enseignes déployées, dans le sanctuaire ; maintenant qu'elle a reçu l'accolade du prolétariat, cette accusation tombe : les orthodoxes de la veille sont les hérétiques du lendemain.

Puisque j'ai rappelé cette date malheureuse du 16 avril, où prolétaires et bourgeois, trompés sur leurs communs rapports, faillirent en venir aux mains, qu'on me permette une dernière

observation. Elle est indispensable pour expliquer cet antagonisme d'un instant.

J'ai dit plus haut que le problème social s'était d'abord posé comme problème du prolétariat; que l'intérêt de la bourgeoisie y était resté étranger, paraissant même hostile. Cette situation, dans les commencements, était inévitable. Il fallait, pour que la Révolution s'imposât avec son énergique et impérieuse nécessité, qu'elle apparût d'abord dans le sombre cortége de l'exploitation et de la misère. La conscience publique n'eût point été saisie des infortunes bourgeoises : le spectacle des douleurs du prolétaire pouvait seul ébranler le monde. Il était nécessaire, pendant un temps, de conserver à la question révolutionnaire ce caractère exclusif, si l'on voulait que la Révolution aboutît. Les formules générales ne sont point celles qui ont le privilége de se faire entendre et d'émouvoir les masses. Toute idée vraie, pour se faire accueillir et fournir sa carrière, doit prendre d'abord le drapeau d'un parti, et se formuler dans toute la rudesse de l'égoïsme. Chose singulière! on se soucie peu, dans ce monde, de l'intérêt général : on n'écoute que les intérêts individuels. C'est ce qui justifie les manifestations du Luxembourg et l'attitude de la presse démocratique et sociale, pendant la première année qui suivit la Révolution de Février, attitude qui, après le 10 mars, n'est plus qu'un anachronisme. Aussi avons-nous vu, notamment depuis les premiers mois de 1849, les organes de la bourgeoisie républicaine, et ceux du prolétariat socialiste, s'engager peu à peu dans cette direction moyenne : les prétendues flagorneries du *National* au part socialiste, et les soi-disant tergiversations de la *Voix du Peuple* n'ont pas eu d'autre cause.

Ainsi, par l'affinité des besoins et des idées, et par la logique des faits, la pensée révolutionnaire s'est peu à peu généralisée, et le socialisme a tout envahi. La bourgeoisie et le prolétariat, d'abord antagonistes, ne font qu'un. Il n'y a plus, ici une république honnête et modérée, là une république jacobine et babouviste, il n'y a plus qu'une république démocratique et sociale. Hors de cette république, hors de la bourgeoisie et du prolétariat, il n'y a rien. Je me trompe.

Tandis que s'accomplissait la réconciliation des classes, le pouvoir, toujours en arrière du mouvement intellectuel, s'occupait de perpétuer l'antagonisme. L'*Union électorale* en était, le 10 mars 1850, aux barricades de juin 1848. Les préoccupations réactionnaires dirigeant seules la pensée de nos hommes d'État, on a eu le spectacle étrange d'un gouvernement qui faisait de la réaction à la Constitution. Tandis que les citoyens

criaient : Réconciliation et paix! il criait, lui : Haine et vengeance! Et maintenant que le suffrage universel, — que le devoir du gouvernement est de suivre, non de refouler, — a condamné sa politique, le gouvernement arme contre le suffrage universel. Il sévit contre son auteur, il s'apprête à mettre les quatre-vingt six départements en état de siége, et, pour surcroît de précautions, à consigner ou transporter tous ses soldats!... Où est-ce donc que ce gouvernement fasciné pense trouver son appui, s'il a contre lui la bourgeoisie et le peuple, s'il ne peut plus se fier à ses soldats, si déjà la gangrène démocratique et sociale envahit ses salariés?...

La postérité refusera de le croire. Délaissé du peuple et de l'armée, délaissé de tout ce qui a corps et âme, intelligence et cœur dans le pays, le pouvoir cherche ses auxiliaires parmi les reliques fossiles de notre ancienne histoire; lui qui aspirait, disait-il, à dissoudre les vieux partis, il adore leurs vieux simulacres. Il prend pour conseillers tout ce que nos époques de honte nationale ont accumulé de médiocrités intrigantes, d'incapacités profondes, d'immoralités éhontées, de matérialisme étroit et stupide : gens de bourse et gens d'état-major, gens de sacristie et gens d'alcôve; et ce détritus de tous les régimes, cette fèce de toutes les révolutions, il l'appelle le parti des honnêtes gens! Condamné par la conscience publique, il se venge en mettant, suivant l'expression de M. de Lamartine, la main sur la bouche du pays! Il proscrit à la fois la pensée et la parole. Semblable à un homme qui voudrait tenir l'eau dans un filtre, il jette le timbre à la presse, sans doute afin que le peuple, pour qui, suivant le gouvernement, les idées nouvelles sont un poison, ne pouvant se gorger d'opium, prenne de la morphine. Non, quand ce gouvernement, à l'exemple des prophètes, justifierait sa doctrine par des miracles, et Dieu sait si le gouvernement du 10 décembre fait des miracles! Dieu sait s'il a une doctrine! je n'aurais pas la moindre foi à son existence, je refuserais de croire à sa durée. Je lui soutiendrais qu'il est dupe, que son Dieu est un imposteur, que ses miracles sont une œuvre de Satan, que ce n'est point ainsi que le fabricateur des mondes fait sortir sans cesse la vie de la mort; que s'il ne se convertit pas, il est perdu!...

Et c'est pourquoi je m'adresse à tous les républicains, amis de la Révolution et de leur pays; c'est pour cela que je me risque à leur donner ce conseil, contre toutes les règles de la prudence tribunitienne.

Le gouvernement ne s'appartient pas à lui-même ; il est la

res-publica, la chose du peuple, la chose de la Révolution et du progrès.

C'est par le gouvernement que la société moderne, à la veille d'éclore, tient à la société ancienne, comme l'enfant dans le sein de sa mère tient à elle par le placenta.

Ne permettez pas que cette chose, le gouvernement, cédant à une désorganisation spontanée, nous empeste, après sa chute, de son épouvantable infection. Ne souffrez pas que l'instrument gouvernemental, après qu'il sera tombé des mains débiles de cette réaction, retombe, comme après Février, à celles non moins impuissantes d'une coterie usurpatrice, qui ne représenterait ni la bourgeoisie ni le prolétariat.

Le gouvernement s'affaisse et tombe; hâtez-vous de le soutenir, si vous ne voulez compromettre la Révolution et la société. Souvenez-vous que les anciens constituants, à leur suite les Girondins, et après ceux-ci les Montagnards, ne refusèrent point jadis de secourir la royauté expirante, en attendant que l'heure fût venue de proclamer la République.

Ne me dites point que les hommes du pouvoir sont mal disposés, qu'ils ne vous inspirent aucune confiance, que, d'après leurs intentions connues, toute démarche de votre part est inutile. Je ne vous parle pas des hommes, mais encore une fois de la chose. Quant aux intentions, les événements ne vous ont-ils pas appris, depuis deux ans, que ce ne sont point les intentions qui mènent le monde, mais les idées? L'intention royaliste a-t-elle manqué, depuis quinze mois, au gouvernement? Pourquoi donc, depuis quinze mois, la République a-t-elle été toujours en grandissant et la monarchie en rétrogradant, si ce n'est parce que, malgré les hommes, l'idée du gouvernement était républicaine, et que cette idée agissait avec d'autant plus d'empire qu'elle était contrariée par l'intention? Dussiez-vous, par vos avances, maintenir pour quelque temps encore vos adversaires au pouvoir, il faut, le salut de la République le réclame, que l'action gouvernementale, grâce à votre patriotique influence, se modifie, et en même temps se raffermisse. Nous ne vivons plus à ce temps où la liberté, enchaînée dans une charte inflexible, ne pouvait obtenir satisfaction que par le renversement des institutions et des lois. Sous le régime du suffrage universel, il ne peut pas plus y avoir de révolutions que d'émeutes. Vous êtes une opposition constitutionnelle; vous êtes de plus la majorité. Otez du pays cette perspective horrible d'une désorganisation politique succédant à un conflit dont l'issue ne saurait plus d'ailleurs être douteuse. Rendez à la bourgeoisie la sécurité, au peuple le

calme et la patience, en prouvant à tous que vous êtes prêts. Vous n'avez besoin pour cela que d'aborder le gouvernement, soit par une démonstration officieuse, soit par une adresse, soit par une pétition, ou de toute autre manière. Se rapprocher du gouvernement, ne fût-ce que pour lui adresser des remontrances, c'est, vous le savez, prendre possession du gouvernement. Agissez donc, car, je vous le dis en vérité, ce n'est pas Catilina, ce n'est pas la banqueroute qui est à vos portes : c'est la mort.

(N° 184. — 4 avril.)

PROPOSITION ADRESSÉE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN FAVEUR DE LA BATELLERIE

La proposition suivante vient d'être adressée à l'Assemblée nationale :

Conciergerie, 3 avril 1850.

Citoyens représentants,

Autorisé par une maison de Lyon, dont la compétence, les moyens, la solvabilité sont connus; instruit moi-même par cinq années d'une pratique assidue; garanti, du reste, par les progrès les plus récents de la science et de l'industrie, je prends la liberté de soumettre à vos lumières, à votre patriotisme, une proposition qui, je n'en doute pas, sera prise par vous en considération sérieuse, dans la discussion qui va s'ouvrir sur le projet de concession du chemin de fer de Paris à Avignon.

Je ne viens point ici traiter des questions dès longtemps épuisées; attaquer, en tout ou en partie, le projet du gouver-

nement; opposer l'une à l'autre, l'exécution par une Compagnie ou l'exécution par l'État; discuter la ligne unique ou la ligne brisée; marchander sur les conditions offertes par la Compagnie et proposées par la Commission; recommander à votre sollicitude soit l'intérêt le plus positif de la ville de Lyon, compromis par la ligne unique, soit l'existence de la navigation du Rhône et de la Saône, menacée par une concurrence qui serait soutenue et défrayée par le Trésor public; vous parler enfin, ni d'éventualités, ni de traversée de Lyon, ni de féodalité industrielle et financière.

Je laisse ces banalités à la polémique des journaux : c'est d'autre chose que je veux vous entretenir.

Je ne m'occuperai même pas du projet en lui-même du chemin de fer entre Paris et Avignon ou Marseille; assez d'autres sans moi examineront les avantages et les inconvénients de cette entreprise gigantesque. La proposition que j'ai l'honneur d'adresser en ce moment à l'Assemblée nationale n'a pour objet qu'une moitié au plus de ce vaste parcours, celle comprise entre Avignon et Châlon-sur-Saône. Et c'est à l'égard de cette moitié que je prendrai la liberté de vous dire, citoyens représentants :

Il y a mieux et plus qu'une ligne de fer à établir entre Châlon-sur-Saône et Avignon;

Il y a, pour l'État, 190 millions à épargner, avec les intérêts pendant 99 ans;

Pour le pays, 15 à 18 millions par an à économiser sur le prix des transports;

Pour l'avenir, une issue ouverte, facile, libérale, satisfaisant à la fois à tous les intérêts, à toutes les théories.

De quoi s'agit-il?

De résoudre le problème du transport des personnes et des marchandises au prix le plus bas et dans les meilleures conditions de célérité, de sûreté et même d'agrément.

Voici le projet que je suis chargé, par première offre, de soumettre à l'Assemblée nationale, et pour lequel je demande à être entendu par la Commission du chemin de fer de Paris à Avignon, et à fournir tous documents, pièces justificatives et garanties désirables.

C'est dans le projet même du gouvernement, appuyé par la Commission, qu'a été puisée l'idée-mère de la proposition que vous allez lire, idée qui n'est autre que l'intervention de l'État dans une entreprise industrielle.

PROJET DE TRAITÉ

ART. 1er. — Une Compagnie batelière sera formée à la diligence du ministre du commerce et des travaux publics, pour l'exploitation de la ligne navigable d'Avignon à Châlon-sur-Saône.

ART. 2. — A cet effet, un capital de TROIS MILLIONS sera fourni, moitié par la Compagnie, moitié par l'État.

ART. 3. — L'État garantit à la Compagnie l'intérêt à 5 p. 100 du capital fourni par elle, soit, par an, 150,000 fr.

ART. 4. — L'État s'oblige en outre à subvenir aux dépenses d'entretien et d'amélioration de la ligne navigable, lesquelles dépenses ne pourront excéder la somme de DIX MILLIONS.

Les travaux seront exécutés sous la surveillance des ingénieurs de l'État, mais sur les indications de la Compagnie.

ART. 5. — Par contre, la Compagnie s'oblige :

1° A transporter tous soldats et colons, isolés ou en troupes, avec chevaux, armes et bagages, à *un centime* par tête et kilomètre pour les hommes, *deux centimes* pour les chevaux, et *deux centimes* par 1,000 kilogrammes pour l'artillerie et les bagages.

De plus, et dans le cas de mouvements considérables de troupes, à transporter les corps d'armée, au nombre de 10, 20, 30 et 50,000 hommes, dans le délai de *deux jours* par dix mille hommes à la descente, et *cinq jours* à la remonte, pour tout le parcours de Châlon-sur-Saône à Avignon, à la condition que la Compagnie sera prévenue quatre jours d'avance.

2° A garantir au public un tarif maximum, tant pour les marchandises que pour les personnes, sur les bases ci-après :

RHONE. — *Voyageurs.*

1re classe, 4 centimes par tête et kilomètre.
2e classe, 3 centimes par tête et kilomètre.

Marchandises.

1re classe, 5 centimes pour 1,000 kilogrammes et kilomètre.
2e classe, 4 centimes pour 1,000 kilogrammes et kilomètre.

SAÔNE. — *Voyageurs et marchandises.*

3 centimes par tête ou 1,000 kilogrammes et par kilomètre.

ART. 6. — La Compagnie garantit en outre aux voyageurs, sur toute la ligne de Châlon-sur-Saône à Avignon et retour, les délais suivants :

De Châlon à Lyon,	144 kilomètres,		de 6 à 7 heures.
De Lyon à Châlon,	—	—	8 à 9 heures.
De Lyon à Avignon,	250	—	10 heures.
D'Avignon à Lyon,	—	—	20 heures.

Ces délais, garantis en maximums, seront applicables aux marchandises de première classe, suivant les conventions qui auront été verbalement faites entre les expéditeurs et la Compagnie.

Les heures de départ et d'arrivée des voyageurs seront combinées de manière à ce que la durée totale du voyage, par chemins de fer et bateaux à vapeur, n'excède jamais, de Paris à Marseille, 28 à 30 heures au plus; de Marseille à Paris, 38 heures au plus.

ART. 7. — La durée du traité à intervenir, sur ces bases, entre la Compagnie batelière et l'État, est fixée à dix années, à partir de la mise en train du service et de la construction du matériel.

A l'expiration du traité, la partie du matériel revenant à l'État sera restituée par la Compagnie.

ART. 8. — La concurrence reste ouverte aux autres entreprises de navigation existantes sur le Rhône et la Saône, le présent traité ne constituant pas pour la Compagnie un privilége.

Telles sont, citoyens représentants, les bases sur lesquelles je propose à l'Assemblée nationale d'assurer provisoirement le service des transports entre Avignon et Châlon-sur-Saône.

Les avantages de ce projet pour le public et pour l'État, en attendant l'exécution du chemin de fer projeté sur cette ligne, apparaissent d'eux-mêmes.

Dans le projet de chemin de fer appuyé par la commission, l'État se charge des travaux à exécuter pour la traversée de Lyon, estimés au plus bas.................... 24 millions.

Il fournit à la Compagnie une subvention de 15

Total........... 39 millions.

Dans le projet que je propose pour le service de la navigation, l'État fournit une subvention d'*un million cinq cent mille francs*.

Dans le projet de la commission, l'intérêt garanti par l'État sur un capital de 200 millions nécessaire pour la section du chemin de fer comprise entre Châlon et Avignon est de 10 millions par année.

Dans mon projet, l'intérêt à payer par l'État est de 150,000 francs.

Dans le projet de la commission, l'État abandonne à la Compagnie les travaux exécutés à ce jour sur le chemin, travaux qui se montent à plus de 150 millions.

Dans le système que je propose, l'État ne fait abandon de rien; les travaux faits par lui, pour l'entretien et l'amélioration de la voie fluviale, lui demeurent acquis; ils sont la garantie de la stabilité du tarif, la prime d'assurance payée par l'État pour la réduction progressive du prix des transports.

D'après le cahier des charges adopté par la commission, le tarif du chemin de fer varierait pour les marchandises de 12 à 40 centimes par tonne et kilomètre; la moyenne oscille entre 18 et 25.

D'après le tarif maximum proposé par la Compagnie, le prix est de 5, 4, 3 centimes et au-dessous par tonne et kilomètre. Supposant, entre Avignon et Châlon-sur-Saône, une masse totale de 500,000 tonnes de marchandises transportées sur toute la longueur du parcours, le montant du fret, par la voie de fer, à 12 centimes seulement par tonne et kilomètre, dépasserait 21 millions; par la voie d'eau, à 4 centimes par tonne et kilomètre, il serait de 7 millions. Or, la moyenne du chemin de fer est de plus de 12 centimes, et celle de la voie d'eau de moins de 4. J'avais donc raison de dire qu'il s'agissait pour le pays d'une économie annuelle de 15 à 18 millions.

Pour le transport des voyageurs, la disproportion entre les deux systèmes est analogue.

Je ne parle pas des délais : la différence en faveur de la voie de fer, de quelques heures seulement pour les personnes, devient absolument nulle pour les marchandises. On sait, d'ailleurs, que l'immense majorité des voyageurs se compose, en tous pays, de gens circulant dans un rayon de 15 à 20 lieues. Les touristes à long parcours sont une espèce rare, qui, dans une affaire de cette importance, ne saurait être prise en considération sérieuse.

Enfin la Compagnie du chemin de fer est forcément et nécessairement privilégiée; la Compagnie batelière qu'il s'agi-

rait de former ne sollicite aucun privilége. Elle se présente exclusivement comme organe et caution, pour dix ans, du bon marché et de la célérité des transports, d'abord sur toute la ligne d'Avignon à Gray; puis, par une conséquence nécessaire, sur les canaux du Centre, de Bourgogne et du Rhône au Rhin.

C'est à vous, citoyens représentants, de peser dans l'intérêt du trésor, du pays et de l'avenir, la proposition dont j'ose en ce moment prendre l'initiative, comme j'en garantis la bonne et parfaite exécution.

Dans l'état actuel de nos finances, l'État ne peut, sans s'obérer, sans s'exposer à un désastre, sans compromettre l'avenir, souscrire aux conditions exigées par la Compagnie du chemin de fer. Au contraire, la subvention demandée par une Compagnie batelière, organisée dans les conditions sus-indiquées, est tellement insignifiante, les avantages à espérer de ce système sont si considérables, si immédiats, que l'État, s'il voulait en escompter le produit, y trouverait la base d'un emprunt à des conditions excessivement modérées. 200 millions épargnés sur les frais d'établissement de la ligne voiturière, 15 millions économisés sur le prix annuel des transports : je le demande, quel agent de circulation plus énergique? quelle source de prospérité plus féconde? quel moyen de crédit plus puissant que celui-là?...

Permettez-moi, citoyens représentants, de vous dire en finissant que les faits et moyens sur lesquels s'appuie la présente proposition sont tous et depuis longtemps à ma connaissance personnelle; qu'il ne tient qu'à vous d'en acquérir la certitude, en appelant les personnes au courant de la navigation du Rhône et de la Saône; que si une enquête était faite à ce sujet, elle aurait infailliblement pour résultat de vous apprendre que le *prix de revient* des transports sur le Rhône et la Saône n'est plus de 5, de 4, ni même de 3 centimes par tonne et kilomètre ; que, pour une entreprise convenablement alimentée, ce prix pourrait dès aujourd'hui, et avec les perfectionnements que promettent les plus récentes découvertes, descendre à 2 centimes et au-dessous; mais que la concurrence des capitaux enfouis dans les entreprises de navigation, par suite, leurs coalitions forcées, mille autres causes inhérentes à l'anarchie du commerce, surtout de celui des transports, ne permettent pas aux entrepreneurs de faire jouir le public de tous les avantages que promet l'industrie batelière et les obligent à conserver une marge fort supérieure au prix de revient.

Salut et fraternité!

(N° 189. — 9 avril 1850.)

ÉLECTION DU 28 AVRIL

Nous commençons par déclarer, de la manière la plus formelle, que la *Voix du peuple* n'aura en définitive d'autre candidat que le candidat du comité démocratique socialiste. Notre conduite, dans l'élection qui se prépare, sera la même qu'aux dernières élections. Moins que jamais nous nous arrêtons aux personnes : ce qui nous importe par-dessus tout, d'abord, c'est l'union inviolable du parti républicain; c'est, en second lieu, l'esprit de l'élection, la signification donnée au candidat.

Mais, puisqu'il a plu à M. de Girardin, sans attendre la désignation du comité, de poser *publiquement et directement* sa candidature, puisque aujourd'hui cette candidature est patronnée par la *Démocratie pacifique*, nous avons bien le droit, à l'exemple de nos confrères, d'exprimer notre opinion sur la candidature de M. de Girardin; nous dirons plus, nous avons le droit de poser à notre tour, publiquement et directement, un autre candidat. Jusqu'au jour où la discipline sera devenue pour tous la loi suprême, la discussion est permise; toutes les appréciations, comme toutes les candidatures, peuvent se produire. Nous sommes sous le régime du suffrage universel, et si l'union est nécessaire pour le triomphe, comment cette union pourrait-elle plus dignement se formuler que par l'examen?

On sait que, depuis la fondation du *Représentant du peuple*, l'entente la plus parfaite a régné entre nous et le directeur de la *Presse*. En juillet 1849, en mars 1850, nous avons été des premiers à appuyer la candidature de M. de Girardin. Nos vœux, sincères s'il en fut, n'ont pas été suivis du succès : nous le regrettons, et pour notre part, et pour M. de Girardin. Viennent les élections générales, et M. de Girardin sera de nouveau sur notre liste; mais, pour ce qui est de l'élection du 28 mars, nous le disons avec la même franchise, et nous espé-

rons que rien dans nos paroles ne blessera la susceptibilité de notre honorable confrère, M. de Girardin ne saurait être notre candidat.

Qu'il nous soit permis de déduire rapidement les motifs de notre opinion.

Plus que jamais la question est posée entre la monarchie et la république, entre le mouvement et la résistance, entre la Révolution et la contre-Révolution, entre le progrès et le *statu quo*, entre le suffrage universel et le privilége, en un mot, et pour donner corps et figure à toutes ces idées, entre les vieux partis dynastiques et le parti républicain.

Tout d'abord, M. de Girardin n'appartient pas au parti républicain. Partisan jusqu'en 1848 de M. Molé, il s'est depuis lors déclaré neutre; il n'est aujourd'hui d'aucun parti, comme le lui disait récemment M. Anselme Petetin. M. de Girardin s'est fait une position indépendante, en dehors de tous les partis; il ne relève que de lui seul. C'est même ce qui fait là le principal mérite, comme homme politique, de M. de Girardin, ce qui constitue sa force et son originalité.

Cela étant, comment M. de Girardin aspirerait-il à représenter en lui, à incarner en sa personne, pour ainsi dire, la république? Qu'on déplore tant qu'on voudra l'esprit de parti, ce n'est pas nous qui essayerons de le justifier; qu'on prêche la fusion des nuances et des classes, nous ne demandons pas mieux. Tout cela est éminemment philosophique et moral; mais tout cela, dans la pratique, est singulièrement puéril. Pouvons-nous, républicains, n'être pas un parti? Pouvons-nous renier nos traditions, nos antécédents? Devant l'attitude énergique, si hautement accusée, de l'*union électorale*, dont le chef actuel le plus influent est M. Molé, l'homme d'État de M. de Girardin, pouvons-nous nous dissoudre et devenir un parti neutre, sceptique, anodin, étranger à nous-même, à notre passé, à notre présent, à notre avenir? Si le comité démocratique socialiste l'entend ainsi, nous n'avons plus d'objection à faire : donnons nos suffrages à M. de Girardin. Non-seulement M. de Girardin, quelles que soient ses tendances socialistes, n'est pas de notre parti : il n'a pas de foi politique. Et ici encore nos paroles ne peuvent avoir rien qui l'offense. Certes, nous ne sommes point suspects d'engouement pour les symboles politiques; en cela, comme en tant d'autres choses, nous sommes de vrais iconoclastes. En est-il moins vrai que c'est à l'aide de la politique que se préparent les révolutions sociales; que tout ce qui s'est réalisé de bien en France depuis soixante ans a été introduit sous le passeport de la politique; que la

forme politique est le couvert sous lequel seul on vient à bout de vulgariser et à la fin de réaliser les réformes? Et ce n'est pas sans une raison profonde : le peuple ne comprend le bien-être que comme conséquence et application du droit politique, comme autrefois il ne comprenait le droit politique lui-même que comme conséquence et application de la loi divine. Qu'on en gémisse, qu'on s'en irrite, ce sera fort bien fait, et l'on n'aura pas tort. Mais ainsi sont faits les peuples, ainsi marchent les sociétés. Nous sommes pour le droit divin ou pour la souveraineté du peuple, partant pour la monarchie ou pour la république : tout le reste, le crédit, l'impôt unique, l'enseignement libre et gratuit ne sont qu'accessoires.

Or, franchement, M. de Girardin oserait-il dire qu'il est pour la République et contre la monarchie? N'a-t-il pas dit cent fois, au contraire, que les formes de gouvernement lui étaient toutes égales? Attache-t-il la moindre importance à cette métaphysique, qui, seule, cependant, a puissance d'agiter les masses et de révolutionner les sociétés? Ne nous a-t-il pas dit, dans une occasion solennelle, que si la majorité du peuple voulait autre chose que la République, il se rangerait à l'avis de cette majorité? Certes, le scepticisme de M. de Girardin peut être, en soi, très-légitime, et procéder d'une haute intelligence des choses humaines : est-ce de la République? Que le comité, que nous supposons formé de républicains, veuille aujourd'hui brûler ses vieilles idoles, et donner à la réaction cet exemple d'indifférentisme politique, nous n'y ferons point obstacle. Il ne saurait mieux choisir que M. de Girardin.

Mais à quoi bon nous lancer dans des considérations si hautes, quand le fait parle si clairement? Jugeons de ce que doit être notre candidat par celui de l'*Union électorale* : quelle est la signification de M. Fernand Foy? Une signification tout orléaniste. Non-seulement l'*Union électorale* dit, comme nous, aux électeurs, Monarchie ou République; elle dit : monarchie de Louis-Philippe, ou République. Tout ce qui se fait, se dit, s'élabore, dans le grand parti de la réaction, se fait au nom et pour le compte de la famille d'Orléans. On en sait des nouvelles à l'Élysée. Et c'est à M. de Girardin, jadis l'ami, l'intime de Louis-Philippe, comme de M. Molé; M. de Girardin qui, le 24 février, donna seul à l'ex-roi la preuve du zèle et du dévouement; M. de Girardin qui, l'an passé, patronnait la candidature du prince de Joinville; M. de Girardin, qui ne tient à ce moment à notre parti que par suite de l'opposition qu'il fait à M. Louis Bonaparte; M. de Girardin, enfin, dont

les convictions politiques sont si faibles, c'est lui que nous opposerons à M. Fernand Foy, le pseudonyme de Louis-Philippe ! A Dieu ne plaise que nous reprochions à M. de Girardin sa fidélité au malheur, et sa générosité pour les vaincus; mais, à moins que le comité soit disposé à une réconciliation avec la dynastie déchue, nous lui dirons : Ne placez jamais un homme entre ses affections et son mandat ; n'acceptez pas la candidature de M. de Girardin.

On espère, et l'on fait espérer beaucoup de l'apparition de M. de Girardin à l'Assemblée nationale. M. de Girardin a des projets tout préparés. Il sera ministre, ou l'on verra !... Nous ne doutons pas le moins du monde des intentions et de la capacité de M. de Girardin, mais il nous pardonnera de prendre ses promesses pour des illusions. Nous croyons, au rebours, que le terrain parlementaire lui sera peu favorable. Qu'il y songe, et nous épargne une mystification de plus.

En deux mots, réconciliation entre la démocratie de Février et la monarchie de Juillet, abjuration de notre symbole politique : voilà, dans ce moment où la Révolution va s'exprimer tout entière en un homme, ce que serait pour nous l'élection de M. de Girardin. Est-ce aussi ce que demande le comité ?

Ces considérations nous serviront de guide dans le choix d'un candidat.

Nous n'avons besoin à l'assemblée ni d'avocats, ni de journalistes. Les orateurs, les philosophes, les utopistes même n'y manquent pas. De quoi nous servent-ils ? Nous n'avons pas même besoin d'une voix de plus : quand nous ajouterions une voix aux deux cents et quelques de la gauche, qu'avancerions-nous ?...

L'élection du 28 avril sera, comme celle de 10 mars, bien moins une délégation qu'une manifestation. Ce qu'il nous faut donc, c'est un nom qui, capable de réunir tous les suffrages, de rassurer toutes les inquiétudes, soit, par lui-même, une réponse énergique à la monarchie, à Louis-Philippe, à la contre-révolution.

Ce nom, c'est celui du président du gouvernement provisoire, DUPONT (de l'Eure).

DUPONT (de l'Eure), c'est cette Révolution de Février, pure de sang et de désordre, où le prolétaire et le bourgeois unirent, comme au 10 mars, leurs mains amies, où furent proclamés à la fois la République et le suffrage universel, où fut posé le problème social.

DUPONT (de l'Eure), c'est la probité politique opposée à la

corruption gouvernementale. C'est la justification, ce sera l'anniversaire de Février.

M. de Girardin personnifier la Révolution! C'est impossible.

Nous posons publiquement et directement la candidature de Dupont (de l'Eure).

(N° 191. — 11 avril 1850.)

ÉLECTION DU 28 AVRIL

M. de Girardin, par un article signé de lui, et publié dans la *Presse*, se désiste de sa candidature.

Nous prenons acte de ce désistement; nous en remercions M. de Girardin au nom de la démocratie.

En se désistant, M. de Girardin a cru devoir faire, non sans un profond sentiment d'amertume, l'état de ses services. Il craint que la Révolution ne l'oublie; il la rappelle à la reconnaissance.

Nous donnons acte à M. de Girardin de cet état. Nous n'avons jamais été, quoi qu'il insinue, nous ne serons jamais ingrats. Mais nous lui devons un avertissement.

M. de Girardin a beaucoup fait sans doute pour la démocratie; il fera davantage encore, nous le lui prédisons; il n'est pas à bout de sacrifices. Il faut qu'il marche avec nous, qu'il combatte, *volens*, *nolens*, pour un parti qui le reconnaît à peine; qu'il s'efface, qu'il s'humilie, qu'il s'évanouisse, qu'il succombe à la tâche, sans avoir recueilli, peut-être, une parole de remercîment. C'est la vie, c'est le rôle, c'est la récompense d'un révolutionnaire. Est-ce que par hasard M. de Girardin ne s'en serait jamais douté? Croit-il qu'on maquignonne avec la Révolution, donnant, donnant?

Et nous aussi, nous avons servi courageusement la cause démocratique; nous avons payé, nous payons tous les jours de nos personnes, de nos libertés, de notre bien, de notre réputation, de notre popularité, de nos espérances, de nos affections les plus chères. Il n'y a que nos convictions que nous ne sacrifions point. Nos états de service pourraient, sans doute, figurer à côté de ceux de M. de Girardin, et nous défierions la calomnie d'y découvrir la moindre équivoque. Hier, on s'apprêtait à nous attaquer comme des créatures de M. de Girardin; aujourd'hui, on se méfie encore de nos tendances bourgeoises.

Eh bien ! où est notre récompense ? où sont nos dédommagements ?

C'est nous qui, depuis ces fatales journées de Juin, qu'on rappelle sans cesse, avons préparé tous les succès, réparé toutes les fautes de la démocratie-socialiste; c'est nous qui, plus que personne, avons contribué à faire les élections de septembre 1848, de mai 1849, de mars 1850; avons-nous une seule voix qui représente nos idées à l'Assemblée nationale ? Avons-nous obtenu, il y a un mois, une seule candidature, soit à Paris, soit dans les départements ? Sont-ce nos doctrines qui triomphent dans les comités ? Sont-ce nos ambitions qui siégent à la Montagne ? Et quand le pouvoir échappera à cette réaction aussi aveugle qu'impuissante, est-ce dans nos mains qu'il arrivera ?

Nous servons la démocratie *gratis*.

Nous faisons de la révolution *gratis*.

Nous défendons la liberté et le suffrage universel *gratis*, c'est-à-dire par pur amour de la liberté et du suffrage universel.

Nous voulons le progrès pour le progrès; le triomphe de la Révolution pour le seul plaisir d'empêcher l'humanité de rétrograder. Il n'y a rien, ni dans le pouvoir, ni dans tous les enivrements de la popularité, qui puisse nous tenir lieu de cette récompense, tardive, il est vrai, mais seule digne de nos courages : Nous avons vaincu ! nous avions raison !

M. de Girardin termine le panégyrique de sa personne par un trait perfide à l'adresse de DUPONT (de l'Eure). En se retirant, il se venge : il fait dégoutter sur M. Dupont (de l'Eure), un vieillard de 83 ans, le sang des journées de Juin; il essaye de perdre un candidat avec lequel il se sent incapable d'entrer en lutte.

C'est indigne; c'est inconséquent; cela ne touche pas à la question.

C'est indigne : M. de Girardin, par cet affreux sarcasme, a détruit la moralité de son désistement.

C'est inconséquent, puisque le but de l'élection du 28 avril, comme celle du 10 mars, est, tout en protestant contre le retour de la monarchie, de resserrer de plus en plus l'union entre la bourgeoisie et le prolétariat, et d'effacer la distinction de vainqueurs et de vaincus de Juin. Nous l'avons dit maintes fois : en Juin, les ouvriers combattaient pour le travail que leur avait promis le gouvernement provisoire; la garde nationale combattait pour le suffrage universel, fondé par ce même gouvernement. « Si le droit était de ce côté-ci des barricades, il était aussi de ce côté-là. » Nous ne voulons pas que de pareils conflits se renouvellent; et c'est pourquoi, après avoir fait voter la bourgeoisie pour l'ex-transporté Deflotte, nous voulons faire voter le prolétariat pour l'auteur plus ou moins responsable de l'ordre du jour du 25 novembre 1848, DUPONT (de l'Eure).

Enfin le reproche de M. de Girardin ne touche point à la question, telle qu'elle se pose aujourd'hui.

Que veut l'*Union électorale?*

Anéantir, soit par une restauration légitime, soit par un escamotage dynastique, le développement politique et social des soixante dernières années; donner le démenti à quatre générations de révolutionnaires.

A M. Fernand Foy, au muscadin de 1850, nous opposons le vieux républicain, l'homme qui, dans une seule vie, représente l'opposition d'un demi-siècle.

Franchement, qu'est-ce que signifie dans tout ceci M. de Girardin?

(N° 194. — 14 avril.)

ÉLECTION DU 28 AVRIL

M. de Girardin avait donné son désistement. M. de Girardin le retire. Pourquoi?

Nous avions cru à la parole de M. de Girardin; nous avions pris acte de sa résolution; nous considérions, dès lors, la prise en considération de sa candidature par le comité comme purement honorifique; la question posée dans les réunions électorales et résolue partout à l'unanimité nous dénotait que tout le monde l'entendait comme nous; le silence gardé par la *Presse* d'hier semblait témoigner de la résignation de son directeur. Mais nous avions à faire à un homme pour qui une parole donnée est sujette à interprétation; aussi avons-nous été réveillés ce matin comme en sursaut par le coup de tonnerre de la *Presse*.

M. de Girardin semble avoir calculé que c'est aujourd'hui, 13 avril, à minuit, que le comité des délégués se réunit pour désigner un candidat; que lesdits délégués voteraient sous l'impression de sa diatribe; que la réplique, ne pouvant paraître que le lendemain, arriverait trop tard; et que si, dans l'intervalle, la décision des délégués était qu'il fût candidat, son désistement se trouverait alors frappé de nullité; la candidature lui serait acquise; il n'aurait plus qu'à se rendre aux vœux du pays et à accepter, en toute humilité et dévouement, le mandat de représentant du peuple.

Si tel n'a point été le plan de M. de Girardin, on ne peut nier du moins que ses démarches n'en soient l'expression fidèle. Comment expliquer, sans cela, cette protestation pleine d'emportement, où, après avoir traîné par les cheveux le vieux Dupont (de l'Eure) dans les ruisseaux sanglants du 26 juin, il essaye de conjurer l'opinion démocratique, qui lui est défavorable, par une suite de sophismes, plus ou moins habiles, sur la République et la liberté.

M. de Girardin, à l'instar de M. Thiers, ne croirait-il donc qu'à l'adresse? N'aurait-il de foi qu'en la séduction? Il est temps de lui montrer que les habiles de cette espèce, s'ils peuvent, par moments, faire beaucoup de mal, sont les plus dupes de tous les hommes.

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit de DUPONT (de l'Eure) et de l'ordre du jour du 25 novembre 1848.

Nous croyons, plus que jamais, que l'élection du 28 avril doit porter sur l'IDÉE, non sur l'homme;

Exprimer la fusion des partis et des classes, non leur antagonisme; embrasser à la fois, dans son symbole, le passé, le présent et l'avenir de la Révolution; continuer la chaîne des traditions nationales, effacer les sectes, fermer l'ère des grandes personnalités, des grandes ambitions; donner à la République démocratique et sociale, avec la base la plus large, le point de départ le plus solide.

Nous voulons une victoire, non-seulement certaine, mais écrasante, à la suite de laquelle nous puissions, sans plus de souci de la République, travailler uniquement à la réforme des institutions sociales.

M. de Girardin ne l'entend pas comme nous. Lui qui nous reproche de répéter inutilement une question résolue, il prétend revenir sur cette question, il semble en appeler au scrutin du 28 avril du scrutin du 10 mars. Il réchauffe contre son concurrent DUPONT (de l'Eure) les haines redoutables de Juin; c'est-à-dire, il divise de nouveau les classes, à peine réconciliées; il sépare les nuances, qu'on croyait fondues; il détruit l'union républicaine; il nous condamne à recommencer sans cesse l'œuvre péniblement accomplie depuis dix-huit mois. Écarter Dupont (de l'Eure), et nommer à sa place M. de Girardin : qu'est-ce autre chose, en effet, à ce moment, que dire à la bourgeoisie démocratique, à la bourgeoisie qui a nommé Deflotte : Retirez-vous, vous n'êtes pas des nôtres; allez à la réaction qui vous appelle; vous ne faites, vous ne ferez jamais partie de la République.

Mais c'est surtout à la profession de foi de M. de Girardin que nous devons nous attacher. Nous permettra-t-il de lui dire que, depuis six semaines que la question à laquelle il a voulu répondre, a été posée, discutée, démontrée, lui, M. de Girardin, ne l'a pas comprise, et que ses explications ne sont qu'un leurre.

La République est-elle au-dessus ou au-dessous des majorités? Telle est la question qui vient d'être posée dans toutes les

réunions électorales aux candidats à la délégation, et qui, dans toutes, a été résolue à l'unanimité des voix.

Que signifie cette question dans l'esprit de la démocratie moderne?

Qu'il est des principes, antérieurs et supérieurs à toute convention, à toute autorité, même à celle du suffrage universel;

Que le progrès, la notion de développement et de vie, appliquée à l'humanité collective, avec toutes les conséquences qui en découlent, est un de ces principes;

Qu'en conséquence, la république ou la forme de gouvernement qui prend pour principe et pour règle le progrès, qui consacre l'égalité des droits et des devoirs, est elle-même, et à plus forte raison, une de ces choses indiscutables, élevée au-dessus des majorités et du suffrage universel.

Jamais, nous osons le dire, plus grand spectacle n'avait été donné au monde, ni dans les siècles passés, ni dans les temps modernes. Pour la première fois, on a vu un peuple dégager de sa pensée, par la réflexion, un principe jusqu'alors à peine entrevu, le reconnaître antérieur et supérieur à toutes les transactions, le déclarer tel et le faire entrer dans la loi. Jadis, sur le Sinaï, Moïse, promulguant le Décalogue, la série des préceptes qu'il regardait comme antérieurs et supérieurs à la volonté humaine, quelle qu'elle fût, Moïse parlait seul, au nom de la Divinité : le peuple écoutait en silence et obéissait Certes, les préceptes du Décalogue sont indiscutables, et cependant on peut dire qu'il leur a manqué quelque chose, la consécration du peuple. Longtemps après Moïse, le respect de la famille, de la personne, de la propriété, ne fut considéré que comme une obligation de droit divin, une loi surnaturelle, qui ne tenait rien de l'homme, rien du peuple. Il en est autrement de nos jours : c'est le peuple lui-même qui édicte du fond de sa conscience, autocratiquement, les oracles de la nouvelle loi. C'est le peuple qui dit de telle et de telle de ses idées : Celle-ci est sujette à controverse; celle-là est indiscutable et ne relève que d'elle-même.

M. de Girardin, pour qui le droit naît exclusivement de la volonté de l'homme, M. de Girardin, qui, avec l'ancienne école, ne reconnaît pas de principes antérieurs et supérieurs aux conventions et aux contrats, M. de Girardin, disons-nous, niant l'objectivité du droit, est par là même incapable de comprendre le mouvement actuel, et c'est ce qui fait que, malgré tous ses efforts pour arriver à une conciliation, il reste, bon gré mal gré qu'il en ait, en opposition formelle avec le premier et le plus grand dogme de la République.

Écoutez cet écrivain, et voyez-le se prendre au traquenard de sa propre subtilité :

« Soit, dit-il, vous mettez la République au-dessus des majorités; eh bien, moi, je mets la liberté au-dessus de la République.

« Liberté des cultes ;

« Liberté d'enseignement... » Suit une kyrielle de libertés, parmi lesquelles nous remarquerons la *liberté des vocations*, pur verbiage; la *liberté des professions*, autre verbiage; la *liberté des échanges*, combattue jusqu'à ce jour par M. de Girardin; la *liberté des banques*, qui n'est autre chose que la liberté de l'usure, comme nous l'avons démontré dans une polémique récente et comme l'exemple de l'Amérique le prouve. « Si la République, ajoute M. de Girardin, est la somme de ces libertés, si elle est la liberté absolue, je la mets au-dessus des majorités ; si la République est autre chose que la somme de ces libertés, je soutiens que la majorité, exprimée par le suffrage universel, lui est supérieure. »

C'est ainsi que M. de Girardin, se dérobant à la question qui le presse, s'efforce de donner le change à ses lecteurs.

Qu'est-ce que la liberté? M. de Girardin serait sans doute fort embarrassé de le dire. Nous allons répondre pour lui.

La liberté, en soi, est une spontanéité, une virtualité, une tendance, un instinct, quelque chose qui se meut et s'élance ; mais qui est parfaitement indifférent à toute détermination ou direction, bonne ou mauvaise.

La liberté, en deux mots, est tout et n'est rien : tout, parce que sans elle l'action est impossible, la vie ne peut apparaître ; rien, parce que, si vous lui ôtez toute détermination, si vous la séparez des conditions de progrès, d'équilibre, etc., elle n'est plus qu'arbitraire, hasard, contradiction.

Faisons maintenant aux libertés que réclame M. de Girardin l'application de ces principes : on comprend que la République est autre chose que la liberté absolue, qu'elle est, au contraire, la liberté déterminée.

Liberté des cultes !

Oui, nous voulons que les cultes soient libres, et pourquoi? Précisément parce que nous n'avons foi à aucun culte, parce que le culte est une détermination de la liberté en décroissance, et qu'ici le progrès est en sens contraire de ce qui a lieu dans d'autres sphères de l'activité humaine. Car, si nous avions foi à un culte ; si, dans notre opinion, parmi toutes les religions, il y en avait une qui fût vraie, nous dirions que cette religion-là doit à la longue s'assimiler toutes les autres;

qu'elle est une loi de la République, un principe antérieur et supérieur à l'humanité. La liberté alors consentirait à étendre, propager et favoriser ce culte, à l'empêcher de rétrograder. Nous pourrions, pendant un temps, tolérer les cultes rivaux; mais à la fin il devrait l'emporter sur tous, il ferait partie intégrante du système républicain, il serait avec la République au-dessus des majorités. La liberté des cultes n'est donc qu'une liberté négative; c'est le contraire de la liberté d'enseignement, de la liberté d'association, de la liberté des banques.

Nous voulons la liberté d'enseignement: pourquoi? Parce que cette liberté est nécessaire jusqu'au jour où le meilleur système d'éducation publique aura été découvert; parce qu'un pareil système, s'il est jamais connu, serait pour la liberté, comme le respect des parents et la fidélité dans les transactions, une loi; parce qu'alors enfin il devra être placé avec la République, dont il deviendra l'une des colonnes, au-dessus du caprice des hommes, au-dessus des majorités. Mais ce n'est point ainsi que l'entend M. de Girardin.

Nous voulons la liberté d'association : pourquoi? Parce que nous nous méfions profondément de tous les systèmes d'association proposés par les utopistes; parce que la fraternité n'admet pas, comme l'Église, la violence pour moyen, et que la première condition de toute association est d'y vivre sans contrainte. Or, admettant qu'il existe un système d'association universelle, vers lequel convergent toutes les tendances humanitaires, qui se constitue peu à peu par le seul fait du développement démocratique et social, nous disons qu'il viendra un moment où ce système se confondra avec la liberté elle-même, où, son identité avec la République apparaissant à tous, il devra être déclaré, à son tour, loi de la société, et à ce titre placé au-dessus du suffrage universel. Mais c'est justement le contraire qu'affirme M. de Girardin.

Nous voulons la liberté des banques, la liberté pour tous de prêter leurs capitaux au taux qu'ils veulent. Mais il est reconnu que c'est une loi de l'économie sociale que l'intérêt descendra un jour à zéro, que le crédit payé deviendra gratuit : nous soutenons, en conséquence, que le commerce des banques, de privé qu'il est, doit devenir social; que l'abolition de l'intérêt est un principe antérieur et supérieur aux lois écrites, qui tôt ou tard sera mis par le peuple au-dessus du suffrage universel.

Mais M. de Girardin, quelle que soit son opinion sur la gratuité des capitaux, n'entend nullement de la sorte la liberté des banques : tout au contraire, il est visible qu'il ne réclame la liberté du crédit que pour échapper à la gratuité du crédit.

Ainsi, la liberté, en quoi que ce puisse être, n'existe point sans détermination et sans progrès; la liberté absolue, telle que la comprend, que la veut M. de Girardin, n'est rien autre chose que la faculté de tourner éternellement dans le même cercle, la possibilité indéfinie du bien et du mal.

Affirmer la liberté absolue, comme terme extrême de la perfectibilité sociale, c'est retourner à l'enfance de la liberté, c'est nier la philosophie et le progrès.

Qu'est-ce donc à présent que la République?

La République est l'affirmation de la liberté, non pas seulement négative, telle qu'est la liberté religieuse, mais positive, telle qu'est la gratuité du crédit, l'association universelle ou l'éducation intégrale. C'est le progrès dans tous les genres de liberté; c'est le dégagement successif de tous les termes de ce progrès; tel est, puisqu'il faut vous le redire, le sens dans lequel nous disons que la République est au-dessus des majorités.

Ce que le peuple affirme en ce moment, sous le nom de République, de l'abolition de la monarchie et de l'établissement du suffrage universel, à savoir que cette abolition et cet établissement sont choses irrévocables, au-dessus des majorités, il l'affirmera tour à tour de l'organisation de l'enseignement, de la banque gratuite, de l'association universelle. A chacune de ces affirmations, il dira comme aujourd'hui : Telle loi, tel progrès, tel principe est au-dessus des majorités.

M. de Girardin, avec une adresse rare, déclare que, si le candidat choisi par le comité est DUPONT (de l'Eure), il inscrira ce nom en tête de son journal; il l'écrira sur son bulletin. MAIS, ajoute-t-il, MAIS ce nom ne signifiera pas pour moi *République*, il signifiera... ordre du jour du 25 novembre, il signifiera massacres de juin.

N'est ce pas rendre impossible à l'avance une candidature que l'on feint d'accepter et se jouer des hommes comme des mots?

Eh bien! nous ferons comme M. de Girardin.

Nous dirons au comité :

Vous pouvez, si cela vous convient, prendre pour candidat M. de Girardin. Vous êtes les maîtres, et nous avons promis d'accepter, quelle qu'elle soit, votre décision.

Nous inscrirons en tête de notre journal le nom de M. de Girardin; nous l'écrirons sur notre bulletin.

MAIS ce nom, sachez-le bien, signifiera pour nous ambition et non pas dévouement.

Il signifiera négation du dogme républicain, et non pas science.

Il signifiera haine, rancune, et non pas réconciliation et pardon.

Il signifiera individualisme, et non pas république.

(N° 196. — 16 avril 1850.)

Conciergerie, le 15 avril 1850.

ELECTIONS DU 28 AVRIL

AU RÉDACTEUR DE LA *Démocratie pacifique*.

Monsieur et cher confrère,

Votre numéro de ce matin contient un long article dans lequel, à propos de la candidature de M. de Girardin, vous établissez malignement, sinon avec esprit, que je suis et ne puis être autre chose qu'un JALOUX. C'est la *Démocratie pacifique* qui, depuis une semaine, a fait cette découverte. La JALOUSIE! voilà en définitive et d'après les travaux les plus récents de la critique, le mal qui me tourmente; c'est à cela que se réduit le déluge de calomnies et d'abominations répandues sur ma tête par toutes les vipères socialistes et réactionnaires.

Je vous remercie, Monsieur et cher confrère, de m'avoir fait connaître ce précieux résultat de vos recherches. J'en ferai, je vous le promets, mon profit pour l'amendement de ma vie et pour le salut de mon âme. Mais comme cette inculpation de votre part ne me paraît à moi qu'un prétexte de déconsidérer,

avec ma personne, la politique et les idées de la *Voix du peuple*, vous trouverez bon que je retourne le propos, non pour faire mon apologie, mais pour découvrir votre déloyauté. Vous sentez bien que je ne suis pas homme à me chagriner parce que quelques imbéciles répèteront après vous que je suis pétri de jalousie et d'orgueil, moi qui reçois encore tous les jours, de Paris comme des départements, des lettres avec cette adresse : A P.-J. PROUDHON, *l'ennemi personnel de Dieu.*

Qui, moi, jaloux de M. de Girardin ! Mais, mon honorable confrère, vons ne croyez pas un mot de ce que vous dites, parce que cela est tout bonnement absurde.

Pourquoi donc, si je suis jaloux, ai-je, le 8 juillet 1849, *inventé*, c'est votre propre expression, la candidature de M. de Girardin ? Tandis que j'étais, pour ainsi dire, aux oubliettes, je travaillais à ériger à M. de Girardin un piédestal ; je me faisais accuser, pour le servir, de trahison par les démocrates : singulière conduite pour un homme ayant le vilain défaut que vous me reprochez, n'est-il pas vrai ?

Pourquoi, si je suis jaloux, ai-je popularisé le premier, de toutes mes forces, et avec le plus parfait désintéressement, le projet d'impôt de M. de Girardin, mettant cette conception en parallèle avec la banque du peuple, dont l'idée m'est toute personnelle ? Est-ce à ce nouveau trait que vous avez reconnu l'infernale jalousie qui me dévore ?

Pourquoi, si je suis jaloux, la *Voix du peuple* a-t-elle pris maintes fois la défense de M. de Girardin contre ses envieux, vanté ses talents et rappelé ses services ? Vit-on jamais ambitieux de popularité en user de la sorte avec son rival, répondez-moi ?

Pourquoi, si je suis jaloux, aux dernières élections, la candidature de M. de Girardin a-t-elle été surtout appuyée par la *Voix du peuple*, soutenue de son influence ? Pourquoi, jusqu'au 9 avril, jour où fut posée dans la *Voix du peuple* la candidature de Dupont (de l'Eure), celle de M. de Girardin avait-elle rencontré encore, dans la rédaction de ce journal, de nombreuses sympathies, si ce n'est que mes collaborateurs et mes amis participaient à mes sentiments pour sa personne ? Comment enfin est-ce seulement le 9 avril, — il y a six jours, — que je suis devenu jaloux de cette célébrité, à laquelle j'ai tant contribué pour ma part, et qui maintenant, selon vous, me porte ombrage ?

Tout cela, Monsieur et cher confrère, est stupide ; M. de Girardin le désavoue ; vous-même n'en croyez rien : il y a donc autre chose.

Vous êtes surpris, dites-vous, que la *Voix du peuple*, changeant d'opinion à l'égard de M. de Girardin, sans rien perdre de ses sentiments pour lui, ait cherché tout à coup, en vue de l'élection du 28 avril, à faire prévaloir un autre nom, une notabilité d'un autre ordre? Et avec cette charité qui anima de tout temps les sectaires, vous attribuez à une basse envie du directeur ce qui n'était que le résultat de la polémique du journal et des circonstances extérieures.

Puis donc qu'il faut procéder avec vous par articles, voici quels ont été les motifs de la *Voix du Peuple*. Je les résume, afin qu'ils servent au public de leçon pour l'avenir, et à la *Voix du Peuple* de réserves à tout événement.

1° *Motif de doctrine.*

Depuis la fameuse séance où M. de Girardin fut appelé à faire devant le comité démocratique sa profession de foi, la question : *Si la République est au-dessus ou au-dessous du suffrage universel* avait été agitée entre les deux journaux, la *Voix du Peuple* et la *Presse*. Malgré tous nos efforts, nous ne pûmes ramener notre adversaire à ce que nous regardons comme la base de la Constitution, et le dogme fondamental de la République. Il est constant aujourd'hui, et plus encore par la dernière déclaration de M. de Girardin que par tout ce qu'il avait écrit précédemment, qu'il prend pour la liberté absolue l'arbitraire absolu; qu'il ne reconnaît pas de lois sociales antérieures et supérieures à la volonté humaine; de telle sorte que le suffrage universel, qui, selon nous, a pour règle le progrès, selon M. de Girardin, au contraire, n'aurait pas de loi. Le suffrage universel, à ses yeux, c'est le despotisme transporté du roi au peuple, le pouvoir absolu de faire et défaire, lier et délier, avancer et rétrograder, dire et se contredire. Ainsi entendue, la liberté est la négation de la liberté même; la République n'est plus l'ordre sortant du développement éternel de l'humanité; c'est une organisation factice, que le peuple est toujours le maître de modifier et changer de fond en comble, au gré de ses caprices et des théories qui obtiennent plus ou moins sa faveur.

A cet égard, j'ose dire qu'il y a chose jugée : l'opinion démocratique s'est prononcée contre M. de Girardin. L'exclusion donnée à sa candidature était la conséquence forcée de cette proposition universellement admise dans les réunions électorales : *Oui, la République est au-dessus du suffrage universel.* Je conçois, Monsieur et cher confrère, que vous ne partagiez point cette opinion : car il appert des efforts que vous faites pour réfuter la doctrine de la *Voix du Peuple*, que

vous vous rangez à l'avis de M. de Girardin; et en cela vous êtes fidèle à l'esprit de votre école, et à tous vos antécédents. Ce n'est pas d'aujourd'hui que votre indifférence politique s'est fait connaître : pendant dix-huit ans, vous avez fait la guerre à l'idée républicaine; pendant dix-huit ans, vous vous êtes proposé à Louis-Philippe, à M. Molé, à M. Guizot, au parti conservateur, pour débarrasser la France de la peste démocratique et conjurer le cataclysme de Février. Il me souvient encore de ce jour où vous traitiez la République de *requin*. Nos idées, à nous, sont tout autres; nous ne sommes pas de la même école. La même raison qui, depuis plus de dix ans, vous rattache à M. de Girardin est celle qui, dans la circonstance actuelle, nous a séparés de lui. Vous êtes, — et c'est votre droit que je ne conteste point, — vous êtes, dis-je, des républicains d'occasion. Nous sommes, nous, des républicains de principes; comme vous, nous conformons nos actes à nos doctrines : y a-t-il raison à vous, pour cela, de m'accuser de jalousie?

2° *Motif d'opportunité.*

La *Voix du Peuple* vous l'a dit : depuis les élections du 10 mars, la situation a changé. Qui ne le voit? La bourgeoisie, jusqu'à présent en majorité réactionnaire, s'inquiète et s'ébranle; le gouvernement lui-même, après un premier éclat, hésite; l'influence de l'*Union électorale* est à bas, la majorité parlementaire elle-même, le vrai pouvoir du moment, semble revenir. La masse réactionnaire est prête à passer sous le drapeau républicain, pour peu que nous lui rendions la transition facile : un nom tel que celui de Dupont (de l'Eure) eût été suivi de 50,000 voix. Il fallait, dans cette situation, généraliser de plus en plus, et pousser en avant la Révolution. — La *Voix du Peuple* crut atteindre ce double but en posant la candidature de Dupont (de l'Eure).

Dupont (de l'Eure) était la républicanisation, d'un seul coup, du libéralisme de 1815 et de l'opposition de 1830, c'est-à-dire de l'immense majorité bourgeoise. C'était de plus un progrès, puisque, par cette élection, la France, franchissant d'un seul bond la réaction des deux dernières années, se retrouvait exactement au lendemain de Février.

Qu'on reproche à cette candidature d'avoir été inopportune, prématurée, trop hardie : autant on en disait, aux élections du 13 mai, de l'idée de fusion que nous produisions déjà, et qui fut, Dieu sait avec quelle intelligence, ajournée à l'année suivante, au 10 mars. Sans cet ajournement, nous n'aurions pas subi peut-être la honte, le ridicule du 13 juin. Mais, en face de

considérations aussi sérieuses, pouvez-vous, j'en appelle à votre conscience, m'accuser de jalousie?

3° *Motif de convenance.*

La bourgeoisie, disait la *Voix du Peuple*, a voté en signe de réconciliation pour l'ex-transporté Deflotte; que le prolétariat vote à son tour pour Dupont (de l'Eure); ainsi, dans le scrutin du 28 avril, nous ensevelirons les haines de Juin; nous rendrons impossible le retour des guerres civiles.

Qu'on puisse, à une considération de cet ordre, en opposer d'autres plus graves, je veux bien, pour un moment, l'admettre; mais quoi! était-ce à M. de Girardin, l'organe favori de la bourgeoisie conservatrice et timorée, de se faire le champion des vaincus de Juin? Était-ce à lui, quand la plaie saigne encore, d'y jeter le sel et le vinaigre? Qui donc, sans lui, se fût souvenu de ce fatal ordre du jour du 25 novembre! Oh! certes, nous savons qu'il est difficile de faire embrasser l'exécuteur et la victime; et c'est pour cela que nous voulions, avant de les unir, jeter le bandeau sur leurs yeux. L'humeur taquine de M. de Girardin a tout perdu. Il nous manquera au scrutin 50,000 voix; ajoutez que, malgré la déclaration généreuse de Deflotte, la réconciliation des classes est redevenue un problème. Il y a de la haine au fond de la candidature d'Eugène Sue : Dieu veuille qu'il n'y ait pas encore du sang. — Cette haine, c'est M. de Girardin qui l'a rallumée; ce sang, c'est lui qui l'aura répandu. *Il ne doit rien à la République*, prétend-il; je souhaite de tout mon cœur qu'elle ne lui doive pas un jour une bataille.

Non, Monsieur et cher confrère, je n'éprouve à l'égard de M. de Girardin ni jalousie ni malveillance. Je lui ai donné, depuis tantôt deux ans, trop de preuves d'estime, pour que ni lui ni personne ait le droit de me prêter vis-à-vis de lui de tels sentiments.

M. de Girardin s'est trompé; telle est, du moins, mon opinion, et sur les principes et sur les choses : voilà pourquoi la *Voix du Peuple* a repoussé sa candidature.

Ce qu'a fait ensuite M. de Girardin est, qu'il me permette de le lui dire, une mauvaise action. Il s'en apercevra plus tard, lorsque le ressentiment populaire, une fois assouvi, aura fait place à la froide raison, et que la nuit du 14 avril, où les délégués du peuple rejetèrent la candidature de Dupont (de l'Eure), aura produit ses conséquences.

Sur tous ces points, Monsieur le rédacteur, comme sur ma prétendue jalousie, vous êtes aussi bien renseigné que moi-même; et si j'ai le malheur d'être complétement séparé de

vous quant aux idées, je ne doute pas le moins du monde qu'au fond de votre cœur vous ne rendiez hommage à la loyauté de la *Voix du Peuple*, ainsi qu'à la mienne. Qu'est-ce donc qui vous pousse, après coup, à réveiller une controverse désormais sans objet? Il faut que je le dise, pour l'édification complète du public, d'autant mieux que vous ne m'estimeriez pas, si je vous laissais croire que je suis dupe.

Ce qu'a voulu la *Démocratie pacifique*, par sa ridicule diatribe, c'est d'entretenir, c'est de propager parmi les prolétaires l'idée, déjà ancienne, que la démocratie socialiste n'a pas de plus grands ennemis, d'interprètes plus dangereux et plus perfides que le citoyen Proudhon et les rédacteurs de la *Voix du Peuple*.

C'est dans ce but qu'à propos de la candidature de M. de Girardin, qui, à vous entendre, eût été adoptée sans la *Voix du Peuple*, vous rappelez que c'est moi qui, en produisant une liste de candidature, aurais empêché le succès des élections du 8 juillet.

Mais, Monsieur, si vous êtes si bien renseigné sur cette fameuse liste, pourquoi ne dites-vous pas qu'elle eut pour complices la plupart de mes co-détenus? qu'elle fut écrite dans la chambre de M. Allyre Bureau, l'un de vos gérants, sous la dictée de M. Toussenel, l'un de vos disciples, en présence de M. Vidal, l'un de vos amis, dont le nom figurait sur ladite liste, à côté de celui de M. de Girardin?

Pourquoi, si c'était là un acte de scission condamnable, M. Allyre Bureau l'a-t-il, au moins tacitement, approuvé? pourquoi ne l'a-t-il pas dénoncé sur l'heure, et le lendemain?

Pourquoi M. Vidal a-t-il accepté cette candidature scissionnaire?

Pourquoi M. de Girardin s'est-il empressé de publier une liste, monument de trahison contre la République démocratique et sociale?

Pourquoi, depuis lors, à chaque fois que l'émission de cette liste m'a été reprochée, ni M. Toussenel, ni M. Vidal, ni M. Allyre Bureau, je ne parle pas des autres, n'ont-ils jamais revendiqué leur part de responsabilité? Pourquoi ne sont-ils pas venus faire connaître les raisons qui nous dirigeaient tous alors, et justifier mon individualité sottement calomniée? Pourquoi? Ah! c'est qu'il est commode d'accepter sous bénéfice d'inventaire une initiative dangereuse, en se réservant de la désavouer si le succès fait défaut. C'est que le courage est chose rare, surtout quand il a devant lui pour adversaires le soupçon et l'impopularité.

Je n'en dirai pas davantage. Vous avez voulu, en rappelant les élections manquées du 8 juillet, me rendre responsable de la défaite possible du 28 avril. Je vous remercie de cette charitable attention. J'ai promis d'accepter sans discussion le candidat du comité : je l'accepte et ne le discute pas. Je me flatte même que l'honorable M. Eugène Sue saura donner à sa candidature la signification que j'eusse voulu donner à celle de Dupont (de l'Eure). J'en ai pour gage la lettre, restée inédite, dans laquelle le grand romancier se déclarait, dit-on, prêt à renoncer à la candidature en faveur de l'ancien président du gouvernement provisoire.

En tout cas, le temps ne me manquera pas pour dire toute ma pensée, et sur le conclave, et sur le candidat, et sur l'élection. Vous ne perdrez rien pour attendre. Quant à présent, je me tais.

Je suis, etc.

(N° 198. — 18 avril 1850.)

La lettre suivante a été adressée à la *Démocratie pacifique* en réponse à une lettre du citoyen Toussenel au citoyen Proudhon :

Mon cher Toussenel,

Pour infirmer la récrimination que j'élève relativement à la liste de candidatures du 8 juillet 1849, et donner plus de poids à votre redressement, vous arguez de mon défaut de mémoire. C'est dommage qu'en accusant mes souvenirs, les vôtres vous trompent si cruellement. Vous dites, par exemple, que la liste

publiée *au nom des détenus politiques de la Conciergerie*, ne vous fut révélée, à vous et à vos amis, que *par son insertion dans la* VOIX DU PEUPLE. Comment cela pourrait-il être, si la *Voix du Peuple*, dans laquelle vous me faites écrire en juillet, ne parut que trois mois plus tard, en octobre?

Il est possible, puisque vous l'affirmez si pertinemment, que le citoyen Allyre Bureau n'ait pas habité la Conciergerie lors de la formation de cette liste. J'ai voulu vérifier le fait sur les registres d'écrou, et il se trouve précisément qu'aucun détenu politique de cette époque n'a laissé trace de son passage à la Conciergerie. Tous étant censés au *dépôt*, leurs noms ne pouvaient, m'a-t-on dit, être portés au registre. Mais ce qui est sûr, que j'affirme et maintiens, malgré votre dénégation, et en vous renvoyant le reproche de manquer de mémoire, c'est que c'est bien vous-même, citoyen Toussenel, qui avez dicté les noms des candidats à mon ami Langlois, encore vivant pour en rendre témoignage, et cela dans la cellule occupée depuis, sinon alors, par le citoyen Allyre Bureau. Un témoin manque, mais le fait subsiste, et je l'affirme.

Du reste, votre épître ne détruit aucune de mes allégations.

J'ai envoyé la liste, non pas en mon nom, mais *au nom des détenus politiques de la Conciergerie*, au journal la *Presse*, qui l'a publiée immédiatement.

Cet envoi a été fait le mardi 3 juillet, et communiqué sur-le-champ au comité des journalistes, qui a été appelé à en délibérer. Ce n'est que le jeudi que, devant la persistance du comité électoral, la liste de la Conciergerie, qui d'abord avait été accueillie par les rédacteurs de journaux, fut par eux abandonnée.

Pourquoi, dans l'intervalle, les détenus politiques *au nom desquels*, entendez-vous? cette liste avait été composée, dictée par vous, écrite par Langlois, dans la cellule occupée alors ou plus tard par le citoyen Allyre Bureau, et finalement envoyée par moi, n'a-t-elle pas été par vous TOUS désavouée? Pourquoi avez-vous tous gardé le silence?

Pourquoi ensuite, après la déclaration du comité électoral, n'avez-vous point écrit pour retirer votre liste, je dis VOTRE, parce qu'elle exprimait votre pensée autant que la mienne, et adhérer à celle du comité? Était-ce à moi, votre mandataire, de rétracter seul un acte collectif, une résolution dont je n'étais que l'organe? Entre le jeudi et le dimanche, il s'est écoulé deux jours pleins ; pourquoi, TOUS, vous êtes-vous tus?

Vous donnez à entendre qu'en agissant de la sorte, vous et nos co-détenus, vous usiez d'indulgence à mon égard, et que c'est à l'intervention personnelle de vous, Toussenel, que je serais redevable de ce bill d'indemnité. En vérité, citoyen, si j'ai peu de mémoire, vous avez en revanche beaucoup d'imagination. Qui donc pourra croire que vous ayez été conduit par de semblables motifs, quand il est démontré (voyez la *Presse*) que cette fatale liste était précédée d'une lettre d'envoi, *au nom des détenus politiques de la Conciergerie?* Avaient-ils besoin d'indulgence envers eux-mêmes? ou si la considération de ma personne leur était plus chère que leur dignité, que leur devoir? Car, à supposer qu'il en eût tant coûté à leur amitié pour moi, de rétracter une œuvre que je déclarais hautement leur être commune avec moi, de pareilles considérations devaient-elles prévaloir dans leur conscience, sur l'intérêt infiniment plus grave de la démocratie?...

Allons, citoyen Toussenel, un peu de courage vous-même et de bonne volonté! Et puisque vous avouez déjà que la liste du comité nous avait paru, à tous, détestable, déclarez franchement que, dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, de grands citoyens ont voulu essayer leur influence sur le peuple, — ils étaient prisonniers, ils étaient victimes; — mais qu'aucun d'eux n'osant prendre l'initiative d'une telle proposition, ils furent charmés tous de trouver en moi un homme assez hardi pour se faire l'interprète de leurs sentiments, et qu'aujourd'hui, avec une magnanimité rare, ils me renient! Dites cela, et vous serez dans l'éternelle vérité sur les partis et sur les hommes.

Au surplus, il est dans ma destinée d'être sans cesse le boute-en-train des idées et résolutions qui peuvent le plus efficacement servir la cause démocratique et sociale, et de jeter de la sorte, dans notre intelligent parti, le trouble, la division, la désorganisation. Il y a tant de gens capables, à qui mes idées troublent la cervelle! tant de patriotes, que l'émulation du dévouement tient en perpétuelle alarme! tant de chefs d'école, que la fidélité à leurs idées rend si sévères sur les miennes!...

Mais c'est un sujet que nous aborderons plus tard, à la grande édification, je vous en préviens, de la bourgeoisie et du peuple. Pour le quart d'heure, nous ne devons songer qu'à défendre énergiquement, d'un commun effort, l'œuvre du comité démocratique et social, la candidature d'Eugène Sue.

Faites votre devoir, citoyen Toussenel, comme je ferai le mien : et prenez garde que le trop d'esprit est souvent pire que

la mauvaise foi et la maladresse. Je pourrais en ce moment vous en citer plus d'une preuve.

Je vous souhaite intelligence et abnégation.

P.-J. PROUDHON,

Un socialiste qui ne doit rien, ni à Saint-Simon, ni à Fourier, pas plus qu'aux jésuites.

(N° 199. — 19 avril.

ÉLECTION DU 28 AVRIL

A LA BOURGEOISIE PARISIENNE

Eh bien! voterez-vous pour M. Leclerc, pour M. Fernand Foy, candidats ballottés de l'*Union réactionnaire*, ou pour M. Eugène Sue, candidat de la démocratie sociale?

Voterez-vous la guerre civile, ou la concorde? La guerre civile! mais qui donc aujourd'hui la ferait pour vous? Où trouveriez-vous une armée? quels seraient vos soldats?

L'armée! la voilà faite socialiste, depuis le premier jusqu'au dernier homme. L'armée! elle a reçu le baptême démocratique dans les eaux de la Maine. Un bataillon de cette jeune et brave armée a été englouti, parce qu'on l'envoyait en Afrique; parce que, pour aller en Afrique, on lui faisait prendre un détour parce que ce détour avait pour prétexte de le soustraire aux salutations fraternelles des républicains d'Angers.

Oh! à Dieu ne plaise que nous accusions d'une atroce perfidie les hommes du pouvoir! Ils déplorent, nous le savons, avec amertume, cette épouvantable catastrophe! Mais en est-il

moins vrai que l'aveuglement de la politique engendre l'infortune dans les actes, et que l'infortune du gouvernement lui est toujours imputée à crime?

L'Église catholique a sa légende des *Quarante Martyrs* : c'étaient quarante soldats chrétiens, que la réaction impériale fit périr, en les exposant tout nus, pendant une nuit, sur un étang gelé.

Le socialisme aura aussi sa légende, non pas des *quarante* mais des *Quatre cents martyrs*; car il y a progrès en toute chose. Ce sont quatre cents jeunes soldats que la réaction royaliste voulait punir, par une campagne disciplinaire, de leur dévouement à la République, et qui se sont abîmés, marchant au pas, colonne serrée, sur le pont fragile de la Maine.

Est-ce donc assez de sang? assez de cadavres? faut-il encore un supplément aux hécatombes de juin?

Mais encore une fois, ce supplément, qui donc le fournira,

Sera-ce le peuple, exalté jusqu'au délire contre ses persécuteurs, et qui ne demande peut-être, qu'à courir aux armes? le peuple qui accuse de mollesse et de trahison ceux de ses amis qui osent lui parler encore de prudence et de mansuétude. Ah! il faudrait que vous fussiez vingt fois plus forts qu'en juin pour vaincre le peuple.

Sera-ce l'armée décimée sans combat, pour ses tendances républicaines, par un simple ordre de route?

Sera-ce la population des campagnes, écrasée d'impôts, pressurée par l'usure, prête à se lever en masse contre les collecteurs et les usuriers?

N'en doutez pas, bourgeois! Si vous voulez du sang, c'est à vous-mêmes que vous devez le prendre, ce sont vos veines qu'il faut ouvrir. Vous n'avez plus de défenseurs, ni dans le peuple, ni dans l'armée, ni chez les paysans.

Depuis vingt-deux mois, celui qui vous parle n'a cessé de vous crier *Réconciliation!* C'était un acte de courage, au lendemain de la bataille de juin : aussi il en fut puni. Le gouvernement d'alors, croyant vous servir, le condamna, le diffama. — C'est encore un acte de courage aujourd'hui : mais les temps sont changés. Ce n'est plus la bourgeoisie qui le poursuit de sa haine; c'est le peuple qui le flétrit de ses soupçons; le peuple relevé de sa défaite, le peuple discipliné et qui sent sa force; le peuple excité par des hommes qui, comme ceux qui vous gouvernaient alors, ne veulent entendre parler ni de réconciliation ni de pardon.

Plus d'hésitation : il y a péril, péril extrême pour vous, bourgeois. Ne marchandez pas l'alliance populaire, tandis qu'elle

vous est offerte : demain, c'est vous qui la demanderez ; et alors, il vous sera répondu comme à Louis-Philippe et à Charles X : *Il est trop tard !*

Votez avec le peuple, votez avec l'ouvrier, votez avec le prolétaire : car, je vous le dis, et je le sais, et je le savais, il y a vingt-deux mois, quand je prenais seul sa défense : le prolétaire, c'est la FORCE !

Que les exclusions prononcées par le comité démocratique-socialiste ne blessent point vos amours-propres, n'affligent pas vos sympathies. Là où vous voyez de la passion, de la colère, il y a aussi de la franchise et du cœur. Ne prenez pas les éclats de la souffrance pour les signes du ressentiment. N'accordez pas plus d'importance qu'elles n'en méritent aux rivalités d'influence, aux jalousies de sectes, aux petits intérêts de personnes et de coteries, qui, là comme ailleurs, font tache et ombre à la conscience, à la dignité humaine.

Que vous importent nos querelles ? Nous voulons la République, libérale avant tout et protectrice ; nous ne vous montrons tant d'acharnement les uns contre les autres que par dégoût des personnalités exorbitantes et haine de tout arbitraire. N'est-ce pas le suffrage universel qui, en définitive, décidera tout ?

La candidature d'Eugène Sue est sortie du conclave démocratique-socialiste, comme l'expression spontanée de sa conscience. Ce n'était pas elle qu'appuyaient les influences de droite et de gauche. Eugène Sue est le produit d'une transaction : il ne peut être que le symbole d'une transaction.

Bourgeois de Paris, acceptez cette candidature, et vous sauvez votre repos, votre honneur, vos libertés, vos fortunes.

Acceptez-la, vous dis-je, et si surprenante qu'elle paraisse au premier abord à l'Europe attentive, elle deviendra bientôt par l'union de la bourgeoisie et du peuple, l'acte de la plus haute raison, la base d'une politique nouvelle, le gage de la paix et de la prospérité publiques.

P.-J. PROUDHON.

(N° 201. — 21 avril.)

PROTESTATION

DU CITOYEN P.-J. PROUDHON

D'après la loi et les règlements, tout individu condamné à la peine de l'emprisonnement pour une durée qui excède un an, peut être transféré dans une maison centrale.

Jusqu'à présent cette disposition était restée inappliquée vis-à-vis des détenus politiques pour délit de presse; et l'on avait vu, sous la monarchie, des condamnés à plus de cinquante années de prison rester à Paris, près de leurs amis, de leurs affaires, de leurs familles.

C'était une tolérance que les mœurs, l'opinion imposaient, et qui semblait acquise aux écrivains.

Pour la première fois, le ministre, en m'envoyant à Doullens, sort de l'exception. Rigoureusement, il est dans le droit: aussi, je ne l'accuse pas. Est-il également dans l'équité, surtout dans la raison? Je le nie.

Après la mise au secret que je subis pendant sept jours, et ma translation de Sainte-Pélagie à la Conciergerie, comprenant que vis-à-vis du pouvoir la parole m'était à peu près interdite, je pris, vis-à-vis de M. le préfet de police, l'engagement de m'abstenir de toute critique des actes du gouvernement. C'était plus que je ne devais; je le crus nécessaire à ma sécurité. Ai-je manqué à ma parole? C'est contre cette imputation que je proteste.

Hier, je publie dans la *Voix du peuple* un article sur les élections : est-ce là une attaque contre le pouvoir? est-ce que le suffrage universel lui appartient? Les élections sont les assises populaires où le gouvernement paraît en rapporteur, non en juge: pourquoi me défendrait-il de parler?

Je recommande une candidature, non pas opposée au gouver-

nement de la République, mais aux vieux partis qui déchirent la République. Les candidatures sont-elles du gouvernement ou du peuple?

Cette candidature que je préconise, je l'appuie sur des motifs de réconciliation et de paix; je prêche pour elle le pardon des injures; je fais acte d'une modération si grande et si méconnue, hélas! que je suis signalé pour ce fait aux soupçons populaires. Le gouvernement a-t-il le droit de m'empêcher de parler de paix? Est-il établi pour fomenter la guerre civile, la discorde?

Pour augmenter l'horreur des haines entre les citoyens, je m'empare d'une catastrophe déchirante, et qui, après quarante-huit heures, me bouleverse encore l'esprit et les sens. Je la montre comme la conséquence de ces haines fatales, contre lesquelles je proteste depuis vingt-deux mois. Je n'accuse pas le gouvernement, à qui il appartient de diriger comme il entend les corps de troupes; je déplore l'influence à laquelle il est soumis, la pression qui s'exerce à son égard, et sur laquelle les électeurs vont être appelés à prononcer souverainement. Au fond, je demande que le pouvoir secoue la servitude qui l'accable, comme je supplie les citoyens de déposer leurs rancunes : où est le parjure? où est le crime? Le gouvernement est-il le gouvernement d'un parti, ou le gouvernement de la République? Est-il tenu d'obéir à des influences atroces? Est-ce l'offenser que de lui dire : Brisez ce joug, ce joug infâme!

On dira peut-être que, tout en déplorant l'épouvantable submersion de quatre cents de nos frères, j'ai voulu, indirectement, insinuer que le pouvoir en était la cause volontaire, qu'il y avait ici plus que maladresse, qu'il y avait une infernale machination. Il faut qu'ils aient l'âme bien noire, ceux qui me prêtent la pensée d'une telle calomnie.

Non, encore une fois, je n'accuse pas le pouvoir; je déplore l'influence malheureuse qui le subjugue, influence qu'il déteste autant que nous peut-être, mais influence qu'il seconde, avec complaisance et dans des vues que je ne qualifie point, que je n'approfondis pas.

Ah! j'ai trop défendu la liberté, la justice, la modération, le progrès. Je devais voir mon œuvre de vingt-deux mois brisée par le désaveu, par les malédictions des partis extrêmes; je devais être victime du dévouement le plus éclairé, le moins fanatique, dont un citoyen ait jamais donné l'exemple.

Prolétaires, à qui je ne parlerai plus, souvenez-vous que par ce mot : *Réconciliation des classes*, je n'entendais pas seulement la fusion des cœurs, le retour à la sympathie, à l'affec-

tion réciproque; j'entendais tout un système de solution de problèmes économiques; je voulais la révolution, non point par un écart, mais par le développement philosophique des institutions et des lois.

La science sociale, selon moi, n'est point la science d'une organisation sans antécédents; — c'est la science du développement, du progrès.

Les solutions qu'elle fournit ne font aucune distinction du prolétaire ni du bourgeois; elles embrassent indifféremment tous les intérêts, toutes les classes; elles sont au-dessus des antagonismes, absolues comme la vérité même.

C'est là le sens profond de cette *réconciliation* que je vous prêchais, au risque de vos méfiances, et de la déconsidération de mes idées comme de ma personne.

Prolétaires, bourgeois; je remplissais un devoir difficile; je faisais une tâche amère. J'ai bu, jusqu'à la lie, présenté tour à tour par des mains qui se repoussaient, le calice d'amertume. Le pouvoir m'arrête dans mon œuvre : je lui pardonne.

Adieu, je succombe sans peur et sans reproche.

(N° 2. — Juillet.)

AUX CITOYENS

Ledru-Rollin, Charles Delescluze, Martin Bernard et consorts, RÉDACTEURS DU *PROSCRIT*, A LONDRES

Conciergerie, 20 juillet 1850.

Citoyens,

J'espérais, après avoir donné tant de gages à la cause de la Révolution; après avoir, autant et plus que vous, porté le poids du jour et de la chaleur, dans cette lutte où la démocratie est engagée depuis trente mois; après avoir engagé pour trois ans ma liberté, j'ai presque dit mon libre-arbitre; après m'être vu tour à tour saccagé dans le journal que je dirigeais, frappé dans mes amis et mes collaborateurs, consigné, transféré, mis au sequestre, traduit devant la cour d'assises, poursuivi jusque dans mon imprimeur : j'espérais, dis-je, obtenir, sinon votre amitié, à laquelle je n'ai jamais cru, au moins votre tolérance. A défaut de sympathie, mes états de service, la dignité républicaine, vous interdisaient à mon égard toute récrimination. Car, vous le savez, dans la condition qui m'est faite, la polémique est difficile; je n'ai pas, comme vous, mes coudées franches.

Il paraît que j'ai trop présumé de vos sentiments. Les idées socialistes vous pèsent; l'influence qu'elles exercent vous irrite; les noms qu'elles ont rendus populaires vous importunent. Vous regrettez votre profession de foi de 1848; ce masque de socialisme, sous lequel vous vous êtes présentés aux électeurs du 10 décembre et du 13 mai, vous le rejetez avec impatience et dégoût. Vous accusez de vos mécomptes

les *utopistes* et les *sectaires*, qui, *par folie ou trahison*, *ont jeté la Révolution hors de ses voies*, *soit en l'exagérant*, *soit en la déshonorant*. Vous me dénoncez notamment comme le chef et le prototype de ces *esprits orgueilleux et funestes*, de ces *hommes de malheur*, *nouveaux hébertistes*, *courtisans de Louis Bonaparte*, *ferrailleurs d'idées*, *qui*, *de négation en négation*, *en viennent à se nier eux-mêmes*; et là-dessus, vous vous écriez : Peuple, reviens à nous; Peuple, hâte-toi de rentrer dans la tradition révolutionnaire!... Vous voulez, cela saute aux yeux, racheter votre exil par votre *peccavi*; et c'est afin de couvrir cette volte-face, que vous essayez de rendre le Peuple complice de votre conversion.

Tranquillisez-vous, citoyens, votre repentir ne sera pas sans fruit : on finira par avoir pitié de vous. Dès que vous n'êtes plus socialistes, la contre-révolution vous réclame : elle sait, d'ailleurs, à quoi s'en tenir sur vos démonstrations de jacobinisme. La royauté, à ses yeux, n'est plus qu'une question secondaire, qui ne suffit point, en face de l'ennemi, à établir une ligne de démarcation entre les hommes de la veille et ceux du lendemain. Or, l'ennemi, ce n'est pas vous, évidemment, ce sont les socialistes, les anarchistes, les hébertistes, les athées!... Rentrez donc au bercail de la politique honnête et modérée, grands entrepreneurs de révolutions; votre place est à l'avant-garde des vieux partis, à la tête de cette armée dont les orléanistes forment la gauche, les légitimistes la droite, et les jésuites le centre. Revenez à l'ordre, dont vous fûtes de tout temps les premiers et les plus énergiques défenseurs; mais qu'aviez-vous besoin, en signant votre *pronunciamento* anti-socialiste, de prendre pour bouc émissaire le citoyen Proudhon? Ne pouviez-vous, illustres convertis, abjurer vos erreurs, sans calomnier l'infidèle? Que ne laissez-vous l'endurci dans son endurcissement? Si le diable et l'enfer sont nécessaires à la gloire de Dieu, les élus n'ont pas le droit de maudire leurs frères réprouvés.

Sans doute, vous n'avez pas cru que votre factum passerait sans réplique, ni vos exhortations prétendues révolutionnaires sans contrôle. C'est bien le moins que nous prenions avec vous cette licence, en attendant que vous nous envoyiez rejoindre Hébert et le *Père Duchêne*. Voyons donc quelles grandes idées, quelle politique sublime vous apportez au peuple français, à cette démocratie européenne, dont vous vous dites les organes. Votre programme, écrit du style le plus comique, se divise en deux parties et dix articles, comme le décalogue. Je cite textuellement :

« 1. *Politique extérieure : Guerre aux rois, fraternité des peuples.* »

Tel est votre premier et votre plus grand commandement. Certes, vous ne vous êtes pas ruinés en frais d'invention : vous n'avez eu qu'à copier la rubrique de 93. Malheureusement, ces quatre mots, qui faisaient frissonner nos pères, et les lançaient par millions sur les champs de bataille, n'excitent plus que le sourire des contemporains. Savez-vous pourquoi?

C'est que le monde a vu que la guerre aux rois et la fraternité des peuples, avec le systèmes économique existant, étaient un non sens; c'est que la royauté n'est autre chose que la clef de voûte de l'ordre social qu'il s'agit de réformer, et que vous vous obstinez à défendre; c'est enfin qu'après les guerres de dynastie nous aurons les guerres de races, aussi longtemps que le problème social, ce problème, dont vous détournez les yeux, n'aura pas été résolu.

Que nous parlez-vous donc de guerre aux rois et de fraternité des peuples, quand vous ignorez le premier mot des questions économiques? Les rois, entendez-vous, ne sont que la conséquence légitime, l'expression nécessaire de l'organisme social que vous soutenez, que du moins vous ne désavouez pas. A l'exemple de nos pères, dont l'erreur en cela fut du moins excusable, vous prenez à rebours la révolution : vous cherchez la réforme sociale dans la réforme politique, ne voyant pas que l'institution politique est le produit du système économique. Aussi, votre démocratie n'est toujours que de l'absolutisme : votre république universelle, le pastiche de la monarchie universelle.

Là est votre incurable illusion et la source de votre politique détestable. Un simple traité d'union douanière avec la Belgique résolvait, tout en respectant l'indépendance du peuple belge, la question si grave de notre frontière du Rhin. Au lieu de cette solution économique et socialiste, vous n'avez su imaginer rien de mieux que votre ridicule expédition de Risquons-Tout. C'est ce que vous appelez de la politique révolutionnaire!

« 2. *Au dedans, notre programme est celui de la Révolution. C'est la République; c'est-à-dire l'homme dans toute sa dignité et en possession de lui-même; l'homme fort de la nourriture de l'esprit et de la nourriture du corps.* »

Il faut avouer que voilà une drôle de définition! Toutefois,

on ne saurait lui refuser un mérite incontestable, c'est qu'elle ne vous compromet point. En fait de manifeste démocratique, comme de programme ministériel et de discours de la couronne, l'essentiel est de parler, et de ne rien dire. Sous ce rapport, votre second article remplit parfaitement votre but.

« 3. *C'est le suffrage universel, direct, s'exerçant toujours et révoquant le pouvoir à son gré.* »

Nous savions cela : sur chacun de ces points, tout le monde est d'accord. Mais, depuis deux ans et demi que fonctionne le suffrage universel, les idées ont marché, et la question a fait un pas. On se demande : la raison du peuple est infaillible ; le suffrage universel, au contraire, tel du moins que le gouvernement provisoire, et l'assemblée constituante après lui, l'ont organisé, est sujet à errer, par passion, fanatisme, abus d'influences, etc. Nous en avons été tous témoins, et les résultats en ont été déplorables. Comment donc faire, pour que le suffrage universel, organe d'une raison infaillible, l'exprime fidèlement ? Le moyen, s'il vous plaît, de rendre le suffrage universel plus exact et plus véridique ?

« 4. *C'est le droit au travail.* »

Cet article encore ne contient rien de neuf et qui satisfasse les légitimes exigences de l'opinion. Qui voudrait être sévère, vous dirait même que le droit au travail, affirmé de la sorte, sans explication, n'est qu'un leurre de charlatans politiques, une véritable mystification de démagogues. Ce n'est rien de promettre le droit au travail : la question est de savoir comment, avec le respect des propriétés, car vous entendez respecter les propriétés ; — avec la liberté du commerce et de l'industrie, car vous êtes partisans de la liberté industrielle et commerciale, de la liberté partout et toujours ; — avec la liberté de s'associer et de ne pas s'associer ; car vous voulez l'association libre et non obligatoire ; — avec la réduction progressive de l'impôt ; car vous voulez que l'impôt se réduise, que l'État se simplifie indéfiniment ; comment, dis-je, avec tout cela, le droit au travail deviendra une réalité. J'affirme, quant à moi, que le droit au travail ne peut se réaliser que par le développement de la propriété, de la liberté et de la concurrence, combinée avec la diminution du pouvoir et de l'impôt : or, c'est précisément ce qui semble impossible, contradictoire, aussi bien aux socialistes qu'aux économistes. Quelle est, là-

dessus, votre opinion? Le *droit au travail*, c'était bon à dire le lendemain de Février, c'est l'objet même de la Révolution; le but de la démocratie. Mais aujourd'hui, 20 juillet 1850, il n'est plus question du but, il s'agit des moyens. Après le *quid*, le *quomodo?* Où en êtes-vous?

« 5. *Le crédit.* »

Quoi! c'est là tout ce que vous avez à nous dire, un seul mot, le crédit! Vous qui avez stigmatisé l'infâme capital, vous n'avez pas le courage de formuler votre opinion sur la productivité du capital, car c'est en cela, et rien qu'en cela, vous le savez bien, que consiste son infamie. Vous n'osez dire si le crédit, organisé démocratiquement, doit être gratuit ou non! Vous n'avez pas un mot sur cette question de l'intérêt des capitaux, la plus grande, la plus révolutionnaire qui ait été soulevée dans l'ordre des intérêts matériels. En fait de crédit, vous vous en rapportez à la routine mercantile; comme en fait de politique étrangère, vous vous en tenez à la politique de 93. Ce n'était pas la peine, en vérité, de vous dire démocrates, et d'aller au Conservatoire. Allons! cédez la place à M. Thiers : il est plus que vous digne de porter le *drapeau rouge*.

« 6. *L'association volontaire.* »

Vraiment, je ne puis comprendre que des hommes qui ont joué, qui ont la prétention de jouer encore un rôle dans les affaires de leur pays, ramassent ces banalités de la plus impuissante démagogie. L'*association volontaire*! Eh! qui diable s'inscrira jamais en faux contre l'association volontaire! Tout ce que l'on demande, c'est qu'elle ne soit jamais forcée. Longtemps avant Février, il existait des associations d'ouvriers; tous les jours il s'en forme de nouvelles, malgré les tracasseries de la police, qui, dans ses folles terreurs, les prend quelquefois pour des sociétés secrètes. Parmi ces associations, toutes volontaires, les unes prospèrent, les autres languissent et se liquident; qu'est-ce que cela signifie? Qu'est-ce que cela nous apprend? Et que fait aux travailleurs, fort peu identifiés sur la matière, que vous leur promettiez, au nom de la République, l'autorisation de s'associer volontairement.

La question à résoudre, citoyens, question supérieure encore à celle du crédit, et sur laquelle le peuple invoque les secours de vos lumières, ce n'est point l'*association volontaire*, ce qui est presque aussi niais que le *travail volontaire*; c'est le mode de constitution de la société.

Je m'explique :

C'est un préjugé généralement répandu, que le principe d'association, plus largement appliqué, doit régénérer le monde, et qu'en lui est le problème de l'avenir. Mais là s'arrête l'hypothèse : la formule manque à la réalisation. Serait-ce la société universelle de biens et de gains, définie par le code civil, et si commune au moyen âge ; ou bien la société commerciale en nom collectif, en commandite, ou anonyme? Sera-ce seulement la participation, ou le secours naturel? Louis Blanc prend pour devise de l'association ouvrière : *De chacun suivant ses facultés, à chacun suivant ses besoins. De chacun à chacun*, cela se décline, comme la ballade de *Trissotin*. Êtes-vous pour la théorie du Luxembourg? Préférez-vous, au contraire, la formule triadique et mystique de Pierre Leroux ; ou la combinaison passionnelle de Fourier? Comment, enfin, car c'est le problème qu'ont essayé de résoudre, après le code civil et le code de commerce, tous les chefs d'école ; comment des travailleurs peuvent-ils librement et volontairement s'unir, de manière à conserver toujours leur individualité et leur indépendance, à exercer leur autorité et leur initiative, à ne répondre chacun que de leurs propres œuvres, à n'éprouver ni n'inspirer jamais ni jalousie ni mécontentement ; à produire tous ensemble la plus grande somme de valeurs, et avec le moins de frais possible? Voilà ce qu'ont besoin de savoir bourgeois et ouvriers ; ce que demandent à grands cris les associations parisiennes, engagées dans des difficultés inextricables. Et vous leur répondez comme Marphurius à Sganarelle : Associez-vous si vous voulez ; ne vous associez pas, si vous ne voulez pas ! Quels puissants réformateurs vous faites !

A présent, renversons la thèse.

Est-il bien certain que l'association, dans le sens légal et vulgaire du terme, aussi bien que dans toutes ses déterminations utopiques, soit une donnée de l'avenir ; qu'elle doive faire partie du programme de Février?

Est-il sûr que cette idée vague d'association, sous laquelle se cache la pensée secrète d'une dictature communiste, ne soit pas une conception anti-progressiste, une idée essentiellement contre-révolutionnaire?

A ce propos, écoutez ce que je m'en vais vous dire, et que vous me paraissez ignorer tout à fait. Je ne vous ferai pas de dissertation : je vous rapporterai seulement un fait.

Depuis environ quinze mois, tout le monde, en France, a été frappé du mouvement qui s'est opéré dans l'esprit des paysans. Le paysan, réactionnaire en juin 1848, après les prédications

du Luxembourg; réactionnaire encore au 10 décembre, tant qu'il crut que la Révolution avait pour but de rendre communes la terre, l'industrie, la famille, la consommation et le travail, le paysan est devenu révolutionnaire, le jour où le comité de la rue de Poitiers lui a appris, par ses petits livres, que le socialisme c'était le partage des biens. Ce jour-là, le paysan fut conquis à la Révolution; il devint l'espoir de la démocratie, la terreur de l'absolutisme! En effet, ce que demande le paysan, c'est la terre, la terre qui lui assure l'indépendance et la prospérité, la terre qui réalise pour lui le *chacun chez soi, chacun pour soi*. Le paysan est le moins communiste, j'ai presque dit le moins sociable des hommes. Aussi tandis que le législateur du Luxembourg élabore, dans le *Nouveau Monde*, ses plans de communauté agricole, où chacun sera contraint de travailler pour tous, sous la direction d'un ingénieur imposé par l'État, et d'après les articles d'un réglement imposé par l'Etat, les paysans, dans toutes les provinces, réclament une diminution de fermage, des baux de 50 et 99 ans; les plus exaltés parlent même de détruire les titres de propriété, ou, pour employer leur expression pittoresque, de *brûler tous les papiers*. Se peut-il, je le demande, une opposition plus radicale entre les tendances d'un peuple et les théories de ses prétendus réformateurs?

Et maintenant, dites-moi, qui donc ici est dans la tradition de 89 et 93, dans la vraie tradition révolutionnaire, du paysan qui, suivant une loi dès longtemps reconnue par la science économique, réclame des institutions à l'aide desquelles, sans spoliation ni bouleversement, la terre sera rendue aux mains qui la cultivent; ou des déclamateurs qui, sans nulle intelligence des besoins du peuple, l'entretiennent d'association volontaire, de communauté agricole et d'exploitation par l'État? Est-il clair, qu'une des plus grandes œuvres de notre siècle sera une révolution agraire, opérée en conséquence des idées de 89; et par cette raison même en opposition des idées babouvistes et communautaires! Et si la tendance la plus authentique du pays, en ce qui concerne le travail agricole, est la négation absolue des théories d'association actuellement en vogue, est-il possible d'admettre que ces théories reçoivent leur application dans le travail industriel?

Eh bien! vous qui, en reniant le socialisme, avez cru pallier votre apostasie en conservant dans votre programme cette énorme balourdise de l'*association volontaire*, que dites-vous de votre habileté? Comprenez-vous le danger qu'il y a pour des chefs de parti à improviser des formules de réforme? Et vous

croyez-vous toujours des hommes de révolution, parce que vous êtes maîtres passés en phrases creuses et en mots vides de sens? Allez donc à l'école du paysan.

« 7. *L'éducation gratuite et obligatoire.* »

Bon! M. de Montalembert et les ignorantins nous en offrent autant que vous. Que veulent-ils donc, si ce n'est que nous leur livrions nos enfants pour les élever à leur guise. Bien loin d'en exiger une rétribution, ils leur donneront encore des petits livres et des images. Croyez-moi, chers citoyens, sur cette question comme sur toutes les autres, vous êtes en retard avec l'opinion. *L'éducation gratuite et obligatoire*, de même que l'*association volontaire*, ne signifie plus rien pour nous. Ce qui préoccupe les esprits, ce ne sont plus les frais, c'est le régime des écoles. Osez dire, par exemple, avec Edgard Quinet, que l'enseignement doit être exclusivement civil, c'est-à-dire scientifique et professionnel, mais point du tout religieux; qu'en fait d'éducation, comme de gouvernement, le spirituel doit être séparé du temporel, ainsi que cela se pratique depuis longues années en Hollande, à la grande satisfaction des familles et de l'Etat. Osez, dis-je, avec l'auteur *d'Ahasvérus*, lancer cet anathème au catholicisme, et nous croirons que vous avez le souffle révolutionnaire. Alors, cette question résolue, nous vous en poserons d'autres, sur lesquelles nous appellerons de nouveau l'effort de votre génie.

« 8. *L'établissement d'un impôt unique, proportionnel et progressif.* »

Vous avez tellement l'habitude de parler sans réfléchir qu'il vous arrive à tous moments de débiter, sans vous en apercevoir, les plus pitoyables bévues. Comment avez-vous oublié que *proportionnalité* et *progression* dans l'impôt sont termes contradictoires et qui s'excluent réciproquement? Si la proportionnalité est de droit, la progression est une injustice, *et vice versa*; si l'une est vraie, l'autre est absurde : cela est d'une évidence logique, politique et mathématique.

Quant à l'*unité* de l'impôt, vous ne pouvez pas ignorer qu'elle dépend essentiellement de l'assiette de l'impôt : or, comme l'impôt ne peut, sans une inégalité choquante, être établi sur un seul objet, il en résulte que l'unité de l'impôt est tout simplement une chimère. Cela est démontré en économie politique, depuis le temps des physiocrates.

Ce qui est vrai, mais que vous n'aviez garde de dire, tant les idées vraiment révolutionnaires vous répugnent, c'est que l'impôt sur le capital, qu'on a proposé dans ces derniers temps de substituer à la plupart des autres impôts, et même à tous, n'est, au fond, qu'un procédé transitoire, un instrument d'émancipation et de révolution, excellent pour changer le rapport des fortunes et donner une direction nouvelle à l'activité industrielle, mais incompatible avec l'ordre de choses que la Révolution doit créer; qui, par conséquent, doit disparaître avec les entraves qui pèsent en ce moment sur la circulation des capitaux et des produits. Voilà ce que vous eussiez dit au peuple, si vous aviez eu plus de souci de lui donner des idées justes que de capter sa faveur en excitant son envie et en suspendant les menaces sur les fortunes patriciennes.

« 9. *L'abolition de tout monopole.* »

Sauriez-vous me dire quel est le sens que vous attachez à ces paroles? Avez-vous calculé la portée de ces deux mots : *tout monopole?* Avez-vous réfléchi que toute propriété littéraire, industrielle, agricole, commerciale, constitue, en fait et en droit, un monopole? que le privilége du sol n'est pas plus respectable, au fond, que celui de la boulangerie, de l'imprimerie, etc.? Songez donc, une fois pour toutes, que vous n'écrivez pas seulement pour la multitude peu sévère en matière de protocole; que vous êtes lus encore par les hommes de sangfroid, qui ont l'habitude de chercher la pensée dans le verbe.

Et voilà tout! Dix phrases dépourvues de sens, c'est ce que vous appelez votre programme : « le programme des idées mûres et qui se peuvent appliquer demain; le programme que, dans des temps meilleurs, la Montagne et la presse socialiste élaborèrent en commun! »

Puis, vous vous écriez :

« Peuple! ces biens, ils sont à toi, si tu veux! Mais à quelle condition? A la condition de redevenir révolutionnaire, de ne te plus laisser aller aux utopies, aux vaines paroles! »

Après quoi, vous flagellez l'une après l'autre la presse démocratique et la Montagne; et vous engagez le peuple à ne plus compter que sur son *intrépidité* et sa conscience.

Est-ce sérieux ce que vous venez de faire, citoyens proscrits? Quoi! c'est avec cela que vous comptez faire la guerre aux rois, apaiser les jalousies nationales, conjurer les guerres de races, établir la fraternité entre les peuples, constituer la

démocratie européenne! C'est ainsi que vous prétendez continuer la révolution et résoudre les problèmes du travail, du crédit, de l'association, de l'impôt, de la propriété, de l'État! C'est en vertu de ces belles conceptions que vous infligez le blâme à la presse et aux représentants, vos ex-collègues! C'est sur de pareils considérants que vous motivez votre deuxième appel aux armes!...

Appeler le peuple aux armes! Mais vous en êtes donc encore à savoir pourquoi votre manifestation du 13 juin n'a pas abouti, pourquoi elle ne pouvait aboutir? L'insurrection, sachez-le donc pour votre gouverne, l'insurrection, malgré toutes les déclarations et glorifications démagogiques, porte en soi quelque chose de défavorable, comme la guerre et le supplice; quelque chose qui fait que la conscience du peuple y répugne, et que les citoyens n'y vont qu'à contre-cœur. Et ce n'est pas une doctrine que je prêche, c'est un fait que je constate. L'insurrection n'a de succès qu'autant qu'elle réussit à se dissimuler. On dirait que le peuple, même dans la plus juste des causes, rougisse de se révolter. La révolution de 1830 s'est faite aux cris de *Vive la Charte!* celle de 1848 à celui de *Vive la Réforme!* Bien loin qu'il y eût dans ces cris rien d'insurrectionnel, c'était une protestation contre l'insurrection. La passion et l'entraînement peuvent ensuite convertir en révolution un mouvement qui, d'abord, n'avait rien que de pacifique et de légal : jamais on n'a vu l'insurrection de tout un peuple s'avouer dès le premier moment comme telle. Votre appel aux armes, proféré du haut de la tribune, a rendu l'insurrection impossible au 13 juin 1849, impossible au 31 mai 1850, impossible peut-être pour bien des années encore.

Et puis, il ne faut pas vous le dissimuler, le peuple, ainsi que la bourgeoisie, n'a nulle confiance en vous. Le peuple rit de vos pasquinades politiques et sociales; il vous a connus à l'œuvre; il a jugé la puissance de vos moyens et la fécondité de vos ressources; il a vu poindre, sous votre initiative, cette réaction que vous condamnez aujourd'hui, mais dont le principe est toujours vivant dans vos cœurs; il a senti que vous, qui parlez sans cesse de tradition révolutionnaire, vous aviez perdu le fil de cette tradition; il se convainc tous les jours, par la lecture de vos manifestes, que vous êtes aussi étrangers à ses aspirations qu'ignorants de la marche de ses idées et de la situation de ses intérêts; il sait, enfin, que vous n'êtes que des hommes d'autorité et de pouvoir, et pour rien au monde il ne se soucie de remettre une seconde fois ses destinées entre vos mains.

Tranquillisez-vous donc, et, quoiqu'il arrive, ne vous excitez pas le cerveau, ne vous échauffez point la bile. Acceptez, en toute résignation, le repos que vous fait l'exil, et mettez-vous bien dans la tête qu'à moins d'une transformation complète de votre esprit, de votre caractère, de votre intelligence, votre rôle est fini. La Révolution du dix-neuvième siècle est chose plus grave que vous ne paraissez le croire : c'est ce qui explique, dans notre brave et intelligente nation, cette attitude calme, ce système d'expectative qui vous révolte. Qu'est-ce, en vérité, que la loi contre la presse, devant la perspective d'une révolution agraire? Qu'est-ce que la mutilation du suffrage universel, devant cette question du crédit gratuit, devant cette négation de la productivité du capital, qui ôte toute réalité au principe propriétaire? La question révolutionnaire, elle est bien au-delà de la guerre de Rome, de la liberté des journaux et des restrictions du suffrage universel; elle est entre le principe de liberté, que vous n'avez jamais compris, et le principe d'autorité, que vous comprenez encore moins. La réaction n'est pas arrivée à son terme : après avoir éliminé tour à tour les socialistes, les seuls représentants de la Révolution, puis les démocrates de la *Réforme* et du *National*, puis les républicains modérés du *Siècle*, puis les parlementaires de la vieille opposition, elle est en train d'expulser encore les orléanistes du *Courrier français* et des *Débats*, avec les légitimistes de la *Gazette*, de l'*Opinion publique* et de l'*Union*. La réaction se résume aujourd'hui dans le *Pouvoir* et l'*Univers*, l'empereur et le Pape, Charlemagne et Grégoire VII. Il faut qu'elle aille jusque-là, sous peine de reculer; et si elle recule, elle tombe dans la Révolution.

C'est là aussi que l'attend le peuple. La réaction et la Révolution se définissent l'une par l'autre : les travailleurs, avec un instinct admirable, l'ont compris. Aussi, ne doutent-ils pas de la victoire. Grâce au ciel, l'esprit humain est plus que jamais indomptable, le peuple ingouvernable, le producteur inassociable. Que la Révolution vienne quand elle voudra, il n'y a plus de place pour les dictateurs, les gouverneurs, les exploiteurs, les directeurs : à chacun le travail; à chacun le capital et le gouvernement.

Voulez-vous donc, citoyens, servir encore votre patrie, travailler au progrès, contribuer au triomphe de la Révolution? Croyez-moi, devenez d'autres hommes. Mettez au crochet votre défroque parlementaire, rengaînez votre phraséologie, brûlez-moi ces vieux oripeaux du jacobinisme; étudiez la philosophie de l'histoire, de l'économie politique et du droit. To

nez, voulez-vous que je vous dise toute ma pensée! Je ne connais qu'un mot qui caractérise votre passé, et je saisis cette occasion de le faire passer de l'argot populaire dans la langue politique. Avec vos grands mots de guerre aux rois et de fraternité des peuples; avec vos parades révolutionnaires et tout ce tintamarre de démagogues, vous n'avez été jusqu'à présent que des *blagueurs*.

Salut et fraternité.

(N° 3. — 4 août.)

Aux Rédacteurs du PEUPLE *de* 1850.

Conciergerie, 3 août 1850.

Chers amis,

En refusant de s'associer à la polémique soulevée tout à coup entre les rédacteurs du *Proscrit* et moi, les auteurs de la lettre publiée par le *National* du 29 juillet, vos souscripteurs, ont usé d'un droit incontestable, je dis plus, ils ont fait acte de haute convenance. Loin de regretter cette démarche, il faut les en féliciter.

Quant à moi, je puis le dire, et je ne crains pas qu'on accuse ma bonne foi, jamais je n'eusse exercé de telles représailles contre des hommes qui souffrent, ainsi que moi, pour la République, si je n'y avais été forcé nominativement par la plus inconcevable aggression. En voyant les idées et les actes, qui nous sont communs à tous, attaqués, flétris dans ma personne; en voyant reproduire, sur nouveaux frais, des paroles tant de fois réfutées, et dont l'obstination a produit, selon moi, tous

les malheurs de la démocratie, j'ai cru qu'il était de mon devoir de rompre le silence, et, tout en vengeant ma propre injure, de rétablir, dans son intégrité radicale, l'idée de la Révolution.

Que vos lecteurs le sachent donc, et que les honorables représentants qui ont bien voulu encourager vos efforts, Michel (de Bourges), Boysset, V. Schœlcher, Ducoux, Bertholon et leurs amis en soient bien convaincus : l'article du *Peuple de* 1850, qui a soulevé de si vives inquiétudes, imputable à moi seul, ne s'adressait qu'au PROSCRIT, ou plutôt à l'esprit, à l'influence qu'il s'efforce de faire revivre; et votre intention, à vous, en publiant cet article, a été de fournir à un collègue, à un ami, le moyen de répondre personnellement à une attaque personnelle, nullement de jeter une sorte de défi au parti républicain.

Cette déclaration suffira, je l'espère, pour rassurer les démocrates de Paris et des départements, qui ont cru voir dans ma réponse le signal de nouvelles divisions. Nous ne sommes, qu'on l'entende une fois pour toutes, ni une académie, ni une secte. Nous sommes des républicains théoriques et pratiques, des républicains convaincus que, la Révolution de 1848 ayant son objet propre, son œuvre spéciale, ses lois à elle, elle doit avoir aussi sa politique et sa marche déterminée.

Salut fraternel.

(N° 23. — 20 septembre.)

A MONSIEUR E. DE GIRARDIN.

Conciergerie, 19 septembre 1850.

Monsieur,

L'article que vous publiez dans la *Presse* de ce matin, et qui, parmi de nombreuses citations du *Peuple* et de la *Voix du*

Peuple, en contient plusieurs revêtues de ma signature, semble provoquer de ma part une réponse. Je vais tâcher de vous la donner, courte et franche.

Je commence par vous déclarer que je partage entièrement la manière de voir des rédacteurs du *Peuple* sur la question controversée entre eux et vous; je vous avouerai même, sans que je veuille, pour cela, me rendre solidaire des épithètes sévères, dont vous vous plaignez aujourd'hui, qu'à mes yeux votre loyauté d'écrivain, votre habileté de publiciste, ont souffert dans tout ce débat une affligeante atteinte. Ne m'en veuillez pas pour vous le dire : je n'affirme rien, je ne crois rien; je doute seulement, j'ai peur.

Ne parlons plus de votre solution soi-disant pratique. Vous en faites vous-même justice dans ce paragraphe de votre article de ce matin :

« La révision de la Constitution, par voie d'interprétation de l'article 111, ne sera jamais qu'un expédient. »

Mais, ajoutez-vous :

« L'annulation de la Constitution, par application du principe de la souveraineté nationale, c'est ce principe lui-même en action.

« Qui pourrait raisonnablement hésiter à échanger une Constitution qui, de l'aveu du *Peuple*, n'existe plus que de nom, contre l'abrogation de la loi du 31 mai, laquelle aurait pour effet de restituer à cinq millions d'électeurs le droit de suffrage dont ils ont été dépouillés ? »

En vérité, je trouve la rédaction du *Peuple* bien complaisante, d'avoir discuté avec vous, huit jours durant, cette proposition, quand il lui suffisait de la question préalable pour la mettre à néant. Quoi! c'est vous, homme pratique; vous, homme à principes, qui avez conçu cette idée monstrueuse, destructive de toute justice, de toute dignité, de toute morale; c'est vous qui conseillez au peuple un compromis, une transaction entre son honneur et sa liberté!

Vous dites au peuple, parlant au nom du parti réactionnaire qui, du reste, ne vous a donné ni procuration ni mandat : Abandonne-moi encore la Constitution, et je promets de te rendre le suffrage universel! Que penseriez-vous d'un brigand qui, après avoir détroussé un voyageur, lui dirait : Tu vas me souscrire un billet de dix mille francs, et je te rendrai ton portefeuille?... Vous penseriez que ce scélérat use et abuse de la force jusqu'à la dérision, jusqu'à l'outrage. N'est-ce pas ce que vous faites?

Non, Monsieur, nous n'avons point à transiger sur la Cons-

titution, ni à faire trafic de notre droit de suffrage. Le suffrage universel nous a été volé, vous l'avez dit vous-même : votre devoir, et le nôtre, est de le revendiquer sans cesse, envers et contre tous, sans compensation aucune.

Que la contre-révolution achève, si elle peut, son œuvre de violence, et consomme son crime; qu'après avoir détruit le suffrage universel, elle détruise encore la Constitution : elle est dans son rôle. C'est le brigand qui, après avoir dépouillé le voyageur, après en avoir obtenu un blanc-seing, l'assassine par-dessus le marché, attendu que les morts seuls ne reviennent pas. Comprendrez-vous enfin que votre prétendue solution de principe n'est, comme le fait auquel il a l'air de porter remède, qu'un nouvel acte de spoliation, un outrage à la conscience publique?

Commencez par réclamer avec nous, de toute la puissance de votre talent de journaliste, de toute l'autorité de votre caractère de représentant, le droit qu'une politique passionnée et aveugle nous a ravi; — puis, cela fait, il vous sera loisible de poser la question de savoir s'il convient au peuple, rentré dans l'exercice de sa souveraineté, de se joindre à la contre-révolution pour appuyer l'abrogation, avant le temps, du pacte constitutionnel. Alors, seulement, je discuterai avec vous la légitimité et la convenance de votre proposition : jusque-là, permettez-moi de lui opposer purement et simplement la *question préalable.*

Non, quand tous mes amis politiques, quand la Montagne, quand le peuple entier, séduit par vos sophismes d'*utilitaire*, je n'oserais pas employer ici le mot propre, se lèveraient contre moi, et me condamneraient, je persisterais à repousser, comme ignominieuse, votre solution. Je m'écrierais : *potius mori quam fœdari :* plutôt la mort que la honte. Frappe, contre-révolution, torture, vole, assassine, fais ce qu'il te plaira de mon cadavre. Je ne trafiquerai point de mon droit; je ne briserai pas le monument de ma souveraineté sur la foi de mon tyran.

A présent, Monsieur, vous devez sentir que les prétendues contradictions que vous nous reprochez, au *Peuple* et à moi, ne m'embarrassent guère. Il ne s'agit point de ce que je pense, de ce que j'ai écrit de la Constitution : croyez qu'à cet égard je n'ai pas du tout changé de sentiment. La Constitution de 1848 n'est qu'un haillon, je le sais; mais, pour le quart d'heure, ce haillon couvre ma nudité; et vous voulez que je l'échange contre la promesse d'un chapeau! Si je refuse, vous

affirmez que je chicane, que je suis un homme inconstant, et d'un mauvais caractère. Quel drôle d'argument !

Rends-moi, larron, ce que tu m'as volé; laisse-moi prendre mes habits et mes armes : nous traiterons après, si tu veux. Mais je te défends de m'avilir.

Salut et fraternité.

N° 24. — 22 septembre.)

A MONSIEUR E. DE GIRARDIN.

Conciergerie, 21 septembre 1850.

onsieur,

Savez-vous ce qui produit en mon âme le doute pénible que ma franchise n'a pas hésité un instant à vous laisser entrevoir? C'est qu'avec cette habitude malheureuse de mêler sans cesse aux questions de droit pur vos pratiques industrielles, vous me placez, malgré que j'en aie, dans la nécessité de croire, ou que vous êtes aussi dépourvu de sens moral que de sens politique, ou que vous trahissez la cause que vous semblez défendre, en fournissant des moyens à celle que vous paraissez condamner. Entre un jugement qui accuse à la fois votre conscience et votre raison, et celui qui incrimine votre loyauté, quel parti voulez-vous que je prenne?

Vous ne répondez rien, absolument rien, à ma lettre d'hier: elle subsiste dans son intégralité, avec ses motifs, son principe, sa déduction. Tout ce que vous faites, ce matin, c'est de me reprocher que je n'ai pas moi-même été toujours fidèle aux maximes, que je vous oppose au nom de la démocratie; c'est qu'à une autre époque, le 24 février 1850, j'aurais proposé à M. Carlier, pour ma satisfaction particulière, une transaction pareille à celle que vous suggérez en ce moment aux républi-

cains. Si votre solution est honteuse, ma conduite, s'il faut vous en croire, l'aurait été encore davantage. Convaincu d'immoralité politique, vous vous efforcez de me faire partager la flétrissure qui pèse sur votre proposition : c'est tout ce que vous avez trouvé à me dire.

Retorsio non est responsio, disent les logiciens. C'est combattre en Parthe, ce n'est pas répondre. Quand j'aurais failli à mes propres principes, quand je me serais montré, une fois, dans ma vie privée, au-dessous de ma conscience politique, qu'est-ce que cela ferait à la question qui nous occupe, et que prouverait cette récrimination ? Je vous dirais avec le poëte : Condamnez mes œuvres, si elles vous paraissent condamnables; mais n'accusez pas ma foi. *Video meliora proboque, deteriora sequor*. La République ne peut être rendue solidaire des faiblesses du citoyen Proudhon.

Votre solution de principe est insoutenable en morale comme en droit ; je crois l'avoir prouvé. Vous vous défendez par une récrimination personnelle : vous reconnaissez par là même votre tort. La question est désormais vidée, jugée, tranchée. C'est ce qu'il m'importait avant tout de faire ressortir.

Maintenant ai-je failli, comme vous osez le dire, non sans quelque hésitation toutefois ? Suis-je un de ces hommes qui ont une morale pour le prochain, une autre pour eux-mêmes ; qui disent au peuple : Suis mes conseils, non mon exemple ? Puisque vous me mettez en jeu, eh bien ! j'en demande pardon aux lecteurs du *Peuple*, je ferai mon examen de conscience. Voyons si ma conduite d'il y a six mois était une infraction à la morale que je professe aujourd'hui, ou si plutôt elle n'en était pas la rigoureuse application. Kant a dit : *Agis de telle sorte, que chacune de tes actions puisse être prise pour règle générale*. Examinons si la lettre que j'ai écrite à M. Carlier, et qui afflige tant votre pudeur, mérite ou non l'approbation générale.

J'étais au secret, menacé d'y rester, aussi longtemps que je menacerais moi-même le gouvernement de ma polémique. J'ai dû céder à la force, consentir à ce que je ne pouvais pas refuser. C'est alors que j'ai écrit au préfet de police les paroles que vous rapportez, et dont je m'honore :

« Une simple transaction a plus fait pour mon repos que n'eussent pu obtenir toutes les plaintes, les imprécations et les cris. Ne sauriez-vous donc, par des moyens semblables, tirer notre malheureux pays de cette situation antagonique, au

lieu de résoudre, comme toujours, le problème de la liberté par une catastrophe? »

Et j'ajoutais :

« Je doute qu'une victoire remportée en ce moment sur le pouvoir par le souverain des barricades valût ce qu'elle coûterait, et je voudrais empêcher une collision. Malgré mon rigorisme, j'aimerais mieux devoir ma liberté à une amnistie qu'à une bataille. »

Quand je vous dis, Monsieur, que vous avez perdu le sens moral, croyez-vous que ce soit par le vain plaisir de me répandre contre vous en invectives? Vous ne dites pas un mot, vous ne citez pas un texte qui ne tourne à votre confusion.

Oui, j'ai TRANSIGÉ, puisque c'est là le mot dont je me suis servi ; j'ai transigé avec la police, dont je suis encore le prisonnier, mais sur quoi? Sur une chose licite, ou sur une chose défendue? Sur une faculté laissée à mon libre arbitre, ou sur un devoir d'obligation? Existe-t-il, dites-moi, une loi qui me fasse un devoir d'écrire ou de n'écrire pas? qui me force, à peine d'infamie, de collaborer au *Peuple*, ou de m'abstenir de cette collaboration? Ne suis-je pas libre dans l'exercice de ma pensée, comme dans le choix de mes études? Connaissez-vous un article du catéchisme démocratique et social qui me commande, au nom de l'honneur, de la probité, de la vertu, du droit éternel et républicain, de me consumer au sequestre où je ne puis rien pour ma cause, plutôt que de renoncer à polémiser contre le gouvernement?

Une transaction, il faut bien que je vous le dise, est un acte qui suppose un objet essentiellement licite, une cause morale. C'est une manière de compenser, — la loi, la dignité et la conscience sauves, — des prétentions contradictoires, mais qui, provisoirement au moins, sont également respectables.

Lorsque la justice de mon pays me frappe, à tort ou à raison, il n'importe, dois-je résister à la force publique, me faire traîner en prison par les gendarmes, ou bien, par une transaction entre ma conscience, qui me déclare innocent, et la conscience publique, représentée officiellement par le jury, qui me déclare coupable, écarter de moi toute violence, en me constituant volontairement?

Lorsque ensuite, une fois sous les verrous, je suis devenu le sujet de la pénitencerie, qui peut, suivant les cas, me priver de toute communication avec mes amis et ma famille, dois-je me mettre en révolte permanente avec l'administration qui me tient, ou bien par une nouvelle transaction entre mon

libre arbitre et la nécessité, sacrifier le plaisir d'écrire au devoir de communiquer avec mes amis et mes proches?

Allons plus loin. Le gouvernement provisoire a aboli la peine de mort en matière politique : c'est une transaction, aussi morale qu'humaine, qu'ont faite entre eux les partis, afin d'en éviter la peine à leurs prisonniers respectifs. Or, je suppose qu'aujourd'hui, par un nouveau décret tout à fait dans nos mœurs, l'Assemblée nationale déclare qu'à l'avenir il sera facultatif à tout condamné politique d'opter entre la détention dont le jugement du jury l'aura rendu passible, et la déclaration faite sur l'honneur de s'abstenir, pendant un temps déterminé, de toute participation à la lutte politique : ce serait encore une transaction. La trouveriez-vous immorale? Blâmeriez-vous le citoyen qui en revendiquerait le bénéfice? Condamneriez-vous Barbès, Raspail, Guinard, Ledru-Rollin, à la prison, à l'exil perpétuel, plutôt que de les engager à user de l'alternative que leur offre la loi? Qu'est-ce donc que la République, la morale, les principes, gagnent à ce qu'ils passent le reste de leurs jours en exil ou en prison?...

Vous, au contraire, pour qui tout est matière à transaction, le juste et l'utile, la dignité et le déshonneur, la souveraineté du but et la souveraineté du droit; — qui mettez en comparaison un homme au séquestre avec un parti libre, nombreux et organisé; une transaction sur une chose licite ou facultative, avec une transaction sur une chose réservée et obligatoire; vous proposez au parti républicain, quoi? de racheter une violation de la Constitution, en se rendant complice d'une autre violation! — De négocier l'abrogation de la loi du 31 mai, restrictive du suffrage universel, en déchirant le titre qui établit le suffrage universel! — De sortir de la situation vraiment critique, que nous a faite la réaction du 10 décembre, en nous reportant, par l'abolition de la Constitution, non pas au lendemain de Février, mais à la veille!...

Ah! Monsieur, il y a longtemps que nous sommes faits à cette tactique; et ce n'est pas d'aujourd'hui que nous vous connaissons. Vous jouez le rôle de ceux qui conseillaient à nos pères, en 92, après la prise de Longwy et de Verdun, de se recommander à la clémence du monarque, d'abolir tout ce qui avait été fait depuis le 10 août, et de revenir aux États-Généraux. A ces gens-là, la Convention répondait, par la bouche de Bazin : *La République ne traite point avec l'ennemi tant qu'il est sur son territoire.* Puis, on laissait les coalisés s'enfoncer dans l'Argonne; on livrait le combat de Valmy, on gagnait la bataille de Jemmapes. Quant aux prisonniers, ils étaient sous

la protection du droit des gens. Martyrs de la République, ils n'avaient plus, en se résignant, qu'à sauver leur dignité personnelle, et à accepter avec courage les sacrifices que leur imposait la dure nécessité de la guerre. La République ne prenait pas conseil de leur abattement, et n'insultait point à leur infortune.

Vraiment, je vous admire avec votre enthousiasme pour les transactions. Il n'y a pas longtemps que cette idée vous est venue. Lorsqu'aux élections d'avril, pour consolider de plus en plus, sur le terrain des idées républicaines, la réconciliation commencée le 10 mars entre la bourgeoisie et le prolétariat, nous proposions, mes amis et moi, au choix du comité électoral, la candidature de Dupont (de l'Eure), pourquoi repoussâtes-vous cette base de conciliation? Pourquoi fûtes-vous le premier à réchauffer la haine des vaincus de Juin contre les vainqueurs? Il n'y avait rien là, pourtant, qui pût blesser votre délicatesse de publiciste, votre susceptibilité d'honnête homme. Ce n'était point une transaction, comme celle que vous proposez, entre l'honneur et un faux semblant de réparation parlementaire; ce n'était pas une avance faite au pouvoir, une concession de la *Voix du Peuple* et de son directeur à M. Carlier : c'était une vraie réconciliation entre frères, au nom de l'idée qui les animait tous, et dans un but d'opposition formelle. La candidature de Dupont (de l'Eure) affermissait la République, faisait reculer la réaction, rendait impossible la loi du 31 mai. Pourquoi donc empêchâtes-vous cette transaction, irréprochable dans son principe, dans son objet, dans son fonds et dans sa forme, de s'accomplir? Dites-nous, l'homme aux transactions, pourquoi? Était-ce afin de vous réserver, cinq mois plus tard, la faculté de proposer, à la place de cette transaction si loyale, une transaction à double tranchant, empruntée à M. Dupin, l'exécuteur testamentaire de Louis-Philippe, qui l'a posée, dans son commentaire de la Constitution, comme pierre d'attente d'une restauration de la dynastie d'Orléans? Était-ce en conséquence de la profession de foi, que vous aviez faite cinq semaines auparavant, devant le comite électoral, lorsque, interpellé sur cette question : *La République est-elle au-dessus des majorités?* vous répondîtes que vous refusiez au peuple le droit de revenir à la monarchie *patrimoniale*, mais que vous ne pouviez lui dénier celui de revenir à la monarchie *constitutionnelle!* Vous qui avez rendu à la démocratie le signalé service de provoquer la loi du 31 mai, en faisant échouer la candidature de Dupont (de l'Eure), expliquez-vous enfin. Car, après m'avoir tant accusé de contra-

diction, il m'est avis que vous serez en peine de justifier celle-là.

Croyez-moi, Monsieur, abandonnez de bonne grâce votre seconde solution, et ne cherchez point à couvrir votre retraite par ces méchantes et sottes récriminations. Votre solution, prétendue de principe, est de la plus détestable immoralité : quant à ce qui concerne mes prétendues concessions, je me borne à vous rappeler qu'au moment où j'étais forcé de renoncer à toute discussion des actes du gouvernement, je créais cette candidature de Dupont (de l'Eure), qui faillit devenir, au jugement de tous les hommes politiques sérieux, le plus grand échec pour la réaction, et pour le ministère la plus redoutable protestation.

Je vous salue, Monsieur, sincèrement.

P.-J. PROUDHON.

INTÉRÊT ET PRINCIPAL

(ARTICLES EXTRAITS DE LA *VOIX DU PEUPLE*)

AVERTISSEMENT

La question de la *gratuité du crédit* a été, dans le journal la *Voix du Peuple*, à la fin de 1849 et au commencement de 1850, entre P.-J. Proudhon et Frédéric Bastiat, l'objet d'une discussion restée célèbre, et qui, loin d'avoir rien perdu de son actualité, obtiendra peut-être quelque jour un retentissement plus grand encore que lors de sa première apparition.

Nous avons rassemblé, et nous publions ici dans leur intégrité, les pièces du procès agité entre deux hommes qui différaient de vue et d'opinion sur le point en litige, mais qui se rapprochaient autant au moins par la sincérité de leurs convictions et la dignité de leur caractère que par la noblesse et l'amplitude de leur intelligence. Le procès débattu entre eux au sujet de l'*intérêt* ou *loyer* des capitaux n'est pas encore jugé : il attend la décision de l'avenir.

Voici en quels termes Proudhon inaugura la discussion dans le n° 43 de la *Voix du Peuple :*

« Paris, 12 novembre 1849.

« Nous publions aujourd'hui un premier article de M. Frédéric Bastiat, représentant du peuple, et l'un des économistes les plus distingués de notre pays, sur la grande question de l'époque, l'*intérêt* ou *loyer* des capitaux. Nous faisons pour M. Bastiat, nous ferons pour tout économiste sérieux qui

voudra nous honorer de ses critiques, ce qui ne s'est jamais vu dans les fastes du journalisme. Nous ouvrons nos colonnes à notre adversaire, nous publions ses observations en entier, nous ne les faisons suivre d'aucune réflexion, afin de ne pas influencer le jugement de nos lecteurs, et d'égaliser entre notre contradicteur et nous les avantages de la controverse. Il ne tiendra pas à nous que la question de l'*intérêt*, qui, dans l'ordre économique, fait tout l'objet de la protestation socialiste au dix-neuvième siècle, ne soit discutée solennellement devant le pays et devant l'Europe, et probablement bientôt vidée. Quand il suffit de la plume des écrivains pour accomplir ou pour conjurer une révolution, à quoi bon les pavés et les baïonnettes?

« L'abondance des matières et la multiplicité de nos travaux ne nous permettant pas de répliquer dès demain à M. Bastiat, nous renvoyons notre réponse à lundi prochain 19 novembre, laissant ainsi, pendant huit jours, notre public sous l'impression des arguments de notre antagoniste.

P.-J. PROUDHON. »

M.-L. B.

PREMIÈRE LETTRE DE FRÉDÉRIC BASTIAT

Paris, 12 novembre 1849.

Monsieur le Rédacteur,

L'ardeur extrême avec laquelle le peuple, en France, s'est mis à creuser les problèmes économiques, et l'inconcevable indifférence des classes aisées à l'égard de ces problèmes, forment un des traits les plus caractéristiques de notre époque. Pendant que les anciens journaux, organes et miroirs de la bonne société, s'en tiennent à la guerroyante et stérile politique de parti, les feuilles destinées aux classes ouvrières agitent incessamment ce qu'on peut appeler les questions de fond, les questions sociales. Malheureusement, je le crains bien, elles s'égarent dès leurs premiers pas dans cette voie. Mais en pouvait-il être autrement? Elles ont du moins le mérite de chercher la vérité. Tôt ou tard la possession de la vérité sera leur récompense.

Puisque vous voulez bien, monsieur, m'ouvrir les colonnes de la *Voix du Peuple*, je poserai devant vos lecteurs et m'efforcerai de résoudre ces deux questions :

1° L'intérêt des capitaux est-il légitime?

2° Est-il prélevé aux dépens du travail et des travailleurs?

Nous différons sur la solution; mais il est un point sur lequel nous sommes certainement d'accord : c'est que l'esprit humain ne peut s'attaquer (sauf les problèmes religieux) à des questions plus graves.

Si c'est moi qui me trompe, si l'intérêt est une taxe abusive, prélevée par le capital sur tous les objets de consommation, j'aurai à me reprocher d'avoir, à mon insu, étançonné par mes arguments le plus ancien, le plus effroyable et le plus universel abus que le génie de la spoliation ait jamais imaginé,

abus auquel ne se peuvent comparer, quant à la généralité des résultats, ni le pillage systématique des peuples guerriers, ni l'esclavage, ni le despotisme sacerdotal. Une déplorable erreur économique aurait tourné contre la démocratie cette flamme démocratique que je sens brûler dans mon cœur.

Mais si l'erreur est de votre côté, si l'intérêt est non-seulement naturel, juste et légitime, mais encore utile et profitable, même à ceux qui le payent, vous conviendrez que votre propagande ne peut que faire, malgré vos bonnes intentions, un mal immense. Elle induit les travailleurs à se croire victimes d'une injustice qui n'existe pas ; à prendre pour un mal ce qui est un bien. Elle sème l'irritation dans une classe et la frayeur dans l'autre. Elle détourne ceux qui souffrent de découvrir la vraie cause de leurs souffrances en les mettant sur une fausse piste. Elle leur montre une prétendue spoliation qui les empêche de voir et de combattre les spoliations réelles. Elle familiarise les esprits avec cette pensée funeste que l'ordre, la justice et l'union ne peuvent renaître que par une transformation universelle (aussi détestable qu'impossible dans l'hypothèse) de tout le système selon lequel s'accomplissent depuis le commencement du monde le travail et les échanges.

Il n'est donc pas de question plus grave. Je la reprendrai au point où la discussion l'a amenée.

Oui, monsieur, vous avez raison. Comme vous dites, nous ne sommes séparés que par l'épaisseur d'une équivoque portant sur les mots *usage* et *propriété*. Mais cette équivoque suffit pour que vous croyiez devoir marcher, plein de confiance, vers l'Occident, tandis que ma foi me pousse vers l'Orient. Entre nous, au point de départ, la distance est imperceptible, mais elle ne tarde pas à devenir un abîme incommensurable.

La première chose à faire, c'est de revenir sur nos pas, jusqu'à ce que nous ayons retrouvé le point de départ sur lequel nous sommes d'accord. Ce terrain qui nous est commun, c'est la *mutualité des services*.

J'avais dit : Celui qui prête une maison, un sac de blé, un rabot, une pièce de monnaie, un navire, en un mot une VALEUR, pour un temps déterminé, rend un *service*. Il doit donc recevoir, outre la restitution de cette valeur à l'échéance, un *service équivalent*. — Vous convenez qu'il doit, en effet, recevoir *quelque chose*. C'est un grand pas vers la solution, car c'est ce quelque chose que j'appelle INTÉRÊT.

Voyons, monsieur, nous accordons-nous sur ce point de départ? Vous me prêtez, pour toute l'année 1849, 1,000 fr. en écus ou un instrument de travail estimé 1,000 fr. — ou un

approvisionnement valant 1,000 fr., ou une maison valant 1,000 fr. C'est en 1849 que je recueillerai tous les avantages que peut procurer cette *valeur* créée par votre travail et non par le mien. C'est en 1849 que vous vous priverez volontairement, en ma faveur, de ces avantages que vous pourriez très-légitimement vous réserver. Suffira-t-il, pour que nous soyons quittes, pour que les services aient été équivalents et réciproques, pour que la justice soit satisfaite, suffira-t-il qu'au premier de l'an 1850, je vous restitue intégralement, mais uniquement, vos écus, votre machine, votre blé, votre maison? Prenez garde, s'il en doit être ainsi, je vous avertis que le rôle que je me réserverai toujours, dans ces sortes de transactions, sera celui d'emprunteur; ce rôle est commode, il est tout profit; il me met à même d'être logé et pourvu toute ma vie aux dépens d'autrui, — à la condition toutefois de trouver un prêteur, ce qui, dans ce système, ne sera pas facile, car qui bâtira des maisons pour les louer *gratis* et se contenter, de terme en terme, de la pure restitution?

Aussi, n'est-ce pas là ce que vous prétendez. Vous reconnaissez (et c'est ce que je tiens à bien constater) que celui qui a prêté une maison ou une valeur quelconque, a rendu un *service* dont il n'est pas rémunéré par la simple remise des clefs au terme, ou le simple remboursement à l'échéance. Il y a donc, d'après vous comme d'après moi, *quelque chose* à stipuler en sus de la restitution. Nous pouvons ne pas nous accorder sur la nature et le nom de ce *quelque chose;* mais *quelque chose* est dû par l'emprunteur. Et puisque vous admettez, d'une part, la *mutualité des services*, puisque, d'autre part, vous avouez que le prêteur a rendu ce *service*, permettez-moi d'appeler provisoirement *cette chose* due par l'emprunteur un *service.*

Eh bien, monsieur, il me semble que la question a fait un pas, et même un grand pas, car voici où nous en sommes :

Selon votre théorie, tout aussi bien que selon la mienne, entre le prêteur et l'emprunteur, cette convention est parfaitement légitime, qui stipule :

1° La restitution intégrale, à l'échéance, de l'objet prêté;

2° Un *service* à rendre par l'emprunteur au prêteur en compensation du service qu'il en a reçu.

Maintenant, quelle sera la nature et le nom de ce *secours* dû par l'emprunteur? Je n'attache pas à ces questions l'importance scientifique que vous y mettez. Elles peuvent être abandonnées aux contractants eux-mêmes, dans chaque cas particulier. C'est véritablement leur affaire de débattre la nature et

l'équivalence des services à échanger, aussi bien que leur appellation spéciale. La science a fini quand elle en a montré la cause, l'origine et la légitimité. L'emprunteur s'acquittera en blé, en vin, en souliers, en main-d'œuvre, selon son état. Dans la plupart des circonstances, et seulement pour plus de commodité, il payera en argent; et comme on ne se procure l'argent qu'avec du travail, on pourra dire qu'il paye avec du travail. Ce payement, juste et légitime d'après vous-même, pourquoi me défendriez-vous de le baptiser *loyer*, *fermage*, *escompte*, *rente*, *prêt*, *intérêt*, selon l'occurrence?

Mais venons-en à l'équivoque qui nous sépare, à la prétendue confusion que je fais, dites-vous, entre l'*usage* et la *propriété*, entre le *prêt* de la chose et une *cession* absolue.

Vous dites : Celui qui emprunte une propriété, une valeur, étant tenu de la rendre intégralement à l'échéance, n'a reçu, en fonds, qu'un *usage*. Ce qu'il doit, ce n'est pas une propriété, une valeur, mais l'*usage* d'une propriété, d'une valeur équivalente. Identifier ces deux ordres de natures diverses, *sans équivalence possible*, c'est détruire la *mutualité des services*.

Pour aller à la racine de l'objection, il faudrait remuer tous les fondements de l'économie sociale. Vous n'attendez pas de moi un tel travail, mais je vous demanderai si, selon vous, l'*usage* d'une valeur n'a pas lui-même une *valeur?* s'il n'est pas susceptible d'être *évalué?* D'après quelle règle, sur quel principe, empêcherez-vous deux contractants de comparer un *usage* à une somme d'argent, à une quantité de main-d'œuvre, et d'échanger sur ces bases, si cela les arrange? Vous me prêtez une maison de vingt mille francs; par là vous me rendez un *service*. Entendez-vous dire que, malgré mon consentement et le vôtre, je ne puis m'acquitter, au nom de la science, qu'en vous prêtant aussi une maison de même valeur? Mais cela est absurde, car si nous avions tous des maisons, nous resterions chacun dans la nôtre, et quelle serait la raison d'être du prêt? Si vous allez jusqu'à prétendre que *mutualité de services* implique que les deux services échangés doivent être non-seulement égaux en valeur, mais *identiques en nature*, vous supprimez l'échange aussi bien que le prêt. Un chapelier devra dire à son client : Ce que je vous cède, ce n'est pas de l'argent, mais un chapeau; ce que vous me devez, c'est un chapeau, et non de l'argent.

Que si vous reconnaissez que les services *s'évaluent* et s'échangent, précisément parce qu'ils diffèrent de nature, vous devez convenir que la cession d'un usage qui est en *service* peut très-légitimement s'évaluer en blé, en argent, en main-

d'œuvre. Prenez-y garde, votre théorie, tout en laissant parfaitement subsister le principe de l'intérêt, ne tend à rien de moins qu'à frapper d'inertie toutes les transactions. Vous ne réformez pas, vous paralysez.

Je suis cordonnier. Mon métier doit me faire vivre; mais, pour l'exercer, il faut que je sois logé, et je n'ai pas de maison. D'un autre côté, vous avez consacré votre travail à en bâtir une; mais vous ne savez pas faire vos souliers ni ne voulez aller pieds nus. Nous pouvons nous arranger : vous me logerez, je vous chausserai. Je profiterai de votre travail comme vous du mien; nous nous rendrons réciproquement service. Le tout est d'arriver à une juste évaluation, à une parfaite équivalence, et je n'y vois d'autre moyen que le libre débat.

Et, sous prétexte qu'il y a cession d'un objet matériel d'un côté, et que de l'autre il n'y a cession que d'un *usage*, la théorie viendrait nous dire : Cette transaction ne se fera pas, elle est illégitime, abusive et spoliatrice; il s'agit de deux services *qui n'ont pas d'équivalence possible*, et que vous n'avez ni la faculté d'*évaluer*, ni le droit d'échanger.

Ne voyez-vous pas, monsieur, qu'une telle théorie tue à la fois et l'échange et la liberté? Quelle est donc l'autorité qui viendra anéantir ainsi notre commun et libre consentement? sera-ce la loi? sera-ce l'État? Mais je croyais, moi, que nous faisions la loi, que nous payions l'État pour protéger nos droits et non pour les supprimer.

Ainsi, nous étions d'accord tout à l'heure sur ce point, que l'emprunteur doit *quelque chose* en sus de la simple restitution. Accordons-nous maintenant sur cet autre point que ce *quelque chose* est susceptible d'être *évalué*, et par conséquent d'être acquitté, selon la convenance des contractants, sous une des formes quelconques que peut affecter la valeur.

La conséquence qui s'ensuit, c'est que, à l'échéance, le prêteur doit recouvrer :

1° La valeur intégrale prêtée;

2° La valeur du service rendu par le prêt.

Je n'ai pas besoin de répéter ici comment la restitution intégrale de l'objet prêté implique nécessairement la pérennité de l'intérêt.

Examinons maintenant, en peu de mots, cette seule question.

L'intérêt du capital est-il prélevé aux dépens du travail?

Vous le savez aussi bien que moi, monsieur, on se ferait une idée bien circonscrite de l'intérêt si l'on supposait qu'il

n'apparaît qu'à l'occasion du prêt. — Quiconque fait concourir un capital à la création d'un produit, entend être rémunéré non-seulement pour son travail, mais pour son capital; de telle sorte que l'intérêt entre comme un des éléments du prix de tous les objets de consommation.

Il ne suffit peut-être pas de démontrer la légitimité de l'intérêt aux hommes qui n'ont pas de capitaux. Ils seraient sans doute tentés de dire : Puisque l'intérêt est légitime, il faut bien que nous le subissions; mais c'est un grand malheur, car sans cela nous obtiendrions toutes choses à meilleur marché.

Ce grief est complétement erroné : ce qui fait que les jouissances humaines se rapprochent de plus en plus de la gratuité et de la communauté, c'est l'intervention du capital. Le capital c'est la puissance démocratique, philanthropique et égalitaire par excellence. Aussi celui qui en fera comprendre l'action rendra le plus signalé service à la société, car il fera cesser cet antagonisme de classes qui n'est fondé que sur une erreur.

Il m'est de toute impossibilité de faire entrer dans un article de journal la théorie des capitaux. Je dois me borner à indiquer ma pensée par un exemple, une anecdote, une hypothèse qui est à l'usage de toutes les transactions humaines.

Plaçons-nous au point de départ de l'humanité, à cette époque où nous pouvons supposer qu'il n'existait aucun capital. Quelle était alors la valeur, mesurée au travail, d'un objet quelconque, d'une paire de bas, d'un sac de blé, d'un meuble, d'un livre, etc.; en d'autres termes, au prix de quel travail ces objets auraient-ils été achetés? Je ne crains pas de dire que la réponse est contenue dans ce mot : l'*Infini*. De tels objets étaient alors tout à fait inaccessibles à l'humanité.

Qu'il s'agisse d'une paire de bas de coton. Aucun homme ne serait parvenu à la produire avec cent ni avec mille journées de travail.

D'où vient qu'aujourd'hui, en France, il n'y a pas un ouvrier si malheureux qui ne puisse obtenir une paire de bas de coton avec son travail d'une journée? — C'est justement parce que du capital concourt à la création de ce produit. Le genre humain a inventé des instruments qui forcent la nature à une collaboration *gratuite*.

Il est bien vrai qu'en décomposant le prix de cette paire de bas, vous trouvez qu'une partie assez considérable de ce prix se rapporte au capital. Il faut bien payer le *squatter* qui a défriché la terre de la Caroline; il faut bien payer la voile qui

pousse le navire de New-York au Havre; il faut bien payer la machine qui fait tourner dix mille broches. Mais c'est justement parce que nous payons ces instruments, qu'ils font concourir la nature et qu'ils substituent son action *gratuite* à l'action *onéreuse* du travail. Si nous supprimions successivement cette série d'intérêts à payer, nous supprimerions par cela même les instruments, la collaboration naturelle qu'ils mettent en œuvre; en un mot, nous reviendrions au point de départ, à l'époque où mille journées de travail n'auraient pas suffi pour se procurer une paire de bas. Il en est ainsi de toutes choses.

Vous pensez que l'intérêt est prélevé *par celui qui ne fait rien sur celui qui travaille.* Ah! monsieur, avant de laisser tomber une seconde fois dans le public cette triste et irritante assertion, scrutez-la jusque dans la racine. Demandez-lui ce qu'elle contient, et vous vous assurerez qu'elle ne porte en elle que des erreurs et des tempêtes. Vous invoquez mon apologie du rabot, permettez-moi d'y revenir.

Voilà un homme qui veut faire des planches. Il n'en fera pas une dans l'année, car il n'a que ses dix doigts. Je lui prête une scie et un rabot, deux instruments, ne le perdez pas de vue, qui sont le fruit de mon travail et dont je pourrais tirer parti pour moi-même. Au lieu d'une planche, il en fait cent et m'en donne cinq. Je l'ai donc mis à même, en me privant de ma chose, d'avoir quatre-vingt-quinze planches au lieu d'une — et vous venez dire que je l'opprime et le vole. Quoi! grâce à une scie et un rabot que j'ai fabriqués à la sueur de mon front, une production centuple est, pour ainsi dire, sortie du néant; la société entre en possession d'une jouissance centuple; un ouvrier qui ne pouvait pas faire une planche en a fait cent; et parce qu'il me cède, librement et volontairement, un vingtième de cet *excédant*, vous me représentez comme un tyran et un voleur? L'ouvrier verra fructifier son travail, l'humanité verra s'élargir le cercle de ses jouissances, et je suis le seul au monde, moi, l'auteur de ces résultats, à qui il sera défendu d'y participer, même du consentement universel.

Non, non; il ne peut en être ainsi. Votre théorie est aussi contraire à la justice, à l'utilité générale, à l'intérêt même des ouvriers, qu'à la pratique de tous les temps et de tous les lieux. Permettez-moi d'ajouter qu'elle n'est pas moins contraire au rapprochement des classes, à l'union des cœurs, à la réalisation de la fraternité humaine, qui est plus que la justice, mais ne peut se passer de la justice.

FRÉDÉRIC BASTIAT.

RÉPONSE

Paris, 19 novembre 1849.

La Révolution de Février a pour but, dans l'ordre politique et dans l'ordre économique, de fonder la liberté absolue de l'homme et du citoyen.

La formule de cette Révolution est, dans l'ordre politique, l'organisation du suffrage universel, soit l'absorption du pouvoir dans la société ; — dans l'ordre économique, l'organisation de la circulation et du crédit, soit encore l'absorption de la qualité de capitaliste dans celle de travailleur.

Sans doute, cette formule ne donne pas, à elle seule, l'intelligence complète du système : elle n'en est que le point de départ, l'*aphorisme*. Mais elle suffit pour expliquer la Révolution dans son actualité et son immédiateté ; elle nous autorise, par conséquent, à dire que la Révolution n'est et ne peut être autre chose que cela.

Tout ce qui tend à développer la Révolution ainsi conçue, tout ce qui en favorise l'essor, de quelque part qu'il vienne, est essentiellement révolutionnaire : nous le classerons dans la catégorie du *mouvement*.

Tout ce qui s'oppose à l'application de cette idée, tout ce qui la nie ou qui l'entrave, qu'il soit le produit de la démagogie ou de l'absolutisme, nous l'appelons *résistance*. — Si cette résistance a pour auteur le gouvernement, ou qu'elle agisse de connivence avec le gouvernement, elle devient *réaction*.

La résistance est légitime quand elle est de bonne foi et qu'elle s'accomplit dans les limites de la liberté républicaine : elle n'est alors que la consécration du libre examen, la sanction du suffrage universel. La réaction, au contraire, tendant, au nom de l'autorité publique et dans l'intérêt d'un parti, à supprimer violemment la manifestation des idées, est une atteinte à la liberté : se traduit-elle en loi d'exil, de déportation, transportation, etc., elle est alors un crime contre la souveraineté du peuple. L'ostracisme est le suicide des républiques.

En rendant compte, dans *la Voix du Peuple*, du projet d'impôt sur le capital présenté par M. de Girardin, nous n'avons point hésité à y reconnaître l'une des manifestations les plus hardies de l'idée révolutionnaire; et, bien que l'auteur de ce projet ait été et soit peut-être encore attaché à la dynastie d'Orléans; bien que ses tendances personnelles fassent de lui un homme éminemment gouvernemental; bien qu'enfin il se soit constamment rangé dans le parti de la Conservation contre celui de la Révolution, nous n'en pensons pas moins que son idée appartient au mouvement; à ce titre, nous l'avons revendiquée comme nôtre; et, si M. de Girardin était capable de renier sa propre pensée, nous la reprendrions en sous-œuvre et nous nous en ferions un argument de plus contre les adversaires de la Révolution.

C'est d'après cette règle de critique élevée, et pour ainsi dire *impersonnelle*, que nous allons répondre à M. Bastiat.

M. Bastiat, au rebours de M. de Girardin, est un écrivain tout pénétré de l'esprit démocratique : si l'on ne peut encore dire de lui qu'il est socialiste, à coup sûr c'est déjà plus qu'un philanthrope. La manière dont il entend et expose l'économie politique le place, ainsi que M. Blanqui, sinon fort au-dessus, du moins fort en avant des autres économistes, fidèles et immuables disciples de J.-B. Say. M. Bastiat, en un mot, est dévoué corps et âme à la République, à la liberté, à l'égalité, au progrès : il l'a prouvé maintes fois avec éclat par ses votes à l'Assemblée nationale.

Malgré cela, nous rangeons M. Bastiat parmi les hommes de la résistance : sa théorie du capital et de l'intérêt, diamétralement opposée aux tendances les plus authentiques, aux besoins les plus irrésistibles de la Révolution, nous en fait une loi. Puissent nos lecteurs, à notre exemple, séparer toujours ainsi les questions de personnes d'avec les questions de principes! la discussion et la charité y gagneront.

M. Bastiat commence sa réponse par une observation d'une justesse frappante, que nous croyons d'autant plus utile de rappeler, qu'elle tombe d'aplomb sur lui :

« L'ardeur extrême, dit M. Bastiat, avec laquelle le peuple, en France, s'est mis à creuser les problèmes économiques, et l'inconcevable indifférence des classes aisées à l'égard de ces problèmes, forment un des traits les plus caractéristiques de notre époque. Pendant que les anciens journaux, organes et miroirs de la bonne société, s'en tiennent à la guerroyante et stérile politique de parti, les feuilles destinées aux classes ou-

vrières agitent incessamment ce qu'on peut appeler les questions de fond, les questions sociales. »

Eh bien ! nous dirons à M. Bastiat :

Vous êtes vous-même, sans vous en douter, un exemple de cette *indifférence inconcevable* avec laquelle les hommes de la classe aisée étudient les problèmes sociaux ; et tout économiste de premier ordre que vous puissiez vous dire, vous ignorez complétement où en est cette question du capital et de l'intérêt, que vous vous êtes chargé de défendre. Aussi en arrière des idées que des faits, vous nous parlez exactement comme ferait un rentier d'avant 89. Le socialisme, qui depuis dix ans proteste contre le capital et l'intérêt, est totalement inconnu de vous ; vous n'en avez pas lu les mémoires ; car, si vous les avez lus, comment se fait-il que, vous préparant à le réfuter, vous passiez sous silence toutes ses preuves ?

Vraiment, à vous voir raisonner contre le socialisme de notre âge, on vous prendrait pour un Épiménide se réveillant en sursaut après quatre-vingts ans de sommeil. Est-ce bien à nous que vous adressez vos dissertations patriarchales ? Est-ce le prolétaire de 1849 que vous voulez convaincre ? Commencez donc par étudier ses idées ; placez-vous, avec lui, dans l'actualité des doctrines ; répondez aux raisons, vraies ou fausses, qui le déterminent, et ne lui apportez pas les vôtres, qu'il sait depuis un temps immémorial. Cela vous surprendra sans doute d'entendre dire que vous, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, lorsque vous parlez de capital et d'intérêt, vous n'êtes plus à la question ! C'est pourtant ce que nous nous chargeons, pour aujourd'hui, de vous prouver. Après, nous reprendrons la question elle-même, si vous en avez le désir.

Nous nions d'abord, ceci vous le savez de reste, nous nions avec le christianisme et l'Évangile, la légitimité en soi du prêt à intérêt ; nous la nions avec le judaïsme et le paganisme, avec tous les philosophes et législateurs de l'antiquité. Car vous remarquerez ce premier fait, qui a bien aussi sa valeur : l'usure n'a pas plus tôt paru dans le monde, qu'elle a été niée. Les législateurs et les moralistes n'ont cessé de la combattre, et s'ils ne sont parvenus à l'éteindre, du moins ont-ils réussi jusqu'à certain point à lui rogner les ongles, en fixant une *limite*, un taux légal à l'intérêt.

Telle est donc notre première proposition, la seule dont, à ce qu'il semble, vous ayez entendu parler : Tout ce qui, dans le remboursement du prêt, est donné en sus du prêt, est usure, spoliation : *Quodcumque sorti accedit, usura est.*

Mais ce que vous ne savez point, et qui vous émerveillera peut-être, c'est que cette négation fondamentale de l'intérêt ne détruit point, à nos yeux, le principe, le droit, si vous voulez, qui donne naissance à l'intérêt, et qui, malgré les condamnations de l'autorité séculière et ecclésiastique, l'a fait perdurer jusqu'à nos jours : en sorte que le véritable problème pour nous n'est pas de savoir si l'usure, en soi, est illicite, nous sommes à cet égard de l'avis de l'Église, — ou si elle a une raison d'existence, nous sommes, sous ce rapport, de l'opinion des économistes. Le problème est de savoir comment on parviendra à supprimer l'abus sans endommager le droit; comment, en un mot, on sortira de cette contradiction.

Expliquons mieux cela, s'il est possible.

D'un côté, il est très-vrai, ainsi que vous l'établissez vous-même péremptoirement, que le prêt est un *service*. Et comme tout service est une *valeur*, conséquemment comme il est de la nature de tout service d'être rémunéré, il s'ensuit que le prêt doit avoir son *prix*, ou, pour employer le mot technique, qu'il doit *porter intérêt*.

Mais il est vrai aussi, et cette vérité subsiste à côté de la précédente, que celui qui prête, dans les condition ordinaires du métier de prêteur, ne se *prive* pas, comme vous le dites, du capital qu'il prête. Il le prête, au contraire, précisément parce que ce prêt ne constitue pas pour lui une privation; il le prête, parce qu'il n'en a que faire pour lui-même, étant suffisamment d'ailleurs pourvu de capitaux; il le prête, enfin, parce qu'il n'est ni dans son intention, ni dans sa puissance de le faire personnellement valoir, parce qu'en le gardant entre ses mains, ce capital, stérile de sa nature, resterait stérile, tandis que, par le prêt et par l'intérêt qui en résulte, il produit un bénéfice qui permet au capitaliste de vivre sans travailler. Or, vivre sans travailler, c'est, en économie politique aussi bien qu'en morale, une proposition contradictoire, une chose impossible.

Le propriétaire qui possède deux domaines, l'un à Tours, l'autre à Orléans, et qui est forcé de fixer sa résidence dans l'un qu'il exploite, par conséquent d'abandonner l'autre : ce propriétaire-là peut-il dire qu'il se prive de sa chose, parce qu'il n'a pas, comme Dieu, l'ubiquité d'action et de domicile? Autant vaudrait dire que nous sommes privés du séjour de New-York parce que nous habitons à Paris. Convenez donc que la privation du capitaliste est comme la privation du maître qui a perdu son esclave, comme la privation du prince chassé par ses sujets, comme la privation du voleur qui, voulant es-

calader une maison, trouve les chiens aux aguets et les habitants aux fenêtres.

Or, en présence de cette affirmation et de cette négation diamétralement opposées, appuyées l'une et l'autre de raisons égales, mais qui, ne se répondant pas, ne peuvent s'entre-détruire, quel parti prendre? Vous persistez dans votre affirmation, et vous dites : Vous ne voulez pas me payer d'intérêt! Soit! Je ne veux pas vous prêter mon capital. Tâchez de travailler sans capitaux! De notre côté, nous persistons dans notre négation, et nous disons : Nous ne vous payerons pas d'intérêt, parce que l'intérêt, dans l'économie sociale, est le prix de l'oisiveté, la cause première de l'inégalité des fortunes et de la misère. Aucun de nous ne voulant céder, nous arrivons à l'immobilisme.

Tel est donc le point auquel le socialisme saisit la question. D'un côté, la justice commutative de l'intérêt; de l'autre, l'impossibilité organique, l'immoralité de ce même intérêt. Et, pour vous le dire tout d'abord, le socialisme n'a la prétention de convertir personne, ni l'Église, qui nie l'intérêt, ni l'économie politique, qui l'affirme; d'autant moins qu'il est convaincu qu'elles ont raison toutes deux. Voici seulement comment il analyse le problème, et ce qu'il propose à son tour, par dessus les arguments des vieux prêteurs, trop *intéressés* pour qu'on les croie sur parole, et les déclamations des Pères de l'Église, restées sans effet.

Puisque la théorie de l'usure a fini par prévaloir dans les habitudes chrétiennes, comme dans l'usage des païens; puisque l'hypothèse ou la fiction de la productivité du capital est entrée dans la pratique des peuples, acceptons cette fiction économique, comme nous avons accepté pendant trente-trois ans la fiction constitutionnelle; et voyons ce que cette fiction peut produire, développée dans toutes ses conséquences. Au lieu de repousser purement et simplement l'idée, comme a fait l'Église, ce qui ne pouvait mener à rien, faisons-en la déduction historique et philosophique; et, puisque le mot est plus que jamais à la mode, décrivons-en la révolution. Aussi bien, faut-il que cette idée réponde à quelque chose de réel, qu'elle indique un besoin quelconque de l'esprit mercantile, pour que les peuples n'aient jamais hésité à lui faire le sacrifice de leurs croyances les plus vives et les plus sacrées.

Voici donc comment le socialisme, parfaitement convaincu de l'insuffisance de la théorie économique, aussi bien que de la doctrine ecclésiastique, traite à son tour la question de l'usure.

D'abord il observe que le principe de la productivité du capital ne fait aucune acception de personnes, ne constitue pas un privilége : ce principe est vrai de tout capitaliste, sans distinction de titre ou de dignité. Ce qui est légitime pour Pierre, est légitime pour Paul : tous deux ont le même droit à l'usure, ainsi qu'au travail. Lors donc, — je reprends ici l'exemple dont vous vous êtes servi, — que vous me prêtez, moyennant intérêt, le rabot que vous avez fabriqué pour polir vos planches, si, de mon côté, je vous prête la scie que j'ai montée pour débiter mes souches, j'aurai droit pareillement à un intérêt. Le droit du capital est le même pour tous : tous, dans la mesure de leurs prestations et de leurs emprunts, doivent percevoir et acquitter l'intérêt. Telle est la première conséquence de votre théorie, qui ne serait pas une théorie sans la généralité, sans la réciprocité du droit qu'elle crée : cela est d'une évidence intuitive et immédiate.

Supposons donc que de tout le capital que j'emploie, soit sous la forme d'instrument de travail, soit sous celle de matière première, la moitié me soit prêtée par vous ; supposons en même temps que de tout le capital que vous mettez en œuvre, la moitié vous soit prêtée par moi, il est clair que les intérêts que nous devrons nous payer mutuellement se compenseront ; et si, de part et d'autre, les capitaux avancés sont égaux, les intérêts se balançant, le solde ou la redevance sera nul.

Dans la société, les choses ne se passent pas tout à fait ainsi, sans doute. Les prestations que se font réciproquement les producteurs sont loin d'être égales ; partant, les intérêts qu'ils ont à se payer ne le sont pas non plus : de là, l'inégalité des conditions et des fortunes.

Mais la question est de savoir si cet équilibre de la prestation en capital, travail et talent ; si, par conséquent, l'égalité du revenu pour tous les citoyens, parfaitement admissible en théorie, peut se réaliser dans la pratique ; si cette réalisation est dans les tendances de la société ; si, enfin, et contre toute attente, elle n'est pas la conclusion fatale de la théorie de l'usure elle-même.

Or, c'est ce qu'affirme le socialisme, quand il est parvenu à se comprendre lui-même, socialisme qui ne se distingue plus alors de la science économique, étudiée à la fois dans son expérience acquise et dans la puissance de ses déductions. En effet, que nous dit, sur cette grande question de l'intérêt, l'histoire de la civilisation, l'histoire de l'économie politique ?

C'est que la prestation mutuelle des capitaux, matériels et

immatériels, tend à s'équilibrer de plus en plus, et cela par diverses causes que nous allons énumérer, et que les économistes les plus rétrogrades ne peuvent méconnaître :

1° La division du travail, ou séparation des industries, qui, multipliant à l'infini les instruments de travail et les matières premières, multiplie dans la même proportion le prêt des capitaux ;

2° L'accumulation des capitaux, accumulation qui résulte de la variété des industries, et dont l'effet est de produire entre les capitalistes une concurrence analogue à celle des marchands, par conséquent d'opérer insensiblement la baisse du loyer des capitaux, la réduction du taux de l'intérêt ;

3° La faculté toujours plus grande de circulation qu'acquièrent les capitaux, par le numéraire et la lettre de change ;

4° Enfin, la sécurité publique.

Telles sont les causes générales qui, depuis des siècles, ont amené entre les producteurs une réciprocité de prestation de plus en plus équilibrée, par suite, une compensation de plus en plus égale des intérêts, une baisse continue du prix des capitaux.

Ces faits ne peuvent être niés : vous les avouez vous-même; seulement, vous en méconnaissez le principe et la signification, quand vous attribuez au capital le mérite du progrès opéré dans le domaine de l'industrie et de la richesse ; tandis que ce progrès a pour cause, non le *capital*, mais la CIRCULATION du capital.

Les faits étant de la sorte analysés et classés, le socialisme se demande si, pour provoquer cet équilibre du crédit et du revenu, il ne serait pas possible d'agir directement, non sur les capitaux, remarquez-le bien, mais sur la circulation ; s'il ne serait pas possible d'organiser cette circulation, de manière à produire tout d'un coup entre les capitalistes et les producteurs, deux termes actuellement en opposition, mais que la théorie démontre devoir être synonymes, l'équivalence des prestations, en d'autres termes, l'égalité des fortunes.

A cette question, le socialisme répond encore : Oui, cela est possible, et de plusieurs manières.

Supposons d'abord, pour nous renfermer dans les conditions du crédit actuel, lequel s'effectue surtout par l'entremise du numéraire ; supposons que tous les producteurs de la République, au nombre de plus de 10 millions, se cotisent chacun pour une somme représentant 1 pour 100 seulement de leur capital. Cette cotisation de 1 pour 100, sur la totalité du capital

mobilier et immobilier du pays, formerait une somme de plus de UN MILLIARD.

Supposons qu'à l'aide de cette cotisation une banque soit fondée, en concurrence de la Banque mal nommée de France, et faisant l'escompte et le crédit sur hypothèque, à 1/2 pour 100.

Il est évident, en premier lieu, que l'escompte des valeurs de commerce se faisant à 1/2 pour 100, le prêt sur hypothèque à 1/2 pour 100, la commandite, etc., à 1/2 pour 100, le capital monnaie serait immédiatement frappé, entre les mains de tous usuriers et prêteurs d'argent, d'improductivité absolue; l'intérêt serait nul, le crédit gratuit.

Si le crédit commercial et hypothécaire; en autres termes, si le capital argent, le capital dont la fonction est exclusivement de circuler, était gratuit, le capital maison le deviendrait lui-même bientôt; les maisons ne seraient plus en réalité capital, elles seraient marchandise, cotée à la bourse comme les eaux-de-vie et les fromages, et louée ou vendue, deux termes devenus alors synonymes, A PRIX DE REVIENT.

Si le capital maison, de même que le capital argent, était gratuit, ce qui revient à dire, si l'usage en était payé à titre d'échange, non de prêt, le capital terre ne tarderait pas à devenir gratuit à son tour : c'est-à-dire que le fermage, au lieu d'être la redevance payée au propriétaire non exploitant, serait la compensation du produit entre les terres de qualité supérieure et les terres de qualité inférieure : ou, pour mieux dire, il n'y aurait plus, en réalité, ni fermiers ni propriétaires, il y aurait seulement des laboureurs et des vignerons, comme il y a des menuisiers et des mécaniciens.

Voulez-vous une autre preuve de la possibilité de ramener, par le développement des institutions économiques, tous les capitaux à la gratuité ?

Supposons qu'au lieu de ce système d'impôts, si compliqué, si onéreux, si vexatoire, que nous a légué la féodalité nobiliaire, un seul impôt soit établi, non plus sur la production, la circulation, la consommation, l'habitation, etc.; mais, comme la justice l'exige et comme le veut la science économique, sur le capital net afférent à chaque individu. Le capitaliste, perdant par l'impôt autant ou plus qu'il ne gagne par la rente et l'intérêt, serait obligé ou de faire valoir par lui-même ou de vendre : l'équilibre économique, par cette intervention si simple, et d'ailleurs inévitable du fisc, se rétablirait encore.

Telle est, en somme, la théorie du socialisme sur le capital et l'intérêt.

Non-seulement nous affirmons, d'après cette théorie, qui d'ailleurs nous est commune avec les économistes, et sur la foi du développement industriel, que telle est la tendance et la portée du prêt à intérêt ; nous prouvons encore, par les résultats subversifs de l'économie actuelle, et par la démonstration des causes de la misère, que cette tendance est nécessaire, et l'extinction de l'usure inévitable.

En effet, le prix du prêt, loyer de capitaux, intérêt d'argent, usure, en un mot, faisant, comme il a été dit, partie intégrante du prix des produits, et cette usure n'étant pas égale pour tous, il s'ensuit que le prix des produits, composé qu'il est de salaire et d'intérêts, ne peut pas être acquitté par ceux qui n'ont pour le payer que leur salaire et point d'intérêt ; en sorte que, par le fait de l'usure, le travail est condamné au chômage et le capital à la banqueroute.

Cette démonstration, dans le genre de celles que les mathématiciens appellent réduction à l'absurde, de l'impossibilité organique du prêt à intérêt, a été reproduite cent fois dans le socialisme : pourquoi les économistes n'en parlent-ils pas?

Voulez-vous donc sérieusement réfuter les idées socialistes sur le prêt à intérêt? Voici les questions auxquelles vous avez à répondre :

1. Est-il vrai que si, au for extérieur, la prestation du capital est un *service* qui a sa valeur, qui par conséquent doit être payé, — au for intérieur, cette prestation n'entraîne point pour le capitaliste une privation réelle; conséquemment qu'elle ne suppose pas le droit de rien exiger pour prix du prêt?

2. Est-il vrai que l'usure, pour être irréprochable, doit être égale; que la tendance de la société conduit à cette égalisation; en sorte que l'usure serait complétement licite alors qu'elle serait devenue égale pour tous, c'est-à-dire nulle?

3. Est-il vrai qu'une banque nationale, faisant le crédit et l'escompte gratis, soit chose possible?

4. Est-il vrai que par l'effet de cette gratuité du crédit et de l'escompte, comme par l'action de l'impôt simplifié et ramené à sa véritable forme, la rente immobilière disparaît, ainsi que l'intérêt de l'argent?

5. Est-il vrai qu'il y ait contradiction et impossibilité mathématique dans l'ancien système?

6. Est-il vrai que l'économie politique, après avoir, sur la question de l'usure, contredit pendant plusieurs milliers d'années la théologie, la philosophie, la législation, arrive, par sa propre théorie, au même résultat?

7. Est-il vrai, enfin, que l'usure n'a été, dans son institution

providentielle, qu'un instrument d'égalité et de progrès; absolument comme, dans l'ordre politique, la monarchie absolue a été un instrument de liberté et de progrès; comme dans l'ordre judiciaire l'épreuve de l'eau bouillante, le duel et la question ont été à leur tour des instruments de conviction et de progrès !

Voilà ce que nos adversaires sont tenus d'examiner, avant de nous accuser d'infirmité scientifique et intellectuelle; voilà, monsieur Bastiat, sur quels points devra porter à l'avenir votre controverse, si vous voulez qu'elle aboutisse. La question est clairement et catégoriquement posée : permettez-nous de croire qu'après en avoir pris lecture, vous reconnaîtrez qu'il y a dans le socialisme du dix-neuvième siècle quelque chose qui dépasse la portée de votre vieille économie politique.

P.-J. PROUDHON.

DEUXIEME LETTRE DE FRÉDÉRIC BASTIAT

Paris, 26 novembre 1849.

Monsieur, vous me posez sept questions. Veuillez vous rappeler qu'entre nous il ne s'agit en ce moment que d'une seule :

L'intérêt du capital est-il légitime?

Cette question est grosse de tempêtes. Il faut la vider. En acceptant la loyale hospitalité de vos colonnes, je n'ai pas eu en vue d'analyser toutes les combinaisons possibles de crédit que le fertile génie des socialistes peut enfanter. Je me suis demandé si l'*intérêt*, qui entre dans le prix de toutes choses,

est une spoliation; si, par conséquent, le monde se partage entre des Capitalistes voleurs et des Travailleurs volés. Je ne le crois pas, mais d'autres le croient. Selon que la vérité est de mon côté ou du leur, l'avenir réservé à notre chère patrie est la concorde ou une lutte sanglante et inévitable. La question vaut donc la peine d'être sérieusement étudiée.

Que ne sommes-nous d'accord sur ce point de départ! Notre œuvre se bornerait à détruire, dans l'esprit des masses, des erreurs funestes et des préventions dangereuses. Nous montrerions au peuple le capital, non comme un parasite avide, mais comme une puissance amie et féconde. Nous le lui montrerions, — et ici je reproduis presque vos expressions, — s'accumulant par l'activité, l'ordre, l'épargne, la prévoyance, la séparation des travaux, la paix et la sécurité publique; se distribuant, en vertu de la liberté, entre toutes les classes; se mettant de plus en plus à la portée de tous par la modicité croissante de sa rémunération; rachetant l'humanité enfin du poids de la fatigue et du joug des besoins.

Mais comment nous élever à d'autres vues du problème social, lorsque, à cette première question : L'intérêt du capital est-il légitime? vous répondez : OUI et NON?

OUI : car — « Il est très-vrai que le prêt est un *service*, et comme tout service est une *valeur*, conséquemment, comme il est de sa nature d'être rémunéré, il s'ensuit que le prêt doit avoir son prix, *qu'il doit porter intérêt.* »

NON : car — « Le prêt, par l'intérêt qui en résulte, produit un bénéfice qui permet au capitaliste de vivre sans travailler. Or, vivre sans travailler, c'est, en économie politique aussi bien qu'en morale, une proposition contradictoire, une chose impossible. »

OUI : car — « La négation fondamentale de l'intérêt ne détruit pas à nos yeux le principe, le *droit* qui donne naissance à l'intérêt. Le véritable problème pour nous n'est pas de savoir si l'usure a une raison d'existence; nous sommes sous ce rapport de l'opinion des économistes. »

NON : car — « Nous nions, avec le christianisme et l'Évangile, la légitimité en soi du prêt à intérêt. »

OUI : car — « L'usure n'a été, dans son institution providentielle, qu'un instrument d'égalité et de progrès. »

NON : car — « Tout ce qui, en remboursement du prêt, est donné en sus du prêt, est usure, spoliation. »

OUI et NON, enfin : car — « Le socialisme n'a la prétention de convertir personne, ni l'Église, qui nie l'intérêt, ni l'économie

politique, qui l'affirme; d'autant moins qu'il est convaincu qu'elles ont raison toutes deux. »

Il y en a qui disent : Ces solutions contradictoires sont un amusement que M. Proudhon donne à son esprit. D'autres : Il ne faut voir là que des coups de pistolet que M. Proudhon tire dans la rue, pour faire mettre le public aux fenêtres. Pour moi, qui sais que vous les appliquez à tous les sujets : liberté, propriété, concurrence, machines, religion, je les tiens pour une conception sincère et sérieuse de votre intelligence.

Mais, monsieur, pensez-vous que le peuple puisse vous suivre longtemps dans le dédale des *Antinomies ?* Son génie ne s'est pas façonné sur les bancs vermoulus de la Sorbonne. Les fameux : *Quidquid dixeris, argumentabor*, — *ego vero contrà* — ne vont pas à ses franches allures; il veut voir le fond des choses, et il sent instinctivement qu'au fond des choses il y a un *Oui* ou un *Non*, mais qu'il ne peut y avoir un *Oui* et un *Non* fondus ensemble. Pour ne pas sortir du sujet qui nous occupe, il vous dira : Il faut pourtant bien que l'intérêt soit légitime ou illégitime, juste ou injuste, providentiel ou satanique, propriété ou spoliation. La *contradiction*, soyez-en sûr, est ce qu'il y a de plus difficile à faire accepter, même aux esprits subtils, à plus forte raison au peuple.

Si je m'arrête à la première moitié, j'ose dire à la bonne moitié de votre *thèse*, en quoi différez-vous des économistes ?

Vous convenez qu'avancer un capital, c'est rendre un *service* qui donne droit à un *service* équivalent, lequel est susceptible d'évaluation, et s'appelle *intérêt*.

Vous convenez que le seul moyen de dégager l'équivalence de ces deux services, c'est de les laisser s'échanger librement, puisque vous repoussez l'intervention de l'État, et proclamez, dès le début de votre article, la liberté de l'homme et du citoyen.

Vous convenez que l'intérêt a été, dans son institution providentielle, un instrument d'égalité et de progrès.

Vous convenez que, par l'accumulation des capitaux (qui certes ne s'accumuleraient pas si toute rémunération leur était déniée), l'intérêt tend à baisser, à mettre l'instrument du travail, la matière première et l'approvisionnement toujours à la portée plus facile de classes plus nombreuses.

Vous convenez que les obstacles qui arrêtent cette désirable diffusion du capital sont artificiels et se nomment : priviléges, restrictions, monopoles; qu'ils ne peuvent être la conséquence fatale de la liberté, puisque vous invoquez la liberté.

Voilà une doctrine qui, par sa simplicité, sa grandeur, sa

concordance, le parfum de justice qui s'en exhale, s'impose aux convictions, entraîne les cœurs, et fait pénétrer, dans tous les replis de l'intelligence, le sentiment de la certitude. Que reprochez-vous donc à l'économie politique? Est-ce d'avoir repoussé les formules diverses — et par suite refusé de prendre le nom — du Socialisme? Oui, elle a combattu le Saint-Simonisme et le Fouriérisme; vous l'avez combattu comme elle. Oui, elle a réprouvé les théories du Luxembourg; vous les avez réprouvées comme elle. Oui, elle a lutté contre le Communisme; vous avez fait plus, vous l'avez écrasé.

D'accord avec l'économie politique sur le capital, son origine, sa mission, son droit, ses tendances; — d'accord avec elle sur le principe à promouvoir, la liberté; — d'accord avec elle sur l'ennemi à combattre, l'intervention abusive de l'État dans les transactions honnêtes; — d'accord avec elle dans ses luttes contre les manifestations passées du socialisme; — d'où vient que vous vous retournez contre elle? C'est que vous avez trouvé au socialisme une nouvelle formule: la *contradiction*, ou, si vous aimez mieux, l'*antinomie*. C'est pourquoi vous apostrophez l'économie politique et lui dites:

Tu es vieille d'un siècle. Tu n'es plus au courant des questions du jour. Tu n'envisages la question que sous une face. Tu te fondes sur la légitimité et l'utilité de l'intérêt, et tu as raison, car il est utile et légitime; mais ce que tu ne comprends pas, c'est qu'en même temps il est nuisible et illégitime. Cette contradiction t'émerveille; la gloire du Néo-Socialisme est de l'avoir découverte, et c'est par là qu'il dépasse ta portée.

Avant de chercher, ainsi que vous m'y invitez, à faire sortir une solution de ces prémisses contradictoires, il faut savoir si la contradiction existe, et nous sommes ramenés par là à creuser de plus en plus ce problème:

L'intérêt du capital est-il légitime?

Mais que puis-je dire? Mon œil se fixe sur l'épée de Damoclès que vous tenez suspendue sur ma tête. Plus concluantes seront mes raisons, plus vous vous frotterez les mains, disant: On ne saurait mieux prouver ma *thèse*. Que si des bas-fonds du communisme il s'élève contre mes arguments une réfutation spécieuse, vous vous frotterez les mains encore, disant: Voici du secours qui arrive à mon *antithèse*. O antinomie! tu es vraiment une citadelle imprenable; tu ressembles, trait pour trait, au *scepticisme*. Comment convaincre Pyrrhon, qui vous dit: Je doute si tu me parles ou si je te parle. Je doute si tu es et si je suis; je doute si tu affirmes; je doute si je doute!

Voyons néanmoins sur quelle base vous faites reposer la seconde moitié de l'antinomie.

Vous invoquez d'abord les Pères de l'Église, le judaïsme et le paganisme. Permettez-moi de les récuser en matière économique. Vous l'avouez vous-même, Juifs et Gentils ont parlé dans un sens et agi dans un autre. Quand il s'agit d'étudier les lois générales auxquelles obéit la société, la manière dont les hommes agissent universellement a plus de poids que quelques sentences.

Vous dites : « Celui qui prête ne se *prive* pas du capital qu'il prête. Il le prête, au contraire, parce que ce prêt ne constitue pas pour lui une privation. Il le prête parce qu'il n'en a que faire pour lui-même, étant suffisamment pourvu, d'ailleurs, de capitaux. Il le prête, enfin, parce qu'il n'est ni dans son intention ni dans sa puissance de le faire personnellement valoir. »

Et qu'importe, s'il l'a créé par son travail, précisément pour le prêter ? Il n'y a là qu'une équivoque sur l'effet nécessaire de la séparation des occupations. Votre argument attaque la *vente* aussi bien que le *prêt*. En voulez-vous la preuve ? Je vais reproduire votre phrase en substituant *Vente* à *Prêt* et *Chapelier* à *Capitaliste*.

« Celui qui vend, dirai-je, ne se *prive* pas du chapeau qu'il vend. Il le vend, au contraire, parce que cette vente ne constitue pas pour lui une privation. Il le vend parce qu'il n'en a que faire pour lui-même, étant d'ailleurs suffisamment pourvu de chapeaux. Il le vend enfin parce qu'il n'est ni dans son intention, ni dans sa puissance, de le faire personnellement servir. »

En faveur de votre *antithèse*, vous alléguez encore la compensation.

« Vous me prêtez, moyennant intérêt, le rabot que vous avez fabriqué pour polir vos planches. Si, de mon côté, je vous prête la scie que j'ai montée pour débiter mes souches, j'aurai droit pareillement à un intérêt... Si de part et d'autre les capitaux avancés sont égaux, les intérêts se balançant, le solde sera nul. »

Sans doute ; — et si les capitaux avancés sont inégaux, un solde légitime apparaîtra. C'est précisément ainsi que les choses se passent. Encore ici, ce que vous dites du prêt, on peut le dire de l'échange et même du travail ; parce que des travaux échangés se compensent, en concluez-vous que le travail a été anéanti ?

Le socialisme moderne aspire, dites-vous, à réaliser cette

prestation mutuelle des capitaux, afin que l'intérêt, partie intégrante du prix de toutes choses, se compense pour tous, et par conséquent s'annule. — Qu'il se compense, ce n'est pas idéalement impossible, et je ne demande pas mieux. Mais il y faut d'autres façons qu'une banque d'invention nouvelle. Que le socialisme égalise chez tous les hommes l'activité, l'habileté, la probité, l'économie, la prévoyance, les besoins, les goûts, les vertus, les vices et même les chances, et alors il aura réussi. Mais alors aussi il importera peu que l'intérêt se cote à demi pour cent ou à cinquante pour cent.

Vous nous reprochez de méconnaître la signification du socialisme, parce que nous ne fondons pas de grandes espérances sur ses rêves de *crédit gratuit*. Vous nous dites : « Vous attribuez au capital le mérite et le progrès opéré dans le domaine de l'industrie et de la richesse, tandis que le progrès a pour cause non le *capital*, mais la CIRCULATION du capital. »

Je crois que c'est vous qui prenez ici la cause pour l'effet. Pour que le capital circule, il faut d'abord qu'il existe ; et, pour qu'il existe, il faut qu'il soit provoqué à naître par la perspective des récompenses attachées aux vertus qui l'engendrent. Ce n'est pas parce qu'il circule que le capital est utile ; c'est parce qu'il est utile qu'il circule. Son utilité intrinsèque fait que les uns le *demandent*, que les autres *l'offrent* ; de là la circulation, qui n'a besoin que d'une chose : ÊTRE LIBRE.

Mais ce que je déplore surtout, c'est de voir séparer en deux classes antagoniques les capitalistes et les travailleurs, comme s'il y avait un seul travailleur au monde qui ne fût, à quelque degré, capitaliste ; comme si capital et travail n'étaient pas une même chose ; comme si rémunérer l'un ce n'était pas rémunérer l'autre. Ce n'est certes pas à vous qu'il faut démontrer cette proposition. Permettez-moi, cependant, de l'élucider par un exemple ; car, vous le savez bien, nous n'écrivons pas l'un pour l'autre, mais pour le public.

Deux ouvriers se présentent, égaux d'activité, de force, d'adresse. L'un n'a que ses bras ; l'autre a une hache, une scie, une herminette. Je paye au premier 3 fr. par jour, au second 3 fr. 75 c. Il semble que le salaire soit inégal ; creusons la matière, et nous nous convaincrons que cette inégalité apparente est de l'égalité réelle.

D'abord, il faut bien que je rembourse au charpentier l'*usure* des outils qu'il *use* à mon service et à mon profit. Il faut bien qu'il trouve, dans un accroissement de salaire, de quoi entretenir cet outillage et maintenir sa position. De ce chef, je lui

donne cinq sous de plus par jour qu'au simple manœuvre, sans que l'égalité soit le moins du monde blessée.

Ensuite, — et j'invoque ici l'attention du lecteur, car nous sommes au vif de la question, — pourquoi le charpentier a-t-il des outils? Apparemment parce qu'il les a faits *avec du travail* ou payés *par du travail*, ce qui est tout un. Supposons qu'il les ait faits en consacrant à cette création tout le premier mois de l'année. Le manœuvre, qui n'a pas pris cette peine, pourra me louer ses services pendant 300 jours, tandis que le charpentier-capitaliste n'aura plus que 270 journées disponibles ou rémunérables. Il faut donc que 270 journées, avec outils, lui produisent autant que 300 journées sans outils ; en d'autres termes, que les premières se payent cinq sous de plus.

Ce n'est pas tout encore. Quand le charpentier s'est décidé à faire ses outils, il a eu un but, assurément fort légitime, celui d'améliorer sa condition. On ne peut lui mettre dans la bouche ce raisonnement : « Je vais accumuler des approvisionnements, m'imposer des privations, afin de pouvoir travailler tout un mois sans rien gagner. Ce mois, je le consacrerai à fabriquer des outils qui me mettront à même de débiter beaucoup plus d'ouvrage au profit de mon client ; ensuite je lui demanderai de régler mon salaire pour les onze mois suivants, de manière à gagner juste autant, tout compris, que si j'étais resté manœuvre. » Non, cela ne peut être ainsi. Il est évident que ce qui a stimulé, dans cet artisan, la sagacité, l'habileté, la prévoyance, la privation, c'est l'espoir, le très-juste espoir d'obtenir pour son travail une meilleure récompense.

Ainsi nous arrivons à ce que la rétribution du charpentier se décompose comme il suit :

1°	3 fr.	» c.,	salaire du travail brut.
2°	»	25	usure des outils.
3°	»	25	compensation du temps consacré à faire des outils.
4°	»	25	juste rémunération de l'habileté, de la prévoyance, de la privation,
	3 fr.	75 c.	

Où peut-on voir là injustice, iniquité, spoliation? Que signifient toutes ces clameurs si absurdement élevées contre notre charpentier devenu capitaliste?

Et remarquez bien que l'excédant de salaire qu'il reçoit n'est obtenu *aux dépens* de personne; moi, qui le paye, j'ai moins

12.

que personne à m'en plaindre. Grâce aux outils, une production supplémentaire a été pour ainsi dire tirée du néant. Cet excédant d'utilité se partage entre le capitaliste et moi, qui, comme consommateur, représente ici la communauté, l'humanité tout entière.

Autre exemple, — car il me semble que ces analyses directes des faits instruisent plus que la controverse.

Le laboureur a un champ rendu presque improductif par la surabondance d'humidité. En homme primitif, il prend tous les matins un vase et va épuiser l'eau qui noie ses sillons. Voilà un travail excessif; qui doit le payer? évidemment l'acquéreur de la récolte. Si l'homme n'avait jamais imaginé d'autre procédé de desséchement, le blé serait si cher, *quoiqu*'il n'y eût pas de capital à rémunérer (ou plutôt *parce que*), que l'on n'en produirait pas; et tel a été le sort de l'humanité pendant des siècles.

Mais notre laboureur s'avise de faire une rigole. Voilà le capital qui paraît. Qui doit payer les frais de cet ouvrage? Ce n'est pas l'acquéreur de la première récolte. Cela serait injuste puisque la rigole doit favoriser un nombre indéterminé de récoltes successives. Comment donc se règlera la répartition? Par la loi de l'intérêt et de l'amortissement. Il faut que le laboureur, comme le charpentier, retrouve les quatre éléments de rémunération que j'énumérais tout à l'heure, ou il ne fera pas la rigole.

Et, encore que le prix du blé se trouve ici grevé d'un intérêt, ce serait tomber dans une hérésie économique que de dire: Cet intérêt est une perte pour le consommateur. Bien au contraire, c'est parce que le consommateur paye l'intérêt de ce capital, sous forme de rigole, qu'il ne paye pas l'épuisement, beaucoup plus dispendieux, à force de bras. — Et, si vous observez la chose de près, vous verrez que c'est toujours du *travail* qu'il paye; seulement, dans le second cas, il intervient une coopération de la nature très-utile, très-productive, mais qui ne se paye pas.

Votre plus grand grief contre l'intérêt est qu'il permet au capitaliste de vivre sans travailler. « Or, dites-vous, vivre sans travailler, c'est, en économie politique, comme en morale, une proposition contradictoire, une chose impossible. »

Sans doute, vivre sans travailler, pour l'homme tel qu'il a plu à Dieu de le faire, est, d'une manière absolue, chose impossible. Mais ce qui n'est pas impossible à l'homme, c'est de vivre deux jours sur le travail d'un seul. Ce qui n'est pas impossible à l'humanité, ce qui est même une conséquence pro-

videntielle de sa nature perfectible, c'est d'accroître incessamment la proportion des résultats obtenus aux efforts employés. Si un artisan a pu améliorer son sort en fabriquant de grossiers outils, pourquoi ne l'améliorerait-il pas davantage encore en créant des machines plus compliquées, en déployant plus d'activité, plus de génie, plus de prévoyance; en se soumettant à de plus longues privations? Que si le talent, la persévérance, l'ordre, l'économie, l'exercice de toutes les vertus, se perpétuent dans la famille, pourquoi ne parviendrait-elle pas, à la longue, au loisir relatif, ou, pour mieux dire, à s'initier à des travaux d'un ordre plus élevé?

Pour que ce loisir provoquât avec justice, chez ceux qui n'y sont pas encore parvenus, l'irritation et l'envie, il faudrait qu'il fût acquis aux dépens d'autrui, et j'ai prouvé qu'il n'en était pas ainsi. Il faudrait, de plus, qu'il ne fût pas l'éternelle et universelle aspiration de tous les hommes.

Je terminerai cette lettre, déjà trop longue, par une considération sur le loisir.

Quelle que soit mon admiration sincère pour les admirables lois de l'économie sociale, quelque temps de ma vie que j'aie consacré à étudier cette science, quelque confiance que m'inspirent ses solutions, je ne suis pas de ceux qui croient qu'elle embrasse toute la destinée humaine. Production, distribution, circulation, consommation des richesses, ce n'est pas tout pour l'homme. Il n'est rien, dans la nature, qui n'ait sa cause finale, et l'homme aussi doit avoir une autre fin que celle de pourvoir à son existence matérielle. Tout nous le dit : D'où lui viennen et la délicatesse de ses sentiments, et l'ardeur de ses aspirations; sa puissance d'admirer et de s'extasier? D'où vient qu'il trouve dans la moindre fleur un sujet de contemplation? que ses organes saisissent avec tant de vivacité et rapportent à l'âme, comme les abeilles à la ruche, tous les trésors de beauté et d'harmonie que la nature et l'art ont répandus autour de lui? D'où vient que les larmes mouillent ses yeux au moindre trait de dévouement qu'il entend raconter? D'où viennent ces flux et ces reflux d'affection que son cœur élabore comme il élabore le sang et la vie? D'où lui viennent son amour de l'humanité et ses élans vers l'infini? Ce sont là les indices d'une noble destination qui n'est pas circonscrite dans l'étroit domaine de la production industrielle. L'homme a donc une fin. Quelle est-elle? Ce n'est pas ici le lieu de soulever cette question. Mais, quelle qu'elle soit, ce qu'on peut dire, c'est qu'il ne la peut atteindre si, courbé sous le joug d'un travail inexorable et incessant, il ne lui reste aucun loisir pour développer

ses organes, ses affections, son intelligence, le sens du beau, ce qu'il y a de plus pur et de plus élevé dans sa nature; ce qui est en germe chez tous les hommes, mais latent et inerte, faute de loisir, chez un trop grand nombre d'entre eux.

Quelle est la puissance qui allégera, pour tous, dans une certaine mesure, le fardeau de la peine? Qui abrégera les heures de travail? Qui desserrera les liens de ce joug pesant qui courbe aujourd'hui vers la matière, non-seulement les hommes, mais les femmes et les enfants, qui n'y semblaient pas destinés! — C'est le capital, le capital qui, sous la forme de roue, d'engrenage, de rail, de chute d'eau, de poids, de voile, de rame, de charrue, prend à sa charge une si grande partie de l'œuvre primitivement accomplie aux dépens de nos nerfs et de nos muscles; le capital qui fait concourir, de plus en plus, au profit de tous, les forces gratuites de la nature. Le capital est donc l'ami, le bienfaiteur de tous les hommes, et particulièrement des classes souffrantes. Ce qu'elles doivent désirer, c'est qu'il s'accumule, se multiplie, se répande sans compte ni mesure. — Et s'il y a un triste spectacle au monde, — spectacle qu'on ne pourrait définir que par ces mots : suicide matériel, moral et collectif, — c'est de voir ces classes, dans leur égarement, faire au capital une guerre acharnée. — Il ne serait ni plus absurde ni plus triste, si nous voyions tous les capitalistes du monde se concerter pour paralyser les bras et tuer le travail.

En me résumant, monsieur Proudhon, je vous dirai ceci : le jour où nous serons d'accord sur cette première donnée : l'intérêt du capital, déterminé par le libre débat, est légitime, — je me ferai un plaisir et un devoir de discuter loyalement avec vous les autres questions que vous me posez.

FRÉDÉRIC BASTIAT.

RÉPONSE

Paris, 3 décembre 1849.

Monsieur, votre dernière lettre se termine par ces paroles :

« Le jour où nous serons d'accord sur cette première donnée : l'intérêt du capital est légitime, — je me ferai un plaisir et un devoir de discuter loyalement avec vous les autres questions que vous me posez. »

Je vais, monsieur, tâcher de vous donner satisfaction,

Mais permettez-moi d'abord de vous adresser cette question, que je voudrais pouvoir rendre moins brusque : Qu'êtes-vous venu faire à la *Voix du Peuple?* — Réfuter la théorie du crédi gratuit, la théorie de l'abolition de tout intérêt des capitaux, de toute rente de la propriété.

Pourquoi donc refusez-vous de vous placer tout de suite sur le terrain de cette théorie? de la suivre dans son principe, sa méthode, son développement? d'examiner ce qui la constitue, les preuves de vérité qu'elle apporte, le sens des faits qu'elle cite, et qui contredisent, abrogent, d'une manière éclatante, le fait, ou plutôt la fiction que vous vous efforcez de soutenir de la productivité du capital? Cela est-il d'une discussion sérieuse et loyale? Depuis quand a-t-on vu les philosophes répondre à un système de philosophie par cette fin de non-recevoir : Mettons-nous premièrement d'accord sur le système en vogue, après quoi nous examinerons le nouveau? Depuis quand est-il reçu dans les sciences que l'on doit repousser impitoyablement, par la question préalable, tout fait, toute idée, toute théorie qui contredit la théorie généralement admise?

Quoi! vous entreprenez de me réfuter et de me convaincre; et puis, au lieu de saisir mon système corps à corps, vous me présentez le vôtre! Pour me répondre, vous commencez par exiger que je tombe d'accord avec vous de ce que je nie positivement! En vérité, n'aurais-je pas, dès ce moment, le droit de vous dire : Gardez votre théorie du prêt à intérêt, puisqu'elle vous agrée, et laissez-moi ma théorie du prêt gratuit,

que je trouve plus avantageuse, plus morale, plus utile, et beaucoup plus pratique? Au lieu de discuter, comme nous l'avions espéré, nous en serons quittes pour médire l'un de l'autre, et nous décrier réciproquement. A l'avantage!...

Voilà, monsieur, comment se terminerait la discussion, si, par malheur pour votre théorie, elle n'était forcée, afin de se maintenir, de renverser la mienne. C'est ce que je vais avoir l'honneur de vous démontrer, en suivant votre lettre de point en point.

Vous commencez par plaisanter, fort spirituellement sans doute, sur la loi de *Contradiction* dont je me suis servi pour tracer la marche de la théorie socialiste. Croyez-moi, monsieur il y a toujours peu de gloire à acquérir, pour un homme d'intelligence, à rire des choses qu'il n'entend pas, surtout quand elles reposent sur des autorités aussi respectables que la loi de contradiction. La dialectique, fondée par Kant et ses successeurs, est aujourd'hui comprise et employée par une moitié de l'Europe, et ce n'est pas un titre d'honneur pour notre pays assurément, quand nos voisins ont porté si loin la spéculation philosophique, d'en être resté à Proclus et à saint Thomas. A force d'éclectisme et de matérialisme, nous avons perdu jusqu'à l'intelligence de nos traditions; nous n'entendons pas même Descartes; car, si nous entendions Descartes, il nous conduirait à Kant, Fichte, Hégel, et au delà.

Quittons, toutefois, la contradiction, puisqu'elle vous est importune, et revenons à l'ancienne méthode. Vous savez ce que l'on entend, dans la logique ordinaire, par distinction. A défaut de professeur de philosophie, Diafoirus le jeune vous l'aurait appris. C'est le procédé qui vous est le plus familier, et qui témoigne le mieux de la subtilité de votre esprit. Je vais donc, pour répondre à votre question, faire usage du *distinguo :* peut-être alors ne vous sera-t-il plus possible de dire que vous ne me comprenez pas.

Vous demandez : L'intérêt du capital est-il légitime, *oui* ou *non?* Répondez à cela, sans antinomie et sans antithèse.

Je réponds : DISTINGUONS, s'il vous plaît. Oui, l'intérêt du capital a pu être considéré comme légitime dans un temps; non, il ne peut plus l'être dans un autre. Cela vous offre-t-il encore quelque ambage, quelque équivoque? Je vais tâcher de dissiper toutes les ombres.

La monarchie absolue a été légitime dans un temps : ce fut une des conditions du développement politique. Elle a cessé d'être légitime à une autre époque, parce qu'elle était devenue un obstacle au progrès. — Il en a été de même de la monar-

chie constitutionnelle : c'était, en 89 et jusqu'en 1830, la seule forme politique qui convînt à notre pays; ce serait aujourd'hui une cause de perturbation et de décadence.

La polygamie a été légitime à une époque : c'était le premier pas fait hors de la promiscuité communautaire. Elle est condamnée de nos jours comme contraire à la dignité de la femme : nous la punissons des galères.

Le combat judiciaire, l'épreuve de l'eau bouillante, la torture elle-même, lisez M. Rossi, eurent également leur légitimité. C'était la première forme donnée à la justice. Nous y répugnons maintenant, et tout magistrat qui y aurait recours, se rendrait coupable d'un attentat.

Sous saint Louis, les arts et métiers étaient féodalisés, organisés corporativement, et hérissés de priviléges. Cette règlementation était alors utile et légitime; elle avait pour but de faire surgir, en face de la féodalité terrienne et nobiliaire, la féodalité du travail. Elle a été abandonnée depuis, et avec raison : depuis 89 l'industrie est libre.

Je vous répète donc, et, en conscience, je crois parler clair : Oui, le prêt à intérêt a été, dans un temps, légitime, lorsque toute centralisation démocratique du crédit et de la circulation était impossible : il ne l'est plus, maintenant que cette centralisation est devenue une nécessité de l'époque, partant un devoir de la société, un droit du citoyen. C'est pour cela que je m'élève contre l'usure; je dis que la société me doit le crédit et l'escompte sans intérêt : l'intérêt, je l'appelle VOL.

Bon gré, mal gré, il faut donc que vous descendiez sur le terrain où je vous appelle; car, si vous refusez de le faire, si vous vous renfermez dans la bonne foi de votre ancienne possession, alors j'accuserai votre mauvais vouloir; je crierai partout, comme le Mascarille de Molière : *Au voleur! au voleur! au voleur!*

Pour en finir tout à fait avec l'antinomie, je vais maintenant, à l'aide des exemples précédemment cités, vous dire en peu de mots ce qu'elle ajoute à la distinction. Cela ne sera pas inutile à notre controverse.

Vous concevez donc qu'une chose peut être vraie, juste, légitime, dans un temps, et fausse, inique, criminelle, dans un autre. Vous ne pouvez pas ne pas le concevoir, puisque cela est.

Or, se demande le philosophe, comment une chose, vraie un jour, ne l'est-elle pas un autre jour? La vérité peut-elle changer ainsi? La vérité n'est-elle pas la vérité? Faut-il croire qu'elle n'est qu'une fantaisie, une apparence, un préjugé? Y

a-t-il enfin, ou n'y a-t-il pas une cause à ce changement? Au-dessus de la vérité qui change, existerait-il, par hasard, une vérité qui ne change point, une vérité absolue, immuable!

En deux mots, la philosophie ne s'arrête point au fait tel que le lui révèlent l'expérience et l'histoire; elle cherche à l'expliquer.

Eh bien, la philosophie a trouvé, ou, si vous aimez mieux, elle a cru voir que cette altération des institutions sociales, ce revirement qu'elles éprouvent après un certain nombre de siècles, provient de ce que les idées dont elles sont l'expression, possèdent en elles-mêmes une sorte de faculté évolutive, un principe de mobilité perpétuelle, provenant de leur essence contradictoire.

C'est ainsi que l'intérêt du capital, légitime alors que le prêt est un service rendu de citoyen à citoyen, mais qui cesse de l'être quand la société a conquis le pouvoir d'organiser le crédit gratuitement pour tout le monde, cet intérêt, dis-je, est contradictoire dans son essence, en ce que, d'une part, le service rendu par le prêteur a droit à une rémunération; et que, d'un autre côté, tout salaire suppose produit ou privation, ce qui n'a pas lieu dans le prêt. La révolution qui s'opère dans la légitimité du prêt vient de là. Voici comment le socialisme pose la question; voilà aussi sur quel terrain les défenseurs de l'ancien régime doivent se placer.

Se renfermer dans la tradition, se borner à dire : Le prêt est un service rendu : donc il doit être payé; sans vouloir entrer dans les considérations qui tendent à abroger l'intérêt, ce n'est pas répondre. Le socialisme, redoublant d'énergie, proteste et vous dit : Je n'ai que faire de votre service, service pour vous, spoliation pour moi, tandis qu'il est loisible à la société de me faire jouir des mêmes avantages que vous m'offrez, et cela sans rétribution. M'imposer un tel service, malgré moi, en refusant d'organiser la circulation des capitaux, c'est me faire supporter un prélèvement injuste, c'est me voler.

Ainsi, toute votre argumentation en faveur de l'intérêt consiste à confondre les époques, je veux dire à confondre ce qui dans le prêt est légitime avec ce qui ne l'est pas, tandis que moi, au contraire, je les distingue soigneusement : c'est ce que je vais achever de vous rendre intelligible par l'analyse de votre lettre.

Je prends un à un tous vos arguments.

Dans ma première réponse, je vous avais fait observer que celui qui prête ne se *prive* pas de son capital. — Vous me ré-

pondez : Qu'importe, s'il a créé son capital tout exprès pour le prêter?

En disant cela, vous trahissez votre propre cause. Vous acquiescez, par ces paroles, à mon *antithèse*, qui consiste à dire : La cause secrète pour laquelle le prêt à intérêt, légitime hier, ne l'est plus aujourd'hui, c'est que le prêt, en lui-même, n'entraîne pas privation. Je prends acte de cet aveu.

Mais vous vous accrochez à l'intention : Qu'importe, dites-vous, si le prêteur a créé ce capital tout exprès pour le prêter?

A quoi je réplique : Et que me fait à mon tour votre intention, si je n'ai pas réellement besoin de votre service, si le prétendu service que vous voulez me rendre ne me devient nécessaire que par le mauvais vouloir et l'impéritie de la société? Votre crédit ressemble à celui que fait le corsaire à l'esclave, quand il lui donne la liberté contre rançon. Je proteste contre votre crédit à 5 p. 100, parce que la société a le pouvoir et le devoir de me le faire à 0 p. 100; et si elle me refuse, je l'accuse, ainsi que vous, de vol, je dis qu'elle est complice, fautrice, organisatrice du vol.

Assimilant le prêt à la *vente*, vous dites : Votre argument s'attaque à celle-ci aussi bien qu'à celui-là. En effet, le chapelier qui vend les chapeaux ne s'en *prive* pas.

Non, car il reçoit de ses chapeaux, il est censé du moins en recevoir immédiatement la valeur, ni *plus* ni *moins*. Mais le capitaliste prêteur, non-seulement n'est pas privé, puisqu'il rentre intégralement dans son capital; il reçoit plus que le capital, plus que ce qu'il apporte à l'échange; il reçoit en sus du capital un intérêt qu'aucun produit positif de sa part ne représente. Or, un service qui ne coûte pas de travail à celui qui le rend, est un service susceptible de devenir gratuit : c'est ce que vous-même vous nous apprendrez tout à l'heure.

Après avoir reconnu la *non-privation* qui accompagne le prêt, vous convenez cependant « qu'*il n'est pas idéalement impossible que l'intérêt*, qui aujourd'hui fait partie intégrante du prix des choses, se *compense pour tout le monde*, et, par conséquent, *s'annule*. » — « Mais, ajoutez-vous, il y faut d'autres façons qu'une banque nouvelle. Que le socialisme égalise, chez tous les hommes, l'activité, l'habileté, la probité, l'économie, la prévoyance, les besoins, les goûts, les vertus, les vices, et même les chances, et alors il aura résusi. »

En sorte que vous n'entrez dans la question que pour l'éluder aussitôt. Le socialisme, au point où il est parvenu, prétend justement que c'est à l'aide d'une réforme de la banque et de

l'impôt que l'on peut arriver à cette compensation. Au lieu de passer, comme vous faites, sur cette prétention du socialisme, arrêtez-vous-y, et réfutez-la : vous en aurez fini avec toutes les utopies du monde. Car le socialisme affirme, — et sans cela le socialisme n'existerait pas, il ne serait rien, — que ce n'est point en égalisant chez tous les hommes « l'activité, l'habileté, la probité, l'économie, la prévoyance, les besoins, les goûts, les vertus, les vices et même les chances, » qu'on parviendra à compenser l'intérêt et égaliser le revenu net; il soutient qu'il faut, au contraire, commencer par centraliser le crédit et annuler l'intérêt, pour égaliser les facultés, les besoins et les chances. Qu'il n'y ait plus parmi nous de voleurs, et nous serons tous vertueux, tous heureux! voilà la profession de foi du socialisme! J'éprouve le plus vif regret à vous le dire, mais vous connaissez si peu le socialisme, que vous vous heurtez contre lui sans le voir.

Vous persistez à attribuer au capital tous les progrès de la richesse sociale, que j'attribue, moi, à la circulation; et vous me dites, à ce propos, que je prends la cause pour l'effet.

Mais, en soutenant une pareille proposition, vous ruinez, sans vous en apercevoir, votre propre thèse. J. B. Say a démontré, et vous ne l'ignorez pas, que le *transport* d'une valeur, que cette valeur s'appelle argent ou marchandise, constitue lui-même une valeur; que c'est un produit aussi réel que le blé et le vin; qu'en conséquence, le service du commerçant et du banquier mérite d'être rémunéré tout comme le service du laboureur et du vigneron. C'est sur ce principe que vous vous appuyez vous-même quand vous réclamez un salaire pour le capitaliste, qui, par la prestation de son capital, dont on lui garantit la rentrée, fait office de transport, de circulation. Par cela seul que je prête, disiez-vous dans votre première lettre, je rends un service, je crée une valeur. Telles étaient vos paroles, que nous avons admises : en cela, nous étions l'un et l'autre d'accord avec le maître.

Je suis donc fondé à dire que ce n'est pas le capital lui-même, mais la circulation du capital; c'est cette nature de service, produit, marchandise, valeur, réalité, qu'on appelle en économie politique *mouvement* ou *circulation*, et qui, au fond, constitue toute la matière de la science économique, qui est la cause de la richesse. Ce service, nous le payons à tous ceux qui le rendent; mais nous affirmons qu'en ce qui concerne les capitaux proprement dits, ou l'argent, il dépend de la société de nous en faire jouir elle-même, et gratuitement; que si elle ne le fait pas, il y a fraude et spoliation. — Comprenez-vous

maintenant où est le véritable point de la question sociale?...

Après avoir déploré de voir les capitalistes et les travailleurs séparés en deux classes antagoniques, — ce qui n'est pas la faute du socialisme assurément, — vous prenez la peine, fort inutile, de me démontrer par des exemples que tout travailleur est, à quelque degré, capitaliste, et fait œuvre de capitalisation, c'est-à-dire d'usure. Qui donc a jamais songé à le nier? Qui vous a dit que ce que nous reconnaissons comme légitime, en un temps, chez le capitaliste, nous le réprouvons, dans le même temps, chez l'ouvrier?

Oui, nous savons que le prix de toute marchandise et service se décompose actuellement de la manière suivante :

1° Matière première;

2° Amortissement des instruments de travail et frais;

3° Salaire du travail;

4° Intérêt du capital.

Il en est ainsi dans toutes les professions, agriculture, industrie, commerce, transports. Ce sont les fourches caudines de tout ce qui n'est point parasite, capitaliste ou manœuvre. Vous n'avez que faire de nous donner à ce sujet de longs détails, très-intéressants, du reste, et où l'on voit que se complaît votre imagination.

Je vous le répète : la question, pour le socialisme, est de faire que ce quatrième élément, qui entre dans la composition du prix des choses, à savoir, l'intérêt du capital, se compense entre tous les producteurs, et, par conséquent, s'annule. Nous soutenons que cela est possible; que, si cela est possible, c'est un devoir à la société de procurer la gratuité du crédit à tous; qu'autrement, ce ne serait pas une société, mais une conspiration des capitalistes contre les travailleurs, un pacte de rapine et d'assassinat.

Concevez donc, une fois, qu'il ne s'agit point pour vous de nous expliquer comment les capitaux se forment, comment ils se multiplient par l'intérêt, comment l'intérêt entre dans la composition du prix des produits, comment tous les travailleurs sont eux-mêmes coupables du péché d'usure : nous savons dès longtemps toutes ces choses, autant que nous sommes convaincus de la bonne foi des rentiers et des propriétaires.

Nous disons : le système économique, fondé sur la fiction de productivité du capital, justifiable à une autre époque, est désormais illégitime. Son impuissance, sa malfaisance est démontrée; c'est lui qui est la cause de toutes les misères actuelles, lui qui soutient encore cette vieille fiction du gouver-

nement représentatif, dernière formule de la tyrannie parmi les hommes.

Je ne vous suivrai point dans ces considérations, toutes religieuses, par lesquelles vous terminez votre lettre. La religion, permettez-moi de vous le dire, n'a rien à faire avec l'économie politique. Une véritable science se suffit à elle-même; hors de cette condition, elle n'est pas. S'il faut, à l'économie politique une sanction religieuse pour suppléer à l'impuissance de ses théories; et si, de son côté, la religion, pour excuser la stérilité de son dogme, allègue les exigences de l'économie politique : il arrivera que l'économie politique et la religion, au lieu de se soutenir mutuellement, s'accuseront l'une l'autre; elles périront toutes deux.

Commençons par faire justice, et nous aurons de surcroît la liberté, la fraternité, la richesse; le bonheur même de l'autre vie n'en sera que plus assuré. L'inégalité du revenu capitaliste est-elle, oui ou non, la cause première de la misère physique, morale et intellectuelle qui afflige aujourd'hui la société? Faut-il compenser le revenu entre tous les hommes, rendre gratuite la circulation des capitaux, en l'assimilant à l'échange des produits, et annuler l'intérêt? Voilà ce que demande le socialisme, et à quoi il faut répondre.

Le socialisme, dans ses conclusions les plus positives, vous fournit la solution dans la centralisation démocratique et gratuite du crédit, combinée avec un système d'impôt unique, remplaçant tous les autres impôts, et assis sur le capital.

Qu'on vérifie cette solution; qu'on essaie de l'appliquer. C'est la seule manière de réfuter le socialisme; hors de là, nous ferons retentir plus fort que jamais notre cri de guerre : *La propriété, c'est le vol!*

P.-J. PROUDHON.

TROISIÈME LETTRE

A MONSIEUR PROUDHON

10 décembre 1849.

Monsieur,

Je veux rester sur mon terrain ; vous voulez m'attirer sur le vôtre, et vous me dites : Qu'êtes-vous venu faire à la *Voix du Peuple*, si ce n'est réfuter la théorie du crédit gratuit, etc. ?

Il y a là un malentendu. Je n'ai point été à la *Voix du Peuple*; la *Voix du Peuple* est venue à moi. De tous côtés, on parlait du crédit gratuit, et chaque jour voyait éclore un plan nouveau pour la réalisation de cette idée.

Alors je me dis : Il est inutile de combattre ces plans l'un après l'autre. Prouver que le capital a un droit légitime et indestructible à être rémunéré, c'est les ruiner tous à la fois, c'est renverser leur base commune.

Et je publiai la brochure *Capital et Rente.*

La *Voix du Peuple,* ne trouvant pas ma démonstration concluante, l'a réfutée. J'ai demandé à la maintenir, vous y avez consenti loyalement : c'est donc sur mon terrain que doit se continuer la discussion.

D'ailleurs, la société s'est développée perpétuellement et universellement sur le principe que j'invoque. C'est à ceux qui veulent que, à partir d'aujourd'hui, elle se développe sur le principe opposé, à prouver qu'elle a eu tort. L'*onus probandi* leur incombe.

Et après tout, de quelle importance réelle est ce débat préalable ? Prouver que l'intérêt est légitime, juste, utile, bienfaisant, indestructible, n'est-ce pas prouver que la gratuité du crédit est une chimère ?

Permettez-moi donc, monsieur, de m'en tenir à cette question dominante : L'intérêt est-il légitime et utile ?

Par pitié pour l'ignorance où vous me voyez (ainsi que bon nombre de nos lecteurs), de la philosophie germanique, vous voulez bien, métarmorphosant Kant en Diafoirus, substituer à la *loi de la contradiction* celle de la *distinction*,

Je vous remercie de cette condescendance. Elle me met à l'aise. Mon esprit se refuse invinciblement, je l'avoue, à admettre que deux assertions contradictoires puissent être vraies en même temps. Je respecte, comme je le dois, quoique de confiance, Kant, Fichte et Hégel. Mais si leurs livres entraînent l'esprit du lecteur à admettre des propositions comme celles-ci : *Le Vol, c'est la Propriété*; *la Propriété, c'est le Vol*; *le jour, c'est la nuit*; je bénirai le ciel, tous les jours de ma vie, de n'avoir pas fait tomber ces livres sous mes yeux. A ces sublimes subtilités, votre intelligence s'est aiguisée; la mienne y eût infailliblement succombé, et bien loin de me faire comprendre des autres, je ne pourrais plus me comprendre moi-même.

Enfin, à cette question : L'intérêt est-il légitime? vous répondez, non plus en allemand : *Oui et non*, mais en latin : *Distinguo*. « Distinguons; oui, l'intérêt du capital a pu être considéré comme légitime dans un temps; non, il ne peut plus l'être dans un autre. »

Eh bien! votre condescendance hâte, ce me semble, la conclusion de ce débat. Elle prouve surtout que j'avais bien choisi le terrain; car, que prétendez-vous? Vous dites qu'à un moment donné, la rémunération du capital passe de la légitimité à l'illégitimité; c'est-à-dire que le capital lui-même se dépouille de sa nature pour revêtir une nature opposée. Certes, la présomption n'est pas pour vous, et c'est à celui qui veut bouleverser la pratique universelle sur la foi d'une affirmation si étrange, à la prouver.

J'avais fait résulter la légitimité de l'intérêt de ce que le prêt est un *service*, lequel est susceptible d'être *évalué*, a, par conséquent, une *valeur*, et peut s'échanger contre toute autre valeur égale. Je croyais même que vous étiez convenu de la vérité de cette doctrine en ces termes :

« Il est très-vrai, comme vous l'établissez vous-même péremptoirement, que le prêt est un service. Et comme tout service est une valeur, comme il est de la nature de tout service d'être rémunéré, il s'ensuit que le prêt doit avoir son prix, ou, pour employer le mot technique, qu'il doit *porter intérêt*. »

Voilà ce que vous disiez, il y a quinze jours. Aujourd'hui vous dites : Distinguons, prêter c'était rendre service autrefois, ce n'est plus rendre service maintenant.

Or, si prêter n'est plus rendre service, il va sans dire que l'intérêt est, je ne dis pas illégitime, mais impossible.

Votre argumentation nouvelle implique ce dialogue :

L'EMPRUNTEUR. Monsieur, je voudrais monter un magasin, j'ai besoin de dix mille francs, veuillez me les prêter.

LE PRÊTEUR. Volontiers, nons allons débattre les conditions.

L'EMPRUNTEUR. Monsieur, je n'accepte pas de conditions. Je garderai votre argent un an, deux ans, vingt ans, après quoi je vous le rendrai purement et simplement, attendu que *tout ce qui, dans le remboursement du prêt, est donné en sus du prêt, est usure, spoliation.*

LE PRÊTEUR. Mais puisque vous venez me demander un *service*, il est bien naturel que je vous en demande un autre.

L'EMPRUNTEUR. Monsieur, *je n'ai que faire de votre service.*

LE PRÊTEUR. En ce cas je garderai mon capital, dussé-je le manger.

L'EMPRUNTEUR. « Monsieur, je suis socialiste, et le socialisme, redoublant d'énergie, proteste et vous dit par ma bouche : Je n'ai que faire de votre service, service pour vous et spoliation pour moi, tandis qu'il est loisible à la société de me faire jouir des mêmes avantages que vous m'offrez, et cela sans rétribution. M'imposer un tel service, malgré moi, en refusant d'organiser la circulation des capitaux, c'est me faire supporter un prélèvement injuste, c'est me voler. ».

LE PRÊTEUR. Je ne vous impose rien malgré vous. Dès que vous ne voyez pas dans le prêt un service, abstenez-vous d'emprunter, comme moi de prêter. Que si la *société* vous offre des *avantages* sans *rétribution*, adressez-vous à elle, c'est bien plus commode, et quant à *organiser la circulation des capitaux*, ainsi que vous me sommez de le faire, si vous entendez par là que les miens vous arrivent gratis par l'intermédiaire de la société, j'ai contre ce procédé indirect tout juste les mêmes objections qui m'ont fait vous refuser le prêt direct et gratuit.

La Société ! J'ai été surpris, je l'avoue, de voir apparaître dans un écrit émané de vous, ce personnage nouveau, ce capitaliste accommodant.

Eh quoi ! monsieur, vous qui, dans la même feuille où vous m'adressez votre lettre, avez combattu avec une si rude énergie les systèmes de Louis Blanc et de Pierre Leroux, n'avez-vous dissipé la fiction de l'*État*, que pour y substituer la fiction de la *Société*?

Qu'est-ce donc que la société, en dehors de quiconque prête ou emprunte, perçoit ou paye l'intérêt inhérent au prix de toutes choses? Quel est ce *Deus ex machinâ* que vous faites intervenir d'une manière si inattendue pour donner le mot du problème? Y a-t-il d'un côté la masse entière des travailleurs, marchands, artisans, capitalistes, et, de l'autre, la Société, per-

sonnalité distincte, possédant des capitaux en telle abondance, qu'elle en peut prêter à chacun sans compte ni mesure, et cela sans *rétribution?*

Ce n'est pas ainsi que vous l'entendez ; je n'en veux pour preuve que votre article sur l'État. Vous savez bien que la société n'a d'autres capitaux que ceux qui sont entre les mains des capitalistes grands et petits. Serait-ce que la Société doit s'emparer de ces capitaux et les faire circuler gratuitement sous prétexte de les organiser? En vérité, je m'y perds, et il me semble que, sous votre plume, cette limite s'efface sans cesse, qui sépare, aux yeux de la conscience publique, la propriété du vol.

En cherchant à pénétrer jusqu'à la racine de l'erreur que je combats ici, je crois la trouver dans la confusion que vous faites entre les *frais de circulation des capitaux* et les *intérêts des capitaux.* Vous croyez qu'on veut arriver à la circulation gratuite, et vous en concluez que le prêt sera gratuit. C'est comme si l'on disait que lorsque les frais de transport de Bordeaux à Paris seront anéantis, les vins de Bordeaux se donneront pour rien à Paris. Vous n'êtes pas le premier qui se soit fait cette illusion. Law disait : « La loi de la circulation est la seule qui puisse sauver les empires. » Il agit sur ce principe, et au lieu de sauver la France, il la perdit.

Je dis : Une chose est la circulation des capitaux et les frais qu'elle entraîne; autre chose est l'intérêt des capitaux. Les capitaux d'une nation consistent en matériaux de toutes sortes, approvisionnements, outils, marchandises, espèces, et ces choses-là ne se prêtent pas pour rien. Selon que la société est plus ou moins avancée, il y a plus ou moins de facilité à faire passer un capital donné, ou sa valeur, d'un lieu à un autre lieu, d'une main à une autre main : mais cela n'a rien de commun avec l'abolition de l'intérêt. Un Parisien désire prêter, un Bayonnais désire emprunter. Mais le premier n'a pas la chose qui convient au second. D'ailleurs, ils ne connaissent pas réciproquement leurs intentions; ils ne peuvent s'aboucher, s'accorder, conclure. Voilà les obstacles à la *circulation.* Ces obstacles vont diminuant sans cesse, d'abord par l'intervention du numéraire, puis par celle de la lettre de change, successivement par celle du banquier, de la Banque nationale, des banques libres.

C'est une circonstance heureuse pour les consommateurs de capitaux, comme il est heureux pour les consommateurs de vins, que les moyens de transport se perfectionnent. Mais, d'une part, jamais les frais de circulation ne peuvent descendre

à zéro, puisqu'il y a toujours là un intermédiaire qui rend *service*; et, d'autre part, ces frais fussent-ils complétement anéantis, l'intérêt subsisterait encore, et n'en serait même pas sensiblement affecté. Il y a des banques libres aux États-Unis; elles sont sous l'influence des ouvriers eux-mêmes, qui en sont les actionnaires, et de plus, elles sont, vu leur nombre, toujours à leur portée; chaque jour, les uns y déposent leurs économies, les autres y reçoivent les avances qui leur sont nécessaires; la circulation est aussi facile, aussi rapide que possible. Est-ce à dire que le crédit y soit gratuit, que les capitaux ne produisent pas d'intérêt à ceux qui prêtent, et n'en coûtent pas à ceux qui empruntent? Non, cela signifie seulement que prêteurs et emprunteurs s'y rencontrent plus facilement qu'ailleurs.

Ainsi, gratuité absolue de la circulation, — chimère.

Gratuité du crédit, — chimère.

Imaginer que la première de ces gratuités, si elle était possible, impliquerait la seconde, — troisième chimère.

Vous voyez que je me suis laissé entraîner sur votre terrain, et puisque j'y ai fait trois pas, j'en ferai deux autres.

Vous voulez *organiser la circulation* de telle sorte que chacun perçoive autant d'intérêts qu'il en paye, et c'est là ce qui réalisera, dites-vous, l'égalité des fortunes.

Or, je dis :

Compensation universelle des intérêts, — chimère.

Égalité absolue des fortunes, comme conséquence de cette chimère, — autre chimère.

Toute valeur se compose de deux éléments : la rémunération du travail et la rémunération du capital. Pour que ces deux éléments entrassent en proportions identiques dans toutes valeurs égales, il faudrait que toute œuvre humaine admît le même emploi des machines, la même consommation d'approvisionnements, le même contingent de travail actuel et de travail accumulé.

Votre banque fera-t-elle jamais que le commissionnaire du coin, dont toute l'industrie consiste à louer son temps et ses jambes, fasse intervenir autant de capital dans ses services que l'imprimeur ou le fabricant de bas? Remarquez que pour qu'une paire de bas de coton arrive à ce commissionnaire, il a fallu l'intervention d'une terre, qui est un capital ; d'un navire, qui est un capital; d'une filature, qui est un capital. Direz-vous que lorsque le commissionnaire échange son service, estimé trois francs, contre un livre estimé trois francs, il est dupe, en ce que l'élément *travail actuel* domine dans le service, et l'élé-

ment *travail accumulé* dans le livre? Qu'importe, si les deux objets de l'échange *se valent*, si leur équivalence est déterminée par le libre débat? Pourvu que ce qui vaut cent s'échange contre ce qui vaut cent, qu'importe la proportion des deux éléments qui constituent chacune de ces valeurs égales? Nierez-vous la légitimité de la rémunération afférente au capital? Ce serait revenir sur un point déjà acquis à la discussion. D'ailleurs sur quel fondement le *travail ancien* serait-il, plus que le *capital actuel*, exclu de toute rétribution?

Le travail se divise en deux catégories bien distinctes :

Ou il est exclusivement consacré à la production d'un objet, comme lorsque l'agriculteur sème, sarcle, moissonne et égraine son blé, lorsque le tailleur coupe et coud un habit, etc. ;

Ou il sert à la production d'une série indéterminée d'objets semblables, comme quand l'agriculteur clôt, amende, dessèche son champ, ou que le tailleur meuble son atelier.

Dans le premier cas, tout le travail doit être payé par l'acquéreur de la récolte ou de l'habit ; dans le second, il doit être payé sur un nombre indéterminé de récoltes ou d'habits. Et certes, il serait absurde de dire que le travail de cette seconde catégorie ne doit pas être payé du tout, parce qu'il prend le nom de Capital.

Or, comment parvient-il à répartir la rémunération qui lui est due sur un nombre indéfini d'acheteurs successifs? par les combinaisons de l'amortissement et de l'intérêt, combinaisons que l'humanité a inventées dès l'origine, combinaisons ingénieuses, que les socialistes seraient bien embarrassés de remplacer. Aussi tout leur génie se borne à les supprimer, et ils ne s'aperçoivent pas que c'est tout simplement supprimer l'Humanité.

Mais quand on accorderait comme réalisable tout ce qui vient d'être démontré chimérique : gratuité de circulation, gratuité de prêt, compensation d'intérêts, je dis qu'on n'arriverait pas encore à l'égalité absolue des fortunes. Et la raison en est simple. Est-ce que la Banque du Peuple aurait la prétention de changer le cœur humain? Fera-t-elle que tous les hommes soient également forts, actifs, intelligents, ordonnés, économes, prévoyants? Fera-t-elle que les goûts, les penchants, les aptitudes, les idées ne varient à l'infini? Que les uns ne préfèrent dormir au soleil, pendant que les autres s'épuisent au travail? Qu'il n'y ait des prodigues et des avares, les gens ardents à poursuivre les biens de ce monde, et d'autres plus préoccupés de la vie future? Il est vrai que l'éga-

lité absolue des fortunes ne pourrait être que la résultante de toutes ces égalités impossibles et de bien d'autres.

Mais, si l'égalité absolue des fortunes est chimérique, ce qui ne l'est pas, c'est l'approximation constante de tous les hommes vers un même niveau physique, intellectuel et moral, sous le régime de la Liberté. Parmi toutes les énergies qui concourent à ce grand nivellement, une des plus puissantes, c'est celle du Capital. Et puisque vous m'avez ouvert vos colonnes, permettez-moi d'appeler un moment l'attention de vos lecteurs sur ce sujet. Ce n'est pas tout de démontrer que l'intérêt est légitime, il faut encore prouver qu'il est utile, même à ceux qui le supportent. Vous avez dit que l'intérêt a été autrefois « un instrument d'Égalité et de Progrès. » Ce qu'il a été, il l'est encore et le sera toujours, parce qu'en se développant il ne change pas de nature.

Les travailleurs seront peut-être étonnés de m'entendre affirmer ceci :

De tous les éléments qui entrent dans le prix des choses, celui qu'ils doivent payer avec le plus de joie, c'est précisément l'intérêt ou la rémunération du capital, parce que ce payement leur en épargne toujours un plus grand.

Pierre est un artisan parisien. Il a besoin qu'un fardeau soit transporté à Lille; c'est un présent qu'il veut faire à sa mère. S'il n'y avait pas de capital au monde (et il n'y en aurait pas si toute rémunération lui était déniée), ce transport coûterait à Pierre au moins deux mois de fatigues, soit qu'il le fît lui-même, soit qu'il se fît rendre ce service par un autre. Car il ne pourrait l'exécuter lui-même qu'en charriant le fardeau par monts et par vaux, sur ses épaules, et nul ne pourrait l'exécuter pour lui que de la même manière.

Pourquoi se rencontre-t-il des entrepreneurs qui ne demandent à Pierre qu'une journée de son travail pour lui en épargner soixante? Parce que le capital est intervenu sous forme de char, de chevaux, de rails, de wagons, de locomotive. Sans doute Pierre doit payer tribut à ce capital, mais c'est justement pour cela qu'il fait ou fait faire en un jour ce qui lui aurait demandé deux mois.

Jean est maréchal ferrant, fort honnête homme, mais qu'on entend souvent déclamer contre la propriété. Il gagne 3 fr. par jour; c'est peu, c'est trop peu, mais enfin, comme le blé vaut environ 18 fr. l'hectolitre, Jean peut dire qu'il fait jaillir de son enclume un hectolitre de blé par semaine ou la valeur, soit cinquante-deux hectolitres par an. Je suppose maintenant qu'il n'y eût pas de capital, et que, mettant notre maréchal en

face de mille hectares de terre, on lui dise : Disposez de ce sol qui est doué d'une grande fertilité; tout le blé que vous ferez croître est à vous. Jean répondrait sans doute : « Sans chevaux, sans charrue, sans hache, sans intruments d'aucune sorte, comment voulez-vous que je débarrasse le sol des arbres, des racines, des herbes, des pierres, des eaux stagnantes qui l'obstruent? Je n'y ferai pas pousser une gerbe de blé en dix ans.» Donc que Jean fasse enfin cette réflexion : «Ce que je ne pourrais faire en dix ans, d'autres le font pour moi, et ne me demandent qu'une semaine de travail. Il est clair que c'est un avantage pour moi de rémunérer le capital, car si je ne le rémunérais pas, il n'y en aurait pas, et les autres seraient aussi embarrassés devant ce sol que je le suis moi-même. »

Jacques achète tous les matins, pour un sou, la *Voix du Peuple*. Comme il gagne 100 sous par jour, ou 50 centimes par heure, c'est six minutes de travail qu'il échange contre le prix d'un numéro, prix dans le lequel se trouvent comprises deux rémunérations, celle du travail et celle du capital. Comment Jacques ne se dit-il pas pas quelquefois : « Si aucun capital n'intervenait dans l'impression de la *Voix du Peuple*, je ne l'obtiendrais ni à un sou ni à cent francs? »

Je pourrais passer en revue tous les objets qui satisfont les besoins des travailleurs, et la même réflexion reviendrait sans cesse. Donc le Capital n'est pas le *tyran* que l'on dit. Il rend des services, de grands services; il est de toute justice qu'il en soit rémunéré. Cette rémunération diminue de plus en plus à mesure que le capital abonde. Pour qu'il abonde, il faut qu'on soit intéressé à le former, et pour qu'on soit intéressé à le former, il faut être soutenu par l'espoir d'une rémunération. Quel est l'artisan, quel est l'ouvrier qui portera ses économies à la caisse d'épargnes, ou même qui fera des économies, si l'on commence par déclarer que l'intérêt est un vol, et qu'il faut le supprimer?

Non, non, c'est là une propagande insensée; elle heurte la raison, la morale, la science économique, les intérêts du pauvre, les croyances unanimes du genre humain manifestées par la pratique universelle. Vous ne prêchez pas, il est vrai, la *tyrannie du capital*, mais vous prêchez la *gratuité du crédit*, ce qui est tout un. Dire que toute rémunération accordée au capital est un vol, c'est dire que le capital doit disparaître de la surface du globe; c'est dire que Pierre, Jean, Jacques doivent exécuter les transports, se procurer le blé, les livres, avec autant de travail qu'il leur en faudrait pour produire ces

choses directement et sans autre ressource que leurs mains.

Marche, marche, Capital ! poursuis ta carrière, réalisant du bien pour l'humanité ! C'est toi qui as affranchi les esclaves : c'est toi qui as renversé les châteaux-forts de la féodalité ! Grandis encore ; asservis la nature ; fais concourir aux jouissances humaines la gravitation, la chaleur, la lumière, l'électricité ; prends à ta charge ce qu'il y a de répugnant et d'abrutissant dans le travail mécanique, élève la Démocratie ; transforme les machines humaines en *hommes*, en hommes doués de loisirs, d'idées, de sentiment et d'espérances !

Permettez-moi, monsieur, en finissant, de vous adresser un reproche. Au début de votre lettre, vous m'aviez promis de renoncer pour aujourd'hui à l'antinomie ; vous la terminez cependant par cette antinomie que vous appelez votre *cri de guerre : La propriété, c'est le vol.*

Oui, vous l'avez bien caractérisée ; c'est, en effet, un lugubre tocsin, un sinistre cri de guerre. Mais j'ai l'espoir que, sous ce rapport, elle a perdu quelque chose de sa puissance. Il y a dans l'esprit des masses un fond de bon sens qui ne perd pas ses droits, et se révolte enfin contre ces paradoxes étranges donnés pour de sublimes découvertes. Oh ! que n'avez-vous établi votre active propagande sur cet autre axiome, assurément plus impérissable que le vôtre : *Le vol, c'est le contraire de la propriété !* Alors, avec votre indomptable énergie, votre style populaire, votre dialectique invincible, je ne puis mesurer le bien qu'il vous eût été donné de répandre sur notre chère patrie et sur l'humanité.

FRÉDÉRIC BASTIAT.

RÉPONSE

17 décembre 1849.

Monsieur,

Notre discussion n'avance pas, et la faute en est à vous seul. Par votre refus systématique de vous placer sur le terrain où je vous appelle, et votre obstination à m'attirer sur le vôtre, vous méconnaissez en ma personne le droit qu'a tout novateur à l'examen ; vous manquez au devoir qu'impose à tout écono-

miste, défenseur naturel de la tradition et des usages établis, l'apparition des idées nouvelles ; vous compromettez, enfin, la charité publique, en m'obligeant à attaquer ce que je reconnaissais, dans une certaine mesure, comme irréprochable et légitime.

Vous l'avez voulu : que votre désir soit accompli !

Permettez-moi d'abord de résumer notre controverse.

Dans une première lettre, vous avez essayé de montrer, par la théorie et par de nombreux exemples, que le *prêt* était un *service*, et que, tout service ayant une *valeur*, il avait le droit de se faire *payer* ; d'où vous déduisiez immédiatement contre moi cette conclusion que la gratuité du crédit était une chimère, partant, le Socialisme une protestation sans principe comme sans motifs.

Ainsi, peu importe de savoir si c'est vous qui avez sollicité l'entrée de la *Voix du Peuple*, ou si c'est moi qui vous ai offert la publicité de ses colonnes : en fait, et chacune de vos lettres en témoigne, vous n'avez eu d'autre but que de renverser, par une fin de non-recevoir, la théorie du crédit gratuit.

Je vous ai donc répondu, et j'ai dû vous répondre, sans entrer dans l'examen de votre théorie de l'intérêt, que si vous vouliez combattre utilement et sérieusement le Socialisme, il fallait l'attaquer en lui-même et dans ses propres doctrines; que le Socialisme, sans nier d'une manière absolue la légitimité de l'intérêt considéré à un certain point de vue et à une certaine époque de l'histoire, affirmait la possibilité, dans l'éta actuel de l'économie sociale, d'organiser par le concours des travailleurs un système de prêt sans rétribution, et par suite, de donner à tous la garantie du crédit et du travail. J'ai dit, enfin, que c'était là ce que vous aviez à examiner, si vous vouliez que la discussion aboutît.

Dans votre seconde lettre, vous avez péremptoirement refusé de suivre cette marche, alléguant que pour vous, et d'après mon aveu, l'intérêt ne constituant, dans son principe, ni crime ni délit, il était impossible d'admettre que le prêt pût s'effectuer sans intérêt; qu'il était inconcevable qu'une chose pût être vraie et fausse tout à la fois ; bref, que tant que la criminalité de l'intérêt ne vous serait pas démontrée, vous tiendriez la théorie du crédit gratuit comme non avenue. Tout cela assaisonné de force plaisanteries sur la loi de contradiction, que vous ne comprenez point, et flanqué d'exemples très-propres, je l'avoue, à faire comprendre le mécanisme de l'intérêt, mais qui ne prouvent absolument rien contre la gratuité.

Dans ma réplique, je crois vous avoir prouvé, en me servan

de votre propre méthode, que rien n'est moins rare, dans la société, que de voir une institution, un usage, d'abord libéral et légitime, devenir, avec le temps, une entrave à la liberté, et une atteinte à la justice; qu'il en était ainsi du prêt à intérêt, le jour où il était démontré que le crédit peut être donné à tous sans rétribution; que dores et déjà, refuser d'examiner cette possibilité du crédit gratuit constituait un déni de justice, une offense à la foi publique, un défi au prolétariat. Je renouvelai donc auprès de vous mes instances, et je vous dis : Ou vous examinerez les diverses propositions du Socialisme; ou je déclare que l'intérêt de l'argent, la rente de la terre, le loyer des maisons et des capitaux est une spoliation, et que la propriété, ainsi constituée, est un vol.

Chemin faisant, j'indiquais sommairement les causes qui, selon moi, altèrent la moralité de l'intérêt, et les moyens de le supprimer.

Certes, il semblait que, pour justifier votre théorie, désormais accusée de dol et de larcin, vous ne pouviez plus vous dispenser d'aborder enfin la doctrine nouvelle, qui prétend donner l'exclusion à l'intérêt. C'était, j'ose le dire, ce à quoi s'attendaient tous nos lecteurs. En évitant de faire la critique de l'intérêt, je faisais preuve de conciliation et d'amour de la paix. Il me répugnait d'incriminer la bonne foi des capitalistes et de jeter la suspicion sur les propriétaires. Je désirais surtout abréger une dispute fatigante, et hâter la conclusion définitive. Vraie ou fausse, vous disais-je, légitime ou illégitime, morale ou immorale, j'accepte l'usure, je l'approuve, je la loue même : je renonce à toutes les illusions du Socialisme et me refais chrétien, si vous me démontrez que la prestation des capitaux, de même que la circulation des valeurs, ne saurait, dans aucun cas, être gratuite. C'était, comme l'on dit, faire rondement les choses, et couper court à bien des discussions tout à fait oiseuses dans un journal, et, permettez-moi de le dire, fort périlleuses en ce moment.

Est-il, oui ou non, possible d'abolir l'intérêt de l'argent, par suite, la rente de la terre, le loyer des maisons, le produit des capitaux, d'une part en simplifiant l'impôt, et de l'autre en organisant une banque de circulation et de crédit, au nom et pour le compte du Peuple? C'est ainsi, selon moi, que la question devait être posée entre nous. L'amour de l'humanité, de la vérité, de la concorde, nous en faisait à tous deux une loi. Que fait le Peuple depuis Février? Qu'a fait l'Assemblée constituante? que fait aujourd'hui la Législative? si ce n'est de rechercher les moyens d'améliorer le sort du travailleur, sans

alarmer les intérêts légitimes, sans infirmer le droit du propriétaire? Cherchons donc si la gratuité du crédit ne serait point, par hasard, un de ces moyens.

Telles étaient mes paroles : j'osai croire qu'elles seraient entendues. Au lieu d'y répondre, comme je l'espérais, vous vous retranchez dans votre fin de non-recevoir. A cette interrogation de ma part : *Prouver que la gratuité du crédit est chose possible, facile, pratique, n'est-ce pas prouver que l'intérêt du crédit est désormais chose nuisible et illégitime?* — Vous répondez, en retournant la phrase : « Prouver que l'intérêt est (ou a été) légitime, juste, utile, bienfaisant, indestructible, n'est-ce pas prouver que la gratuité du crédit est une chimère? » Vous raisonnez juste, comme les entrepreneurs de roulage à l'égard des chemins de fer.

Voyez-les, en effet, adresser leurs doléanc... au public qui les délaisse et qui court à la concurrence : — Est-ce que le chariot et la malbrouck ne sont pas des institutions utiles, légitimes, bienfaisantes, indestructibles? Est-ce qu'en transportant vos personnes et vos produits, nous ne vous rendons pas un service? Est-ce que ce service n'est pas une valeur? Est-ce que toute valeur ne doit pas être payée? Est-ce qu'en faisant le transport à 25 centimes par tonne et kilomètre, tandis que la locomotive le fait, il est vrai, à 10 centimes, nous sommes des voleurs? Est-ce que le commerce ne s'est pas développé perpétuellement et universellement par le roulage, la bête de somme, la navigation à voiles ou à rames? Que nous importent donc et la vapeur, et la pression atmosphérique, et l'électricité? Prouver la réalité et la légitimité de la voiture à quatre roues, n'est-ce pas prouver que l'invention des chemins de fer est une chimère?

Voilà, monsieur, où vous conduit votre argumentation. Votre dernière lettre n'a, comme les précédentes, et du commencement à la fin, pas d'autre sens. Pour conserver au capital l'intérêt que je lui refuse, vous me répondez par la question préalable ; vous opposez à mon idée novatrice votre routine ; vous protestez contre le rail et la machine à vapeur. Je serais désolé de vous dire rien de blessant ; mais, en vérité, monsieur, il me semble que j'aurais le droit, dès ce moment, de briser là et de vous tourner le dos.

Je ne le ferai point : je veux vous donner satisfaction jusqu'à la fin, en vous montrant comment, pour me servir de vos propres paroles, *la rémunération du capital passe de la légitimité à l'illégitimité*, et comment la gratuité du crédit est la conclusion finale de la pratique de l'intérêt. Cette discussion, par

elle-même, ne manquant pas d'importance, je m'efforcerai surtout de la rendre pacifique...

Ce qui fait que l'intérêt du capital, excusable, juste même, au point de départ de l'économie des sociétés, devient, avec le développement des institutions industrielles, une vraie spoliation, un vol, c'est que cet intérêt n'a pas d'autre principe, d'autre raison d'être, que la nécessité et la force. La nécessité, voilà ce qui explique l'exigence du prêteur; la force, voilà ce qui fait la résignation de l'emprunteur. Mais, à mesure que, dans les relations humaines, la nécessité fait place à la liberté, et qu'à la force succède le droit, le capitaliste perd son excuse, et la revendication s'ouvre pour le travailleur contre le propriétaire.

Au commencement, la terre est indivise; chaque famille vit de sa chasse, pêche, cueillette ou pâture; l'industrie est toute domestique, l'agriculture, pour ainsi dire, nomade. Il n'y a ni commerce, ni propriété.

Plus tard, les tribus s'agglomérant, les nations commencent à se former : la caste apparaît, née de la guerre et du patriarcat. La propriété s'établit peu à peu; mais, selon le droit héroïque, le maître, quand il ne cultive pas de ses propres mains, exploite par ses esclaves, comme plus tard le seigneur par ses serfs. Le fermage n'existe point encore; la rente, qui indique ce rapport, est inconnue.

A cette époque, le commerce se fait surtout en échanges. Si l'or et l'argent apparaissent dans les transactions, c'est plutôt comme marchandise que comme agent de circulation et unité de valeur : on les pèse, on ne les compte pas. Le change, l'agio qui en est la conséquence, le prêt à intérêt, la commandite, toutes ces opérations d'un commerce développé, auxquelles donne lieu la monnaie, sont inconnues. Longtemps ces mœurs primitives se sont conservées parmi les populations agricoles. Ma mère, simple paysanne, nous racontait qu'avant 89, elle se louait l'hiver pour filer le chanvre, recevant, pour salaire de six semaines de travail, avec sa nourriture, une paire de sabots et un pain de seigle.

C'est dans le commerce de mer qu'il faut rechercher l'origine du prêt à intérêt. Le contrat à la grosse, variété ou plutôt démembrement du contrat de pacotille, fut sa première forme; de même que le bail à ferme ou à cheptel fut l'analogue de la commandite.

Qu'est-ce que le contrat de pacotille? Un traité par lequel un industriel et un patron de navire conviennent de mettre en commun, pour le commerce étranger, le premier, une certaine

quantité de marchandises qu'il se charge de procurer; le second, son travail de navigateur : le *bénéfice* résultant de la vente devant être partagé par portions égales, ou suivant une proportion convenue, les risques et avaries mis à la charge de la société.

Le bénéfice ainsi prévu, quelque considérable qu'il puisse être, est-il légitime? On ne saurait le révoquer en doute. Le bénéfice, à cette première époque des relations commerciales, n'est pas autre chose que l'incertitude qui règne, entre les échangistes, sur la valeur de leurs produits respectifs : c'est un avantage qui existe plutôt dans l'opinion que dans la réalité, et qu'il n'est pas rare de voir les deux parties, avec une égale raison, s'attribuer l'une et l'autre. Combien une once d'or vaut-elle de livres d'étain? Quel rapport de prix entre la pourpre de Tyr et la peau de zibeline? Nul ne le sait, nul ne le peut dire. Le Phénicien qui, pour un ballot de fourrures, livre dix palmes de son étoffe, s'applaudit de son marché : autant en pense, de son côté, le chasseur hyperboréen, fier de sa casaque rouge. Et telle est encore la pratique des Européens avec les sauvages de l'Australie, heureux de donner un porc pour une hache, une poule pour un clou ou un grain de verre.

L'incommensurabilité des valeurs : telle est, à l'origine, la source des bénéfices du commerce. L'or et l'argent entrent donc dans le trafic, d'abord comme marchandises; puis, bientôt, en vertu de leur éminente échangeabilité, comme termes de comparaison, comme monnaies. Dans l'un et l'autre cas, l'or et l'argent portent bénéfice à l'échange, en premier lieu, par le fait même de l'échange; ensuite, pour le risque couru. Le contrat d'assurance apparaît ici comme le frère jumeau du contrat à la grosse; la prime stipulée dans le premier est corrélative, identique, à la part de bénéfice convenue dans le second.

Cette *part* de bénéfice, par laquelle s'exprime la participation du capitaliste ou industriel, qui engage ses produits ou ses fonds (c'est tout un) dans le commerce, a reçu le nom latin d'*inter-esse*, c'est-à-dire participation, *intérêt*.

A ce moment donc, et dans les conditions que je viens de définir, qui pourrait accuser de dol la pratique de l'intérêt? L'intérêt, c'est l'*alea*, le gain obtenu contre la fortune; c'est le bénéfice aléatoire du commerce, bénéfice irréprochable tant que la comparaison des valeurs n'a pas fourni les idées corrélatives de *cherté*, de *bon marché*, de proportion, de PRIX. La même analogie, la même identité, que l'économie politique a signalée de tout temps, et avec raison, entre l'intérêt de

l'argent et la rente de la terre, existe, au début des relations commerciales, entre ce même intérêt et le bénéfice du commerce : au fond, l'échange est la forme commune, le point de départ de toutes ces transactions.

Vous voyez, monsieur, que l'opposition énergique que je fais au capital ne m'empêche point de rendre justice à la bonne foi originelle de ses opérations. Ce n'est pas moi qui marchanderai jamais avec la vérité. Je vous ai dit qu'il existait dans le prêt à intérêt un côté vrai, honnête, légitime; je viens de l'établir d'une façon qui, ce me semble, vaut encore mieux que la vôtre, en ce qu'elle ne sacrifie rien à l'égoïsme, n'ôte rien à la charité. C'est l'impossibilité d'évaluer les objets avec exactitude, qui fonde, au commencement, la légitimité de l'intérêt, comme, plus tard, c'est la recherche des métaux précieux qui la soutient. Il faut bien que le prêt à intérêt ait eu sa raison positive et nécessitante pour qu'il se soit développé et généralisé comme on l'a vu; il le faut, dis-je, à peine de damner, avec les théologiens, l'humanité tout entière, que je fais professsion, quant à moi, de considérer comme infaillible et sainte.

Mais qui ne voit déjà que le bénéfice du commerçant doit diminuer progressivement avec le risque couru et avec l'arbitraire des valeurs, pour n'être plus à la fin que le juste prix du service rendu par lui, le salaire de son travail? Qui ne voit pareillement que l'intérêt doit s'atténuer avec les chances que court le capital, et la privation qu'éprouve le capitaliste : en sorte que s'il y a garantie de remboursement de la part du débiteur, et si la peine du créancier est zéro, l'intérêt doit devenir zéro?

Une autre cause, qu'il importe ici de ne point omettre, parce qu'elle marque le point de transition ou de séparation entre la part de bénéfice, *inter-esse*, afférente au capitaliste dans le contrat à la grosse, et l'usure proprement dite, une autre cause, dis-je, tout à fait accidentelle, contribua singulièrement à vulgariser la fiction de la productivité du capital, et par suite la pratique de l'intérêt. Ce furent, chez les gens de commerce, les exigences de la comptabilité, la nécessité de presse, les rentrées ou recouvrements. Quel stimulant plus énergique, je vous le demande, pouvait-on imaginer à l'égard du débiteur indolent et retardataire, que cette aggravation, *fænus*, cet enfantement, *tokos*, incessant, du principal? Quel huissier plus inflexible que ce serpent de l'usure? comme dit l'hébreu. L'usure, disent les vieux rabbins, est appelée serpent, *neschek* parce que le créancier MORD le débiteur, lorsqu'il lui réclame

plus qu'il ne lui a donné. Et c'est cet instrument de police, cette espèce de garde du commerce lancé par le créancier à la gorge de son débiteur, dont on a voulu faire un principe de justice commutative, une loi de l'économie sociale! Il faut n'avoir jamais mis le pied dans une maison de négoce, pour méconnaître à ce point l'esprit et le but de cette invention vraiment diabolique du génie mercantile.

Suivons maintenant le progrès de l'institution, car nous touchons au moment où le *neschek*, le *tokos*, le *fœnus*, l'*usure*, enfin, se distinguant du bénéfice aléatoire, ou *inter-esse*, de l'expéditeur, va devenir une institution; et voyons d'abord comment s'en est généralisée la pratique. Nous tâcherons, après, de déterminer les causes qui doivent en amener l'abolition.

Nous venons de voir que ce fut chez les peuples navigateurs, faisant pour les autres le courtage et l'entrepôt, et opérant surtout sur les marchandises précieuses et les métaux, que se développa d'abord la spéculation mercantile, et du même coup, la pratique de l'*inter-esse*, ou contrat à la grosse. C'est de là que l'usure, comme une peste, s'est propagée sous toutes les formes, chez les nations agricoles.

L'opération, irréprochable en soi, de l'*inter-esse* avait créé un précédent justificatif; la méthode, qu'on pourrait appeler de coërcition et sûreté, du *fœnus*, aggravation progressive du capital, donnait le moyen; la prépondérance acquise par l'or et l'argent sur les autres marchandises, le privilége qu'ils reçurent, du consentement universel, de représenter la richesse et de servir d'évaluateur commun à tous les produits, fournit l'occasion. Quand l'or fut devenu le roi de l'échange, le symbole de la puissance, l'instrument de toute félicité, chacun voulut avoir de l'or; et comme il était impossible qu'il y en eût pour tout le monde, il ne se donna plus qu'avec prime; son usage fut mis à prix. Il se loua au jour, à la semaine et à l'an, comme le joueur de flûte et la prostituée. C'était une conséquence de l'invention de la monnaie, de faire estimer à vil prix, en comparaison de l'or, tous les autres biens, et de faire consister la richesse réelle, comme l'épargne, dans les écus. L'exploitation capitaliste, honnie de toute l'antiquité, qui était mieux renseignée que nous assurément sur cette matière, car elle touchait aux origines, fut ainsi fondée : il était réservé à notre siècle de lui fournir des docteurs et des avocats.

Tant que, se confondant avec la prime de l'assurance ou la part de bénéfice du contrat à la grosse, l'usure s'était ren-

fermée dans la spéculation maritime, et n'avait eu d'action que sur l'étranger, elle avait paru innoffensive aux législateurs. Ce n'est que lorsqu'elle commença de s'exercer entre concitoyens et compatriotes, que les lois divines et humaines fulminèrent contre elle l'interdit. Tu ne placeras point ton argent à intérêt sur ton frère, dit la loi de Moïse, mais oui bien sur l'étranger : *Non fœnerabis proximo tuo, sed alieno*. Comme si le législateur avait dit : De peuple à peuple, le bénéfice du commerce et le croît des capitaux n'expriment qu'un rapport entre valeurs d'opinion, valeurs qui, par conséquent, s'équilibrent; de citoyen à citoyen, le produit devant s'échanger contre le produit, le travail contre le travail, et le prêt d'argent n'étant qu'une anticipation de cet échange, l'intérêt constitue une différence qui rompt l'égalité commerciale, enrichit l'un au détriment de l'autre, et entraîne, à la longue, la subversion de la société.

Aussi fut-ce d'après ce principe que le même Moïse voulut que toute dette fût périmée et cessât d'être exigible à chaque cinquantième année : ce qui voulait dire que cinquante années d'intérêt, ou cinquante annuités, à 2 pour 100, en supposant que le prêt eût été fait la première année après le jubilé, remboursaient le capital.

C'est pour cela que Solon, appelé à la présidence de la république par ses concitoyens, et chargé d'apaiser les troubles qui agitaient la cité, commença par abolir les dettes, c'est-à-dire par liquider toutes les usures. La gratuité du crédit fut pour lui la seule solution du problème révolutionnaire posé de son temps, la condition *sine quâ non* d'une République démocratique et sociale.

C'est pour cela, enfin, que Lycurgue, esprit peu versé dans les questions de crédit et de finance, poussant à l'extrême ses appréhensions, avait banni de Lacédémone le commerce et la monnaie : ne trouvant pas, contre la subalternisation des citoyens et l'exploitation de l'homme par l'homme, d'autre remède que cette solution icarienne.

Mais tous ces efforts, mal concertés, plus mal encore secondés, des anciens moralistes et législateurs, devaient rester impuissants. Le mouvement usuraire les débordait, sans cesse activé par le luxe et la guerre, et bientôt par l'analogie tirée de la propriété elle-même. D'un côté, l'état antagonique des peuples, entretenant les périls de la circulation, fournissait sans cesse de nouveaux prétextes à l'usure; de l'autre, l'égoïsme des castes régnantes devait étouffer les principes d'organisation égalitaire. A Tyr, à Carthage, à Athènes, à Rome, par

tout, dans l'antiquité comme de nos jours, ce furent les hommes libres, les patriciens, les bourgeois, qui prirent l'usure sous leur protection, et exploitèrent, par le capital, la plèbe et les affranchis.

Le christianisme parut alors, et, après quatre siècles de combats, commença l'abolition de l'esclavage. C'est à cette époque qu'il faut placer la grande généralisation du prêt à intérêt sous la forme du bail à ferme et à loyer.

J'ai dit plus haut que, dans l'antiquité, le propriétaire foncier, lorsqu'il ne faisait pas valoir par lui-même et par sa famille, comme cela avait lieu chez les Romains, dans les premiers temps de la République, exploitait par ses esclaves : telle fut généralement la pratique des maisons patriciennes. Alors le sol et l'esclavage étaient enchaînés l'un à l'autre ; le colon était dit *adscriptus glebæ*, attaché à la glèbe : la propriété de l'homme et de la chose était indivise. Le prix d'une métairie était à la fois en raison 1° de la superficie et de la qualité du sol, 2° de la quantité du bétail, 3° du nombre des esclaves.

Quand l'émancipation de l'esclave fut proclamée, le propriétaire perdit l'homme et garda la terre ; absolument comme aujourd'hui, en affranchissant les noirs, nous réservons au maître la propriété du sol et du matériel. Pourtant, au point de vue de l'antique jurisprudence, comme du droit naturel et chrétien, l'homme, né pour le travail, ne peut se passer d'instruments de travail ; le principe de l'émancipation impliquait une loi agraire qui en fût la garantie et la sanction : sans cela, cette prétendue émancipation n'était qu'un acte d'odieuse cruauté, une infâme hypocrisie. Et si, d'après Moïse, l'intérêt ou l'annuité du capital rembourse le capital, ne pouvait-on dire que le servage rembourse la propriété ?.. : Les théologiens et les légistes du temps ne le comprirent pas. Par une contradiction inexplicable, et qui dure encore, ils continuèrent à déblatérer contre l'usure, mais ils donnèrent l'absolution au fermage et au loyer.

Il résulta de là que l'esclave émancipé, et, quelques siècles plus tard, le serf affranchi, sans moyens d'existence, dut se faire fermier, et payer tribut. Le maître ne s'en trouva que plus riche. Je te fournirai, dit-il, la terre ; tu fourniras le travail : et nous partagerons. C'était une imitation rurale des us et coutumes du négoce. Je te prêterai dix talents, disait au travailleur l'homme aux écus ; tu les feras valoir : et puis, ou nous partagerons le bénéfice ; ou bien, tant que tu garderas mon argent, tu me payeras un vingtième ; ou bien, enfin, si tu l'aimes mieux, à l'échéance tu me rendras le double. De là na-

quit la rente foncière, inconnue des Russes et des Arabes. L'exploitation de l'homme par l'homme, grâce à cette métamorphose, passa en forme de loi : l'usure, condamnée dans le prêt à intérêt, tolérée dans le contrat à la grosse, fut canonisée dans le fermage. Dès lors les progrès du commerce et de l'industrie ne servirent qu'à la faire entrer de plus en plus dans les mœurs. Il fallait qu'il en fût ainsi pour mettre en lumière toutes les variétés de la servitude et du vol, et poser la vraie formule de la liberté humaine.

Une fois engagée dans cette pratique de l'*inter-esse*, si étrangement compris, si abusivement appliqué, la société commença de tourner dans le cercle de ses misères. C'est alors que l'inégalité des conditions parut une loi de la civilisation, et le mal une nécessité de notre nature.

Deux issues, cependant, semblaient ouvertes aux travailleurs, pour s'affranchir de l'exploitation du capitaliste : c'était, d'une part, comme nous l'avons dit plus haut, l'équilibration progressive des valeurs, et, par suite, la baisse de prix des capitaux; de l'autre, la réciprocité de l'intérêt.

Mais il est évident que le revenu du capital, représenté surtout par l'argent, ne peut totalement s'annihiler par la baisse; car, comme vous le dites très-bien, monsieur, si mon capital ne doit plus rien me rapporter, au lieu de le prêter, je le garde, et, pour avoir voulu refuser la dîme, le travailleur chômera. Quant à la réciprocité des usures, on conçoit, à toute force, qu'elle puisse exister d'entrepreneur à entrepreneur, de capitaliste à capitaliste, de propriétaire à propriétaire; mais de propriétaire, capitaliste ou entrepreneur, à celui qui n'est qu'ouvrier, cette réciprocité est impossible. Il est impossible, dis-je, que, l'intérêt du capital s'ajoutant, dans le commerce, au salaire de l'ouvrier pour composer le prix de la marchandise, l'ouvrier puisse racheter ce qu'il a lui-même produit. *Vivre en ravaillant* est un principe qui, sous le régime de l'intérêt, mplique contradiction.

La société une fois acculée dans cette impasse, l'absurdité de la théorie capitaliste est démontrée par l'absurdité de ses conséquences; l'iniquité, en soi, de l'intérêt, résulte de ses effets homicides : et, tant que la propriété aura pour corollaire et *postulatum* la rente et l'usure, son affinité avec le vol sera établie. Peut-elle exister dans d'autres conditions? Quant à moi, je le nie : mais cette recherche est étrangère à la question qui nous occupe en ce moment, et je ne m'y engagerai point.

Considérez, maintenant, dans quelle situation se trouvent à

la fois, — par suite de l'invention de la monnaie, de la prépondérance du numéraire, et de l'assimilation faite entre le prêt d'argent et la location de la terre et des immeubles, — le capitaliste et le travailleur.

Le premier, — car je tiens à le justifier, même à vos yeux, — obligé par le préjugé monétaire, ne peut se dessaisir gratuitement de son capital en faveur de l'ouvrier. Non que ce dessaisissement lui cause une privation, puisque, dans ses mains, le capital est stérile; non qu'il coure risque de le perdre, puisque, par les précautions de l'hypothèque, il est assuré du remboursement; non que cette prestation lui coûte la moindre peine, à moins que vous ne considériez comme peine le compte des écus et la vérification du gage : mais c'est qu'en se dessaisissant pour un temps quelconque de son argent, de cet argent qui, par sa prérogative, est, comme on l'a si justement dit, du *pouvoir*, le capitaliste diminue sa puissance et sa sécurité.

Ce serait tout autre chose, si l'or et l'argent n'étaient qu'une marchandise ordinaire; si l'on ne tenait pas plus à la possession des écus qu'à celle du blé, du vin, de l'huile ou du cuir; si la simple faculté de travailler donnait à l'homme la même sécurité que la possession de l'argent. Sous ce monopole de la circulation et de l'échange, l'usure devient, pour le capitaliste, une nécessité. Son intention, devant la justice, n'est point incriminable : dès que son argent est sorti de son coffre, il n'est plus en sûreté.

Or, cette nécessité qui, par le fait d'un préjugé involontaire et universellement répandu, incombe au capitaliste, constitue pour le travailleur la plus indigne spoliation, comme la plus odieuse des tyrannies, la tyrannie de la force.

Quelles sont, en effet, pour la classe travailleuse, pour cette partie vivante, productrice, morale, des sociétés, les conséquences théoriques et pratiques du prêt à intérêt et de son analogue, le fermage? Je me borne, pour aujourd'hui, à vous en énumérer quelques-unes, sur lesquelles j'appelle votre attention, et qui pourront, si vous y tenez, devenir l'objet ultérieur de notre débat.

C'est qu'en vertu du principe de l'intérêt, ou du produit *net*, un individu peut réellement et légitimement vivre sans travailler : c'est la conclusion de votre avant-dernière lettre, et telle est, en effet, la condition à laquelle aujourd'hui tout le monde aspire.

C'est que si le principe du produit *net* est vrai de l'individu, il doit l'être aussi de la nation; qu'ainsi, le capital mobilier et

immobilier de la France, par exemple, étant évalué à 132 milliards, ce qui donne, à 5 pour 100 par an d'intérêts, 6 milliards 600 millions, la moitié au moins du peuple français pourrait, si elle voulait, vivre sans rien faire ; qu'en Angleterre, où le capital accumulé est beaucoup plus considérable qu'en France, et la population beaucoup moindre, il ne tiendrait qu'à la nation tout entière, depuis la reine Victoria jusqu'au dernier attacheur de fils de Liverpool, de vivre en rentière, se promenant la canne à la main, ou grognant dans les meetings. Ce qui conduit à cette proposition, évidemment absurde, que, grâce à son capital, telle nation a plus de revenu que son travail n'en peut produire.

C'est que la totalité des salaires en France, étant annuellement d'environ 6 milliards, et la somme des revenus du capital aussi de 6 milliards, ce qui porte à 12 milliards la valeur marchande de la production annuelle, le peuple producteur, qui est en même temps le peuple consommateur, peut et doit acheter, avec 6 milliards de salaires qui lui sont alloués, les 12 milliards que le commerce lui demande pour prix de ses marchandises, sans quoi le capitaliste se trouverait sans revenu.

C'est que l'intérêt étant de sa nature perpétuel, et ne pouvant, en aucun cas, ainsi que le voulait Moïse, être porté en remboursement du capital[1]; de plus, chaque année d'intérêt pouvant être replacée à usure, former un nouveau prêt, et engendrer par conséquent un nouvel intérêt, le plus petit capital peut, avec le temps, produire des sommes prodigieuses que ne représenterait pas même une masse d'or aussi grosse que le globe que nous habitons. Price l'a démontré dans sa théorie de l'amortissement.

C'est que la productivité du capital étant la cause immédiate, unique, de l'inégalité des fortunes, et de l'accumulation incessante des capitaux dans un petit nombre de mains, il faut admettre, malgré le progrès des lumières, malgré la révélation chrétienne et l'extension des libertés publiques, que la société est naturellement et nécessairement divisée en deux castes, une caste de capitalistes exploiteurs, et une caste de travailleurs exploités.

C'est que ladite caste de capitalistes, disposant souverainement, par la prestation intéressée de ses capitaux, des instruments de production et des produits, a le droit, selon son bon plaisir, d'arrêter le travail et la circulation, comme nous la voyons faire depuis deux ans, au risque de faire mourir le peuple ; — de changer la destination naturelle des choses,

comme cela se voit dans les États du pape, où la terre cultivable est depuis un temps immémorial livrée, pour la convenance des propriétaires, à la vaine pâture, et où le peuple ne vit que des aumônes et de la curiosité des étrangers; — de dire à une masse de citoyens : *Vous êtes de trop sur la terre; au banquet de la vie, il n'y a pas de place pour vous*, comme fit la comtesse de Strafford, lorsqu'elle expulsa de ses domaines, en une seule fois, 17,000 paysans, et comme fit l'année dernière le gouvernement français, quand il transporta en Algérie 4,000 familles de bouches inutiles.

Je vous le demande à présent : si le préjugé de l'or, si la fatalité de l'institution monétaire excuse, justifie le capitaliste, n'est-il pas vrai qu'elle crée pour le travailleur ce régime de force brutale, qui ne se distingue de l'esclavage antique que par une plus profonde et plus scélérate hypocrisie?

La FORCE, monsieur, voilà le premier et le dernier mot d'une société organisée sur le principe de l'intérêt, et qui, depuis 3,000 ans, fait effort contre l'intérêt. Vous le constatez vous-même, sans retenue comme sans scrupule, quand vous reconnaissez avec moi que le capitaliste *ne se prive point;* avec J.-B. Say, que sa fonction est de *ne rien faire*; quand vous lui faites tenir ce langage effronté que réprouve toute conscience humaine :

« Je ne vous impose rien malgré vous. Dès que vous ne voyez pas dans le prêt un service, abstenez-vous d'emprunter, comme moi de prêter. Que si la *société* vous offre des *avantages* sans *rétribution*, adressez-vous à elle, c'est bien plus commode. Et quant à *organiser la circulation des capitaux*, ainsi que vous me sommez de le faire, si vous entendez par là que les miens vous arrivent gratis par l'intermédiaire de la société, j'ai contre ce procédé indirect tout juste les mêmes objections qui m'ont fait vous refuser le prêt direct et gratuit. »

Prenez-y garde, monsieur; le peuple n'est que trop disposé à croire que c'est uniquement par amour de ses priviléges que la caste capitaliste, en ce moment dominante, repousse l'organisation du crédit qu'il réclame; et le jour où le mauvais vouloir de cette caste lui serait démontré, toute excuse disparaissant à ses yeux, sa vengeance ne connaîtrait plus de bornes.

Voulez-vous savoir quelle démoralisation épouvantable vous créez parmi les travailleurs, avec votre théorie du capital, qui n'est autre, comme je viens de vous le dire, que la théorie du droit de la FORCE? Il me suffira de reproduire vos propres arguments. Vous aimez les apologues : je vais, pour concréter ma pensée, vous en proposer quelques-uns.

Un millionnaire se laisse tomber dans la rivière. Un prolétaire vient à passer; le capitaliste lui fait signe : le dialogue suivant s'établit.

LE MILLIONNAIRE. Sauvez-moi, ou je péris.

LE PROLÉTAIRE. Je suis à vous, mais je veux pour ma peine un million.

LE MILLIONNAIRE. Un million pour tendre la main à ton frère qui se noie ! Qu'est-ce que cela te coûte ? une heure de retard ! Je te rembourserai, et je suis généreux, un quart de journée.

LE PROLÉTAIRE. Dites-moi, n'est-il pas vrai que je vous rends un service en vous tirant de là ?

LE MILLIONNAIRE. Oui.

LE PROLÉTAIRE. Tout service a-t-il droit à une rémunération ?

LE MILLIONNAIRE. Oui.

LE PROLÉTAIRE. Ne suis-je pas libre ?

LE MILLIONNAIRE, Oui.

LE PROLÉTAIRE. Alors, je veux un million; c'est mon dernier prix. Je ne vous force pas; je ne vous impose rien malgré vous; je ne vous empêche point de crier : *A la barque !* et d'appeler quelqu'un. Si le pêcheur, que j'aperçois là-bas, à une lieue d'ici, veut vous faire cet avantage sans rétribution, adressez-vous à lui : c'est plus commode.

LE MILLIONNAIRE. Malheureux ! tu abuses de ma position. La religion, la morale, l'humanité !...

LE PROLÉTAIRE. Ceci regarde ma conscience. Au reste, l'heure m'appelle, finissons-en. Vivre prolétaire, ou mourir millionnaire : lequel préférez-vous ?

Sans doute, monsieur, vous me direz que la religion, la morale, l'humanité, qui nous commandent de secourir notre semblable dans la détresse, n'ont rien de commun avec l'intérêt. Je le pense comme vous, et c'est précisément pour cela que je condamne l'intérêt. Mais que trouvez-vous à redire à l'exemple suivant ?

Un missionnaire anglais, allant à la conversion des infidèles, fait naufrage en route, et aborde en canot, avec sa femme et quatre enfants, à l'île de... — Robinson, propriétaire de cette île par droit de première occupation, par droit de conquête, par droit de travail, ajustant le naufragé avec son fusil, lui défend de porter atteinte à sa propriété. Mais comme Robinson est humain, qu'il a l'âme chrétienne, il veut bien indiquer à cette famille infortunée un rocher voisin, isolé au milieu des eaux, où elle pourra se sécher et se reposer, sans crainte de l'Océan.

Le rocher ne produisant rien, le naufragé prie Robinson de lui prêter sa bêche et un petit sac de semences.

J'y consens, dit Robinson ; mais à une condition : c'est que tu me rendras 99 boisseaux de blé sur 100 que tu récolteras.

LE NAUFRAGÉ. C'est une avanie ! Je vous rendrai ce que vous m'aurez prêté, et à charge de revanche.

ROBINSON. As-tu trouvé un grain de blé sur ton rocher ?

LE NAUFRAGÉ. Non.

ROBINSON. Est-ce que je te rends service en te donnant les moyens de cultiver ton île, et de vivre en travaillant ?

LE NAUFRAGÉ. Oui.

ROBINSON. Tout service mérite-t-il rémunération ?

LE NAUFRAGÉ. Oui.

ROBINSON. Eh bien ! la rémunération que je demande, c'est 99 pour 100. Voilà mon prix.

LE NAUFRAGÉ. Transigeons : je rendrai le sac de blé et la bêche, avec 5 pour 100 d'intérêt. C'est le taux légal.

ROBINSON. Oui, taux légal, lorsqu'il y a concurrence, et que la marchandise abonde : comme le prix légal du pain est de 30 centimes le kilogramme quand il n'y a pas disette.

LE NAUFRAGÉ. 99 pour 100 de ma récolte ! mais c'est un vol, un brigandage !

ROBINSON. Est-ce que je te fais violence ? est-ce que je t'oblige à prendre ma bêche et mon blé ? Ne sommes-nous pas libres l'un et l'autre ?

LE NAUFRAGÉ. Il le faut : je périrai à la tâche ; mais ma femme, mes enfants !... Je consens à tout ; je signe. Prêtez-moi, par-dessus le marché, votre scie et votre hache, pour que je me fasse une cabane.

ROBINSON. Oui-dà ! J'ai besoin de ma hache et de ma scie. Il m'en a coûté huit jours de peine pour les fabriquer. Je te les prêterai cependant, mais à la condition que tu me donneras 99 planches sur 100 que tu fabriqueras.

LE NAUFRAGÉ. Eh parbleu ! je vous rendrai votre hache et votre scie, et vous ferai cadeau de 5 de mes planches, en reconnaissance de votre peine.

ROBINSON. Alors, je garde ma scie et ma hache. Je ne t'oblige point. Je suis libre.

LE NAUFRAGÉ. Mais vous ne croyez donc point en Dieu ! Vous êtes un exploiteur de l'humanité, un malthusien, un juif !

ROBINSON. La religion, mon frère, nous enseigne que « l'homme a une noble destination, qui n'est point circonscrite dans l'étroit domaine de la production industrielle. Quelle est

cette fin? Ce n'est pas en ce moment le lieu de soulever cette uestion. Mais, quelle qu'elle soit, ce que je puis te dire, c'est que nous ne pouvons l'atteindre, si, courbés sous le joug d'un travail inexorable et incessant, il ne nous reste aucun loisir pour développer nos organes, nos affections, notre intelligence, notre sens du beau, ce qu'il y a de plus pur et de plus élevé dans notre nature... Quelle est donc la puissance qui nous donnera ce loisir bienfaisant, image et avant-goût de l'éternelle félicité? C'est le capital. » J'ai travaillé jadis; j'ai épargné, précisément en vue de te prêter : tu feras un jour comme moi.

LE NAUFRAGÉ. Hypocrite!

ROBINSON. Tu m'injuries: adieu! Tu n'as qu'à couper les arbres avec tes dents, et scier tes planches avec tes ongles.

LE NAUFRAGÉ. Je cède à la force. Mais, du moins, faites-moi l'aumône de quelques médicaments pour ma pauvre fille qui est malade. Cela ne vous coûtera aucune peine : j'irai les cueillir moi-même dans votre propriété.

ROBINSON. Halte-là! ma propriété est sacrée. Je te défends d'y mettre le pied: sinon tu auras affaire avec ma carabine. Cependant, je suis bon homme; je te permets de venir cueillir tes herbes; mais tu m'amèneras ton autre fille, qui me paraît jolie...

LE NAUFRAGÉ. Infâme! tu oses tenir à un père un pareil langage!

ROBINSON. Est-ce un service que je vous rends à tous, à toi et à tes filles, en vous sauvant la vie par mes remèdes, oui ou non?

LE NAUFRAGÉ. Assurément, mais le prix que tu y mets!...

ROBINSON. Est-ce que je la prends de force, ta fille? N'est-elle pas libre? ne l'es-tu pas toi-même?... Et puis, ne sera-t-elle pas heureuse de partager mes loisirs? Ne prendra-t-elle pas sa part du revenu que tu me payes? En faisant d'elle ma fille de compagnie, ne deviens-je pas votre bienfaiteur? Va, tu n'es qu'un ingrat!

LE NAUFRAGÉ. Arrête, propriétaire! J'aimerais mieux voir ma fille morte que déshonorée. Mais je la sacrifie pour sauver l'autre. Je ne te demande plus qu'une chose : c'est de me prêter tes outils de pêche; car, avec le blé que tu nous laisses, il nous est impossible de vivre. Un de mes fils, en pêchant, nous procurera quelque supplément.

ROBINSON. Soit: je te rendrai encore ce service. Je ferai plus : je te débarrasserai de ton autre fils, et je me chargerai de sa nourriture et de son éducation. Il faut que je lui apprenne à tirer le fusil, à manier le sabre, et à vivre comme moi, sans

rien faire. Car, comme je me méfie de vous tous, et que vous pourriez fort bien ne me pas payer, je suis bien aise, à l'occasion, d'avoir main-forte. Coquins, qui prétendez qu'on vous prête sans intérêt ! Impies, qui ne voulez pas de l'exploitation de l'homme par l'homme !

Un jour, Robinson, s'échauffant à la chasse, prend un refroidissement, et tombe malade. Sa concubine, dégoûtée de lui, et qui entretenait avec son jeune compagnon des relations intimes, lui dit : Je vous soignerai et vous guérirai, mais à une condition : c'est que vous me ferez donation de tous vos biens. Autrement, je vous laisse.

ROBINSON. O toi que j'ai tant aimée, à qui j'ai sacrifié honneur, conscience, humanité, voudrais-tu me laisser sur ce lit de douleur ?

LA SERVANTE. Et moi, je ne vous aimais pas : c'est pour cela que je ne vous dois rien. Si vous m'avez entretenue, je vous ai livré ma personne. Nous sommes quittes. Ne suis-je pas libre ? Et suis-je obligée, après vous avoir servi de maîtresse, de vous servir encore de garde-malade ?

ROBINSON. Mon enfant, ma chère enfant, je te prie, calme-toi. Sois bonne, sois douce, sois gentille ; je vais, en ta faveur, faire mon testament.

LA SERVANTE. Je veux une donation, ou je pars.

ROBINSON. Tu m'assassines ! Dieu et les hommes m'abandonnent. Malédiction sur l'univers ! Que le tonnerre m'écrase, et que l'enfer m'engloutisse !

Il meurt désespéré.

P.-J. PROUDHON.

QUATRIÈME LETTRE

A M. PROUDHON

24 décembre 1849.

Monsieur,

La gratuité du crédit est-elle possible ?

La gratuité du crédit est-elle impossible ?

Il est clair que résoudre une de ces questions, c'est résoudre l'autre.

Vous me reprochez de manquer à la charité, parce que je maintiens le débat sur la seconde. Voici mon motif :

Rechercher si la gratuité du crédit est *possible*, c'eût été me laisser entraîner à discuter la *Banque du Peuple*, l'*impôt sur le capital*, les *ateliers nationaux*, l'*organisation du travail*, en un mot, les mille moyens par lesquels chaque école prétend réaliser cette gratuité; tandis que, pour s'assurer qu'elle est *impossible*, il suffirait d'analyser la nature intime du capital ; ce qui remplit mon but, et, à ce qu'il me semble, le vôtre.

On oppose à Galilée cinquante arguments contre la rotation de la terre. Faut-il qu'il les réfute tous? Non; il prouve qu'elle tourne et tout est dit. *E pur si muove*.

Comme novateur, dites-vous, j'ai droit à l'examen. — Sans doute; mais avant tout, la société, comme défenderesse, a droit qu'on lui prouve son tort. Vous traduisez le capital et l'intérêt au tribunal de l'opinion, les accusant d'injustice, de spoliation. A vous, à prouver leur culpabilité ; à eux, à prouver leur innocence. — Vous avez, dites-vous, plusieurs moyens de les faire rentrer dans le droit. Il faut d'abord savoir s'ils en sont sortis. L'examen de vos inventions ne peut venir qu'après, puisqu'ils supposent l'accusation fondée, ce qu'ils nient.

Cette marche est tellement logique, que vous y acquiescez en ces termes :

« Vraie ou fausse, légitime ou illégitime, morale ou immorale, j'accepte l'usure, je l'approuve, je la loue même; je renonce à toutes les illusions du socialisme, et me refais chrétien, si vous me démontrez que la prestation des capitaux, de même que la circulation des valeurs, ne saurait, en aucun cas, être gratuite. »

Or, que fais-je autre chose? C'est bien là mon terrain : prouver que le capital porte en lui-même l'indestructible principe de la rémunérabilité.

Cette doctrine, vous l'avez d'abord combattue par la théorie des *contradictions*, ensuite par celle des *distinctions*. L'intérêt, avez-vous dit, a eu sa raison d'existence autrefois, il ne l'a plus aujourd'hui. Il fut un instrument d'égalité et de progrès, il n'est plus que vol et oppression. — Et, là-dessus, vous citez plusieurs institutions et usages d'abord légitimes et libéraux, devenus plus tard injustes et funestes à la liberté, entre autres, la torture, le jugement par l'eau bouillante, l'esclavage, etc.

Je repousse, quant à moi, ce fatalisme cruel qui consiste à justifier tous les excès comme ayant servi la cause de la civilisation. L'esclavage, la torture, les épreuves judiciaires, n'ont

qpas avancé, mais retardé la marche de l'humanité. Il en eût été de même de l'intérêt, s'il n'avait été, comme vous le dites, qu'un abus de la force.

En outre, s'il y a des choses qui changent, il y en a qui ne changent pas. Depuis la création, il a été vrai que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits, et cela sera vrai jusqu'au jugement dernier et au delà. De même, il a toujours été vrai, il le sera toujours que le *travail accumulé* ou le capital mérite récompense.

Vous comparez ma logique à celle d'un entrepreneur qui dirait : « Que m'importe la vapeur, la pression atmosphérique, l'électricité? Prouver la légitimité du char à quatre roues, n'est-ce pas prouver que l'invention des chemins de fer est une chimère? »

J'accepte la similitude; mais voici comment :

Je reconnais que le chemin de fer est un progrès. Je me réjouis de ce qu'il fait baisser le prix des transports; mais si l'on en voulait conclure à la *gratuité des transports;* si l'on disait : Un prix quelconque pour les transports a pu être légitime autrefois, mais le temps est venu où ils doivent s'exécuter gratuitement, je répondrais : La conclusion est fausse. De progrès en progrès, ce prix peut diminuer sans cesse, mais il ne peut arriver à zéro, parce qu'il y aura toujours là une intervention de travail humain, un *service* humain, qui porte en lui-même le principe de la rémunérabilité.

De même, je reconnais que le loyer des capitaux va baissant en raison de leur abondance. Je le reconnais et m'en réjouis, car ils pénètrent ainsi de plus en plus dans toutes les classes, et les soulagent, pour chaque satisfaction donnée, du poids du travail. Mais, de cette baisse constante de l'intérêt, je ne puis conclure à son anéantissement absolu, parce que jamais les capitaux ne naîtront spontanément, qu'ils seront toujours le produit du travail humain, que leur cession ou prestation sera toujours un service plus ou moins grand, et que dès lors ils portent en eux-mêmes, ainsi que les transports, le principe de la rémunérabilité.

Ainsi, monsieur, je ne vois aucun motif de déplacer ce débat au moment de le clore; et il me semble qu'il n'est pas un de nos lecteurs qui ne considérât ma tâche comme remplie, si je prouvais ces propositions :

Tout capital (quelle que soit sa forme, moissons, outils, machines, maisons, etc.), tout capital résulte d'un travail antérieur, et féconde un travail ultérieur.

Parce qu'il résulte d'un travail antérieur, celui qui le cède reçoit une rémunération.

Parce qu'il féconde un travail ultérieur, celui qui l'emprunte doit une rémunération.

Et vous le dites vous-même : « Si la peine du créancier est zéro, l'intérêt doit devenir zéro. »

Donc, qu'avons-nous à rechercher? Ceci :

Est-il possible qu'un capital se forme sans peine?

Si c'est possible, j'ai tort ; le crédit doit être gratuit.

Si c'est impossible, c'est vous qui avez tort, le capital doit être rémunéré.

Vous avez beau faire; la question se réduit à ces termes : Le temps est-il arrivé, arrivera-t-il jamais, où les capitaux écloront spontanément sans la participation d'aucun effort humain?

Mais, dans une revue rétrospective pleine de verve, vous élançant vers la Palestine, vers Athènes, Sparte, Tyr, Rome, Carthage, vous m'entraînez par la tangente hors du cercle où je ne puis vous retenir. Eh bien! avant d'y rentrer, j'essaierai, sinon de vous suivre, du moins de faire quelques pas avec vous.

Vous débutez ainsi :

« Ce qui fait que l'intérêt du capital, excusable, juste même au point de départ de l'économie des sociétés, devient, avec le développement des institutions industrielles, une vraie spoliation, un vol, c'est que cet intérêt n'a pas d'autre principe, d'autre raison d'être, que la nécessité et la force. La nécessité, voilà ce qui explique l'exigence du prêteur ; la force, voilà ce qui fait la résignation de l'emprunteur. Mais, à mesure que, dans les relations humaines, la nécessité fait place à la vérité, et qu'à la force succède le droit, le capitaliste perd son excuse. »

Il perd plus que cela; il perd le seul titre que vous lui reconnaissez. Si, sous l'empire de la liberté et du droit, l'intérêt persiste, c'est sans doute qu'il a, quoi que vous en disiez, une autre *raison d'être* que la *force*.

En vérité je ne comprends plus votre *distinguo*. Vous disiez : « L'intérêt a été juste autrefois, il ne l'est plus aujourd'hui. » Et quelle raison en donnez-vous? Celle-ci : « Jadis la force régnait, aujourd'hui c'est le droit. » Loin de conclure de là que l'intérêt a passé de la légitimité à l'illégitimité, n'est-ce pas le contraire qui se déduit de vos prémisses?

Et certes, le fait confirmerait cette déduction; car l'usure a pu être odieuse quand on devenait capitaliste par la rapine, et

l'intérêt est justifié depuis qu'on le devient par le travail.

« C'est dans le commerce de mer qu'il faut chercher l'origine de l'intérêt. Le contrat à la grosse, variété ou plutôt démembrement du contrat de pacotille, fut sa première forme. »

Je crois que le capital a une nature qui lui est propre, parfaitement indépendante de l'élément par lequel les hommes exécutent leurs transports. Qu'ils voyagent et fassent voyager leurs marchandises par terre, par eau ou par l'air, en char, en barque ou en ballon, cela ne confère ni ne retire aucun droit au capital.

Il est d'ailleurs permis de penser que la pratique de l'intérêt a été antérieure à celle du commerce maritime. Très-probablement le patriarche Abraham ne prêtait pas des troupeaux sans se réserver une part quelconque dans le croît, et ceux qui, après le déluge, bâtirent à Babylone les premières maisons, n'en cédaient sans doute pas l'usage sans rétribution.

Eh quoi! monsieur, ces transactions, qui ont prévalu et s'accomplissent volontairement depuis le commencement du monde, sous les noms de location, intérêt, fermage, baux, loyer, ne seraient pas sorties des entrailles mêmes de l'humanité! Elles seraient nées du *contrat de pacotille!*

Ensuite, à propos du contrat à la grosse, vous faites une théorie du bénéfice qu'en vérité je crois inadmissible. — Mais la discuter ici, ce serait nous écarter du sujet,

Enfin vous arrivez à cette tige de toutes les erreurs économiques, à savoir : la confusion entre les capitaux et le numéraire, confusion à l'aide de laquelle il est aisé d'embrouiller la question. Mais vous n'y croyez pas vous-même, et je n'en veux pour preuve que ce que vous disiez naguère à M. Louis Blanc: « L'argent n'est pas une richesse pour la société : c'est tout simplement un moyen de circulation qui pourrait très-avantageusement être remplacé par du papier, par une substance *à nulle valeur.* »

Veuillez donc croire que lorsque je parle de la productivité du capital (outils, instruments, etc., mis en œuvre par le travail), je n'entends pas attribuer une merveilleuse vertu prolifique à l'argent.

Vous suivrai-je, monsieur, en Palestine, à Athènes, à Lacédémone? Vraiment, cela n'est pas nécessaire. Un mot seulement sur le *non fœnaberis* de Moïse.

J'admire la dévotion qui a saisi certains socialistes (avec lesquels je ne vous confonds pas), depuis qu'ils ont découvert, à l'appui de leur thèse, quelques textes dans l'Ancien et le Nouveau Testament, les conciles et les pères de l'Église. Je me

permettrai de leur adresser cette question : Entendent-ils nous donner ces autorités comme infaillibles en matière de science et d'économie sociale?

Certes, ils n'iront pas jusqu'à me répondre : Nous tenons pour infaillibles les textes qui nous conviennent, et pour faillibles ceux qui ne nous conviennent pas. — Quand on invoque les livres sacrés, à ce titre, et comme dépositaires de la volonté indiscutable de Dieu, il faut tout prendre, sous peine de jouer une puérile comédie. Eh bien! sans parler d'une multitude de sentences de l'Ancien Testament, qui ne peuvent, sans danger, être prises au pied de la lettre, il y a, dans l'Évangile, d'autres textes que le fameux *mutuum date*, dont ils veulent déduire la gratuité du crédit, entre autres ceux-ci :

« Heureux ceux qui pleurent.

« Heureux ceux qui souffrent.

« Il y aura toujours des pauvres parmi vous.

« Rendez à César ce qui appartient à César.

« Obéissez aux puissances.

« Ne vous préoccupez pas du lendemain.

« Faites comme le lys, qui ne file ni ne tisse.

« Faites comme l'oiseau, qui ne laboure ni ne sème.

« Si on vous frappe sur la joue gauche, tendez encore la joue droite.

« Si on vous vole votre manteau, donnez encore votre robe. »

Que diraient messieurs les socialistes si nous fondions sur un de ces textes la politique et l'économie sociale?

Il est permis de croire que lorsque le fondateur du christianisme a dit à ses disciples : *Mutuum date*, il a entendu leur donner un conseil de charité et non faire un cours d'économie politique. Jésus était charpentier, il travaillait pour vivre. Dès lors, il ne pouvait faire du *don* une prescription absolue. Je crois pouvoir ajouter, sans irrévérence, qu'il se faisait payer très-légitimement, non-seulement pour le travail consacré à faire des planches, mais aussi pour le travail consacré à faire des scies et des rabots, c'est-à-dire pour le capital.

Enfin, je ne dois pas laisser passer les deux apologues par lesquels vous terminez votre lettre, sans vous faire observer que, loin d'infirmer ma doctrine, ils condamnent la vôtre; car on n'en peut déduire la *gratuité du crédit* qu'à la condition d'en déduire aussi la *gratuité du travail*. Votre second drame me porte un grand coup d'épée; mais, par le premier, vous m'aviez charitablement muni d'une cuirasse à toute épreuve.

En effet, par quel artifice voulez-vous m'amener à recon-

naître qu'il est des circonstances où on est tenu en conscience de prêter gratuitement? Vous imaginez une de ces situations extraordinaires qui font taire tous les instincts personnels et mettent en jeu le principe sympathique, la pitié, la commisération, le dévouement, le sacrifice. — Un insulaire est bien pourvu de toutes choses. Il rencontre des naufragés que la mer a jetés nus sur la plage. Vous me demandez s'il est permis à cet insulaire de tirer, dans son intérêt, tout le parti possible de sa position, de pousser ses exigences jusqu'aux dernières limites, de demander mille pour cent de ses capitaux, et même de les louer au prix de l'honneur.

Je vois le piége. Si je réponds : Oh! dans ce cas, il faut voler, sans conditions, au secours de son frère, partager avec lui jusqu'à la dernière bouchée de pain; vous triompherez, disant : Enfin, mon adversaire a avoué qu'il est des occasions où le crédit doit être gratuit.

Heureusement, vous m'avez fourni vous-même la réponse dans le premier apologue, que j'aurais inventé, si vous ne m'aviez prévenu.

Un homme passe sur le bord d'un fleuve. Il aperçoit un de ses frères qui se noie, et n'a, pour le sauver, qu'à lui tendre la main. Pourra-t-il, en conscience, profiter de l'occasion pour stipuler les conditions les plus extrêmes, pour dire au malheureux qui se débat dans le torrent : Je suis libre, je dispose de mon travail. Meurs ou donne-moi toute ta fortune!

Je me figure, monsieur, que si un brave ouvrier se rencontre dans ces circonstances, il se jettera dans l'eau sans hésiter, sans calculer, sans spéculer sur son salaire et même sans y songer.

Mais ici, veuillez le remarquer, il n'est pas question de capital; il s'agit de travail. C'est du travail qui, en conscience, doit être sacrifié. Est-ce que vous déduirez de là, comme règle normale des transactions humaines, comme loi de l'économie politique, la *gratuité du travail?* Et parce que, dans un cas extrême, le service doit être gratuit, renoncerez-vous théoriquement à votre axiome : *mutualité des services?*

Et cependant, si de votre second apologue vous concluez qu'on est toujours tenu de *prêter* pour rien, du premier vous devez conclure qu'on est toujours obligé de *travailler* gratis.

La vérité est que, pour élucider une question d'économie politique, vous avez imaginé deux cas où toutes les lois de l'économie politique sont suspendues. Qui jamais a songé à nier que, dans certaines circonstances, nous ne soyons tenus de sacrifier capital, intérêt, travail, vie, réputation, affections,

santé, etc.? mais est-ce là la loi des transactions ordinaires? Et recourir à de tels exemples pour faire prévaloir la gratuité du crédit, ou la gratuité du travail, n'est-ce pas avouer son impuissance à faire résulter cette gratuité de la marche ordinaire des choses?

Vous recherchez, monsieur, quelles sont, pour la classe travailleuse, les conséquences du prêt à intérêt, et vous en énumérez quelques-unes, m'invitant à en faire l'objet ultérieur de de ce débat.

Je ne disconviens pas que, parmi vos objections, il n'y en ait de très-spécieuses et même de très-sérieuses. Il m'est impossible, dans une lettre, de les relever une à une; j'essaierai de les réfuter toutes à la fois, par la simple exposition de la loi selon laquelle se répartissent, suivant moi, entre le capital et le travail, les produits de leur coopération; et c'est par là que je rentrerai dans ma modeste circonférence économique.

Permettez-moi d'établir cinq propositions qui me semblent susceptibles d'être mathématiquement démontrées.

1° *Le capital féconde le travail.*

Il est bien clair qu'on obtient de plus grands résultats avec une charrue que sans charrue; avec une scie que sans scie; avec une route que sans route; avec des approvisionnements que sans approvisionnements, etc.; d'où nous pouvons conclure que l'intervention du capital accroît la masse des produits à partager.

2° *Le capital est du travail.*

Charrues, scies, routes, approvisionnements, ne se font pas tout seuls, et le travail à qui on les doit a droit à être rémunéré.

Je suis obligé de rappeler ici ce que j'ai dit dans ma dernière lettre sur la différence dans le mode de rétribution, quand elle s'applique au capital ou au travail.

La peine que prend chaque jour le porteur d'eau doit lui être payée par ceux qui profitent de cette peine quotidienne. Mais la peine qu'il a prise pour fabriquer sa brouette et son tonneau doit lui être payée par un nombre indéterminé de consommateurs.

De même l'ensemencement, le labourage, le sarclage, la moisson ne regardent que la récolte actuelle. Mais les clôtures, les défrichements, les desséchements, les bâtisses, entrent dans le prix de revient d'une série indéfinie de récoltes successives.

Autre chose est le travail actuel du cordonnier qui fait des souliers, du tailleur qui fait des habits, du charpentier

qui fait des madriers, de l'avocat qui fait des mémoires; autre chose est le travail accumulé qu'ont exigé la forme, l'établi, la scie, l'étude du droit.

C'est pourquoi le travail de la première catégorie se rémunère par le salaire; celui de la seconde catégorie par les combinaisons de l'intérêt et de l'amortissement, qui ne sont autre chose qu'un salaire ingénieusement réparti sur une multitude de consommateurs.

3° *A mesure que le capital s'accroît, l'intérêt baisse, mais de telle sorte que le revenu total du capitaliste augmente.*

Ce qui a lieu sans injustice et sans préjudice pour le travail, parce que, ainsi que nous allons le voir, l'excédant du revenu du capitaliste est pris sur l'excédant de produits dû au capital.

Ce que j'affirme ici, c'est que, quoique l'intérêt baisse, le revenu total du capitaliste augmente de toute nécessité, et voici comment :

Soit 100 le capital, et le taux de l'intérêt 5. Je dis que l'intérêt ne peut descendre à 4 sans que le capital ne s'accumule au moins au dessus de 120. En effet, on ne serait pas stimulé à accroître le capital, s'il en devait résulter diminution, ou même stationnement du revenu. Il est absurde de dire que le capital étant 100 et le revenu 5, le capital peut être porté à 200 et le taux descendre à 2; car, dans le premier cas, on aurait 5 fr. de rente, et dans le second on n'aurait que 4 fr. Le moyen serait trop simple et trop commode : on mangerait la moitié du capital pour faire reparaître le revenu.

Ainsi, quand l'intérêt baisse de 5 à 4, de 4 à 3, de 3 à 2, cela veut dire que le capital s'est accru de 100 à 200, de 200 à 400, de 400 à 800, et que le capitaliste touche successivement pour revenu 5, 8 et 12. Et le travail n'y perd rien, bien au contraire, car il n'avait à sa disposition qu'une force égale à 100, puis il a une force égale à 200, et enfin une force égale à 800, avec cette circonstance qu'il paye de moins en moins cher une quantité donnée de cette force.

Il suit de là que ces calculateurs sont bien malhabiles qui vont disant : « L'intérêt baisse, donc il doit cesser. » Eh! morbleu, il baisse, relativement à chaque 100 fr.; mais c'est justement parce que le nombre des 100 fr. augmente que l'intérêt baisse. Oui, le multiplicateur s'amoindrit, mais ce n'est que par la raison même qui fait grossir le multiplicande, et je défie le dieu de l'arithmétique lui-même d'en conclure que le produit arrivera ainsi à zéro.

4° *A mesure que les capitaux augmentent* (et avec eux les pro-

duits) *la* PART ABSOLUE *qui revient au capital augmente et* SA PART PROPORTIONNELLE *diminue.*

Cela n'a plus besoin de démonstration. Le capital retire successivement 5, 4, 3 pour chaque 100 fr., qu'il met dans l'association; donc son prélèvement *relatif* diminue. Mais, comme il met successivement dans l'association 100 fr., 200 fr., 400 fr., il se trouve qu'il retire, pour sa part totale, d'abord 5, puis 8, ensuite 12 et ainsi de suite, donc son prélèvement *absolu* augmente.

5° *A mesure que les capitaux augmentent* (et avec eux les produits), *la part proportionnelle et la part absolue du travail augmentent.*

Comment pourrait-il en être autrement? puisque le capital voit grossir sa part absolue, encore qu'il ne prélève successivement que 1/2, 1/3, 1/4, 1/5 du produit total, le travail, à qui successivement il revient 1/2, 2/3, 3/4, 4/5, entre évidemment dans le partage pour une part progressive, dans le sens proportionnel comme dans le sens absolu.

La loi de cette répartition peut être figurée aux yeux par les chiffres suivants, qui n'ont pas la prétention d'être précis, mais que je produis pour élucider ma pensée :

	PRODUIT TOTAL.	PART DU CAPITAL.	PART DU TRAVAIL.
1re période.	1000	1/2 ou 500	1/2 ou 500
2e —	1800	1/3 ou 600	2/3 ou 1200
3e —	2800	1/4 ou 700	3/4 ou 2400
4e —	4000	1/5 ou 800	4/5 ou 3200

On voit par là comment l'accroissement successif des produits, correspondant à l'accumulation progressive des capitaux, explique ce double phénomène, à savoir que la part absolue du capital augmente, encore que sa part proportionnelle diminue, tandis que la part du travail augmente à la fois dans les deux sens.

De tout ce qui précède, il résulte ceci :

Pour que le sort des masses s'améliore, il faut que le loyer des capitaux baisse.

Pour que l'intérêt baisse, il faut que les capitaux se multiplient.

Pour que les capitaux se multiplient, il faut cinq choses : *activité*, *économie*, *liberté*, *paix* et *securité.*

Et ces biens, qui importent à tout le monde, importent encore plus à la classe ouvrière.

Ce n'est pas que je nie les souffrances des travailleurs, mais je dis qu'ils sont sur une fausse piste quand ils les attribuent à l'*infâme* capital.

Telle est ma doctrine. Je la livre avec confiance à la bonne foi des lecteurs. On a dit que je m'étais constitué l'avocat du *privilége capitaliste*. Ce n'est pas à moi, c'est à elle de répondre.

Cette doctrine, j'ose le dire, est concordante. Elle tend à l'union des classes; elle montre l'accord des principes; elle détruit l'antagonisme des personnes et des idées; elle satisfait l'intelligence et le cœur.

En est-il de même de celle qui sert de nouveau pivot au Socialisme? qui dénie au capital tout droit à une récompense? qui ne voit partout que contradiction, antagonisme et spoliation? qui irrite les classes les unes contre les autres? qui représente l'iniquité comme un fléau universel, dont tout homme, à quelque degré, est coupable et victime?

Que si néanmoins le principe de la gratuité du crédit est vrai, il faut bien l'admettre : *Fiat justitia, ruat cœlum*. Mais s'il est faux!!!

Quant à moi je le tiens pour faux, et, en terminant, je vous remercie de m'avoir loyalement fourni l'occasion de le combattre.

FRÉDÉRIC BASTIAT.

RÉPONSE

31 décembre 1849.

Monsieur,

Vous m'avez trompé.

J'attendais de vous une controverse sérieuse : vos lettres ne sont qu'une perpétuelle et insipide mystification. Quand vous auriez fait un pacte avec l'Usure, pour embrouiller la question et empêcher notre débat d'aboutir, en l'embarrassant d'incidents, de hors-d'œuvre, de vétilles et de chicanes, vous n'eussiez pu vous y prendre autrement.

De quoi s'agit-il entre nous, s'il vous plaît? de savoir si l'in-

térêt de l'argent doit ou non être aboli. Je vous l'ai dit moi-même : c'est là le pivot du Socialisme, la cheville ouvrière de la Révolution.

Une question préjudicielle s'élève donc tout d'abord, celle de savoir si, en fait, il y a possibilité d'abolir cet intérêt. Vous le niez; je l'affirme : lequel croire de nous deux? Évidemment, ni l'un ni l'autre. Il faut examiner la chose : voilà ce que dicte le sens commun, ce que la plus simple notion d'équité prescrit. Vous, au contraire, vous repoussez cet examen. Depuis deux mois que nous avons ouvert, dans *la Voix du Peuple*, cette assise solennelle où le capital devait être jugé, et l'usure condamnée ou absoute, vous ne cessez de me répéter sur tous les tons cette ritournelle :

« Le capital, tel que je le comprends, tel qu'il m'apparaît dans sa nature intime, est productif. Cette conviction me suffit : je ne veux pas en savoir davantage. D'ailleurs, vous reconnaisez qu'en prêtant à intérêt, je rends service et ne suis point voleur; qu'ai-je donc besoin de vous entendre? Quand j'ai prouvé, dans mon système, que la gratuité du crédit est impossible, et que vous accordez qu'un honnête homme peut, en toute sûreté de conscience, tirer de son fonds un revenu, vous devez tenir cette même gratuité pour impossible. Ce qui est démontré vrai dans un système ne peut devenir faux dans un autre : autrement, il faudrait dire qu'une même chose peut être vraie et fausse tout à la fois, ce que mon esprit se refuse absolument à comprendre. Je ne sors pas de là. »

Où donc, monsieur, avez-vous appris, je ne dis pas à raisonner, car il appert dès le commencement de cette polémique que le raisonnement en vous se réduit à affirmer et confirmer toujours votre proposition, sans infirmer celle de votre adversaire, — mais à discuter? Le dernier clerc de procureur vous dirait qu'en tout débat, il faut examiner successivement et contradictoirement le dire de chaque partie; et, puisque nous avons pris le public pour juge, il est évident qu'une fois votre système exposé et débattu, il faut aborder le mien.

Avec vous, les choses ne se passent point ainsi. Satisfait de la concession que je vous ai faite, à savoir que dans l'état actuel des choses le prêt à intérêt ne peut être considéré comme un acte illicite, vous tenez la nécessité de l'Intérêt pour démontrée; et là-dessus, sous prétexte que vous n'entendez rien à l'antinomie, me fermant la bouche, vous faites défaut au débat. Est-ce discuter, je vous le demande?

Forcé par une conduite si étrange, je fais alors un pas vers vous. Ma méthode de démonstration avait paru vous faire

quelque peine : je quitte cette méthode, et vous montre, en employant la forme ordinaire de raisonnement, que tout change dans la société; que ce qui à une époque fut un progrès, à une autre devient une entrave; qu'ainsi, en faisant abstraction du temps, la même idée, le même fait, change complétement de caractère, selon l'aspect sous lequel on le considère; que rien n'empêche de croire que l'Intérêt soit précisément dans ce cas; qu'en conséquence votre fin de non-recevoir ne peut être admise, et qu'il faut décidément examiner avec moi l'hypothèse de la gratuité du crédit, de l'abolition de l'intérêt.

A cela que répondez-vous? c'est à peine si j'ose vous le rappeler. Parce que, par égard pour vous, j'avais cru devoir changer de méthode, vous m'accusez d'abord de *tergiversation*, ensuite de *fatalisme!* J'ai fait avec vous, permettez-moi cette comparaison, ce que le professeur de mathématiques fait avec ses élèves, lorsqu'à une démonstration difficile, il en substitue une autre plus saisissable à leur intelligence. Car, sachez-le bien, monsieur, la dialectique hégélienne, qui cependant n'est pas toute la logique, est au syllogisme et à l'induction ce que le calcul différentiel est à la géométrie ordinaire. Il vous est permis d'en rire; c'est le droit de l'esprit humain de rire de ce qu'il a une fois compris et deviné; mais il faut comprendre, sans quoi le rire n'est que la grimace de l'insensé. Et vous, pour prix de ma complaisance, vous me décernez le sarcasme : je ne suis, à vous entendre, qu'un sophiste. Est-ce sérieux?

Je fais plus encore. Vous aviez dit, — je cite vos propres paroles : — *Montrez-moi comment l'intérêt, de légitime devient illégitime, et je consens à discuter la théorie du crédit gratuit.*

Pour satisfaire à ce désir, d'ailleurs très-légitime, je fais l'historique de l'Intérêt, j'écris la biographie de l'Usure. Je montre que cette pratique a sa cause dans un concours de circonstances politiques et économiques, indépendant de la volonté des contractants, et inévitable à l'origine des sociétés, savoir : 1° L'incommensurabilité des valeurs, résultant de la non-séparation des industries, et de l'absence de termes de comparaison; 2° les risques du commerce; 3° l'habitude, introduite de bonne heure parmi les négociants et devenue peu à peu constante et générale, de compter un excédant proportionnel, à titre d'amende ou indemnité (*dommage-intérêt*), à tout débiteur retardataire; 4° la prépondérance des métaux précieux et monnayés sur les autres marchandises; 5° la pratique combinée des contrats de *pacotille*, d'*assurance*, et *à la grosse*; 6° enfin, l'établissement de la rente foncière, imitée de l'intérêt d'argent, et qui, admise sans contestation par les

casuistes, devait servir plus tard à la justification de ce même intérêt.

Pour rendre la démonstration complète, je prouve ensuite, par un simple rapport arithmétique, que l'intérêt, excusable comme *accident*, dans les conditions où il a pris naissance et où il s'est ensuite développé, devient absurde et spoliateur dès qu'on prétend le généraliser et en faire une RÈGLE d'économie publique; qu'il est en contradiction formelle avec le principe économique, que dans la société le produit *net* est identique au produit *brut*, en sorte que tout prélèvement exercé par le capital sur le travail constitue, dans la balance sociale, une erreur de compte et une impossibilité. Je prouve, enfin, que si, à une autre époque, l'intérêt a servi de mobile à la circulation des capitaux, il n'est plus aujourd'hui pour cette circulation, de même que l'impôt sur le sel, le vin, le sucre, la viande, de même que la douane elle-même, qu'une entrave; que c'est à lui qu'il faut rapporter la stagnation des affaires, le chômage de l'industrie, la détresse de l'agriculture, et l'imminence toujours grandissante d'une banqueroute universelle.

Tout cela était d'histoire, de théorie et de pratique, comme de calcul : vous avez remarqué vous-même que je n'avais pas une seule fois fait appel, contre l'Intérêt, à la fraternité, à la philanthropie, à l'autorité de l'Évangile et des pères de l'Église. J'ai peu de foi à la philanthropie; quant à l'Église, elle n'a jamais rien entendu à cette matière, et sa casuistique, depuis le Christ jusqu'à Pie IX, est tout simplement absurde. Absurde, dis-je, soit quand elle condamne l'Intérêt, sans aucune considération des circonstances qui l'excusent, qui l'exigent; soit quand elle restreint ses anathèmes à l'usure d'argent, et fait, pour ainsi dire, acception de l'usure terrienne.

A cette exposition, dont vous avez vous-même apprécié l'importance, que répondez-vous dans votre quatrième lettre? — Rien.

Niez-vous l'histoire? — Point.

Contestez-vous mes calculs? — Non.

Que dites-vous donc? — Vous rebattez votre éternel refrain : Celui qui prête rend service; dès lors il est prouvé que *le capital porte en soi l'indestructible principe de sa rémunération*. Sur quoi, vous me donnez, comme expression de la sagesse des siècles, cinq ou six aphorismes, excellents pour endormir les mauvaises consciences, mais qui, je vous le prouverai tout à l'heure, sont tout ce que la routine la plus brute a fait jamais dire

de plus absurde. Puis, faisant votre signe de croix, vous déclarez la discussion close. Amen!

Vous êtes économiste, monsieur Bastiat, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, membre du comité des finances, membre du congrès de la Paix, membre de la ligue anglo-française pour le libre échange, et, ce qui vaut mieux que tout cela, honnête homme et homme d'esprit. Eh bien, je suis forcé, pour mettre à couvert votre intelligence et votre loyauté, de vous prouver, par A plus B, que vous ne savez pas le premier mot des choses dont vous avez entrepris de parler, ni du capital, ni de l'intérêt, ni du prix, ni de la valeur, ni de la circulation, ni de la finance, ni de toute l'économie politique, pas plus que de la métaphysique allemande.

Avez-vous, dans votre vie, entendu parler de la Banque de France? Faites-moi le plaisir, quelque jour, d'y jeter le pied; ce n'est pas loin de l'Institut. Vous trouverez là M. d'Argout, qui, en fait de Capital et d'Intérêt, en sait plus que vous et que tous les économistes de Guillaumin. La Banque de France est une compagnie de capitalistes, formée, il y a une cinquantaine d'années, à la sollicitation de l'État, et par privilége de l'Etat, pour exercer l'usure sur tout le territoire de France. Depuis sa fondation, elle n'a cessé de prendre de continuels accroissements : la Révolution de Février en a fait, par l'adjonction des banques départementales, le premier pouvoir de la République. Le principe sur lequel cette compagnie s'est formée est exactement le vôtre. Ils ont dit : Nous avons acquis nos capitaux par notre travail, ou par le travail de nos pères. Pourquoi donc, en les faisant servir à la circulation générale, en les mettant au service de notre pays, n'en tirerions-nous pas un salaire légitime, quand le propriétaire foncier tire un revenu de sa terre; quand le constructeur de maisons tire loyer de ses maisons; quand l'entrepreneur tire de sa marchandise un bénéfice supérieur aux frais de sa gestion; quand l'ouvrier qui assemble nos parquets fait entrer dans le prix de sa journée un *quantum* pour l'usure de ses outils, lequel *quantum* dépasse assurément ce qui serait nécessaire pour amortir la somme qu'ils lui ont coûtée?

Cette argumentation, vous le voyez, est on ne peut plus plausible. C'est celle qu'on a opposée de tout temps, et avec juste raison, à l'Église, quand elle a voulu condamner l'intérêt exclusivement à la rente; c'est le thème qui revient dans chacune de vos lettres.

Or, savez-vous où ce beau raisonnement a conduit les actionnaires, que je tiens tous, ainsi que M. d'Argout, pour très-

honnêtes gens, de la Banque de France? — Au vol; oui, monsieur, au vol le plus manifeste, le plus éhonté, le plus détestable : car c'est ce vol qui, lui seul, depuis Février, arrête le travail, empêche les affaires, fait périr le Peuple du choléra, de la faim et du froid, et qui, dans le but secret d'une restauration monarchique, souffle le désespoir parmi les classes travailleuses.

C'est ici surtout que je me propose de vous faire voir comment l'intérêt, de légitime, devient illégitime, et, ce qui vous surprendra bien davantage encore, comment le crédit payé, dès l'instant qu'il ne se fait pas voleur, qu'il ne réclame que le prix qui lui est légitimement dû, devient crédit gratuit.

Quel est le capital de la Banque de France?

D'après le dernier inventaire, 90 millions.

Quel est le taux légal, convenu entre la Banque et l'État, pour les escomptes? — 4 pour 100 l'an.

Donc le produit annuel, légal et légitime de la Banque de France, le juste prix de ses services, c'est, pour un capital de 90 millions, à 4 p. 100 l'an, 3 millions 600,000 fr. de revenu.

3,600,000 fr., voilà, suivant la fiction de la productivité du capital, ce que le commerce français doit chaque année à la Banque de France en rémunération de son capital, qui est de 90 millions.

Dans ces conditions, les actions de la Banque de France sont comme des immeubles qui rendraient régulièrement 40 fr. de revenu : émises à 1,000 fr., elles valent 1,000 fr.

Or, savez-vous ce qui arrive?

Consultez le même inventaire : vous y verrez que lesdites actions, au lieu d'être cotées 1,000 fr., le sont 2,400. — Elles étaient, la semaine dernière, à 2,445; et, pour peu que le portefeuille se remplît, elles monteraient à 2,500 et 3,000 fr. — Ce qui veu. dire que le capital de la Banque, au lieu de lui rapporter 4 p 100, taux légal et convenu, produit 8, 10 et 12 p. 100.

Le capital de la Banque s'est donc doublé, triplé? — C'est, en effet, ce qui devrait avoir lieu d'après la théorie énoncée dans vos troisième et quatrième propositions, savoir, que *l'intérêt baisse à mesure que le capital s'accroît, mais de telle sorte que le revenu total du capitaliste augmente.*

Eh bien, il n'en est rien. Le capital de la Banque est resté le même, 90 millions. Seulement, la Compagnie, en vertu de son privilége, et à l'aide de son mécanisme financier, a trouvé moyen d'opérer avec le commerce comme si son capital était, non plus seulement de 90 millions, mais de 450, c'est-à-dire cinq fois plus grand.

Est-il possible, direz-vous ? — Voici le procédé, il est fort simple, et j'en puis parler : c'est précisément un de ceux que se proposait d'employer la *Banque du Peuple*, pour arriver à l'annihilation de l'Intérêt.

Pour éviter les ports d'espèce, et la manipulation encombrante des écus, la Banque de France fait usage de bons de crédit, représentatifs de l'argent qu'elle a dans ses caves, et qu'on appelle *Billets de Banque*. Ce sont ces billets qu'elle remet d'ordinaire à ses clients, contre les lettres de change et billets à ordre qu'ils lui portent, et dont elle se charge d'opérer, sous garantie toutefois des tireurs comme des tirés, le remboursement.

Le papier de la Banque a, de la sorte, un double gage : le gage des écus qui sont dans la caisse, et le gage des valeurs de commerce qui sont dans le portefeuille. La sécurité donnée par ce double gage est si grande, qu'il est reçu dans le commerce de préférer le papier aux espèces, que chacun aime autant savoir à la Banque que dans le tiroir de sa commode.

On conçoit même, en thèse absolue, qu'à l'aide de ce procédé, la Banque de France puisse se passer entièrement de capital et faire l'escompte sans numéraire : en effet, les valeurs de commerce qu'elle reçoit à l'escompte, et contre lesquelles elle donne ses billets, devant lui être remboursées, à l'échéance, par pareille somme, soit en argent, soit en billets, il suffirait que les porteurs de billets n'eussent jamais la fantaisie de les convertir en écus pour que le roulement s'effectuât tout en papier. Alors, la circulation aurait pour base, non plus le crédit de la Banque, dont le capital serait ainsi hors de service, mais le crédit public, par l'acceptation genérale des billets.

Dans la pratique, les faits ne se passent pas tout à fait comme l'indique la théorie. Jamais on n'a vu le papier de Banque se substituer entièrement au numéraire; il y a senlement *tendance* à cette substitution. Or, voici ce qui résulte de cette tendance.

La Banque, spéculant, et avec pleine sécurité, sur le crédit public, sûre d'ailleurs de ses recouvrements, ne limite pas ses escomptes au montant de son encaisse, elle émet toujours plus de billets qu'elle n'a d'argent : ce qui signifie que pour une partie de ses crédits, au lieu de remettre une valeur réelle et d'opérer un véritable change, elle ne fait qu'un transport d'écritures, ou virement de parties, sans aucun emploi de capital. Ce qui tient ici lieu de capital à la Banque, c'est, je le répète, l'usage établi, la confiance du commerce, en un mot, le crédit public.

Il semble donc qu'alors le taux de l'escompte doive baisser dans la proportion de la surémission des billets; que si, par exemple, le capital de la Banque est 90 millions, et la somme des billets 112 millions, le capital fictif étant le quart du capital réel, l'intérêt de 4 pour 100 devra se réduire, pour les escomptes, à 3. Quoi de plus juste, en effet? Le crédit public n'est-il pas une propriété publique? Les billets surémis par la Banque n'ont-ils pas pour gage unique les obligations réciproques des citoyens? L'acceptation de ce papier, sans gage métallique, ne repose-t-elle pas exclusivement sur leur confiance mutuelle? N'est-ce pas cette confiance qui crée seule toute la probabilité du signe? En quoi le capital de la Banque y est-il intervenu? En quoi sa garantie y paraît-elle?

Vous pouvez déjà, par ce simple aperçu, juger combien est fausse votre proposition nº 3, suivant laquelle : baisse d'intérêt suppose augmentation corrélative de capitaux. Rien n'est plus faux que cette proposition : il est démontré, au contraire, par la théorie et par la pratique de toutes les banques, qu'une banque peut très-bien tirer un intérêt de 4 pour 100 de ses capitaux en mettant à 3 pour 100 le taux de ses escomptes : nous verrons tout à l'heure qu'elle peut descendre beaucoup plus bas.

Pourquoi donc la Banque, qui, avec 90 millions de capital, émet, par hypothèse, pour 112 millions de billets; qui, par conséquent, opère, à l'aide du crédit public, comme si son capital s'était accru de 90 millions à 112; pourquoi, dis-je, ne réduit-elle pas ses escomptes dans la même proportion? Pourquoi cet intérêt de 4 p. 100, encaissé par la Banque, pour loyer d'un capital qui n'est pas le sien? Me donnerez-vous une raison qui justifie ce trop perçu de 1 p. 100 sur 112 millions? Quant à moi, monsieur,

J'appelle un chat un chat, et Rollet un fripon,

et je dis tout uniment que la Banque VOLE.

Mais ceci n'est rien.

Tandis que la Banque de France émet, en place d'écus, des billets, une partie de ses recouvrements continue à s'opérer en numéraire : en sorte que, le capital de fondation restant toujours le même, 90 millions, l'encaisse, soit le montant des espèces présentes à la Banque, s'élève progressivement à 100, 200, 300 millions : il est aujourd'hui de 431 millions!

Cette accumulation d'espèces, dont certaines gens ont la manie de s'affliger, est le fait décisif qui anéantit la théorie de

l'intérêt, et qui démontre de la manière la plus palpable la nécessité du crédit gratuit. Il est facile de s'en rendre compte.

C'est un point admis en théorie, que l'échange des produits peut très-bien s'opérer sans monnaie : vous le reconnaissez vous-même, et tous les économistes le savent. Or, ce que démontre la théorie est justement ce que la pratique réalise sous nos yeux. La circulation fiduciaire remplaçant peu à peu la circulation métallique, le papier étant préféré à l'écu, le public aimant mieux s'acquitter avec le numéraire qu'avec les billets, et la Banque étant toujours provoquée, soit par les besoins de l'État qui lui emprunte, soit par ceux du commerce qui vient en masse à l'escompte, soit par toute autre cause, à faire sans cesse des émissions nouvelles : il en résulte que l'or et l'argent sortent de la circulation et vont s'engouffrer à la Banque, et que là, s'ajoutant sans cesse à l'encaisse, la faculté de multiplier les billets devient littéralement illimitée.

C'est par cette conversion que l'encaisse de la Banque est arrivé à la somme énorme de 431 millions. De ce fait, il résulte que la compagnie de la Banque, malgré le renouvellement de son privilége, n'est plus seule en titre : elle a acquis, par le fait de l'augmentation de son encaisse, un associé plus puissant qu'elle : cet associé, c'est le Pays, le Pays, qui figure chaque semaine dans le bilan de la Banque de France, pour un capital variable de 340 à 350 millions. Et, comme les intérêts sont conjoints et indivisibles, on peut dire, en toute vérité, que ce n'est plus la compagnie privilegiée de 1803 qui est banquière ; ce n'est pas non plus l'État qui lui a donné son brevet : c'est le commerce, c'est l'industrie, ce sont les producteurs, c'est toute la nation, qui, en acceptant le papier de la Banque, de préférence aux ecus, l'a véritablement gagée, et fondé, à la place de l'ancienne Banque de France, au capital de 90 millions, une Banque nationale au capital de 431.

Un décret de l'Assemblée nationale, qui aurait pour objet de rembourser les actions de la Banque de France, et de la convertir en une Banque centrale, commanditée par tous les citoyens français, ne serait qu'une déclaration de ce fait, maintenant accompli, de l'absorption de la compagnie dans la nation.

Ceci posé, je reprends mon raisonnement de tout à l'heure.

L'intérêt, convenu entre la compagnie et l'État, est 4 p. 100 l'an de son capital.

Ce capital est de 90 millions.

L'encaisse est aujourd'hui, 31 décembre 1849, 431 millions.

Le montant des billets émis, 436 millions.

Le capital, réel ou fictif, sur lequel la Banque opère, ayant presque quintuplé, le taux de l'escompte devrait être réduit au cinquième de l'intérêt stipulé dans le contrat d'institution de la Banque, quelque chose comme 3/4 pour 100.

Vous devez vous apercevoir, monsieur, qu'il s'en faut que vos propositions soient aussi sûres que celles d'Euclide. Il n'est pas vrai, et les faits que je viens de vous citer le prouvent sans réplique, que l'intérêt ne baisse qu'à fur et mesure de l'augmentation des capitaux. Entre le *prix* de la marchandise et l'*intéré* du capital, il n'y a pas la moindre analogie; la loi de leurs oscillations n'est pas la même; et tout ce que vous avez ressassé depuis six semaines, à propos du capital et de l'intérêt, est entièrement dépourvu de raison. La pratique universelle des banques et la raison spontanée du Peuple vous donnent, sur tous ces points, le plus humiliant démenti.

Croiriez-vous maintenant, monsieur, car, en vérité, vous ne me paraissez au courant de rien, que la Banque de France, compagnie formée d'honnêtes gens, de philanthropes, d'hommes craignant Dieu, incapables de transiger avec leur conscience, continue à prendre 4 p. 100 sur tous ses escomptes, sans faire jouir le public de la plus légère bonification? Croiriez-vous que c'est sur ce pied de 4 p. 100, sur un capital de 431 millions, dont elle n'est pas propriétaire, qu'elle régle les dividendes de ses actionnaires, et qu'elle fait coter ses actions à la Bourse? Est-ce du vol, cela, oui ou non?

Nous ne sommes pas au bout. Je ne vous ai dit que la moindre partie des méfaits de cette société d'agioteurs, instituée par Napoléon tout exprès dans le but de faire fleurir le parasitisme gouvernemental et propriétaire, et de sucer le sang du Peuple. Ce ne sont pas quelques millions de plus ou de moins qui peuvent atteindre d'une manière dangereuse un peuple de 36 millions d'hommes. Ce que je vous ai révélé des larcins de la Banque de France n'est que bagatelle : ce sont les conséquences qu'il faut surtout considérer.

La Banque de France tient aujourd'hui dans ses mains la fortune et la destinée du pays.

Si, faisant remise à l'industrie et au commerce d'une différence sur le taux de ses escomptes, proportionnelle à l'augmentation de son encaisse; en autres termes, si le prix de son crédit était réduit à 3/4 pour 100, ce qu'elle devrait faire pour s'exempter de tout vol, cette réduction produirait instantanément, sur toute la face de la République, et en Europe, des conséquences incalculables. Un livre ne suffirait pas à les énu-

mérer : je me bornerai à vous en signaler quelques-unes.

Si donc le crédit de la Banque de France, devenue Banque Nationale, était à 3/4 pour 100 au lieu de 4, les banquiers ordinaires, les notaires, les capitalistes, et jusqu'aux actionnaires de la Banque elle-même, seraient bientôt forcés, par la concurrence, de réduire leurs intérêts, escomptes et dividendes au maximum de 1 p. 100, frais d'acte et commission compris. Quel mal, pensez-vous, ferait cette réduction aux débiteurs chirographaires, ainsi qu'au commerce et à l'industrie, dont la charge annuelle, de ce seul fait, est d'au moins deux milliards ?

Si la circulation financière s'opérait à un taux d'escompte représentant seulement les frais d'administration et rédaction, enregistrement, etc., l'intérêt compté dans les achats et ventes qui se font à terme, tomberait à son tour de 6 p. 100 à zéro, ce qui veut dire qu'alors les affaires se feraient au comptant : il n'y aurait plus de dettes. De combien pensez-vous encore que s'en trouverait diminué le chiffre honteux des suspensions de payements, faillites et banqueroutes ?

Mais, de même que dans la société le produit *net* ne se distingue pas du produit *brut* ; de même, dans l'ensemble des faits économiques, le CAPITAL ne se distingue pas du PRODUIT. Ces deux termes ne désignent point en réalité deux choses distinctes; ils ne désignent que des relations. Produit, c'est capital; capital, c'est produit : il n'y a de différence entre eux que dans l'économie privée ; elle est nulle dans l'économie publique. Si donc l'intérêt, après être tombé, pour le numéraire, à 3/4 p. 100, c'est-à-dire à zéro, puisque 3/4 p. 100 ne représentent plus que le service de la Banque, tombait encore à zéro pour les marchandises : par l'analogie des principes et des faits, il tomberait aussi à zéro pour les immeubles : le fermage et le loyer finiraient par se confondre dans l'amortissement. — Croyez-vous, monsieur, que cela empêchât d'habiter les maisons et de cultiver la terre ?...

Si, grâce à cette réforme radicale de l'appareil circulatoire, le travail n'avait plus à payer au capital qu'un intérêt représentant le juste prix du service que rend le capitaliste, l'argent et les immeubles n'ayant plus aucune valeur reproductive, n'étant plus estimés que comme *produits*, comme choses consommables et fongibles, la faveur qui s'attache à l'argent et aux capitaux se porterait tout entière sur les produits ; chacun, au lieu de resserrer sa consommation, ne songerait qu'à l'étendre. Tandis qu'aujourd'hui, grâce à l'interdiction mise sur les objets de consommation par l'intérêt, le débouché reste tou-

jours, et de beaucoup, insuffisant, ce serait la production qui, à son tour, ne suffirait pas : le travail serait donc de fait, comme de droit, garanti.

La classe travailleuse gagnant d'un seul coup 5 milliards environ d'intérêts, qu'on lui prend sur les 10 qu'elle produit, plus 5 milliards que le même intérêt lui fait perdre en chômage, plus 5 milliards que la classe parasite, coupée aux vivres, serait alors forcée de produire : la production nationale se trouverait doublée, et le bien-être du travailleur quadruplerait. — Et vous, monsieur, que le culte de l'intérêt n'empêche point d'élever votre pensée vers un autre monde, que dites-vous de ce petit amendement aux choses d'ici-bas? Est-il clair, à présent, que ce n'est pas la multiplication des capitaux qui fait baisser l'intérêt, mais bien, au contraire, la baisse de l'intérêt qui multiplie les capitaux?

Mais tout cela déplaît à MM. les capitalistes, et n'est point du goût de la Banque. La Banque tient à la main la corne d'abondance que lui a confiée le Peuple : ce sont ces 341 millions de numéraire accumulé dans ses caves, et qui témoignen si haut de la puissance du crédit public. Pour ranimer le travail et répandre partout la richesse, la Banque n'aurait à faire qu'une chose : ce serait de réduire le taux de ses escomptes au chiffre voulu pour le service d'un intérêt à 4 p. 100 sur 90 millions. Elle ne le veut pas. Pour quelques millions de plus à distribuer à ses actionnaires, et qu'elle vole, elle préfère faire perdre au pays, sur la production de chaque année, 10 milliards. Afin de payer le parasitisme, de solder les vices, d'assouvir la crapule de deux millions de fonctionnaires, d'agioteurs, d'usuriers, de prostituées, de mouchards, et d'entretenir cette lèpre du gouvernement, elle fera pourrir, s'il faut, dans la misère, trente quatre millions d'hommes. — Encore une fois, est-ce du vol, cela? Est-ce de la rapine, du brigandage, de l'assassinat avec préméditation et guet-apens?

Ai-je tout dit? — Non : j'en aurais pour dix volumes; mais il faut en finir. Je terminerai par un trait qui me paraît, à moi, le chef-d'œuvre du genre, et sur lequel j'appelle toute votre attention. Avocat du capital, vous ne connaissez pas les roueries du capital.

La somme de numéraire, je ne dirai pas existant, mais circulant en France, y compris l'encaisse de la Banque, ne dépasse pas, suivant l'évaluation la plus commune, 1 milliard.

A 4 pour 100 d'intérêt, — je raisonne toujours dans l'hypothèse du crédit payé, c'est donc une somme de 40 millions

que le peuple travailleur doit chaque année pour le service de ce capital.

Sauriez vous, monsieur, me dire pourquoi, au lieu de 40 millions, nous payons 1,600 millions, — je dis *seize cent millions*, — le louage dudit capital?

1,600 millions, 160 p. 100! dites-vous! Impossible!... — Quand je vous dis, monsieur, que vous n'entendez rien à l'économie politique. Voici le fait, qui pour vous, j'en suis sûr, est encore une énigme.

La somme des créances hypothécaires, d'après les auteurs les mieux informés, est de 12 milliards, quelques-uns la portent à 14 milliards, ci :	12 milliards.
Celle des créances chirographaires, au moins	6
La commandite, environ,	2
A quoi il convient d'ajouter la dette publique	8
Total	28 milliards.

que l'agriculture, l'industrie, le commerce, en un mot, le Travail, qui produit tout, et l'État, qui ne produit rien, et pour qui le travail paie, doivent au Capital.

Toutes ces dettes, notez ce point, proviennent d'argent prêté, ou censé l'avoir été, qui à 4 pour 100, qui à 5, qui à 6, qui à 8, qui à 12 et jusqu'à 15.

Je prends pour moyenne de l'intérêt, en ce qui concerne les trois premières catégories, 6 pour 100, soit donc, sur 20 milliards, 1.200 millions. — Ajoutez l'intérêt de la dette publique, environ 400 millions; en tout 1,600 millions d'intérêt annuel, pour un capital d'un milliard.

Or çà, dites-moi, est-ce aussi la rareté de l'argent qui est cause de la multiplication exorbitante de ces usures? Non, puisque toutes ces sommes ont été prêtées, comme nous venons de le dire, à un taux moyen de 6 pour 100. Comment donc un intérêt, stipulé à 6 pour 100, est-il devenu un intérêt de 160 pour 100? Je m'en vais vous le dire.

Vous saurez, monsieur, qui croyez que tout capital est naturellement et nécessairement productif, que cette productivité n'a pas lieu également pour tous; qu'elle ne s'exerce d'habitude que sous deux espèces, l'espèce dite immeubles (terre et maison), quand on en trouve le placement, ce qui n'est ni toujours facile, ni toujours sûr; et l'espèce argent. L'argent, l'argent surtout! voilà le capital par excellence, le capital qui se prête, c'est-à-dire qui se loue, qui se fait payer, qui produit toutes ces merveilles financières que nous voyons s'élaborer

à la Banque, à la Bourse, dans tous les ateliers de l'usure et de l'intérêt.

Mais l'argent n'est point chose qui s'exploite comme la terre, ni qui se consomme par l'usage comme une maison ou un habit. Ce n'est pas autre chose qu'un *bon d'échange*, ayant créance chez tous les négociants et producteurs, et avec lequel, vous qui par exemple faites des sabots, vous pouvez vous procurer une casquette. En vain, par le ministère de la Banque, le papier se substitue peu à peu, et du consentement de tous, au numéraire : le préjugé tient bon, et si le papier de banque est reçu à l'égal de l'argent, c'est qu'on se flatte de pouvoir, à volonté, l'échanger contre de l'argent. On ne veut que de l'argent.

Lorsque je loue de l'argent, c'est donc, au fond, la faculté d'échanger mon produit, présent ou futur, mais non encore vendu, que je loue : l'argent, en lui-même, m'est inutile. Je ne le prends que pour le dépenser : je ne le consomme ni ne le cultive. L'échange conclu, l'argent redevient disponible, capable, par conséquent, de donner lieu à une nouvelle location. C'est aussi ce qui a lieu : et comme, par l'accumulation des intérêts, le capital-argent, d'échange en échange, revient toujours à sa source, il s'ensuit que la relocation, toujours faite par la même main, profite toujours aux mêmes personnages.

Direz-vous que l'argent servant à l'échange des capitaux et des produits, l'intérêt qu'on lui paye s'adresse moins à lui qu'aux capitaux échangés; et qu'ainsi 1,600 millions d'intérêts payés pour un milliard de numéraire, représentent en réalité le loyer de 25 à 30 milliards de capitaux? Cela a été dit ou écrit quelque part par un économiste de votre école.

Une pareille allégation ne peut se soutenir un instant. D'où vient, je vous prie, que les maisons se louent, que les terres s'afferment, que les marchandises vendues à terme portent intérêt? Cela vient précisément de l'usage de l'argent; de l'argent, qui intervient, comme un agent fiscal, dans toutes les transactions; de l'argent, qui empêche les maisons et les terres, au lieu de se louer, de s'échanger, et les marchandises de se placer au comptant. L'argent, donc, intervenant partout comme capital supplémentaire, agent de circulation, instrument de garantie, c'est bien lui qu'il s'agit de payer, c'est bien le service qu'il rend qu'il est question de rémunérer.

Et puisque d'un autre côté nous avons vu, d'après l'exposé du mécanisme de la Banque de France et les conséquences de l'accumulation de son encaisse, qu'un capital de 90 millions espèces, devant produire un intérêt de 4 p. 100 l'an, ne com-

porte, selon la masse d'affaires traitées par la banque, qu'un escompte de 3, de 2, de 1, de 3/4 pour 100, il est bien évident encore que les 1,600 millions d'intérêts que le Peuple paye à ses usuriers, banquiers, rentiers, notaires et commanditaires, ont uniquement pour objet d'acquitter le loyer d'un milliard or et argent, à moins que vous ne préfériez reconnaître, avec moi, que ces 1,600 millions sont le produit du vol...

Je vous l'ai dit, monsieur, dès le commencement de cette dispute, et je le répète, il n'est jamais entré dans ma pensée d'accuser les hommes. Ce que j'incrimine, ce sont les idées et les institutions. Sous ce rapport, j'ai été, dans toute cette discussion, plus juste que l'Église, plus charitable que l'Évangile même. Vous avez vu avec quel soin j'ai séparé, dans la question du prêt à intérêt, l'homme de l'institution, la conscience de la théorie. Jamais je n'accuserai la société : en dépit de tous les crimes de mes semblables et des vices de mon propre cœur, je crois à la sainteté du genre humain.

Cependant, quand je réfléchis que c'est contre des folies pareilles que la Révolution se débat aujourd'hui ; quand je vois des millions d'hommes sacrifiés à de si exécrables utopies, je suis près de céder à ma misanthropie, et je ne me sens plus le courage de la réfutation. Alors, j'essaie d'élever et d'ennoblir, par la sublimité de la dialectique, les misères de mon sujet : votre impitoyable routine me ramène sans cesse à la hideuse réalité.

La production à doubler.

Le bien-être du travailleur à quadrupler :

Voilà ce qu'en vingt-quatre heures, par une simple réforme de Banque, nous pourrions, si nous le voulions, réaliser, sans dictature, sans communisme, sans phalanstère, sans Icarie et sans Triade. Un décret, en douze articles, de l'Assemblée nationale; une simple déclaration de ce fait, que la Banque de France, par l'augmentation de son numéraire, est devenue Banque nationale; qu'en conséquence elle doit fonctionner au nom et pour le compte de la nation, et le taux des escomptes être réduit à 3/4 pour 100 : — et la Révolution est aux trois quarts faite.

Mais c'est ce que nous ne voulons pas, ce que nous refusons de comprendre, tant nos bavardages politiques et nos hâbleries parlementaires ont étouffé en nous à la fois le sens moral et le sens pratique !

C'est ce que ne veut pas la Banque de France, citadelle du parasitisme;

Ce que ne veut pas le gouvernement, créé tout exprès pour soutenir, protéger, encourager le parasitisme;

Ce que ne veut pas la majorité de l'Assemblée nationale, composée de parasites et de fauteurs de parasites;

Ce que ne veut pas la minorité, entêtée de gouvernement, et qui se demande ce que deviendra la société quand elle n'aura plus de parasites;

Ce que ne veulent pas les socialistes eux-mêmes, prétendus révolutionnaires, à qui la Liberté, l'Égalité. la Richesse, le Travail, ne sont rien, s'il leur faut abandonner ou seulement ajourner leurs chimères, et renoncer à l'espoir du gouvernement;

Ce que ne sait pas demander le prolétariat, ahuri de théories sociales, de toasts à l'amour et d'homélies fraternelles.

Va donc, Capital; va, continue d'exploiter ce misérable peuple! Consume cette bourgeoisie hébétée, pressure l'ouvrier, rançonne le paysan, dévore l'enfance, prostitue la femme, et garde tes faveurs pour le lâche qui dénonce, pour le juge qui condamne, pour le soldat qui fusille, pour l'esclave qui applaudit. La morale des marchands de cochons est devenue celle des honnêtes gens. Malédiction sur mes contemporains!

P.-J. PROUDHON.

CINQUIÈME LETTRE

7 janvier 1850.

Monsieur,

Je vous ai trompé, dites-vous; non, je me suis trompé.

Admis sous votre tente, à votre foyer, pour discuter, au milieu de vos propres amis, une question grave, si mes arguments tombaient sous votre critique, je devais croire, du moins, que ma personne vous serait sacrée. Vous négligez mes arguments et qualifiez ma personne. — Je me suis trompé.

Écrivant dans votre journal, m'adressant à vos lecteurs, mon devoir était de me renfermer sévèrement dans le sujet en discussion. J'ai cru que, comprenant la gêne de ma position, vous vous croiriez tenu de vous imposer, chez vous, sous votre toit, la même gêne. — Je me suis trompé.

Je me disais : M. Proudhon a un esprit indépendant. Rien au monde ne l'entraînera à manquer aux devoirs de l'hospitalité. — Mais M Louis Blanc vous ayant fait honte de votre urbanité *envers un économiste*, vous en avez eu honte, en effet. — Je me suis trompé.

Je me disais encore : La discussion sera loyale. *Le droit à une rémunération est-il inhérent au Capital comme au Travail lui-même?* Telle était la question à résoudre, afin d'en conclure pour ou contre la gratuité du crédit. Sans espérer tomber d'accord avec vous sur la solution, je croyais du moins que nous nous accorderions sur la question. Mais voici, chose étrange, que ce que vous me reprochez sans cesse avec amertume, presque avec colère, c'est de l'approfondir et de m'y renfermer. Nous avions avant tout à vérifier un PRINCIPE d'où dépend, selon vous, la valeur du Socialisme, et vous redoutez la lumière que je cherche à concentrer sur ce principe. Vous êtes mal à l'aise sur le terrain du débat ; vous le fuyez sans cesse. — Je me suis trompé.

Quel singulier spectacle ne donnons-nous pas à nos lecteurs, et sans qu'il y ait de ma faute, par ce débat qui peut se résumer ainsi :

— Il fait jour.

— Il fait nuit.

— Voyez : le soleil brille au-dessus de l'horizon. Tous les hommes, sur la surface entière du pays, vont, viennent, marchent, se conduisent de manière à rendre témoignage à la lumière.

— Cela prouve qu'*il fait jour*. Mais j'affirme qu'en même temps *il fait nuit*.

— Comment cela se peut-il ?

— En vertu de la belle loi des *Contradictions*. N'avez-vous pas lu *Kant*, et ne savez-vous pas qu'il n'y a de vrai au monde que les propositions qui se contredisent ?

— Alors, cessons de discuter ; car, avec cette logique, nous ne saurions nous entendre.

— Eh bien ! puisque vous ne comprenez pas la sublime clarté des *contradictions*, je vais condescendre à votre ignorance et vous prouver ma thèse par la méthode *des distinctions*. Il y a du jour qui éclaire et du jour qui n'éclaire pas.

— Je ne suis pas plus avancé.

— Il me reste encore pour ressource le système des *digressions*. Suivez-moi, et je vous ferai faire du chemin.

— Je n'ai pas à vous suivre. J'ai prouvé qu'*il fait jour* ; vous en convenez ; tout est dit.

— Vous ressassez toujours même assertion et mêmes preuves : vous avez prouvé qu'*il fait jour*, soit ; maintenant, prouvez-moi qu'*il ne fait pas nuit*.

Cela est-il sérieux ?

Quand un homme se lève, et s'adressant au Peuple, lui dit: Le moment est venu où la *Société* te doit le Capital gratis, où tu dois avoir des maisons, des outils, des instruments, des matériaux, des approvisionnements *pour rien* ; quand un homme, dis-je, tient ce langage, il doit s'attendre à rencontrer un adversaire qui lui demande quelle est la nature intime du Capital. Vous aurez beau invoquer la *contradiction*, la *distinction* et la *digression*, je vous ramènerai au sujet principal et essentiel. C'est mon rôle ; et peut-être est-ce le vôtre de dire que je suis un ignorant opiniâtre et que je ne sais pas raisonner.

Car enfin, pour qu'il y ait entre nous une divergence si profonde, il faut bien que nous ne nous entendions pas sur la signification de ce mot : Capital.

Dans votre lettre du 17 décembre, vous disiez : « Si la peine du créancier est zéro, l'intérêt du créancier doit devenir zéro. »

Soit. Mais il en résulte ceci :

Si la peine du créancier est quelque chose, l'intérêt doit être quelque chose.

Prouvez donc que le temps est venu où les maisons, les outils, les provisions naissent spontanément. Hors de là, vous n'êtes pas fondé à dire que la peine du capitaliste est zéro, et que, par ce motif, sa rémunération doit être zéro.

En vérité, je ne sais pas ce que vous entendez par ce mot : Capital ; car vous en donnez, dans votre lettre, deux définitions toutes différentes.

D'un côté, le Capital d'une nation, ce serait *le numéraire* qu'elle possède. C'est de cette donnée que vous partez pour prouver que le taux de l'intérêt, en France, est de 160 p. 100. Vous calculez ainsi : La somme du numéraire est de un milliard. On paye pour les intérêts de toutes les dettes hypothécaires, chirographaires, commanditaires et publiques 1,600 millions. Donc le Capital se fait payer au taux de 160 p. 100.

Il résulte de là qu'à vos yeux *Capital et numéraire*, c'est une seule et même chose.

Partant de cette donnée, je trouve votre évaluation de l'intérêt bien modérée. Vous eussiez dû dire que le Capital prélève encore quelque chose sur le prix de tout produit, et vous seriez arrivé ainsi à estimer l'intérêt à 4 ou 500 pour 100.

Mais voici qu'après avoir raisonné de la sorte sur cette singulière définition du Capital, vous la renversez vous-même en ces termes :

« Le Capital ne se distingue pas du produit. Ces deux termes ne désignent point, en réalité, deux choses distinctes; ils ne désignent que des relations. Produit, c'est Capital ; Capital, c'est Produit. »

Voici une base autrement large que celle du numéraire. Si le Capital est le produit ou l'ensemble des produits (terres, maisons, marchandises, argent, etc.), assurément le Capital national est de plus d'un milliard, et votre évaluation du taux de l'intérêt est un non-sens.

Convaincu que tout ce débat repose sur la notion de Capital, souffrez que, au risque de vous ennuyer, je dise ce que j'en pense, non par voie de définition, mais par voie de description.

Un menuisier travaille pendant trois cents jours, gagne et dépense 5 fr. par jour.

Cela veut dire qu'il rend des services à la société et que la société lui rend des services équivalents, les uns et les autres estimés 1500 fr., les pièces de cent sous n'étant ici qu'un moyen de faciliter les échanges.

Supposons que cet artisan économise 1 fr. par jour. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie qu'il rend à la société des services pour 1,500 fr., et qu'il n'en retire actuellement des services que pour 1,200. Il acquiert le droit de puiser dans le milieu social, où, quand et sous la forme qui lui plaira, des services, bien et dûment gagnés, jusqu'à concurrence de 300 fr. Les soixante pièces de cent sous qu'il a conservées sont à la fois le titre et le moyen d'exécution de son droit.

Au bout de l'an, notre menuisier peut donc, s'il le juge à propos, revendiquer son droit acquis sur la société. Il peut lui demander des satisfactions. Il peut choisir entre le cabaret, le spectacle, la boutique; il peut encore augmenter son outillage, acquérir des instruments plus parfaits, se mettre à même de rendre son travail ultérieur plus productif. C'est ce *droit acquis* que j'appelle *Capital*.

Les choses en sont là, quand le forgeron, son voisin, vient dire au menuisier : Tu as acquis, par ton travail, tes économies, tes *avances*, le droit de retirer du milieu social des services jusqu'à concurrence de 300 fr.; substitue-moi à ton droit pour un an; car j'en userai de manière à avoir plus de marteaux, plus de fer, plus de houille, en un mot, à améliorer ma condition et mon industrie.

— Je suis dans le même cas, dit le menuisier ; cependant, je veux bien te céder mes droits et m'en priver pour un an, si tu veux me faire participer pour quelque chose à l'*excédant* des profits que tu vas faire.

Si ce marché, profitable aux deux parties, est librement conclu, qui osera le déclarer illégitime ?

Voilà donc l'Intérêt défini, et, comme vous l'avez dit, il a dû se présenter, à l'origine, sous forme d'un partage de bénéfices d'une part accordée au Capital, sur l'*excédant* des profits qu'il a aidé à réaliser.

C'est cette part afférente au Capital que je dis être d'autant plus grande ou plus petite, que le Capital lui-même est plus rare ou plus abondant.

Plus tard, les parties contractantes, pour leur commodité, pour n'avoir pas à se surveiller réciproquement, à débattre des comptes, etc., ont traité *à forfait* sur cette part. Comme le métayage s'est transformé en fermage, la prime incertaine de l'assurance en prime fixe, de même l'intérêt, au lieu d'être une participation variable aux bénéfices, est devenu une rémunération déterminée. Il y a eu un taux, et ce taux, grâce au ciel, tend à baisser en proportion de l'ordre, de l'activité, de l'économie, de la sécurité qui règnent dans la société !

Et certes, si vous voulez la gratuité du crédit, vous êtes tenu de prouver que le Capital n'est pas né du travail de celui qui le prête et qu'il ne féconde pas le travail de celui qui l'emprunte.

Qu'on dise donc qui perd à cet arrangement. Est-ce le menuisier qui en tire un profit ? Est-ce le forgeron qui y trouve un moyen d'accroître la production et ne cède qu'une partie de l'excédant ? Est-ce un tiers quelconque dans la société ? Est-ce la société elle-même qui obtient de la forge plus de produits et des produits moins chers ?

Il est vrai que les transactions relatives au Capital peuvent donner lieu à des tromperies, à des abus de force ou de ruse, à des escroqueries, à des extorsions. L'ai-je jamais nié et est-ce là l'objet de notre débat ? N'y a-t-il pas beaucoup de transactions relatives au travail, où le Capital n'est pour rien, et auxquelles on peut adresser le même reproche ? Et serait-il plus logique de conclure de ces abus, dans le premier cas, à la *gratuité du crédit*, que dans le second à la *gratuité du travail ?*

Ceci m'amène à dire quelques mots de la nouvelle série d'arguments que vous cherchez dans les procédés de la Banque de France. Si même je me décide à revenir sur la résolution que j'avais prise de clore cette discussion, c'est que je suis bien

aise de saisir cette occasion de protester énergiquement contre une imputation qui a éte mal à propos dirigée contre moi.

On a dit que je m'étais constitué le défenseur du *privilége capitaliste*.

Non ; je ne défends aucun privilége ; je ne défends autre chose que les droits du Capital considéré en lui-même. Vous serez assez juste, monsieur, pour reconnaître qu'il ne s'agissait pas entre nous de questions de faits particuliers, mais d'une question de science.

Ce que je défends, c'est la liberté des transactions.

Par votre théorie des *contradictions*, vous rendez contradictoire ce qui est identique : est-ce que vous voudriez aussi par une théorie de *conciliation* non moins étrange, rendre identique ce qui est contradictoire ; par exemple, la liberté et le privilége?

Qu'avait donc à faire le privilége de la Banque de France dans notre débat ? Quand, où ai-je justifié ce privilége et le mal qu'il engendre ? Ce mal a-t-il été contesté par aucun de mes amis ? Lisez plutôt le livre de M. Ch. Coquelin.

Mais quand, pour atteindre la légitime rémunération du Capital, vous frappez les illégitimes extorsions du privilége, cet artifice ne renferme-t-il pas l'aveu que vous êtes impuissant contre les droits du Capital exercés sous l'empire de la liberté.

L'émission d'une chose que le public recherche, — à savoir les *Bons au porteur*, — est interdite à tous les Français, hors un. Ce privilége met celui qui en est investi en situation de faire de gros profits. Quel rapport cela a-t-il avec la question de savoir si le Capital a droit de recevoir une récompense *librement* consentie ?

Remarquez ceci : Le Capital, qui, comme vous dites, ne se distingue pas du Produit, représente du travail, tellement que, depuis le début de cette discussion, vous ne portez jamais un coup à l'un qui ne retombe sur l'autre ; c'est ce que je vous ai montré, dans ma dernière lettre, à propos de vos deux apologues : Pour prouver qu'il est des cas où on est tenu, en conscience, de prêter gratis, vous supposiez un riche capitaliste en face d'un pauvre naufragé. — Et vous même, un instant avant, vous aviez placé un ouvrier en présence d'un capitaliste prêt à être englouti sous les flots. Que s'ensuit-il ? qu'il est des circonstances où le Capital, comme le travail, doivent se *donner*. Mais on n'en peut pas plus conclure à la gratuité normale de l'un qu'à la gratuité normale de l'autre.

Maintenant, vous me parlez des méfaits du Capital, et me

citez en exemple un *Capital privilégié*. Je vous répondrai en vous citant du *travail privilégié*.

Je suppose qu'un réformateur, plus radical que vous, se lève au milieu du Peuple et lui dise : « Le Travail doit être gratuit; le salaire est un vol. *Mutuum date, nil indè sperantes*. Et, pour vous prouver que les profits du Travail sont illégitimes, je vous signale cet agent de change qui exploite le privilége exclusif de faire des courtages, ce boucher qui a le droit exclusif d'alimenter la ville, ce fabricant qui a fait fermer toutes les boutiques, excepté la sienne. Vous voyez bien que le Travail ne porte pas en lui-même le principe de la rémunération, qu'il vole tout ce qu'on lui paye, et que le salaire doit être aboli. »

Assurément, en entendant le réformateur assimiler les rétributions *forcées* aux rétributions *libres*, vous seriez fondé à lui adresser cette question : Où avez-vous appris à raisonner?

Eh bien, monsieur, si vous concluez du privilége de la Banque à la gratuité du crédit, je crois pouvoir retourner contre vous cette question que vous m'adressez dans votre dernière lettre : Où avez-vous appris à raisonner?

« Dans Hégel, direz-vous. Il m'a fourni une logique infaillible. » Malebranche aussi avait imaginé une méthode de raisonnement, au moyen de laquelle il ne devait jamais se tromper... et il s'est trompé toute sa vie, au point qu'on a pu dire de ce philosophe :

Lui qui voit tout en Dieu, n'y voit pas qu'il est fou.

Laissons donc là la Banque de France. Que vous appréciiez bien ou mal ses torts, que vous exagériez ou non son action funeste, elle a un privilége, cela suffit pour qu'elle ne puisse en rien éclairer ce débat.

Peut-être, néanmoins, pourrions-nous trouver là un terrain de conciliation. N'y a-t-il pas un point sur lequel nous sommes d'accord? C'est de réclamer et poursuivre avec énergie la liberté des transactions, aussi bien celles qui sont relatives aux capitaux, au numéraire, aux billets de banque, que toutes autres. Je voudrais qu'on pût librement lever partout des boutiques d'argent, des bureaux de prêts et d'emprunt, comme on lève une boutique de souliers ou de comestibles.

Vous croyez à la gratuité du crédit; je n'y crois pas. Mais enfin, à quoi bon disputer, si nous sommes d'accord sur ce fait que les transactions de crédit doivent être libres?

Assurément, s'il est dans la nature du Capital de se prêter

gratuitement, ce sera sous le régime de la Liberté, et sans doute vous ne demandez pas cette Révolution à la contrainte.

Attaquons donc le privilége de la Banque de France, ainsi que tous les priviléges. Réalisons la Liberté et laissons-la agir. Si vous avez raison, s'il est dans la nature du crédit d'être gratuit, la Liberté développera cette nature, — et soyez bien convaincu que je serai, si je vis encore, le premier à m'en réjouir. J'emprunterai gratis, et pour le reste de mes jours, une belle maison sur le boulevard, avec un mobilier assorti et un million au bout. Mon exemple sera sans doute contagieux, et il y aura force emprunteurs dans le monde. Pourvu que les prêteurs ne fassent pas défaut, nous mènerons tous joyeuse vie.

Et puisque le sujet m'y entraîne, voulez-vous, tout profane que je suis, que je dise un mot, en terminant, de la métaphysique des *antinomies?* Je n'ai pas étudié Hégel, mais je vous ai lu, et voici l'idée que je m'en suis formée.

Oui, il est une multitude de choses dont on peut dire avec vérité qu'elles sont un *bien* et un *mal*, selon qu'on les considère dans leur rapport avec l'infirmité humaine ou au point de vue de la perfection absolue.

Nos jambes sont un bien, car elles nous permettent de nous transporter d'un lieu à un autre. Elles sont un mal aussi, car elles attestent que nous n'avons pas le don de l'ubiquité.

Il en est ainsi de tout remède douloureux et efficace; il est un bien et un mal : un bien parce qu'il est efficace, un mal parce qu'il est douloureux.

Il est donc vrai que l'on peut voir des *antinomies* dans chacune de ces idées : *Capital*, *intérêt*, *propriété*, *concurrence*, *machines*, *État*, *travail*, etc.

Oui, si l'homme était absolument parfait, il n'aurait pas à payer d'intérêts, car les capitaux naîtraient pour lui spontanément et sans mesure, ou plutôt il n'aurait pas besoin de capitaux.

Oui, si l'homme était absolument parfait, il n'aurait pas à travailler : un *fiat* suffirait à satisfaire ses désirs.

Oui, si l'homme était absolument parfait, nous n'aurions que faire de Gouvernement ni d'État. Comme il n'y aurait pas de procès, il ne faudrait pas de juges. Comme il n'y aurait ni crimes ni délits, il ne faudrait pas de police. Comme il n'y aurait pas de guerres, il ne faudrait pas d'armées.

Oui, si l'homme était absolument parfait, il n'y aurait pas de propriété, car chacun ayant, comme Dieu, la plénitude des

satisfactions, on ne pourrait imaginer la distinction du *tien* et du *mien*.

Les choses étant ainsi, on conçoit qu'une métaphysique subtile, abusant du dogme incontestable de la perfectibilité humaine, vienne dire : Nous marchons vers un temps où le crédit sera gratuit, où l'État sera anéanti. Ce n'est même qu'alors que la société sera parfaite, car les idées : *Intérêt*, *État*, sont exclusives de l'idée : *Perfection*.

Autant elle en pourrait dire des idées : *Travail*, *bras*, *jambes*, *yeux*, *estomac*, *intelligence*, *vertu*, etc.

Et certes, cette métaphysique tomberait dans le plus grossier sophisme si elle ajoutait : Puisque la société ne sera arrivée à la perfection que lorsqu'elle ne connaîtra plus l'Intérêt et l'État, supprimons l'État et l'Intérêt, et nous aurons la société parfaite.

C'est comme si elle disait : Puisque l'homme n'aura plus que faire de ses jambes, quand il aura le don de l'ubiquité, pour le rendre ubiquiste, coupons-lui les jambes.

Le sophisme consiste à dissimuler que ce qu'on nomme ici un mal est un remède ; que ce n'est pas la suppression du remède qui fait la perfection ; que c'est, au contraire, la perfection qui rend le remède inutile.

Mais on conçoit combien la métaphysique dont je parle peut troubler et égarer les esprits, si elle est habilement maniée par un vigoureux publiciste.

Il lui sera aisé, en effet, de montrer, tour à tour, comme un *bien* et comme un *mal*, la propriété, la liberté, le travail, les machines, le Capital, l'intérêt, la magistrature, l'État.

Il pourra intituler son livre : *Contradictions économiques*. Tout y sera alternativement attaqué et défendu. Le faux y revêtira toujours les couleurs du vrai. Si l'auteur est un grand écrivain, il couvrira les principes du bouclier le plus solide, en même temps qu'il tournera contre eux les armes les plus dangereuses.

Son livre sera un inépuisable arsenal pour et contre toutes les causes. Le lecteur arrivera au bout sans savoir où est la vérité, où est l'erreur. Effrayé de se sentir envahi par le scepticisme, il implorera le Maître et lui dira ce qu'on disait à Kant : *De grâce, dégagez l'inconnue*. Mais l'inconnue ne se dégagera pas.

Que si, jouteur téméraire, vous entrez dans la lice, vous ne saurez par où prendre le terrible athlète, car celui-ci s'est ménagé, par son système, un monde de refuges.

Lui direz-vous : Je viens défendre la propriété? Il vous

répondra : Je l'ai défendue mieux que vous. — Et cela est vrai. Lui direz-vous : Je viens attaquer la propriété? Il vous répondra : Je l'ai attaquée avant vous. — Et c'est encore vrai. Soyez pour ou contre le crédit, l'État, le travail, la religion, vous le trouverez toujours prêt à approuver ou à contredire, son livre à la main.

Et tout cela, pour avoir faussement conclu de la perfectibilité indéfinie à la perfection absolue, ce qui n'est, certes, jamais permis, quand on traite de l'homme.

Mais ce que vous pouvez dire, monsieur Proudhon, et ce que ma faible voix répétera avec vous, c'est ceci : Approchons de la perfection, pour rendre de plus en plus inutiles l'Intérêt, l'État, le Travail, tous les remèdes onéreux et douloureux.

Créons autour de nous l'ordre, la sécurité, les habitudes d'économie et de tempérance, afin que les capitaux se multiplient et que l'INTÉRÊT baisse.

Créons parmi nous l'esprit de justice, de paix et de concorde, afin de rendre de plus en plus inutiles l'armée, la marine, la police, la magistrature, la répression, en un mot, l'ÉTAT.

Et surtout, réalisons la LIBERTÉ, par qui s'engendrent toutes les puissances civilisatrices.

Aujourd'hui même, 6 janvier 1850, la *Voix du peuple* interpelle la *Patrie* en ces termes :

« La *Patrie* veut-elle demander avec nous la suppression du privilége des banques, la suppression des monopoles des notaires, des agents de change, des avoués, des huissiers, des imprimeurs, des boulangers; la liberté du transport des lettres, de la fabrication des sels, des poudres et des tabacs; l'abolition de la loi sur les coalitions, l'abolition de la douane, de l'octroi, de l'impôt sur les boissons, de l'impôt sur les sucres? La *Patrie* veut-elle appuyer l'impôt sur le capital, le seul proportionnel; le licenciement de l'armée et son remplacement par la garde nationale; la substitution du jury à la magistrature, la liberté de l'enseignement à tous les degrés? »

C'est mon programme; je n'en eus jamais d'autre. Qu'en résulte-t-il? C'est que le Capital doit se prêter non *gratuitement*, mais *librement*.

FRÉDÉRIC BASTIAT.

RÉPONSE

20 janvier 1850.

Monsieur,

Vous ne m'avez pas trompé : le ton de bonne foi et d'extrême sincérité, qui éclate à chaque ligne de votre dernière lettre, m'en est une preuve. Aussi, est-ce avec une joie bien franche que je rétracte mes paroles.

Mais je ne vous ai pas trompé non plus; je n'ai pas manqué, comme vous dites, au devoir de l'hospitalité. Toutes vos lettres ont été, comme je l'avais promis, religieusement insérées dans *la Voix du Peuple*, sans réserves, sans réflexions, sans commentaires. De mon côté, j'ai fait les plus grands efforts pour donner à la discussion une marche régulière, me plaçant, pour cela, tantôt dans la métaphysique, tantôt dans l'histoire, tantôt, enfin, dans la pratique, dans la routine même. Vous seul, et nos lecteurs en sont témoins, avez résisté à toute espèce de méthode. Enfin, quant au ton général de notre polémique, vous reconnaissez que la manière dont j'en ai usé avec vous, défenseur du capital, a fait envie à ceux de mes co-religionnaires qui soutiennent en ce moment contre moi une cause plus malheureuse encore que celle de l'intérêt, et qui, par malheur, ont à défendre, dans cette cause, quelque chose de plus que leur opinion, qui ont à venger leur amour-propre. Si, dans ma dernière réplique, mon style s'est empreint de quelque amertume, vous ne devez l'attribuer qu'à l'impatience, certes bien naturelle, où j'étais de voir mes efforts se briser sans cesse contre cette obstination, cette force d'inertie intellectuelle qui, ne faisant compte ni de la philosophie, ni du progrès, ni de la finance, se borne à reproduire éternellement cette question puérile : Quand j'ai épargné cent écus, et que, pouvant les utiliser dans mon industrie, je les prête moyennant intérêt ou part de bénéfice, est-ce que je vole?...

Je rends donc pleine justice à votre loyauté; j'ose dire que ma courtoisie vis-à-vis de vous ne s'est pas démentie un instant. Mais, aujourd'hui plus que jamais, je suis forcé d'insister sur mon dernier jugement : Non, monsieur Bastiat, vous ne savez pas l'économie politique.

Laissons de côté, je vous prie, la loi de contradiction, à laquelle, décidément, votre esprit répugne; laissons l'histoire, ou plutôt le progrès, dont vous méconnaissez la tendance, dont vous récusez l'autorité; laissons la Banque, au moyen de laquelle je vous prouve que l'on peut, sans y rien changer, réduire instantanément l'intérêt des capitaux à 1/2 p. 100. Je vais, puisque tel est votre désir, me renfermer dans la notion pure du capital. J'analyserai cette notion; j'en ferai, au point de vue de l'Intérêt, la déduction théorique et mathématique; après avoir établi ma thèse par la métaphysique, par l'histoire et par la Banque, je l'établirai une quatrième fois, je justifierai chacune de mes assertions, par la comptabilité, cette science modeste et trop dédaignée, qui est à l'économie sociale ce que l'algèbre est à la géométrie. Peut-être, cette fois, mon esprit parviendra-t-il à saisir le vôtre : mais qui me garantit que vous n'allez pas me reprocher encore de changer, pour la quatrième fois, de méthode?

Qu'est-ce que le *Capital?*

Les auteurs ne sont point d'accord de la définition : à peine s'ils s'entendent même sur la chose.

J.-B. Say définit le capital : La *simple accumulation des produits.*

Rossi : *Un produit épargné, et destiné à la reproduction.*

J. Garnier, qui les cite : *Du travail accumulé*; ce qui rentre dans la définition de J.-B. Say, *accumulation des produits.*

Ce dernier, toutefois, s'exprime ailleurs d'une façon plus explicite : On entend, dit-il, par capital, *une somme de valeurs consacrées à faire des avances à la production.*

Suivant vous, enfin, le capital est un *Excédant* ou *Reste de produit non consommé, et destiné à la reproduction.* — C'est ce qui résulte de votre apologue de l'ouvrier qui gagne 1,500 fr. par an, en consomme 1,200, et réserve les 300 fr. restant, soit pour les mettre dans son fonds d'exploitation, soit, ce qui revient, selon vous, au même, pour les prêter à intérêt.

Il est visible, d'après cette incertitude des définitions, que la notion de Capital conserve quelque chose de louche, et la grande majorité de nos lecteurs ne sera pas peu surprise d'apprendre que l'économie politique, science, suivant ceux qui font profession de l'enseigner, et vous êtes du nombre, positive, réelle, exacte, en est encore à trouver ses définitions!

J. Garnier, désespérant, par la parole, de donner l'idée de la chose, essaie, comme vous, de la montrer : « Ce sont produits, » dit-il, tels que marchandises, outils, bâtiments, bestiaux.

» sommes de monnaie, etc., fruits d'une industrie antérieure, » et qui servent à la reproduction. »

Plus loin, il fait observer, tant il y a d'hésitation en son esprit, que dans la notion de *capital* entre celle d'*avance*. Or, qu'est-ce qu'une *avance?* — « Une avance est une valeur em- » ployée de telle sorte qu'elle se trouvera rétablie plus tard. » Ainsi dit M. Garnier; et je présume que le lecteur, après cette explication, n'en sera lui-même guère plus avancé.

Essayons de venir au secours des économistes.

Ce qui résulte jusqu'ici des définitions des auteurs, c'est qu'ils ont tous le *sentiment* d'un quelque chose qui a nom CAPITAL; mais ce quelque chose, ils sont impuissants à le déterminer, ils ne le *savent* pas. A travers le fatras de leurs explications, on entrevoit l'idée qui leur est commune ; mais cette idée, faute de philosophie, ils ne savent point la dégager, ils n'en trouvent pas le mot, la formule. Eh bien, monsieur, vous allez voir que la dialectique, même hégélienne, peut être bonne à quelque chose.

Vous remarquerez d'abord que l'idée de *produit* se trouve implicitement ou explicitement dans toutes les définitions qu'on a essayé de donner du capital. C'est déjà un premier pas. Mais à quelle condition, comment et quand le *produit* peut-il se dire CAPITAL? Voilà ce qu'il s'agit de déterminer. Reprenons nos auteurs, et corrigeant leurs définitions les unes par les autres, nous viendrons peut-être à bout de leur faire nommer ce que tous ont dans la conscience, mais que l'esprit d'aucun d'eux ne perçoit.

Ce qui fait le capital, suivant J.-B Say, c'est *la simple* ACCUMULATION *des produits*.

L'idée d'accumulation, comme celle de produit, entre donc dans la notion de capital. Voilà un second pas. Or, tous les produits sont susceptibles d'accumulation; donc tous les produits peuvent devenir capitaux; donc l'énumération que M. Joseph Garnier a faite des différentes formes que prend le capital est incomplète, partant inexacte, en ce qu'elle exclut de la notion les produits servant à la subsistance des travailleurs, tels que blé, vin, huile, provisions de bouche, etc. Ces produits peuvent être réputés capitaux aussi bien que les bâtiments, les outils, les bestiaux, l'argent, et tout ce que l'on considère comme instrument ou matière première.

Rossi : Le capital est *un produit épargné*, *destiné à la* REPRODUCTION.

La *reproduction*, c'est-à-dire la destination du produit, voilà une troisième idée contenue dans la notion de capital. *Produit*,

accumulation, *reproduction* : trois idées différentes qui entrent dans cette notion, en apparence simple, de capital.

Or, de même que tous les produits peuvent être accumulés, de même ils peuvent servir, et servent effectivement, quand c'est le travailleur qui les consomme, à la reproduction. Le pain qui sustente l'ouvrier, le fourrage qui alimente les animaux, la houille qui produit la vapeur, aussi bien que la terre, les chariots et les machines, tout cela sert à la reproduction, tout cela, au moment où il se consomme, est du capital. Tout ce qui se consomme, en effet, se consomme, du moins est censé se consommer reproductivement : ce qui sert à entretenir ou à faire mouvoir l'instrument, aussi bien que l'instrument même; ce qui nourrit le travailleur, aussi bien que la matière même du travail. Tout produit devient donc, à un moment donné, capital; la théorie qui distingue entre consommation *reproductive* et consommation *improductive*, et qui entend par celle-ci la consommation quotidienne du blé, du vin, de la viande, des vêtements, etc., est fausse. Nous verrons plus bas qu'il n'y a de consommation improductive que celle du capitaliste même.

Ainsi le capital n'est point chose spécifique et déterminée, ayant une existence ou réalité propre, comme la *Terre*, qui est une chose ; le *Travail*, qui en est une autre; et le *Produit*, qui est la façon donnée par le travail aux objets de la nature, lesquels deviennent par là une troisième chose. Le capital ne forme point, comme l'enseignent les économistes, une quatrième catégorie avec la Terre, le Travail et le Produit : il indique simplement, comme j'ai dit, un état, un rapport; c'est, de l'aveu de tous les auteurs, du *Produit accumulé et destiné à la reproduction*

Un pas de plus, et nous tenons notre définition.

Comment le produit devient-il capital? Car il ne suffit pas, il s'en faut bien, que le produit ait été accumulé, emmagasiné, pour être censé capital. Il ne suffit pas même qu'il soit destiné à la reproduction : tous les produits ont cette destination. N'entendez vous pas dire tous les jours que l'industrie regorge de produits, tandis qu'elle manque de capitaux! Or, c'est ce qui n'aurait pas lieu, si la simple accumulation des produits, comme dit Say, ou la destination reproductive de ces produits, comme le veut Rossi, suffisait à les faire réputer capitaux. Chaque producteur n'aurait alors qu'à reprendre son propre produit, et à se créditer lui même de ce que ce produit lui coûte, pour être en mesure de produire encore, sans fin et sans limite. Je réitère donc ma question : Qu'est-ce qui fait

que la notion de produit se transforme tout à coup en celle de capital? Voilà ce que les économistes ne disent pas, ce qu'ils ne savent point, je dirai même, ce qu'aucun d'eux ne se demande.

C'est ici que se place une idée intermédiaire, dont la vertu particulière est de convertir le produit en capital, comme, au souffle du vent d'ouest, la neige tombée à Paris ces jours derniers est passée à l'état de liquide : cette idée est l'idée de VALEUR.

Voilà ce qu'entrevoyait J. Garnier quand il définissait le Capital *une somme de* VALEURS *consacrées à faire des avances à la production*; — ce que vous sentiez vous-même, quand vous cherchiez la notion de Capital, non pas simplement, avec J.-B Say, dans l'*accumulation des produits*, ni, avec Rossi, dans l'*épargne destinée à la reproduction*, mais dans la partie non-consommée du salaire de l'ouvrier, c'est-à-dire évidemment dans la valeur de son travail ou produit.

Cela veut dire que le Produit, pour devenir Capital, doit avoir passé par une évaluation authentique, avoir été acheté, vendu, apprécié; son prix débattu et fixé par une sorte de convention légale. En sorte que l'idée de capital indique un rapport essentiellement social, un acte synallagmatique, hors duquel le produit reste produit.

Ainsi le cuir, sortant de la boucherie, est le produit du boucher; quand vous en empliriez une halle, ce ne serait jamais que du cuir, ce ne serait point une valeur, je veux dire une valeur *faite*; ce ne serait point capital, ce serait toujours produit. — Ce cuir est-il acheté par le tanneur? Aussitôt celui-ci le porte, ou, pour parler plus exactement, en porte la *valeur* à son fonds d'exploitation, dans son avance, conséquemment la répute capital. Par le travail du tanneur, ce capital redevient produit; lequel produit acquis à son tour, à prix convenu, par le bottier, passe de nouveau à l'état de capital, pour redevenir encore, par le travail du bottier, produit. Ce dernier produit n'étant plus susceptible de recevoir une façon nouvelle, sa consommation est dite, par les économistes, improductive, ce qui est une aberration de la théorie. La chaussure faite par le bottier, et acquise par le travailleur, devient, par le fait de cette acquisition, comme le cuir passant du boucher au tanneur, et du tanneur au bottier, de simple produit valeur : cette valeur entre dans l'avance de l'acheteur, et lui sert, comme les autres objets de sa consommation, comme le logement qu'il habite, comme les outils dont il se sert, mais d'une autre manière, à créer de nouveaux produits. La consommation est donc tou-

jours production ; il suffit, pour cela, que le consommateur travaille. Ce mouvement, une fois commencé, se perpétue à l'infini.

Tel est le capital. Ce n'est pas simplement une accumulation de produits, comme dit Say : — ce n'est pas même encore une accumulation de produits faite en vue d'une reproduction ultérieure, comme le veut Rossi : tout cela ne répond point à la notion de capital. Pour que le capital existe, il faut que le produit ait été, si j'ose ainsi dire, authentiqué par l'échange. C'est ce que savent parfaitement tous les comptables, lorsque, par exemple, ils portent dans leurs écritures les cuirs verds, achetés par le tanneur, à son *débit*, ce qui veut dire à son capital ; et les cuirs tannés ou corroyés à son *crédit* ou *avoir*, ce qui veut dire à son produit; ce que comprennent encore mieux le commerçant et l'industriel, quand, à la moindre émotion de la politique, ils se voient périr à la fois d'inanition et d'inertie à côté des marchandises accumulées dans leurs magasins, sans qu'ils puissent les employer à aucune reproduction : situation douloureuse, que l'on exprime en disant que le capital *engagé* ne se dégage plus.

Tout ce qui est capital est nécessairement produit; mais tout ce qui est produit, même accumulé, même destiné à la reproduction, comme les instruments de travail qui sont dans les magasins des constructeurs, n'est pas pour cela capital. Le capital, encore une fois, suppose une évaluation préalable, opération de change, ou mise en circulation, hors de laquelle pas de capital. S'il n'existait au monde qu'un seul homme, un travailleur unique, produisant tout pour lui seul : les produits qui sortiraient de ses mains resteraient produits; ils ne deviendraient pas capitaux. Son esprit ne distinguerait point entre ces termes : *produit*, *valeur*, *capital*, *avance*, *reproduction*, *fonds de consommation*, *fonds de roulement*, etc. De telles notions ne naîtraient jamais dans l'esprit d'un solitaire.

Mais, dans la société, le mouvement d'échange une fois établi, la valeur contradictoirement fixé, le produit de l'un devient incessamment le produit de l'autre; puis, à son tour, ce capital, soit comme matière première, soit comme instrument de travail, soit comme subsistance, se transforme de nouveau en produit. En deux mots, la notion de capital, opposée à celle de produit, indique la situation des échangistes les uns à l'égard des autres. Quant à la société, à l'homme collectif, qui est justement ce travailleur solitaire, dont je parlais tout à l'heure, la distinction n'existe pas : il y a identité entre le capital et le produit, de même qu'entre le produit net et le produit brut.

J'ai donc eu raison de dire, et je m'étonne qu'après l'exégèse que vous avez faite vous-même du capital, vous n'ayez su comprendre mes paroles :

« Le capital ne se distingue pas du produit. Ces deux termes » ne désignent point, en réalité, deux choses distinctes ; ils ne » désignent que des relations. Produit, c'est capital ; capital, c'est » produit. »

Et mon ami Duchêne, soutenant la même thèse contre Louis Blanc, a eu bien plus raison encore de dire :

« Les distinctions de *capital* et de *produit*, retenez-le bien une » fois pour toutes, n'indiquent que des relations d'individu à » individu : dans la société, il y a simplement *production*, *con-* » *sommation*, *échange*. On peut dire de toutes les industries » qu'elles créent des capitaux ou des produits, indistinctement. » Le mécanicien est fabricant de capitaux pour les chemins de » fer, les usines, les manufactures ; le drapier est fabricant de » capitaux pour les tailleurs ; le taillandier est fabricant de ca- » pitaux pour la menuiserie, la charpente, la maçonnerie ; une » charrue est produit pour le charron qui la vend, et capital » pour l'agriculteur qui l'achète. Toutes les professions ont » besoin de *produits pour produire*, ou, ce qui revient au même, » de *capitaux pour confectionner des capitaux*. »

Cela vous semblerait-il donc inintelligible ? Il n'y a pas d'antinomie, cependant.

Au point de vue des intérêts privés, le capital indique un rapport d'échange, précédé d'une évaluation synallagmatique. C'est le produit apprécié, pour ainsi dire, juridiquement, par deux arbitres responsables, qui sont le vendeur et l'acheteur, et déclaré, à la suite de cette appréciation, instrument ou matière de reproduction. — Au point de vue social, capital et produit ne se distinguent plus. *Les produits s'échangent contre des produits*, ou bien : *Les capitaux s'échangent contre les capitaux*, sont deux propositions parfaitement synonymes. Quoi de plus simple, de plus clair, de plus positif, de plus scientifique, enfin, que tout cela ?

J'appelle donc capital, *Toute valeur faite, en terre, instruments de travail, marchandises, subsistances ou monnaies, et servant ou susceptible de servir à la production.*

La langue usuelle confirme cette définition. Le capital est dit *libre*, quand le produit, quel qu'il soit, ayant été seulement évalué entre les parties, peut être considéré comme réalisé, ou immédiatement réalisable, c'est-à-dire, converti en tel autre produit qu'on voudra : dans ce cas, la forme que le capital affecte le plus volontiers, est celle de monnaie. Le capital est

dit *engagé*, au contraire, quand la valeur qui le constitue est entrée définitivement dans la production : dans ce cas, il prend toutes les formes possibles.

La pratique est aussi d'accord avec moi. Dans toute entreprise qui se fonde, l'entrepreneur, qui, au lieu d'argent, engage dans son industrie des instruments ou des matières premières, commence par en faire l'estimation vis-à-vis de lui-même, à ses risques et périls ; et cette estimation, pour ainsi dire unilatérale, *constitue son capital*, ou sa mise de fonds : c'est la première chose dont il soit passé écriture.

Nous savons ce qu'est le capital : il s'agit maintenant de tirer les conséquences de cette notion, en ce qui concerne l'intérêt. Ce sera peut-être un peu long, quant à l'exposé, mais très-simple de raisonnement.

Les produits s'échangent contre des produits, a dit J.-B. Say; ou bien, les capitaux s'échangent contre des capitaux; ou bien encore, les capitaux s'échangent contre des produits, et *vice versâ* : voilà le fait brut.

La condition absolue, *sine quâ non*, de cet échange, ce qui en fait l'essence et la règle, est l'évaluation contradictoire et réciproque des produits. Otez de l'échange l'idée de prix, et l'échange disparaît. Il y a transposition ; il n'y a pas transaction, il n'y a pas échange. Le produit, sans le prix, est comme s'il n'existait pas : tant qu'il n'a pas reçu, par le contrat de vente et d'achat, sa valeur authentique, il est censé non avenu, il est nul. Voilà le fait intelligible.

Chacun donne et reçoit, d'après la formule de J.-B. Say, énonciative du fait matériel ; — mais, d'après la notion du capital, telle que nous la fournit l'analyse, chacun doit donner et recevoir une valeur égale. Un échange inégal est une idée contradictoire : le consentement universel l'a appelé fraude et vol.

Or, de ce fait primitif que les producteurs sont entre eux en rapport perpétuel d'échange, qu'ils sont les uns pour les autres, tour à tour et tout à la fois, producteurs et consommateurs, travailleurs et capitalistes ; et de l'appréciation numériquement égalitaire qui constitue l'échange, il résulte que les comptes de tous les producteurs et consommateurs doivent se balancer les uns les autres; que la société, considérée au point de vue de la science économique, n'est autre chose que cet équilibre général des produits, services, salaires, consommations et fortunes; que, hors de cet équilibre, l'économie politique n'est qu'un mot, et l'ordre public, le bien-être des

travailleurs, la sécurité des capitalistes et propriétaires, une utopie.

Or, cet équilibre, duquel doivent naître l'accord des intérêts et l'harmonie dans la société, aujourd'hui n'existe pas : il est rompu par diverses causes, selon moi, faciles à détruire, et au nombre desquelles je signale. en première ligne, l'usure, l'intérêt, la rente. Il y a, comme je l'ai dit tant de fois, erreur et malversation dans les comptes, falsification dans les écritures de la société. De là le luxe mal acquis des uns, la misère croissante des autres; de là, dans les sociétés modernes, l'inégalité des fortunes et toutes les agitations révolutionnaires. Je vais, monsieur, vous en donner, par écritures de commerce, la preuve et la contre-preuve.

Constatons d'abord les faits.

Les produits s'échangent contre les produits, ou, pour parler plus juste, les valeurs s'échangent contre les valeurs : telle est la loi.

Mais cet échange ne se fait pas toujours, comme l'on dit, *donnant donnant*; la tradition des objets échangés n'a pas toujours lieu simultanément de part et d'autre; souvent, et c'est le cas le plus ordinaire, il y a, entre les deux livraisons, un intervalle. Or, il se passe, dans cet intervalle, des choses curieuses, des choses qui dérangent l'équilibre et faussent la balance. Vous allez voir.

Tantôt l'un des échangistes n'a pas le produit qui convient à l'autre, ou, ce qui revient au même, celui-ci, qui consent bien à vendre, veut se réserver d'acheter. Il entend bien recevoir le prix de sa chose; mais il ne veut, pour le moment du moins, rien accepter en échange. Dans l'un et l'autre cas, les échangistes ont recours à une marchandise intermédiaire, faisant dans le commerce l'office de proxénète, toujours acceptable et toujours acceptée : c'est la monnaie. Et comme la monnaie, recherchée de tout le monde, manque pour tout le monde, l'acheteur s'en procure, contre son obligation, auprès du banquier, moyennant une prime plus ou moins considérable, appelée *escompte*. — L'escompte se compose de deux parties : la *commission*, qui est le salaire du service rendu par le banquier, et l'*intérêt*. Nous dirons tout à l'heure ce que c'est que l'*intérêt*.

Tantôt l'acheteur n'a ni produit, ni argent à donner en échange du produit ou capital dont il a besoin; mais il offre de payer dans un certain laps de temps, en un ou plusieurs termes. Dans les deux cas sus-mentionnés, la vente faite était *au comptant*; dans celui-ci, elle a lieu *à crédit*. Ici donc, la condi-

tion du vendeur étant moins avantageuse que celle de l'acheteur, on compense l'inégalité en faisant porter au produit vendu, et jusqu'à parfait payement, un intérêt. C'est cet intérêt compensatoire, origine première de l'usure, que j'ai signalé dans une de mes précédentes lettres comme l'agent coërcitif du remboursement. Il dure autant que le crédit; il est la rémunération du crédit : mais il a surtout pour objet, notez ce point, d'*abréger la durée du crédit*. Tel est le sens, la signification légitime de l'intérêt.

Souvent il arrive, et c'est l'extrémité où se trouvent généralement les travailleurs, que le capital est absolument indispensable au producteur, et que cependant celui-ci n'espère pouvoir de longtemps, ni par son travail, ni par son épargne, bien moins encore par les sommes de monnaie dont il dispose, en recomposer l'équivalent, en un mot, le rembourser. Il lui faudrait vingt ans, trente ans, cinquante ans, un siècle quelquefois; et le capitaliste ou propriétaire ne veut point accorder un si long terme. Comment sortir de cette difficulté?

Ici commence la spéculation usuraire. Tout à l'heure nous avons vu l'intérêt imposé au débiteur comme indemnité du crédit, et moyen de hâter le remboursement : à présent nous allons voir l'intérêt cherché pour lui-même, l'usure pour l'usure, comme la guerre pour la guerre, ou l'art pour l'art. Par convention expresse, légale, authentique, consacrée par toutes les jurisprudences, toutes les législations, toutes les religions, le demandeur s'engage envers le bailleur à lui payer, — *à perpétuité*, — l'intérêt de son capital, terre, meuble ou argent; il s'inféode, corps et âme, lui et les siens, au capitaliste, et devient son tributaire *ad vitam æternam*. C'est ce qu'on appelle *Constitution de rente*, et, dans certains cas, *emphytéose*. Par cette espèce de contrat, l'objet passe en la possession du demandeur, qui n'en peut plus être dépossédé; qui en jouit comme acquéreur et propriétaire; mais qui en doit, à tout jamais, payer le revenu, comme un amortissement sans fin. Telle est l'origine économique du système féodal.

Mais voici qui est mieux.

La constitution de rente et l'emphytéose sont aujourd'hui, presque partout, hors d'usage. On a trouvé qu'un produit ou capital échangé contre un intérêt perpétuel était encore trop de la part du capitaliste : le besoin d'un perfectionnement se faisait sentir dans le système. De nos jours, les capitaux et immeubles ne se placent plus en rente perpétuelle, si ce n'est sur l'État : ils se LOUENT, c'est-à-dire se prêtent, toujours

contre intérêt, mais à courte échéance. Cette nouvelle espèce d'usure a nom *loyer* ou *fermage*.

Concevez-vous, monsieur, ce que c'est que le prêt à intérêt (loyer ou fermage) à courte échéance? Dans l'emphytéose et la constitution de rente, dont je parlais tout à l'heure, si la rente était perpétuelle, la cession du capital l'était aussi : entre le payement et la jouissance, il y avait encore une sorte de parité. Ici, le capital ne cesse jamais d'appartenir à celui qui le loue et qui peut en exiger, à volonté, la restitution. En sorte que le capitaliste n'échange point capital contre capital, produit contre produit : il ne donne rien, il garde tout, ne travaille pas, et vit de ses loyers, intérêts et usures, comme 1,000, 10,000 et 100,000 travailleurs réunis ne vivent pas de leur production.

Par le prêt à intérêt, — fermage ou loyer, — avec faculté d'exiger, à volonté, le remboursement de la somme prêtée, et d'éliminer le fermier ou locataire, le capitaliste a imaginé quelque chose de plus grand que l'espace, de plus durable que le temps. Il n'y a pas d'infini qui égale l'infini de l'usure locative, de cette usure qui dépasse autant la perpétuité de la rente, que la perpétuité de la rente elle-même dépasse le remboursement à terme ou au comptant. L'emprunteur à intérêt et courte échéance paye, paye encore, paye toujours; et il ne jouit point de ce qu'il paye; il n'en a que la vue, il n'en possède que l'ombre. N'est-ce pas à cette image de l'usurier que le théologien a imaginé son Dieu, ce Dieu atroce, qui fait éternellement payer le pécheur, et qui jamais ne lui fait remise de sa dette? Toujours, jamais! Voilà le Dieu du catholicisme, voilà l'usurier!...

Eh bien, je dis que tout échange de produits et de capitaux peut s'effectuer au comptant;

Qu'en conséquence, l'escompte du banquier doit se réduire aux frais de bureaux et à l'indemnité du métal improductivement engagé dans la monnaie;

Partant, que tout intérêt, loyer, fermage ou rente, n'est qu'un déni de remboursement, un vol à l'égard de l'emprunteur ou locataire, la cause première de toutes les misères et subversions de la société.

Je vous ai prouvé, en dernier lieu, par l'exemple de la Banque de France, que c'était chose facile et pratique d'organiser l'égalité dans l'échange, soit la circulation gratuite des capitaux et des produits. Vous n'avez voulu voir dans ce fait catégorique et décisif, qu'un cas particulier de monopole, étranger à la théorie de l'Intérêt. Que me fait, répondez-vous

avec nonchalance, la Banque de France et son privilége? Je vous parle de l'intérêt des capitaux. — Comme si, le crédit foncier et commercial étant organisé partout sur le pied de 1/2 p. 100, il pouvait exister quelque part encore un intérêt!...

Je vais vous montrer à présent, à la façon des teneurs de livres, que ce solde particulier, qui vient se placer constamment entre les deux termes de l'échange, ce péage imposé à la circulation, ce droit établi sur la conversion des produits en valeurs, et des valeurs en capitaux, cet intérêt, enfin, ou, pour l'appeler par son nom, cet entremetteur (*inter-esse*) du commerce, dont vous vous obstinez à prendre la défense, est précisément le grand faussaire qui, pour s'approprier, frauduleusement et sans travail, des produits qu'il ne crée pas, des services qu'il ne rend jamais, falsifie les comptes, fait des surcharges et des suppositions dans les écritures, détruit l'équilibre des transactions, met le désordre dans les affaires, et produit fatalement dans les nations le désespoir et la misère.

Vous trouverez, dans ce qui va suivre, la représentation graphique des opérations de la société, exposées tour à tour dans les deux systèmes, le système de l'*intérêt*, actuellement régnant, et le système de la *gratuité*, qui est celui que je propose. Tout raisonnement, toute dialectique, toute controverse tombe devant cette image intelligible du mouvement économique.

I. — SYSTÈME DE L'INTÉRÊT.

Dans ce système, la production, la circulation et la consommation des richesses s'opèrent par le concours de deux classes de citoyens, distinctes et séparées : les propriétaires, capitalistes et entrepreneurs, d'une part, et les travailleurs salariés, d'autre part. Ces deux classes, quoique en état flagrant d'antagonisme, constituent ensemble un organisme clos, qui agit en lui-même, sur lui-même, et par lui-même.

Il suit de là que toutes les opérations d'agriculture, de commerce, d'industrie, qui peuvent se traiter dans un pays; tous les comptes de chaque manufacture, fabrique, banque, etc.. peuvent se résumer et être représentés par un seul compte dont je vais donner les parties.

Je désigne par A la classe entière des propriétaires, capitalistes et entrepreneurs, que je considère comme une personne unique, et par B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, la classe des travailleurs salariés.

COMPTES

D'entre A, *propriétaire-capitaliste-entrepreneur, et* B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, *travailleurs salariés.*

CHAPITRE PREMIER.

Compte et résumé des opérations personnelles à A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur.

A l'ouverture du compte, A commence sa spéculation avec un capital que je suppose de 10,000 fr. Cette somme forme sa mise de fonds ; c'est avec cela qu'il va travailler et entamer des opérations de commerce. Cet acte d'installation de A s'exprime de la manière suivante :

1. *Caisse doit à* A :

1er janvier, compte de capital 10,000 fr.

Le capital formé, que va faire A? Il louera des ouvriers, dont il payera les produits et services avec ses 10,000 fr. ; c'est-à-dire qu'il convertira ces 10,000 fr. en marchandises, ce que le comptable exprime comme suit :

2. *Marchandises générales, à Caisse* :

Achat au comptant, ou par anticipation, des produits de l'année courante, des travailleurs ci-après dénommés :

De B,	x (journées de travail	ou produit)	: ensemble	1,000 fr.
De C,	—	—	—	1,000
De D,	—	—	—	1,000
De E,	—	—	—	1,000
De F,	—	—	—	1.000
De G,	—	—	—	1,000
De H,	—	—	—	1,000
De I,	—	—	—	1,000
De K,	—	—	—	1,000
De L,	—	—	—	1,000
			Total.	10,000 fr.

L'argent converti en marchandises, il s'agit, pour le propriétaire-capitaliste-entrepreneur A, de faire l'opération inverse, et de convertir ses marchandises en argent. Cette conversion suppose un bénéfice (agio, intérêt, etc.), puisque, par l'hypothèse et d'après la théorie de l'intérêt, la terre et les maisons ne se prêtent pas pour rien, les capitaux pour rien, la garantie et la considération de l'entrepreneur pour rien. Admet-

tons, suivant les règles ordinaires du commerce, que le bénéfice soit 10 pour 100.

A qui se fera la vente des produits de A? Nécessairement à B, C, D, etc., travailleurs: puisque la société tout entière se compose de A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur, et de B, C, D, etc., travailleurs salariés, hors desquels il n'y a personne. Voici comment s'établit le compte :

3. *Les suivants à Marchandises générales :*

B, mes ventes à lui faites	dans le	courant de	l'année,	1,100 fr.
C,	—	—	—	1,100
D,	—	—	—	1,100
E,	—	—	—	1,100
F,	—	—	—	1,100
G,	—	—	—	1,100
H,	—	—	—	1,100
I,	—	—	—	1,100
K,	—	—	—	1,100
L,	—	—	—	1,100
			Total.	11,000 fr.

La vente terminée, reste à faire l'encaissement des sommes dues par les acheteurs. Nouvelle opération que le comptable couche sur son livre, en la façon ci-après :

4. *Doit Caisse aux Suivants :*

à B, son versement en espèces pour solde de son compte au 31 décembre,				1,100 fr.
à C,	—	—	—	1,100
à D,	—	—	—	1,100
à E,	—	—	—	1,100
à F,	—	—	—	1,100
à G,	—	—	—	1,100
à H,	—	—	—	1,100
à I,	—	—	—	1,100
à K,	—	—	—	1,100
à L,	—	—	—	1,100
			Somme égale.	11,000

Ainsi le capital avancé par A, — après conversion de ce capital en produits, puis vente de ces produits aux travailleurs-consommateurs B, C, D, etc. ; et, enfin, payement de la vente, — lui rentre augmenté d'un dixième, ce qui s'exprime à l'inventaire par la balance ci-dessous :

5. *Résumé des opérations de A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur, pour son inventaire au 3 décembre.*

DOIVENT	MARCHANDISES	GÉNÉRALES.	*AVOIR*
10,000 fr.	Débit de ce compte au 31 décembre.	Crédit de ce compte au 31 décembre.	11,000 fr
1,000	Bénéfice sur ce compte à porter au crédit du compte de capital A.		
11,000 fr.		Balance.	11,000 fr.

On voit ici, pour le dire en passant, comment et à quelle condition les produits deviennent capitaux. Ce ne sont pas les marchandises en magasin qui, à l'inventaire, sont portées au crédit du compte de capital, c'est le *bénéfice*. Le bénéfice, c'est-à-dire le produit vendu, livré, dont le prix a été encaissé ou doit l'être prochainement ; en deux mots, c'est le produit fait *valeur*.

Passons à la contre-partie de ce compte, au compte des travailleurs.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Compte des opérations de B, *travailleur, avec* A, *propriétaire-capitaliste-entrepreneur.*

B, travailleur, sans propriété, sans capital, sans ouvrage, est embauché par A, qui lui donne de l'occupation et acquiert son produit. Première opération, que l'on fait figurer au compte de B, ainsi :

1. Doit Caisse, 1er janvier, à B. — Compte de Capital.

Vente au comptant ou par anticipation de tout le produit de son travail de l'année, à A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur, ci. 1,000 fr.

En échange de son produit, le travailleur reçoit donc 1,000 fr., somme égale à celle que nous avons vu figurer au chapitre précédent, art. 2, *Compte de marchandises générales*.

Mais B vit son salaire, c'est-à-dire qu'avec l'argent que lui donne A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur, il se pourvoit chez ledit A de tous les objets nécessaires à la consom-

mation de lui B, objets qui lui sont facturés, comme nous l'avons vu plus haut, chapitre Ier, art. 3, à 10 p. 100 de bénéfice en sus du prix de revient. L'opération a donc pour B le résultat que voici :

2. Doit B, compte de capital, à A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur :

Montant des fournitures de toute espèce de ce dernier dans le cours de l'année. 1,100 fr.

3. ***Résumé des opérations de* B, *pour son inventaire.***

Doit.	COMPTE DE CAPITAL.	*Avoir.*
1,100 fr.	Débit de ce compte au 31 décembre.	
	Crédit de ce compte au 31 décembre.	1,000 fr.
	Perte sur ce compte, que B ne peut payer qu'au moyen d'un emprunt.	100
1,100 fr.		1,100 fr.

Tous les autres travailleurs se trouvant dans les mêmes conditions que B, leurs comptes présentent individuellement le même résultat. Pour l'intelligence du fait que j'ai voulu faire ressortir, savoir, le défaut d'équilibre dans la circulation générale, par suite de prélèvements du capital, il est donc inutile de reproduire chacun de ces comptes.

Le tableau qui précède, bien autrement instructif et démonstratif que celui de Quesnay, est l'image fidèle, présentée algébriquement, de l'économie actuelle de la société. C'est là qu'on peut se convaincre que le prolétariat et la misère sont l'effet, non pas seulement de causes accidentelles, telles qu'inondation, guerre, épidémie ; mais qu'ils résultent aussi d'une cause organique, inhérente à la constitution de la société.

Par la fiction de la productivité du capital, et par les prérogatives sans nombre que s'arroge le monopoleur, il arrive toujours et nécessairement l'une de ces deux choses :

Ou bien c'est le monopoleur qui enlève au salarié partie de son capital social. B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, ont produit dans l'année comme 10, et ils n'ont consommé que comme 9. En autres termes, le capitaliste a mangé un travailleur. — En outre, par la capitalisation de l'intérêt, la position des travailleurs s'aggrave chaque année de plus en plus ; de telle sorte qu'en poussant la démonstration jusqu'au bout, on arrive, vers

la septième année, à trouver que tout l'apport primitif des travailleurs est passé, à titre d'intérêts et de bénéfices, entre les mains du propriétaire-capitaliste-entrepreneur, ce qui signifie que les travailleurs salariés, s'ils voulaient payer leurs dettes, devraient travailler chaque septième année pour rien.

Ou bien, c'est le travailleur qui, ne pouvant donner de son produit que le prix qu'il en a lui-même reçu, pousse le monopoleur à la baisse, et par conséquent le met à découvert de tout le montant des intérêts, loyers et bénéfices dont l'exercice de la propriété lui faisait un droit et une nécessité.

On est donc amené à reconnaître que le crédit, dans le système de l'intérêt, a pour résultat inévitable la spoliation du travailleur, et pour correctif non moins inévitable, la banqueroute de l'entrepreneur, la ruine du capitaliste propriétaire. L'intérêt est comme une épée à deux tranchants : de quelque côté qu'il frappe, il tue.

Je viens de vous montrer comment les choses se passent dans le régime de l'intérêt. Voyons maintenant comment elles se passeraient sous le régime de la gratuité.

II. — SYSTEME DE LA GRATUITÉ.

D'après la théorie du crédit gratuit, la qualité de travailleur salarié et celle de propriétaire-capitaliste-entrepreneur sont identiques l'une à l'autre et adéquates : elles se confondent sous celle de *producteur-consommateur*. L'effet de ce changement est de ramener toutes les opérations du crédit actuel, prêt, vente à terme, agio, loyer, fermage, etc., à la simple forme de l'échange ; comme toutes les opérations de banque, à un simple virement de parties.

Admettons donc que la Banque de France, organe principal de ce système, ait été réorganisée suivant les idées du crédit gratuit, et le taux de ses escomptes réduit à 1 p. 100, taux que nous regarderons provisoirement comme le juste salaire du service particulier de la Banque, et, conséquemment, comme représentant un intérêt égal à zéro ; et voyons les changements qui en résultent pour la comptabilité générale. C'est par l'entremise de la Banque et de ses succursales, remplaçant toutes les variétés du crédit usuraire, que s'effectuent désormais les transactions ; c'est donc avec la Banque que B, C, D, etc., travailleurs associés, groupés ou libres, entrent d'abord, et directement, en compte.

CHAPITRE I.

Compte des opérations de B *travailleur, avec X, Banque nationale.*

Doit Caisse, 1er janvier, à X, Banque nationale,
Avance de celle-ci sur tous les produits de mon travail de l'année, à lui rembourser au fur et à mesure de mes ventes, 1,000 fr. escompte 1 p. 100 déduit, ci. 990 fr.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, B vit exclusivement de son travail : c'est-à-dire que sur la garantie de son produit, il obtient de X, Banque nationale, soit des billets, soit des espèces, avec lesquels il achète chez A, — travailleur comme lui, mais qui, dans les opérations de vente ou échange dont nous parlerons tout à l'heure, remplit le rôle de propriétaire-capitaliste-entrepreneur, — tous les objets nécessaires à son industrie et à sa consommation. Par le fait, B achète tous ces objets au comptant : il peut donc, et d'autant plus rigoureusement, en débattre le prix.

Cet achat, fait avec les billets ou espèces de la Banque, donne ouverture au compte suivant sur les livres de B :

2. *Doivent Marchandises générales à Caisse :*

Achat au comptant, chez A, de toute ma consommation de l'année, 990 fr.

A fur et mesure de sa fabrication, B vend ses produits. Mais la production se règle sur la consommation : or, celle-ci n'étant plus entravée, comme sous le régime de l'intérêt, par l'usure, c'est-à-dire par la vente à terme, par le loyer des instruments de travail, et les charges qui en résultent, surtout par le préjugé de la monnaie, devenue improductive, et même inutile : il s'ensuit que B, comme tous les autres travailleurs, peut non-seulement racheter, à une fraction minime près, son propre produit, mais donner carrière à son énergie, à sa puissance productive, sans crainte de créer des non-valeurs ou d'amener l'avilissement des prix, avec l'espoir légitimement fondé, au contraire, de se compenser, par ce surcroît de production et d'échange, de la faible rétribution qu'il paye à la Banque, pour la négociation de ses valeurs. C'est ce qui va paraître dans l'article suivant du compte de B.

Tout travail doit laisser un excédant ; cet aphorisme est un des premiers de l'économie politique. Il est fondé sur ce prin-

cipe que, dans l'ordre économique, quel que soit le capital mis en œuvre, *toute valeur est créée par le travail de rien*; de même que, selon la théologie chrétienne, toutes choses dans la nature ont été créées de Dieu, également de rien. En effet, le produit étant défini, l'*utilité ajoutée par le travail aux objets que fournit la nature* (J. B. Say et tous les économistes), il est clair que le produit tout entier est le fait des travailleurs; et si l'objet auquel s'ajoute l'utilité nouvelle est déjà lui-même un produit, la valeur reproduite est nécessairement plus grande que la valeur consommée. Admettons que par son travail, B ait augmenté de 10 p. 100 la valeur qu'il consomme, et constatons, par ses écritures, le résultat:

3. *Doit Caisse à Marchandises générales :*

Mes ventes au comptant à divers, courant de l'année, 1,089 fr.

Il appert de ce compte que l'usure est une cause de misère, en ce qu'elle empêche la consommation et la reproduction, d'abord en élevant le prix de vente des produits d'une quantité plus forte que l'excédant obtenu par le travail reproducteur : la somme des usures, en France, sur un produit total de 10 milliards, est de 6 milliards, 60 p. 100; — puis en entravant la circulation par toutes les formalités de l'escompte, de l'intérêt, du loyer, du fermage, etc., etc. : — toutes difficultés qui disparaissent sous le régime du crédit gratuit.

Nous voici au moment où B a réalisé tout le produit de son travail de l'année. Il faut qu'il se liquide avec X, Banque nationale, ce qui donne lieu à l'opération ci-après :

4. Doit X, Banque nationale, à Caisse,

Mon versement pour solde. 1,000 fr.

Maintenant B doit se rendre compte; il le fait de la manière suivante:

5. *Résumé des opérations de* B *pour son inventaire.*

Doit	COMPTE DE MARCHANDISES GÉNÉRALES.		*Avoir.*
990 fr.	Débit de ce compte au 31 décembre.	Crédit de ce compte au 31 décembre.	
99 fr.	Bénéfice sur ce compte.		1,089 fr.
1,089 fr.	Somme égale.		1,089 fr.

L'année suivante, B, au lieu d'opérer sur un produit de 1,000, opérera sur un produit de 1,089, ce qui lui donnera un

nouveau surcroît de bénéfices; puis le même mouvement se renouvelant la 3e, la 4e, la 5e, etc., année, le progrès de sa richesse suivra le progrès de son industrie; il ira à l'infini.

Les autres travailleurs, C, D, E, F, etc., étant dans les mêmes conditions que B, leurs comptes présentent individuellement le même résultat; il est inutile de les reproduire.

Je passe à la contre-partie des comptes ouverts chez B, et tout d'abord à celui de la Banque.

CHAPITRE II.

On a vu plus haut que X, Banque nationale, a fait à B une avance sur son travail ou produit; qu'elle en a usé de même avec tous les autres travailleurs; et qu'ensuite elle s'est couverte et rémunérée par le remboursement des valeurs qu'ils lui avaient remises, et par la déduction, faite à son profit, de 1 p. 100 d'escompte. Voici comment se traduiraient ces diverses opérations sur les livres de la Banque.

Doivent les Suivants à Caisse :

B, mes avances sur le produit de son travail de l'année, contre son engagement de 1,000 fr., escompte déduit,				990 fr.
C,	—	—	—	990
D,	—	—	—	990
E,	—	—	—	990
F,	—	—	—	990
G,	—	—	—	990
H,	—	—	—	990
I,	—	—	—	990
K,	—	—	—	990
L,	—	—	—	990
				9,900 fr.

Lors du remboursement par les débiteurs, nouvelle opération que le comptable coucherait sur les livres comme suit:

Doit Caisse aux Suivants :

à B, son versement	pour solde,		990 fr.
à C,	—	—	990
à D,	—	—	990
à E,	—	—	990
à F,	—	—	990
à G,	—	—	990
à H,	—	—	990
à I,	—	—	990
à K,	—	—	990
à L,	—	—	990
à Profits et pertes, reçu desdits pour escompte, 1 p. 100			100
		Total.	10,000 fr.

Le crédit donné par X, Banque nationale, après conversion de la somme créditée, en produits; puis vente de ces produits à tous les membres de la société, producteurs-consommateurs, depuis A jusqu'à L, et enfin payement de la vente au moyen de la même somme fournie par la Banque; ce crédit, disons-nous, lui rentre sous forme de billets ou espèces, augmenté de l'escompte de 1 pour 100, avec lequel la Banque paye ses employés et acquitte ses frais. Si même, après avoir couvert ses dépenses, il restait à la Banque un bénéfice net tant soit peu considérable, elle réduirait proportionnellement le taux de son escompte, de manière à ce qu'il lui restât toujours, pour intérêt du capital, zéro.

Résumé des opérations de X, Banque nationale, pour son inventaire au 31 décembre.

Doit	PROFITS ET PERTES.	*Avoir.*
100 fr. Bénéfice sur ce compte.	Produit des escomptes de l'année.	100 fr.

En se reportant au compte de *caisse* de X, Banque nationale on voit tout d'abord que l'exédant du débit de ce compte sur le crédit est de fr. 100, somme égale à celle du bénéfice d'escompte constatée par le compte de *profits et pertes*.

CHAPITRE III.

Venons enfin au compte de A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur, lequel ne se distingue plus, comme nous l'avons dit,

de B, C, D, etc., travailleurs salariés, et ne prend ce titre que fictivement, par suite de ses opérations avec ces derniers.

Dans le régime du crédit gratuit, A ne prête plus les matières premières, l'instrument du travail, le capital, en un mot; il ne le donne pas non plus pour rien; il le vend. Dès qu'il en a reçu le prix, il est déchu de ses droits sur son capital; il ne peut plus s'en faire payer éternellement, et au delà de l'éternité même, l'intéret.

Voyons donc comment se comportera le compte de A, dans ce nouveau système.

D'abord, la monnaie n'étant qu'un instrument de circulation, devenu, par son accumulation à la Banque et la substitution presque générale du papier au numéraire, une propriété commune, dont l'usage, partout dédaigné, est gratuit, les producteurs consommateurs B, C, D, etc., n'ont plus que faire des écus de A. Ce qu'il leur faut, ce sont les matières premières, instruments de travail et subsistances, dont A est détenteur.

A commence donc ses opérations avec son capital *Marchandises*, que par hypothèse nous fixerons à 10,000 fr. Cette ouverture d'opérations de A s'exprime sur ses livres de la manière suivante :

1. Doit Marchandise générale à A, compte de Capital :

Marchandises en magasin, au 1er janvier dernier, suivant inventaire, 10,000 fr.

Que fera A de cette marchandise? Il la vend aux travailleurs B, C, D, etc., c'est-à-dire à la société consommatrice et reproductrice qu'ici ils représentent, de même que lui, A, représente, pour le moment, la société capitaliste et propriétaire. C'est ce que le comptable de A constatera comme suit :

2. Doit Caisse à Marchandise générale.

Vente au comptant	à B,	990 fr.
—	à C,	990
—	à D,	990
—	à E,	990
—	à F,	990
—	à G,	990
—	à H,	990
—	à I,	990
—	à K,	990
—	à L,	990
	Total.	9,900 fr.

Mais si les travailleurs B, C, D, etc., consomment les articles de A, à son tour le propriétaire-capitaliste-entrepreneur A consomme les produits des travailleurs B, C, D, etc., de qui il doit les acheter, comme ils achètent eux-mêmes les siens. Or, nous avons vu, chapitre 1er, article 3, que la mieux-value donnée aux valeurs consommées par B, C, D, etc., étant, par hypothèse, dans un régime exempt de tout chômage, stagnation, avilissement de prix, de 10 pour 100, le capital de 990 fr. que B a obtenu, par crédit, de la Banque, reproductivement consommé, se transforme en un autre de 1,089 fr. : c'est donc d'après ce prix que A fait ses achats auprès de B, et en acquitte les factures. Ce qui se traduit dans les écritures comme suit :

3. *Doit Marchandise générale à Caisse :*

Achat au comptant de travailleurs ci-après :

de B,	ses livraisons de divers articles pour ma consommation,			1,089 fr.
C,	—	—	—	1,089
D,	—	—	—	1,089
E,	—	—	—	1,089
F,	—	—	—	1,089
G,	—	—	—	1,089
H,	—	—	—	1,089
I,	—	—	—	1,089
K,	—	—	—	1,089
L	—	—	—	1,089
			Total.	10,890 fr.

Pour achever la démonstration, nous n'avons plus qu'à dresser l'inventaire de A.

Résumé des opérations de A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur, pour son inventaire au 31 décembre.

Doit	MARCHANDISE GÉNÉRALE.		*Avoir.*
10,890 fr.,	Débit de ce compte au 31 décembre.	Crédit de ce compte au 31 décembre.	9,900 fr.
		Restant en magasin des marchandises inventoriées au 1er janvier dernier.	100
		Perte sur ce compte.	890
10,890 fr.	Somme égale.		10,890 fr.

Maintenant que nous avons établi notre double comptabilité, rapprochons les comptes, et notons les différences.

1° Sous le régime de l'*usure*, le compte de chaque travailleur se solde par une perte de 100 fr., soit pour les 10 : 1,000 fr.

En même temps, celui de A, propriétaire-capitaliste-entrepreneur, se solde par un bénéfice de 1,000 fr.; ce qui prouve que dans la société capitaliste le déficit, soit la misère, est en raison de l'agio.

2° Sous le régime du *crédit gratuit*, au contraire, le compte de chaque travailleur se solde par un boni de 99 fr., soit pour les dix, 990 fr.; et celui de A, propriétaire-capitaliste, par un déficit de 890 francs, qui, avec les 100 francs de marchandises restant en magasin et venant en couverture du déficit de l'année, font bien les 990 fr. dont la fortune des dix travailleurs s'est augmentée. Ce qui prouve que dans la société mutuelliste, c'est-à-dire de l'égal-échange, la fortune de l'ouvrier augmente en raison directe de son travail, tandis que celle du capitaliste diminue aussi en raison directe de sa consommation improductive, et qui détruit le reproche que m'adressait Pierre Leroux, qu'il n'a cessé depuis deux mois de reproduire dans sa polémique, savoir, que le crédit gratuit, la Banque du Peuple, la mutualité ne sont aussi que du *propriétarisme*, du *bourgeoisisme*, de l'exploitation enfin, comme le régime que la Banque du Peuple avait la prétention d'abolir.

Dans le régime mutuelliste, la fortune de l'ouvrier augmente en raison directe de son travail, tandis que celle du propriétaire-capitaliste diminue en raison directe de sa consommation improductive : — cette proposition, mathématiquement demontrée, répond à toutes les divagations de Pierre Leroux et Louis Blanc, sur la communauté, la fraternité, et la solidarité.

Renversons maintenant la formule :

Sous le régime de l'usure, la fortune de l'ouvrier décroît en raison directe de son travail, tandis que celle du propriétaire-capitaliste augmente en raison directe de sa consommation improductive: — cette proposition, démontrée comme la prédente mathématiquement, répond à toutes les divagations des jésuites, malthusiens et philanthropes, sur l'inégalité des talents, les compensations de l'autre vie, etc., etc.

Comme corollaire à ce qui précède, et en nous basant toujours sur la logique des chiffres, nous disons encore :

Dans la société capitaliste, l'ouvrier ne pouvant jamais racheter son produit pour le prix qu'il l'a vendu, est constamment en déficit. D'où, nécessité pour lui de réduire indéfiniment sa consommation, et, par suite, nécessité pour la société

entière de réduire indéfiniment la production : partant interdiction de la vie, obstacle à la formation des capitaux, comme des subsistances.

Dans la société mutuelliste, au contraire, l'ouvrier échangeant, sans retenue, produit contre produit, valeur contre valeur, ne supportant qu'un droit léger d'escompte largement compensé par l'excédant que lui laisse, au bout de l'année, son travail, l'ouvrier profite exclusivement de son produit. D'où, faculté pour lui de produire indéfiniment, et, pour la société, accroissement indéfini de la vie et de la richesse.

Direz-vous qu'une pareille révolution dans les rapports économiques ne ferait, après tout, que déplacer la misère; qu'au lieu de la misère du travailleur salarié, qui ne peut racheter son propre produit, et qui devient d'autant plus pauvre qu'il travaille davantage, nous aurions la misère du propriétaire-capitaliste-entrepreneur, qui se verrait forcé d'entamer son capital, et, partant, de détruire incessamment, avec la matière du produit, l'instrument du travail même?

Mais qui ne voit que si, comme cela est inévitable dans le régime de la gratuité, les deux qualités de *travailleur-salarié*, d'une part, et de *propriétaire-capitaliste-entrepreneur* de l'autre, deviennent égales et inséparables dans la personne de chaque ouvrier, le déficit qu'éprouve A dans les opérations qu'il fait comme capitaliste, il le couvre immédiatement par le bénéfice qu'il obtient à son tour comme travailleur : de sorte que, tandis que d'un côté, par l'annihilation de l'intérêt, la somme des *produits* du travail s'accroît indéfiniment; de l'autre, par les facilités de la circulation, ces produits se convertissent incessamment en VALEURS, et les valeurs en CAPITAUX ?

Que chacun, au lieu de crier à la spoliation contre le Socialisme, fasse donc son propre compte; que chacun dresse l'inventaire de sa fortune et de son industrie, de ce qu'il gagne comme capitaliste-propriétaire, et de ce qu'il peut obtenir comme travailleur : et, je me trompe fort, ou sur les 10 millions de citoyens inscrits sur les listes électorales, il ne s'en trouvera pas 200,000, 1 sur 50, qui aient intérêt à conserver le régime usuraire, et à repousser le crédit gratuit. Quiconque, encore une fois, gagne plus par son travail, par son talent, par son industrie, par sa science, que par son capital, est directement et surabondamment intéressé à l'abolition la plus immédiate et la plus complète de l'usure; celui-là, dis-je, qu'il le sache ou qu'il l'ignore, est, au premier chef, partisan de la *République démocratique et sociale*; il est, dans l'acception la plus large, la plus conservatrice, RÉVOLUTIONNAIRE. Quoi donc? Se-

rait-il vrai, parce qu'ainsi l'a dit Malthus et qu'ainsi le veut, à sa suite, une poignée de pédants, que 10 millions de travailleurs, avec leurs enfants et leurs femmes, doivent servir éternellement de pâture à 200,000 parasites, et que c'est afin de protéger cette exploitation de l'homme par l'homme que l'État existe, qu'il dispose d'une force armée de 500,000 soldats, d'un million de fonctionnaires, et que nous lui payons deux milliards d'impôts?...

Mais qu'ai-je besoin, après tout ce qui a été dit dans le cours de cette polémique, d'entretenir plus longtemps l'opposition purement factice de *travailleurs-salariés* et *capitalistes-propriétaires?* Le moment est venu de faire cesser tout antagonisme entre les classes, et d'intéresser à l'abolition de la rente et de l'intérêt, jusqu'aux propriétaires et aux capitalistes eux-mêmes. La Révolution, ayant assuré son triomphe par la justice, peut, sans manquer à sa dignité, s'adresser aux intérêts.

N'avons-nous pas vu que l'intérêt est né des risques de l'industrie et du commerce, qu'il s'est manifesté d'abord dans les contrats plus ou moins aléatoires de *pacotille* et *à la grosse?* Or, ce qui fut au commencement l'effet inévitable de l'état de guerre, ce qui devait, de toute nécessité, apparaître dans une société antagoniste, se reproduira encore et toujours dans la société harmonique et pacifiée. Le progrès, dans l'industrie comme dans la science, est sans fin; le travail ne connaît pas de bornes à ses aventureuses entreprises. Mais qui dit entreprise, dit toujours chose plus ou moins aléatoire, par conséquent, risque plus ou moins grand du capital engagé, partant nécessité d'un intérêt compensateur, d'une prime d'assurance.

Au loyer, au fermage, à la rente, au prêt sur hypothèque, à l'agio mercantile, aux spéculations de bourse, à la spoliation bancocratique, doit succéder pour le capital, dans des conditions de plus en plus heureuses, la *Commandite*. Alors le capital, divisé par actions et fourni par les masses ouvrières, au lieu de spolier le travail, produira pour le travail; alors le dividende, substitué à l'intérêt, ne sera qu'une manière de faire participer la société tout entière aux bénéfices des spéculations privées: ce sera le gain légitime du génie contre la fortune. Que les capitalistes actuels, au lieu de s'entasser à la Bourse, de comprimer la Révolution et de mettre l'embargo sur les bras, osent donc se faire nos chefs de file; qu'ils deviennent, comme en 92, nos généraux dans cette nouvelle guerre du travail contre la misère, dans cette grande croisade de l'industrie contre la nature. N'y a-t-il donc plus rien à découvrir, plus rien à oser,

plus rien à faire pour le développement de notre nationalité, pour l'augmentation de notre richesse et de notre gloire?...

Je m'arrête : il est temps. Malgré moi, monsieur, vous m'avez poussé à cette déduction abstraite, fatigante pour le public, et peu faite pour les colonnes d'un journal populaire. Fallait-il donc m'entraîner à cette dissertation épineuse quand il était si facile, si simple, de nous renfermer dans cette question péremptoire autant que positive : *Le crédit peut-il ou ne peut-il pas être gratuit?* Au risque de rebuter les lecteurs de la *Voix du Peuple*, j'ai voulu satisfaire à votré désir : vous me direz, si vous le jugez convenable, ce que vous trouvez à reprendre d'abord à l'analyse que j'ai faite de la notion de *capital*; puis à la définition que j'en ai fait sortir; enfin aux théorèmes et aux corollaires qui en ont fait le développement.

Dans ce que vous venez de lire, il y a, vous ne le nierez pas, toute une révolution, non-seulement politique et économique, mais encore, ce qui doit vous être, ainsi qu'à moi-même, beaucoup plus sensible, scientifique. A vous de voir si vous acceptez, pour votre compte et pour celui de vos coreligionnaires, la conclusion qui ressort avec éclat de toute cette discussion, savoir que ni vous, monsieur Bastiat, ni personne de votre école, n'entendez rien à l'économie politique.

Je suis, etc.

P.-J. PROUDHON.

SIXIEME LETTRE

3 février 1850.

Monsieur,

Vous venez de rendre à la société un signalé service. Jusqu'ici la *gratuité du crédit* était demeurée enveloppée de nuages philosophiques, méthaphysiques, économiques, antinomiques, historiques. En la soumettant à la simple épreuve de la comptabilité, vous la faites descendre de ces vagues régions; vous l'exposez nue à tousles regards; chacun pourra la reconnaître : C'est la *monnaie de papier*.

Multiplier et égaliser les richesses sur la terre en y jetant

une pluie de *papier-monnaie*, voilà tout le mystère. Voilà le *conclusum*, l'*ultimatum* et le *desideratum* du Socialisme.

La gratuité du crédit, c'est son dernier mot, sa dernière formule, son dernier effort. Vous l'avez dit cent fois avec raison. D'autres, il est vrai, donnent à ce mot un autre sens. Est Socialiste, disait ces jours-ci *la Démocratie pacifique*, quiconque aspire à réaliser un peu de bien. — Certes, si la définition est vague, elle est du moins compréhensive et surtout prudente. Ainsi défini, le Socialisme est impérissable.

Mais un désir, non plus que vingt aspirations qui s'entre-détruisent, ne constituent pas une science. Qu'est devenue l'*Icarie*? Où en sont le *phalanstère*, l'*atelier national*, la *triade*? Ces formules sont mortes, et vous n'avez pas peu contribué à les tuer. Si quelques autres ont fait récemment leur entrée dans le monde, sous des noms sanscrits (que j'ai oubliés), il est permis de croire qu'elles ne sont pas nées viables. Une seule survivait encore : *gratuité du crédit*. Il m'a semblé qu'elle puisait sa vie dans le mystère. Vous l'exposez au grand jour : survivra-t-elle longtemps?

L'altération des monnaies, pouvant aller jusqu'à la monnaie fictive, c'est une invention qui n'est ni neuve ni d'origine très-démocratique. Jusqu'ici cependant, on avait pris la peine de donner ou de supposer au *papier-monnaie* quelques garanties : les futures richesses du Mississipi, le sol national, les forêts de l'État, les biens des émigrés, etc. On comprenait bien que le papier n'a pas de valeur intrinsèque, qu'il ne vaut que comme *promesse*, et qu'il faut que cette promesse inspire quelque confiance pour que le papier qui la constate soit volontairement reçu en échange de réalités. De là le mot *crédit* (*credere*, croire, avoir foi). Vous ne paraissez pas vous être préoccupé de ces nécessités. Une fabrique inépuisable de papier-monnaie, voilà votre solution.

Permettez-moi d'intervertir l'ordre de la discussion que vous m'indiquez, et d'examiner d'abord votre mécanisme social, exposé sous ce titre : *Gratuité du crédit.*

Il est bon de constater que vous définissez ainsi le capital : *Toute valeur faite en terres, instruments de travail, marchandises subsistances, ou monnaies, et servant ou pouvant servir à la production.* Cette définition, je l'accepte. Elle suffit à la discussion actuelle.

Ceci posé, A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, etc., sont tout à la fois capitalistes et travailleurs.

Vous faites le compte de l'un d'eux, A, pris en sa qualité de

capitaliste ; puis celui de B, représentant tous les travailleurs; enfin vous dressez la comptabilité de la Banque.

A est détenteur de capitaux, de *valeurs faites*, en terres, instruments, subsistances, etc. ; B désire se les approprier, mais il n'a rien à donner en échange et ne doit pas les emprunter, sous peine de payer un Intérêt.

Il se présente à la Banque et lui dit : « Livrez-moi pour mille francs de billets, je vous rembourserai sur le produit de mon travail futur au fur et à mesure de mes ventes. La Banque s'exécute et donne des billets pour 990 fr. (1). Muni de ces précieux talismans, B se présente à A et lui dit : « Vous espériez peut-être me *prêter* vos capitaux, mais vous voilà réduit à me les *vendre*, car je suis en mesure de les payer. » A s'empresse de livrer ses capitaux (terres, marchandises, subsistances) à B contre les billets. B entreprend son travail. En vertu de l'aphorisme : *Tout travail doit laisser un excédant*, il ajoute 10 p. 100 à la valeur qu'il vient d'acheter, court à la Banque payer (en billets sans doute) les 990 fr. qu'il lui doit, et se trouve avoir réalisé 99 fr. de profits. Ainsi de C, D, E, F, etc., en un mot, de tous les hommes.

Ayant imaginé ces données, vous dressez la comptabilité de A, de B, et celle de la Banque. Certes, cette comptabilité, les données étant admises, est irréprochable.

Mais peut-on admettre vos données? Sont-elles conformes à la nature des hommes et des choses? C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

Les billets de la Banque offriront-ils quelques garanties? En d'autres termes, inspireront-ils ou non de la confiance? En d'autres termes encore, la Banque aura-t-elle ou n'aura-t-elle pas un capital primitif et des *valeurs faites* suffisantes pour répondre de toutes ses émissions?

Comment réunira-t-elle le capital en *valeurs faites*? Si elle a des actionnaires, dans l'ordre de choses actuel, qui est notre point de départ, ils voudront toucher un intérêt, et comment la Banque prêtera-t-elle, à titre gratuit, ce qu'elle emprunte à titre onéreux?

On s'emparera du capital de la Banque de France, dites-vous, et on remboursera les actionnaires en rentes sur l'État. Ceci recule la difficulté sans la résoudre, C'est la masse, la

(1) Cette retenue de 10 fr. n'ayant pour objet que les frais de bureau, est improprement nommée *escompte*. Elle pourrait être réduite à quelques centimes. Peut-être même eût-il mieux valu, dans la théorie et la comptabilité, ne point s'en préoccuper.

nation qui empruntera le capital à 5 p. 100 pour le prêter gratis. L'intérêt ne sera pas anéanti, mais mis sur le dos du contribuable.

Mais enfin, admettons que ce capital de 10,000 fr., sur lequel vous opérez fictivement, soit réuni, et mettons de côté ce cercle vicieux qui consiste à *supposer* la gratuité pour la *réaliser*. Puisque vous l'avez cru nécessaire, vous jugez sans doute indispensable qu'il se conserve.

Pour cela vous raisonnez sur cette hypothèse que B, C, D, E, etc., rembourseront chaque année à la Banque les billets qu'ils auront pris. Mais si cette hypothèse fait défaut ? Si B est un débauché qui va dépenser ses 1,000 fr. au cabaret ? Si C les donne à sa maîtresse ? Si D les jette dans une entreprise ridicule ? Si E fait une fugue en Belgique ? etc., etc., que deviendra la Banque ? A qui A s'adressera-t-il pour avoir la contre-valeur des capitaux dont il se sera défait ?

Car enfin votre Banque n'aura pas la vertu de changer notre nature, de réformer nos mauvaises inclinations. Bien au contraire, il faut reconnaître que l'extrême facilité de se procurer du *papier-monnaie* sur la simple promesse de travailler à le rembourser ultérieurement, serait un puissant encouragement au jeu, aux entreprises folles, aux opérations hasardeuses, aux spéculations téméraires, aux dépenses immorales ou inconsidérées. C'est une chose grave que de placer tous les hommes en situation de se dire : « Tentons la fortune avec le bien d'autrui ; si je réussis, tant mieux pour moi ; si j'échoue, tant pis pour les autres. » Je ne puis concevoir, quant à moi, le jeu régulier des transactions humaines en dehors de la loi de responsabilité. Mais, sans rechercher ici les effets moraux de votre invention, toujours est-il qu'elle ôte à la Banque nationale toute condition de *crédit* et de durée.

Vous me direz peut-être qu'avant de livrer ses billets la Banque s'enquerra avec soin du degré de confiance que méritent les demandeurs. Propriété, moralité, activité, intelligence, prudence, tout sera scruté et pesé avec soin. Mais prenez garde : si d'un côté vous exigez que la Banque ait un capital primitif de garantie, si de l'autre elle ne prête qu'en toute sécurité, que fera-t-elle de plus que ne font aux États-Unis les banques libres ? Et celui qui est pauvre diable aujourd'hui, ne sera-t-il pas pauvre diable sous votre régime ?

Je ne crois pas que vous puissiez sortir de ces alternatives :

Ou la Banque aura un capital dont elle payera l'intérêt, et alors elle ne pourra, sans se ruiner, prêter sans intérêt ;

Ou elle disposera d'un capital gratuit et, en ce cas, expliquez-nous d'où elle le tirera en dehors de A, B, C, D, etc. qui forment toute la nation.

Dans l'une et l'autre hypothèse, ou elle prêtera avec mesure et discernement, et alors vous n'aurez pas le crédit universel, ou elle prêtera sans garantie, et en ce cas elle fera faillite avant deux mois.

Mais passons sur ces premières difficultés.

A, que vous mettez en scène, est capitaliste, partant avisé, prudent, timoré, peureux même. Ce n'est pas vous qui le nierez. Après tout, cela lui est bien permis. Tout ce qu'il a, il l'a acquis au prix de ses sueurs et ne veut pas s'exposer à le perdre. Ce sentiment, au point de vue social, est éminemment conservateur. Avant donc de livrer ses capitaux contre des billets, A tournera et retournera bien souvent ces billets dans ses mains. Peut-être finira-t-il par les refuser, et voilà votre système en fumée. Que ferez-vous? Décréterez-vous le *cours forcé*? Que devient alors la liberté dont vous êtes le champion? Après avoir fait de la Banque une Inquisition, en ferez-vous une Gendarmerie? Ce n'était pas la peine de supprimer l'État.

Mais je vous concède, pour la discussion seulement, le cours forcé. Vous n'empêcherez pas A de calculer ses risques. Il est vrai qu'il n'y a guère de risques qu'un vendeur n'affronte pourvu qu'il trouve dans l'élévation du prix une prime d'assurance satisfaisante. A, capitaliste, c'est-à-dire menuisier, cordonnier, forgeron, tailleur, etc., dira donc à B, C, D: Messieurs, si, vous voulez mes meubles, mes souliers, mes clous, mes habits, qui sont des *valeurs faites*, donnez-moi une *valeur faite*, c'est-à-dire vingt francs en argent. — Voilà vingt francs en billets, répond B. — Ce n'est qu'une promesse, répond A, et je n'y ai pas confiance. — Le cours forcé est décrété, réplique B. — Soit, riposte A, mais je veux cent francs de ma marchandise.

Comment arrêterez-vous cette hausse de prix, évidemment destructive de tous les bienfaits que vous attendez de la Banque? Que ferez-vous? Décréterez-vous le *maximum*?

L'universelle cherté se manifestera encore par une autre cause. Certes, vous ne doutez pas que la Banque, dèsqu'elle aura fait battre le rappel par tous les organes de la publicité, dès qu'elle aura annoncé qu'elle prête pour rien, n'attire à elle de nombreux clients. Tous ceux qui ont des dettes dont ils payent l'intérêt voudront profiter de cette belle occasion de se libérer. En voilà pour une vingtaine de milliards. L'État voudra s'acquitter aussi des cinq milliards qu'il doit. La Banque

sera encore assaillie de tout négociant qui a conçu une opération, de tout manufacturier qui veut fonder ou agrandir une fabrique, de tout monomane qui a fait une découverte merveilleuse, de tout ouvrier, compagnon ou apprenti qui veut devenir maître.

Je ne crains pas de trop m'avancer en disant que l'émission des billets, si elle a la prétention de satisfaire tous les appétits, toutes les cupidités, toutes les rêveries, dépassera 50 milliards dès les six premiers mois. Voilà de quel poids la Demande des capitaux pèsera sur le marché. Mais où en sera l'Offre? Dans six mois, la France n'aura pas créé assez de *valeurs faites* (terres, instruments, marchandises, subsistances), pour satisfaire à ce prodigieux accroissement de prétentions, car les valeurs faites, les réalités, ne tombent pas aussi facilement dans le tablier de dame Offre, que les valeurs fictives dans celui de dame Demande. Cependant vendre et acheter sont des termes corrélatifs ; ils expriment deux actes qui s'impliquent, et, à vrai dire, ne font qu'un. Quel sera le résultat? Une hausse exorbitante de tous les prix, ou, pour mieux dire, une désorganisation sociale telle que le monde n'en a jamais vu. — Et, soyez-en sûr, si quelqu'un en réchappe, ce ne sera pas le moins fripon, ce ne sera pas surtout le pauvre diable à qui la Banque a refusé crédit.

Ainsi, mesures arbitraires pour fonder la Banque, inquisition si elle veut mesurer la confiance, cours forcé, maximum, et, en définitive, banqueroute et désorganisation, dont les plus pauvres et les moins roués seront les premières victimes; voilà les conséquences logiques du papier-monnaie : ce n'est pas tout.

Vous pourriez me dire : Votre critique porte sur les moyens d'exécution. On y avisera. Il ne s'agit que du principe. Or, vous ne pouvez nier que ma Banque, sauf les moyens d'exécution, détruit l'Intérêt. Donc la *gratuité du crédit* est au moins possible.

Je pourrais répondre : Non, si les moyens d'exécution ne le sont pas. Mais je vais droit au fond, et je dis : Votre invention n'eût-elle pas tous les dangers que j'ai signalés, n'atteint pas votre but. Elle ne réalise pas la *gratuité du crédit.*

Vous savez aussi bien que moi, monsieur, que cette rémunération du capital, qu'on nomme Intérêt, ne s'attache pas seulement au Prêt. Elle est aussi comprise dans le prix de revient des produits. Et puisque vous invoquez la comptabilité, je l'invoque à mon tour. Ouvrons les livres du premier entrepreneur venu. Nous y verrons qu'il n'opère jamais sans s'être

assuré, non-seulement le salaire de son travail, mais encore la rentrée, l'amortissement et l'intérêt de son capital. Cet Intérêt se trouve confondu dans le prix de vente. En réduisant toutes les transactions à des achats et des ventes, votre Banque ne résout donc pas, ne touche même pas le problème de la suppression de l'Intérêt.

Eh quoi! monsieur, vous prétendez arriver à des arrangements tels que celui qui travaille sur son propre capital ne gagne pas plus que celui qui travaille sur le capital d'autrui emprunté pour rien! Vous poursuivez une impossibilité et une injustice.

Je vais plus loin, et je dis qu'eussiez-vous raison sur tout le reste, vous auriez encore tort de prendre pour devise ces mots: *gratuité du crédit*. Prenez-y garde en effet, vous n'aspirez pas à rendre le crédit *gratuit*, mais à le *tuer*. Vous voulez tout réduire à des achats et des ventes, à des virements de parties. Vous croyez que, grâce à votre papier-monnaie, il n'y aura plus occasion de prêter ni emprunter; que tout crédit sera inutile, nul, aboli, éteint faute d'occasion. Mais peut-on dire d'une chose qui n'existe pas, ou qui a cessé d'exister, qu'elle est gratuite?

Et ceci n'est point une querelle de mots. Après tout, d'ailleurs, les mots sont les véhicules des idées. En annonçant la *gratuité du crédit*, vous donnez certainement à entendre, que ce soit ou non votre intention, que chacun pourra jouir, pendant un temps indéterminé, de la propriété d'autrui sans rien payer. Les malheureux qui n'ont pas le temps d'approfondir les choses et de discerner en quoi vos expressions manquent d'exactitude ouvrent de grands yeux. Ils sentent se remuer en eux les plus déplorables appétits. Mettre la main sur le bien d'autrui, et cela sans injustice, quelle attrayante perspective! Aussi vous avez eu et vous deviez avoir d'abord beaucoup d'adeptes.

Mais si votre mot d'ordre eût été *anéantissement du crédit*, qui exprime votre pensée réelle, on aurait compris que sous votre régime, on n'aura rien pour rien. La cupidité, ce grand organe de la créance, comme dit Pascal, eût été neutre. On se serait borné à examiner froidement d'abord, si votre système est un progrès sur ce qui est; ensuite, s'il est praticable. Le mot *gratuité* est toujours fort séduisant; mais je ne crains pas de dire que s'il a été un leurre pour beaucoup de vos adeptes, il a été un piége pour votre esprit.

Il explique les hésitations qu'on a pu remarquer dans votre polémique. Quand je m'attachais à circonscrire le débat dans

cette question de la *gratuité*, vous étiez mal à l'aise. Vous sentiez bien, au fond de votre conscience et de votre science, que le crédit, *tant qu'il existe*, ne peut être gratuit ; que le remboursement d'une valeur empruntée ne peut être identique, soit qu'on l'opère immédiatement, soit qu'on l'ajourne indéfiniment. Vous faisiez à cet égard des concessions loyales qui vous ont été reprochées dans votre église. D'un autre côte, entraîné, engagé par votre devise : *Gratuité du crédit*, vous faisiez des efforts incroyables pour vous tirer de ce mauvais pas. Vous invoquiez l'*antinomie*, vous alliez jusqu'à dire que le *oui* et le *non* peuvent être vrais de la même chose et en même temps. Après la dialectique, venait la rhétorique. Vous apostrophiez l'intérêt, le qualifiant de vol, etc., etc.

Et tout cela pour avoir revêtu votre pensée d'une expression fausse. Notre débat eût été bien abrégé. si vous m'aviez dit : Tant que le crédit existe, il ne peut être gratuit, mais j'ai trouvé le moyen de faire qu'il n'existe pas, et dorénavant j'écrirai sur mon drapeau, au lieu de ces mots : *Gratuité du crédit*, ceux-ci : *Anéantissement du crédit*.

La question ainsi posée, je n'aurais eu qu'à examiner vos moyens d'exécution. C'est ce que, par votre dernière lettre, vous m'avez mis à même de faire. J'ai prouvé que ces moyens d'exécution se résument en un mot, *papier-monnaie*.

J'ai prouvé, en outre :

Que, pour que les billets d'une Banque soient reçus, il faut qu'ils inspirent confiance ;

Que, pour qu'ils inspirent confiance, il faut que la Banque ait des capitaux ;

Que, pour que la Banque ait des capitaux, il faut qu'elle les emprunte précisément à A, B, C, D, qui sont le Peuple, et en paye l'intérêt au cours ;

Que, si elle en paye l'intérêt, elle ne peut les prêter sans intérêt ;

Que si elle les prête à A, B, C, D, gratis, après les leur avoir pris de force, sous forme de contribution, il n'y a rien de changé dans le monde, si ce n'est une oppression de plus ;

Et enfin que, dans aucune hypothèse, même en réduisant toutes les transactions à des ventes, vous ne détruisez pas cette rémunération du capital, toujours confondue avec le prix de vente.

Il résulte de là que, si votre Banque n'est qu'une fabrique de papier-monnaie, elle amènera la désorganisation sociale ;

Que si, au contraire, elle est établie sur les bases de la jus-

tice, de la prudence et de la raison, elle ne fera rien que ne puisse faire mieux qu'elle la *liberté des Banques*.

Est-ce à dire, monsieur, qu'il n'y ait rien de vrai, selon moi, dans les idées que vous soutenez ? En m'expliquant à cet égard, je vais faire un mouvement vers vous. Puisse-t-il vous déterminer à en faire un vers moi, ou plutôt vers la vraie solution : la liberté des Banques.

Mais, pour être compris, j'ai besoin, au risque de me répéter, d'établir quelques notions fondamentales sur le *crédit*.

Le Temps est précieux. Time is money, disent les Anglais. *Le Temps, c'est l'étoffe dont la vie est faite*, dit le Bonhomme Richard.

C'est de cette vérité incontestable que se déduit la notion et la pratique de l'Intérêt.

Car faire crédit, c'est accorder du temps.

Sacrifier du temps à autrui, c'est lui sacrifier une chose précieuse, et il n'est pas possible de soutenir qu'en affaires un tel sacrifice doive être gratuit.

A dit à B : Consacrez cette semaine à faire pour moi un chapeau ; je l'emploierai à faire pour vous des souliers. — Souliers et chapeau se valent, répond B ; j'accepte.

Un instant après, B, s'étant ravisé, dit à A : J'ai réfléchi que le temps m'est précieux ; je désire me consacrer à moi-même cette semaine et les suivantes ; ainsi, faites-moi les souliers tout de suite, je vous ferai le chapeau dans un an. — J'y consens, répond A ; mais dans un an, vous me donnerez une semaine et deux heures.

Je le demande à tout homme de bonne foi, A fait-il acte de piraterie en plaçant une nouvelle condition à son profit à côté d'une nouvelle condition à sa charge ?

Ce fait primitif contient en germe toute la théorie du crédit.

Je sais que, dans la société, les transactions ne sont pas aussi simples que celles que je viens de décrire ; mais elles sont identiques par leur essence.

Ainsi, il est possible que A vende les souliers à un tiers pour 10 fr. et remette cette somme à B, en lui disant : Donnez-moi le chapeau immédiatement, ou, si vous voulez un délai d'un an, vous me restituerez une semaine de travail, plus deux heures, ou bien 10 fr., plus un vingtième en sus. Nous rentrons tout à fait dans l'hypothèse précédente.

D'accord, je l'espère du moins, sur la légitimité du crédit, voyons maintenant à quels arrangements il peut donner lieu.

B peut n'avoir pris qu'un engagement verbal, et cependant il n'est pas impossible que A ne le transmette et ne l'escompte.

Il peut dire à C : Je vous dois 10 fr. B m'a donné sa parole qu'il me donnerait 10 fr. et 10 sous dans un an. Voulez-vous accepter en payement mes droits sur B? — Si C a confiance, s'il *croit*, l'opération pourra se faire. Mais qui oserait dire que pour multiplier les souliers et les chapeaux il suffit de multiplier les promesses de ce genre, indépendamment de la confiance qui s'y attache?

B peut livrer un titre écrit. Le titre, sous cette forme, évitera les contestations et dénégations ; il inspirera plus de confiance et circulera plus facilement que la promesse verbale. Mais ni la nature ni les effets du crédit n'auront changé.

Enfin un tiers, une Banque, peut garantir B, se charger de son titre et émettre à la place son propre billet. Ce sera une nouvelle facilité à la circulation. Mais pourquoi? précisément parce que la signature de la Banque inspire au pnblic plus de confiance que celle de B. Comment donc peut-on penser qu'une Banque soit bonne à quelque chose, si elle n'a pas pour base la confiance; et comment l'aurait-elle, si ses billets offrent moins de garanties que ceux de B?

Il ne faut donc pas que ces titres divers nous fassent illusion. Il ne faut pas y voir une valeur propre, mais la simple promesse de livrer une valeur, promesse souscrite par quelqu'un qui est en mesure de la tenir.

Mais ce que je veux faire remarquer, car c'est ici que s'opère le rapprochement que j'ai annoncé entre votre opinion et la mienne, c'est un singulier déplacement du droit à l'intérêt qui s'opère par l'intervention des Banques.

Dans le cas d'un billet à ordre ou d'une lettre de change, qui paye l'intérêt? Évidemment l'emprunteur, celui à qui d'autres ont sacrifié du temps. Et qui profite de cet intérêt? Ceux qui ont fait ce sacrifice. Ainsi, si B a emprunté, pour un an, 1,000 fr. à A, et lui a souscrit un billet de 1,040 fr., c'est A qui profite des 40 fr. S'il négocie immédiatement ce billet à 4 pour 100 d'escompte, c'est le preneur qui gagne l'intérêt, comme il est juste, puisque c'est lui qui fait l'*avance* ou le sacrifice du temps. Si A négocie son billet au bout de six mois à C, celui-ci ne lui en donne que 1,020 fr., et l'intérêt se partage entre A et C, parce que chacun a sacrifié six mois.

Mais quand la Banque intervient, les choses se passent différemment.

C'est toujours B, l'emprunteur, qui paye l'intérêt; mais ce n'est plus A et C qui en profitent, c'est la Banque.

En effet, A vient de recevoir son titre. S'il le gardait, à quelque époque qu'il le négociât, il toucherait toujours l'inté-

rêt pour tout le temps où il aurait été privé de son capital. Mais il le porte à la Banque; il remet à celle-ci un titre de 1.040 fr., et elle lui donne en échange un billet de 1,000 fr. C'est donc elle qui gagne les 40 fr.

Quelle est la raison de ce phénomène? Il s'explique par la disposition où sont les hommes à faire des sacrifices à la commodité. Le billet de Banque est un titre très-commode. Quand on le prend, on ne se propose pas de le garder; on se dit : il ne restera pas en mes mains plus de huit à dix jours, et je puis bien sacrifier l'intérêt de 1,000 fr. pendant une semaine, en vue des avantages que le billet me procure. Au reste, les billets ont cela de commun avec l'argent; celui qu'on a dans sa bourse ou dans sa caisse ne rapporte pas d'intérêt, ce qui montre, pour le dire en passant, l'absurdité des personnes qui déclament sans cesse contre la productivité de l'argent, rien au monde n'étant plus improductif d'intérêts que la monnaie.

Ainsi, si un billet de Banque reste un an dans la circulation, et passe par quarante mains, séjournant neuf jours dans chacune, c'est quarante personnes qui ont renoncé, en faveur de la Banque, aux droits qu'elles avaient sur les 40 fr. d'intérêts dus et payés par B. Chacune d'elles a fait un sacrifice de 1 fr.

Dès lors on a pu se demander si cet arrangement était juste, s'il n'y aurait pas moyen d'organiser une Banque nationale, commune, qui fît profiter le public du sacrifice supporté par le public, en un mot qui ne perçût pas d'intérêts.

Si je ne me trompe, monsieur, c'est sur l'observation de ce phénomène que se fonde votre invention. Elle n'est pas nouvelle. Ricardo avait conçu un plan moins radical, mais analogue (1), et je trouve dans Say (Commentaires sur Storch) ces lignes remarquables :

« Cette idée ingénieuse ne laisse qu'une question non résolue. Qui devra jouir de l'intérêt de cette somme considérable mise dans la circulation? Serait-ce le gouvernement? Ce ne serait pour lui qu'un moyen d'augmenter les abus, tels que les sinécures, la corruption parlementaire, le nombre des délateurs de la police et les armées permanentes. Serait-ce une compagnie financière, comme la Banque d'Angleterre, la Banque de France? Mais à quoi bon faire à une compagnie financière déjà riche le cadeau des intérêts *payés en détail par le public?*... Telles sont les questions qui naissent à ce sujet. Peut-être ne sont-elles pas insolubles. Peut-être y a-t-il des moyens de

(1) *Proposals for economical and secure currency.*

rendre hautement *profitable au public* l'économie qui en résulterait ; mais je ne suis pas appelé à développer ici ce nouvel ordre d'idées. »

Puisque c'est le *public* qui paye en détail ces intérêts, c'est au *public* à en profiter. Certes, il n'y avait qu'un pas de ces prémisses à la conclusion. Quant au moyen, je le crois tout trouvé : ce n'est pas la Banque nationale, mais la Liberté des banques.

Remarquons d'abord que la Banque ne bénéficie pas de la totalité de l'intérêt.

Outre les frais, elle a un capital. Et puis, elle est dans la nécessité de tenir toujours prête dans ses caisses une somme d'argent improductive.

Les billets d'une banque, on ne saurait trop le répéter, sont des titres de confiance. Le jour où elle les émet, la Banque proclame hautement qu'elle est prête à les rembourser à bureau ouvert et à toute heure. Rigoureusement, elle devrait donc tenir toujours en disponibilité une *valeur faite* égale à la *valeur représentative* lancée dans la circulation, et alors l'intérêt payé par B serait perdu pour tout le monde. Mais l'expérience ayant appris à la Banque que ses billets courent le monde pendant un temps déterminé, elle ne prend ses précautions qu'en conséquence. Au lieu de garder 1,000 fr. elle n'en garde que 400 (par hypothèse) et fait valoir 600 fr. C'est l'intérêt de ces 600 fr. qui est supporté par le public, par les détenteurs successifs du billet, et gagné par la Banque.

Or, cela ne devrait pas être. Elle ne devrait gagner que ses frais, l'intérêt de son capital de fondation, et les justes profits de tout travail, de toute spéculation. C'est ce qui arriverait avec la liberté des banques ; car la concurrence, tendant à rendre uniforme le taux de l'intérêt, ne permettrait pas aux actionnaires d'une banque d'être mieux traités que les actionnaires d'une autre entreprise analogue. En d'autres termes, les banques rivales seraient forcées de réduire le taux des escomptes à ce qui est nécessaire pour placer leurs capitaux dans la condition commune, et ce phénomène étrange que j'ai signalé, je veux dire l'abandon volontaire des intérêts auquel se soumettent les détenteurs successifs de billets, profiterait au *public* sous forme de réduction dans le taux des escomptes. Pour être plus précis, je dirai que l'intérêt d'un billet de 1,000 fr. mis en circulation se partagerait. Une partie irait à la Banque pour couvrir la somme qu'elle est obligée de tenir en réserve, les frais, et la rente de son capital primitif ; — l'autre partie

serait forcée, par la concurrence, à se convertir en diminution d'escompte.

Et cela, prenez-y garde, ne veut pas dire que l'intérêt tendra à devenir gratuit ou à s'anéantir. Cela veut dire seulement qu'il tendrait à être perçu par celui qui y a droit.

Mais le privilége est intervenu qui en a disposé autrement, et la Banque de France n'ayant pas de concurrents, au lieu de retenir la partie, empoche le tout.

Je voudrais, monsieur, montrer la liberté des banques sous un autre aspect; mais cette lettre est déjà trop longue. Je me bornerai à indiquer ma pensée.

Ce qu'on nomme vulgairement l'intérêt comprend trois éléments qu'on a trop l'habitude de confondre.

1° L'intérêt proprement dit, qui est la rémunération du délai, le prix du temps;

2° Les frais de circulation;

3° La prime d'assurance.

La liberté des banques agirait à la fois d'une manière favorable, et dans le sens de la réduction, sur ces trois éléments. Elle maintiendrait au taux le plus bas, par les raisons que j'ai dites, l'intérêt proprement dit, sans jamais l'anéantir. Elle ferait tomber les frais de circulation à un chiffre qui, dans la pratique, se confondrait avec zéro. Enfin elle tendrait à diminuer et surtout à égaliser la prime d'assurance, qui est de beaucoup l'élément le plus onéreux, principalement pour les classes laborieuses, dont se compose l'intérêt total.

Si, en effet, les hommes qui jouissent de la plénitude du crédit en France, comme les Mallet, les Hottinger, les Rothschild, trouvent des capitaux à 3 0/0, on peut dire que c'est là l'élément *intérêt*, et que tout ce que les autres payent en sus représente l'élément *frais*, et surtout l'élément *prime d'assurance*; ce n'est plus le *prix du temps*, c'est le prix du *risque*, ou de la difficulté et de l'incertitude du recouvrement.

Comment la liberté des Banques améliorerait-elle et égaliserait-elle la condition des emprunteurs sous ces rapports? Que le lecteur veuille bien résoudre la question. J'aime mieux lui laisser cette fatigue que de la lui donner.

En cette matière comme en toutes, la véritable solution est donc la Liberté. La Liberté fera surgir des Banques partout où il y a un centre d'activité, et associera ces Banques entre elles; elle mettra à portée de chaque marchand, de chaque artisan, ces deux grands leviers du progrès, l'Épargne et le Crédit. Elle restreindra l'Intérêt au taux le plus bas où il puisse descendre. Elle répandra les habitudes les plus favorables à la

formation des capitaux. Elle fera disparaître toute ligne de démarcation entre les classes et réalisera la *mutualité des services*, sans anéantir ce *prix du temps*, qui est un des éléments légitimes et nécessaires des transactions humaines.

Liberté des banques! Liberté du crédit! Oh! pourquoi, M. Proudhon, votre brûlante propagande n'a-t-elle pas pris cette direction? Est-ce qu'à tous autres égards, vous ne réclamez pas ce qui est pour tous les hommes un droit, un attribut, un enseignement, la Liberté? Est-ce que vous ne demandez pas la liberté des achats et des ventes? Et qu'est-ce, après tout, que le prêt, si ce n'est la vente d'un usage, la vente du temps? Pourquoi faut-il que cette transaction seule soit réglementée par l'État ou renfermée dans le cercle de vos conceptions? Avez-vous foi dans l'humanité? Travaillez à faire tomber ses chaînes et non à lui en forger de nouvelles. Admettez que le mobile qui la pousse vers son perfectionnement indéfini réside en elle-même et non dans le cerveau du législateur. Réalisons la Liberté, et l'humanité saura bien en faire sortir tout le progrès que sa nature comporte. S'il est possible et bon que le crédit soit jamais gratuit ou anéanti, comme vous le croyez, l'humanité libre accomplira cette œuvre plus sûrement que votre Banque. Si cela n'est ni bon ni possible, comme j'en suis convaincu, l'humanité libre évitera les abîmes où votre Banque la pousse.

Au nom du droit, au nom de la justice, au nom de votre foi dans les destinées humaines, au nom de cette concordance qu'il est toujours désirable de mettre entre toutes les parties d'une propagande, je vous adjure donc de substituer sur votre drapeau à ces mots : *Gratuité du crédit*, ceux de *Liberté du crédit*. — Mais j'oublie qu'il ne m'appartient pas de donner des conseils. D'ailleurs, à quoi serviraient-ils? A-t-on jamais vu un chef d'école revenir sur ses pas et braver ce mot injuste, mais terrible : Apostasie? — Il y en a qui ont fait dans leur vie bien des témérités; ils ne feront pas celle-là, encore qu'elle soit plus digne que toutes les autres de flatter l'orgueil d'un noble cœur.

FRÉDÉRIC BASTIAT.

RÉPONSE.

10 février 1850.

Monsieur Bastiat,

Votre dernière lettre justifie toutes mes prévisions. J'étais si sûr de ce qui m'arrive, qu'avant même d'avoir reçu la *Voix du Peuple* du 4 février, j'avais écrit les trois quarts de la réponse que vous allez lire, et à laquelle je n'ai plus qu'à mettre une fin.

Vous êtes de bonne foi, monsieur Bastiat, vous ne souffrez pas qu'on en doute; je l'ai d'ailleurs reconnu et ne prétends point me rétracter. Mais, il faut bien que je vous le dise, votre intelligence sommeille, ou plutôt elle n'a jamais vu le jour : c'est ce que je vais avoir l'honneur de vous démontrer à vous-même, en faisant le résumé de notre débat. Je souhaite que l'espèce de consultation psycologique à laquelle vous allez assister, et dont le sujet sera votre propre esprit, commence pour vous cette éducation intellectuelle, sans laquelle un homme quelque dignité de caractère qui le distingue, quelque talent qu'il déploie, n'est et ne sera jamais autre chose qu'un *animal parlant*, comme dit Aristote.

Ce qui constitue dans l'homme l'intelligence, c'est l'exercice complet, harmonique, suivi, des quatre facultés suivantes : *Attention*, *Comparaison*, *Mémoire*, *Jugement*. — Voilà du moins ce qu'on m'a appris au collége, et que vous trouverez dans toutes les philosophies.

Deux ou plusieurs jugements enchaînés l'un à l'autre, et formant un tout systématique, sont une *opération*. — Les opérations de l'entendement sont de plusieurs espèces, syllogisme, induction, sorite, dilemme, etc. On leur donne à toutes le nom commun de *raisonnement*.

L'art de raisonner s'appelle la *logique*: c'est, à proprement parler, la mécanique intellectuelle. — L'ensemble des facultés est la RAISON.

L'induction de Platon, le syllogisme d'Aristote, la contradiction des sophistes, l'identité de Condillac, l'antinomie de Kant et Hégel, ne sont que des formes variées du raisonnement, des applications particulières de la logique: c'est ainsi que l'emploi de la vapeur comme force motrice a fait inventer des machines de toute espèce, locomotives, bateaux à vapeur,

machines fixes, machines à haute ou basse pression, etc.; mais qui toutes découlent du même principe, la vapeur.

Toutes les sciences, sans exception, sont fondées sur la logique, c'est-à-dire, sur l'exercice des quatre facultés primordiales : attention, comparaison, mémoire, jugement. C'est pourquoi la science est essentiellement démonstrative : la spontanéité, l'intuition, l'imagination, ne sont d'aucune autorité scientifique. C'est pour cela aussi, c'est en vertu de leurs facultés rationnelles, que les hommes deviennent capables de se communiquer leurs pensées et de converser entre eux : ôtez-leur l'attention, la comparaison, la mémoire et le jugement, ils parlent l'un après l'autre ou tous à la fois, ils ne se répondent pas, ils ne s'entendent plus.

Appliquons ces règles de la raison humaine, notre commun critérium.

Dès le commencement de cette dispute, répondant catégoriquement à la question que vous m'avez posée, savoir, *si l'intérêt du prêt est légitime*, je vous ai dit que, dans les conditions économiques actuelles, et tant que le crédit ne serait pas démocratiquement organisé, l'affirmative me paraissait indubitable; qu'ainsi les démonstrations que vous preniez la peine de me faire étaient inutiles; que je les acceptais d'avance; que toute la question, pour moi, était de savoir si le milieu économique pouvait être changé, et que le Socialisme, au nom duquel je prenais la parole, affirmait cette possibilité. J'ajoutais que le changement des conditions du crédit était une nécessité de la tradition elle-même, le dernier terme de cette routine que vous défendez avec tant d'obstination et si peu de philosophie.

Ainsi donc, à la question que vous m'adressez, l'intérêt du capital est-il légitime? j'ai répondu sans hésiter : — Oui, dans l'ordre actuel des choses, l'intérêt est légitime. Mais j'affirme que cet ordre peut et doit être modifié, et qu'inévitablement, de gré ou de force, il le sera. Était-ce donc une réponse obscure? Et n'avais-je pas le droit d'espérer qu'après avoir répondu si nettement à votre question, vous répondriez à votre tour à la mienne?

Mais j'avais affaire à un homme dont l'intelligence est hermétiquement fermée, et pour qui la logique n'existe pas. C'est en vain que je vous crie : Oui, l'intérêt est légitime dans certaines conditions indépendantes de la volonté du capitaliste; non, il ne l'est pas dans telles autres, qu'il dépend aujourd'hui de la société de faire naître : et c'est pour cela que l'intérêt, excusable dans le prêteur, est, au point de vue de la société et

de l'histoire, une spoliation! Vous n'entendez rien, vous ne comprenez pas, vous n'écoutez seulement pas ma réponse. Vous manquez de la première faculté de l'intelligence, l'attention.

C'est ce qui résulte, au surplus, de votre seconde lettre, dont voici le début : « Monsieur, vous me posez sept questions. Rappelez-vous qu'il ne s'agit en ce moment que d'une « seule : « *L'intérêt du capital est-il légitime?* » Tout le reste de votre épître n'est qu'une reproduction des arguments de la première, arguments auxquels je n'avais pas répondu, parce que je n'avais que faire d'y répondre. Changez le milieu, vous disais-je, et vous changez le principe, vous changez la pratique. — Vous n'avez pas tenu compte de mes paroles. Vous avez cru plus utile de plaisanter sur la contradiction et l'antinomie, sur la thèse, l'antithèse et la synthèse, mettant de votre côté, à si peu de frais, les usuriers et les sots, heureux de rire de ce qu'ils tremblent de concevoir.

Que fais-je alors?

Pour exciter en vous cette attention rebelle, je prends divers termes de comparaison. Je vous montre, par l'exemple de la monarchie, de la polygamie, du combat judiciaire, des corporations industrielles, qu'une même chose peut très-bien avoir été bonne, utile, légitime, respectable, puis après devenir mauvaise, illicite et funeste, tout cela suivant les circonstances qui l'environnent; que le progrès, la grande loi de l'humanité, n'est pas autre chose que cette transformation incessante du bien en mal, et du mal en bien; qu'il en est ainsi, entres autres, de l'intérêt; que l'heure est venue pour lui de disparaître, ainsi qu'il est facile d'en juger aux signes politiques, historiques et économiques que je me contente de vous indiquer en les résumant.

C'était faire appel à la plus précieuse de vos facultés. C'était vous dire: Quand j'affirme que les conditions qui rendent le prêt excusable et licite ont disparu, je n'affirme point une chose extraordinaire; je ne fais qu'énoncer un cas particulier du progrès social. Observez, comparez; et, la comparaison faite, l'analogie reconnue, revenons à la question posée par moi à la suite de la vôtre. Les formes du crédit peuvent-elles, doivent-elles être modifiées, de manière à amener la suppression de l'intérêt? Voilà, sans préjudice de l'absolution que la science doit à tous prêteurs, spéculateurs, capitalistes et usuriers, ce que nous avons à examiner.

Mais, bast! est-ce que M. Bastiat compare, lui? Est-ce que seulement il est capable de comparaison, plus que d'attention?

Les analogies de l'histoire, vous ne les saisissez point; le mouvement des institutions et la loi générale qui en ressort, vous l'appelez du *fatalisme.* — « *Je veux*, dites-vous dans votre troisième lettre, *rester sur mon terrain!* » Et là-dessus, faisant tourner votre crécelle, vous accrochant à tous les mots qui peuvent vous fournir un prétexte, vous reproduisez, comme arguments nouveaux, quelques faits dont je n'attaque point la légitimité dans la routine établie, mais dont je conteste la nécessité, dont, par conséquent, je demande la révision, la réforme.

Quand un homme, qui se dit économiste, qui a la prétention de raisonner, de démontrer, de soutenir une discussion scientifique, en est là, j'ose dire, monsieur, que c'est un homme désespéré. Ni *attention*, ni *comparaison*; incapacité absolue d'écouter et de répondre! Que puis-je désormais tirer de vous? Vous êtes hors de la philosophie, hors de la science, hors de l'humanité.

Cependant, je ne me rebute pas. Peut-être, me dis-je, l'attention et la comparaison s'éveilleront-elles en M. Bastiat à l'aide d'une autre faculté. Observer avec attention une idée, comparer ensuite cette idée avec une autre, c'est chose trop subtile, trop abstraite. Essayons de l'histoire: l'histoire est la série des observations et des expériences du genre humain. Montrons à M. Bastiat le progrès : pour saisir le progrès dans son unité, et conséquemment dans sa loi, il ne faut que de la *mémoire.*

Quand je parle de la mémoire, comme faculté de l'entendement humain, je la distingue essentiellement du *souvenir*. Les animaux se souviennent, ils n'ont pas la mémoire. La mémoire est la faculté d'enchaîner et classer les souvenirs; de considérer plusieurs faits consécutifs comme un seul et même fait, d'y mettre de la série et de l'unité. C'est l'attention appliquée à une suite de choses accomplies dans le temps, et généralisées.

J'écris donc la monographie de l'usure. Je vous montre l'usure dans son origine, ses causes, ses prétextes, ses analogies, son développement, ses effets, ses conséquences. Je prouve que les résultats du principe de l'usure sont tous à l'impossible et à l'absurde, qu'ils engendrent fatalement l'immoralité et la misère. Cela fait, je vous dis : Vous voyez que l'ordre et la conservation de la société sont désormais incompatibles avec l'usure; que les conditions du crédit ne peuvent plus rester les mêmes; que l'intérêt, licite au commencement, excusable encore aujourd'hui dans le prêteur, dont il ne dépend

pas de s'en priver,' est devenu, au point de vue de la conscience sociale, une loi spoliatrice, une institution monstrueuse, qui appelle invinciblement une réforme.

C'était le cas, si je ne me trompe, d'étudier enfin l'histoire, les conditions nouvelles du crédit, la possibilité attestée par moi de le rendre gratuit. Et rappelez-vous qu'écartant avec le plus grand soin la question de personnes, je vous disais sans cesse : Je n'accuse point les capitalistes; je ne me plains pas des propriétaires; je n'ai garde de condamner, comme a fait l'Église, les banquiers et les usuriers. Je reconnais la bonne foi de tous ceux qui profitent de l'intérêt Je dénonce une erreur exclusivement collective, une otopie anti-sociale et pleine d'iniquité. Eh bien! m'avez-vous seulement compris? Car. pour ce qui est de me réfuter, vous n'y songez seulement pas.

J'ai sous les yeux votre quatrième lettre : y a-t-il ombre de cette aperception historique, qui est, comme je vous le dis, la mémoire? Non. Les faits accomplis existent pour vous uniquement comme souvenirs : c'est-à-dire qu'ils ne sont rien. Vous ne les niez point : mais comme il vous est impossible d'en suivre la filière et de les généraliser, vous n'en dégagez pas le contenu, leur intelligence vous échappe. Votre faculté mnémonique, comme votre faculté d'attention et de comparaison, est nulle. Vous ne savez que répéter toujours la même chose : Celui qui prête à intérêt n'est point voleur; et nul ne peut être contraint de prêter. Que sert, après cela, de savoir si le crédit peut être organisé sur d'autres bases, ou d'examiner ce qui résulte pour les classes travailleuses de la pratique de l'intérêt? — Votre thème est fait : vous ne vous en départez point. Et sur cela, après avoir exposé la routine usurière sous forme d'exemples, vous la reproduisez sous forme de propositions et vous dites : Voilà la science!

Je vous l'avoue, monsieur, j'ai douté un instant qu'il y eût sur la terre un homme aussi disgracié de la nature sous le rapport de l'intellect, et j'ai accusé votre volonté. Pour ma part, je préférerais mille fois être suspect dans ma franchise, que de me voir dépouillé du plus bel apanage de l'homme, de ce qui fait sa force et son essence. C'est sous cette impression pénible qu'a été écrite ma lettre du 31 décembre, dont il vous est facile à présent d'apprécier la signification.

Je me suis dit : Puisque M. Bastiat ne daigne ni honorer de son attention ma réponse, ni comparer les faits qui la motivent, ni faire état du mouvement historique qui met à néant sa théorie, puisqu'il est incapable d'entrer avec moi en dialogue et d'entendre les raisons de son contradicteur, il faut croire qu'il

y a en lui excès de personnalité. C'est un homme, comme l'on dit, qui abonde dans son propre jugement, et qui, à force de n'écouter que soi, s'est séquestré de toute conversation avec ses semblables. Attaquons-le donc dans son jugement, c'est-à-dire dans sa conscience, dans sa personnalité, dans son *moi*.

Voilà comment, monsieur, j'ai été conduit à m'en prendre, non plus à vos raisonnements, radicalement nuls dans la question, mais à votre volonté. J'ai accusé votre bonne foi : c'était une expérience, je vous en demande pardon, que je me permettais sur votre individu. Pour donner corps et figure à mon accusation, j'ai concentré toute notre discussion sur un fait contemporain, palpable, décisif, avec lequel j'ai identifié, non-seulement votre théorie, mais vous-même, sur la Banque de France.

La Banque de France, vous ai-je fait observer, est la preuve vivante de ce que je ne cesse de vous répéter depuis six semaines, savoir, que si l'intérêt fut un jour nécessaire et licite, il y a aujourd'hui, pour la société, devoir et possibilité de l'abolir.

Il est prouvé, en effet, par la comparaison du capital de la Banque avec son encaisse, que tout en servant à ses actionnaires l'intérêt dudit capital à 4 p. 100, elle peut faire le crédit et l'escompte à 1 p. 100, et réaliser encore de beaux bénéfices. Elle le peut, elle le doit : en ne le faisant pas, elle vole. Elle est cause, par son refus, que le taux des intérêts, loyers et fermages, qui devrait descendre partout à 1 p. 100, en maximun, reste élevé à 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 12 et 15 p. 100. Elle est cause que le Peuple paie chaque année aux classes improductives plus de six milliards de gratifications et pots-de-vin, et que, tandis qu'il pourrait produire chaque année vingt milliards de valeurs, il n'en produit que dix. Donc, ou vous justifierez la Banque de France, ou, si vous ne le pouvez pas, si vous ne l'osez pas, vous reconnaîtrez que la pratique de l'intérêt n'est qu'une pratique de transition, qui doit disparaître dans une société supérieure.

Voilà, monsieur, ce que je vous ai dit, et en termes assez vifs pour provoquer de votre part, à défaut d'attention, de comparaison, de mémoire, sur la question tout historique que je vous avais jusqu'alors soumise, cet acte simple et tout intuitif de la pensée, lorsqu'elle se trouve en présence d'un fait, et interrogée par *oui* ou par *non*, je veux dire, un jugement. Vous n'aviez qu'à répondre, en deux mots, *cela est*, ou *cela n'est pas*, et le procès était fini.

Cela est, c'est-à-dire, oui, la Banque de France peut, sans

faire tort à ses actionnaires et se nuire à elle-même, faire l'escompte à 1 p. 100; elle peut donc, en vertu de la concurrence qu'elle créerait par cette diminution, faire baisser le loyer de tous les capitaux, et du sien propre, au-dessous de 1 pour 100. Et puisque le mouvement de décroissance, une fois commencé, ne s'arrêterait plus, elle peut, si elle veut, faire disparaître tout à fait l'intérêt. Donc le crédit payé, quand il ne prend que ce qui lui est dû, mène droit au crédit gratuit; donc l'intérêt n'est qu'un fait d'ignorance et de barbarie; donc l'usure et a rente, dans une démocratie organisée, sont illicites.

Cela n'est pas, c'est-à-dire, non, il n'est pas vrai, quoi qu'en dise le bilan publié chaque semaine par la Banque de France, qu'elle ait un capital de 90 millions et un encaisse de 460 millions; il n'est pas vrai que cet encaisse énorme vienne de la substitution du papier de banque au numéraire dans la circulation commerciale, etc., etc. Dans ce cas, je vous renvoyais à M. d'Argout, à qui revenait le débat.

L'eût-on jamais cru, si vous ne nous l'aviez fait voir? A ce fait si catégorique, si palpitant de la Banque de France, vous ne répondez ni *oui* ni *non*. Vous ne vous doutez seulement pas de l'identité qui existe entre le fait soumis à votre jugement et votre théorie de l'intérêt. Vous n'apercevez point la synonymie de ces deux propositions: Oui, la Banque de France peut faire crédit à 1 p. 100, donc ma théorie est fausse: — Non, la Banque de France ne peut pas faire crédit à 1 p. 100, donc ma théorie est vraie.

Votre réponse, monument irrécusable d'une intelligence que le Verbe divin n'illumina jamais, c'est: qu'il ne s'agit pas pour vous de la Banque de France, mais du capital; que vous ne défendez point le privilége de la Banque, mais seulement la légitimité de l'intérêt; que vous êtes pour la liberté des banques, comme pour la liberté du prêt; que s'il est possible à la Banque de France de faire le crédit et l'escompte pour rien, vous ne l'empêchez point; que vous vous bornez à affirmer une chose, à savoir, que la notion de capital suppose et implique nécessairement celle de l'intérêt; que le premier ne va pas sans le second, bien que le second existe quelquefois sans le premier, etc.

Ainsi, vous êtes aussi impuissant à juger qu'à observer, comparer et vous remémorer. Il vous manque cette conscience juridique qui, en présence de deux faits identiques ou contraires, prononce: Oui, l'identité existe; non, l'identité n'existe pas. Sans doute, puisque vous êtes un être pensant, vous avez des intuitions, des illuminations, des révélations; je ne me

charge pas, quant à moi, de dire ce qui se passe dans votre cerveau. Mais, à coup sûr, vous ne raisonnez pas, vous ne réfléchissez pas. Quelle espèce d'homme êtes-vous, monsieur Bastiat? Êtes-vous seulement un homme?...

Comment! après m'avoir abandonné successivement la métaphysique, à laquelle vous n'entendez rien; la philosophie de l'histoire, que vous traitez de fatalisme; le progrès économique, dont le dernier terme est la réduction à l'absurde de l'intérêt: vous m'abandonnez encore la pratique financière, dont le plus magnifique corrollaire est précisément la conversion du crédit payé en crédit gratuit; et vous n'en persistez pas moins à soutenir la vérité absolue de votre théorie, que vous avez ainsi détruite de vos propres mains! Vous lâchez pied partout; la métaphysique, l'histoire, l'économie sociale, la banque, font successivement défaut à votre thèse, comme l'attention, la comparaison, la mémoire et le jugement à votre intelligence: encore une fois, quelle dialectique est la vôtre, et comment voulez-vous qu'on vous prenne?

Et cependant, je ne me suis point découragé. J'ai voulu aller jusqu'au bout et tenter un dernier effort. J'ai cru que cette inertie des facultés intellectuelles pouvait provenir de l'absence de notions, et je me suis flatté de l'espérance de faire jaillir enfin l'étincelle dans votre âme. Vous-même paraissiez m'indiquer cette marche, quand vous me disiez: *Convaincu que tout ce débat repose sur la* NOTION *du capital*; et qu'en conséquence vous essayiez de m'expliquer ce que vous entendez par capital. Puis donc qu'il est inabordable par la logique, me dis-je, attaquons-le par les notions. Il serait honteux qu'une pareille discussion finît sans que les deux adversaires pussent se rendre le témoignage, que s'ils n'ont pu s'accorder, au moins ils se sont compris!

J'analyse donc, pour vous exprès, la notion de capital. Cette analyse terminée, je donne la définition; j'en déduis les corollaires; puis, afin de ne laisser aucune ambiguïté dans les termes, j'appelle à moi la science du comptable. Je représente par écritures de commerce, sur deux tableaux comparatifs, d'un côté, la théorie du capital d'après vos idées; de l'autre, cette même théorie d'après les miennes. Je consacre treize colonnes de la *Voix du Peuple* à cette exposition, toute de complaisance, mais de laquelle, selon moi, doit sortir une révolution économique, mieux que cela, une science nouvelle.

C'était une dernière fois vous dire:

Prenez garde! les temps sont changés. Le principe de l'intérêt a épuisé toutes ses conséquences: elles sont aujourd'hui

reconnues immorales, destructives de la félicité publique, mathématiquement fausses; la tenue des livres les dément, et, ce qui ne vous laisse aucune ressource, avec la tenue des livres, la notion même du capital. Pour Dieu, soyez donc attentif aux faits que je vous signale; observez, comparez, synthétisez, jugez, remontez aux notions: alors seulement vous aurez le droit d'exprimer une opinion. Vous persisterez dans votre erreur, sans doute, mais du moins votre erreur sera raisonnée; vous vous tromperez en connaissance de cause.

Comment êtes-vous sorti de cette épreuve? C'est ce que je vais examiner, en répondant à votre dernière.

Je laisse de côté votre exorde, magnifique et pompeux, dans lequel vous félicitez la société du service que je lui ai rendu en dévoilant le dernier mot du Socialisme, et célébrez votre victoire. Je ne relèverai pas davantage certaines plaisanteries sur les *hésitations* et oscillations de ma polémique: nos lecteurs sont à cet égard suffisamment instruits. Ils savent que ce que vous appelez en moi hésitation, n'est autre que la distinction fondamentale que j'ai faite, dès le premier jour, sur le *passé* et le *présent* de l'économie des sociétés, distinction que j'ai appuyée successivement de toutes les preuves que me fournissaient la métaphysique, l'histoire, le progrès, la routine même, et sur laquelle je m'efforce, mais inutilement, depuis deux mois, d'appeler votre intention. Je néglige, en un mot, tout ce qui, dans votre épître, n'a point directement trait à la question, et ne m'attache qu'à l'essentiel.

J'avais défini le capital : TOUTE VALEUR FAITE, *en terres, instruments de travail, marchandises, subsistances, ou monnaies, et servant, ou pouvant servir à la production.*

Chose singulière! cette définition vous agrée; vous l'acceptez, vous vous en emparez. Hélas! mieux eût valu pour vous cent fois la rejeter, avec l'antinomie et la philosophie de l'histoire, que d'encombrer d'une pareille formule votre entendement! Il faut voir quel affreux ravage cette terrible définition a fait sur votre esprit!

D'abord, vous ne l'avez point du tout comprise. Malgré la peine que je me suis donnée de vous l'expliquer, vous ignorez ce que c'est qu'une *valeur faite :* sans cela, eussiez-vous fait tenir, à l'un des personnages que vous mettez en scène, le discours suivant : « Messieurs, si vous voulez mes meubles, mes « souliers, mes clous, mes habits, *qui sont des valeurs faites*, « donnez-moi une valeur faite, c'est-à-dire vingt francs d'ar- « gent? »

On appelle *valeur faite*, dans le commerce, une lettre de

change, par exemple, ayant une cause réelle, revêtue des formes légales, émanée d'une source connue et solvable, acceptée, et au besoin endossée par des personnes également solvables et connues, offrant ainsi triple, quadruple, etc., garantie, et susceptible, par le nombre et la solidité des cautions, de circuler comme numéraire. Plus il y a de cautions et d'acceptations, mieux la valeur est faite : elle serait parfaite, si elle avait pour garants et pour accepteurs tous les citoyens. Telle est la monnaie, la mieux faite de toutes les valeurs : car, outre qu'elle porte son gage en elle-même, elle est revêtue de la signature de l'État, qui la lance dans la circulation comme une lettre de change, et assurée de l'acceptation du public. Par analogie, je dis que des meubles, des souliers, et tous autres produits, sont reconnus valeurs faites, non pas lorsque la confection en est achevée et qu'ils sont exposés à la vente, comme vous le dites ; mais après qu'ils ont été appréciés contradictoirement, que la valeur en a été fixée, la livraison effectuée; et cela encore, seulement, pour celui qui les achète, ou qui consent à les reprendre au même prix. C'est ainsi, vous ai-je dit, que le produit devient capital ; et il n'est capital que pour l'acquéreur, qui s'en fait soit un instrument, soit un élément de reproduction. Pour celui là, dis-je, et pour lui seul, le produit devient valeur faite, en un mot, capital.

Ici, monsieur, j'ai du moins l'avantage que vous ne me contredirez point. Je suis l'auteur de la définition; je sais ce que j'ai voulu dire ; vos paroles déposent de ce que vous avez entendu. Or, je vous le répète, vous ne me comprenez pas.

Cependant, et sans y regarder de si près, vous prenez ma définition du capital pour bonne; vous dites qu'elle suffit à la discussion. Vous reconnaissez donc, implicitement, que *capital* et *produit* sont, dans la société, termes synonymes ; conséquemment, que toute opération de crédit se résout, à peine de fraude, dans un échange : deux choses que vous aviez d'abord niées, et que je vous féliciterais d'avoir enfin comprises, s'il m'était possible de croire que vous donnez à mes paroles le sens que je leur applique. Quoi de plus fécond, en effet, que cette analyse : Puisque la valeur n'est autre chose qu'une proportion, et que tous les produits sont nécessairement proportionnels entre eux, il s'ensuit qu'au point de vue social les produits sont toujours valeurs et valeurs faites : la différence, pour la société, entre capital et produit, n'existe pas. Cette différence est toute subjective aux individus : elle vient de l'impuissance où ils se trouvent d'exprimer la proportionnalité des produits en nombre exact et de leurs efforts pour arriver à

une approximation. Car, ne l'oublions pas : la loi secrète de l'échange, la règle absolue des transactions, loi non écrite mais intuitive, règle non de convention mais de nature, c'est de conformer le plus possible les actes de la vie privée aux formules de la vie sociale.

Or, et c'est ce qui fait naître mes doutes, cette définition, si profonde et si nette, du capital, que vous trouvez bon d'accepter ; cette identité du capital et du produit, du crédit et de l'échange, tout cela, monsieur, est la négation de votre théorie de l'intérêt, et certes, vous ne vous en doutiez pas ! Dès lors, en effet, que la formule de J.-B. Say, *les produits s'échangent contre les produits*, est synonyme de cette autre, *les capitaux s'échangent contre les capitaux* ; que la définition du capital par vous acceptée n'est autre chose que cette synonymie ; que tout concourt, dans la société, à rendre les faits de commerce de plus en plus conformes à cette loi ; il est évident, *à priori*, qu'un jour doit venir où les relations de prêt, loyer, fermage, intérêt, et autres analogues, seront abolies et converties en rapports d'échange ; et qu'ainsi la prestation des capitaux, devenant simplement échange de capitaux, et toutes les affaires se réglant au comptant, l'intérêt devra disparaître. L'idée d'usure, dans cette définition du capital, implique contradiction.

C'est ce que vous eussiez infailliblement compris, si, tout en adoptant ma définition du capital, vous lui aviez accordé une seule minute de réflexion. Mais croire que vous allez réfléchir sur vos propres notions ; s'imaginer qu'après avoir admis un principe, vous en adopterez les conséquences, le mouvement et les lois ; c'est, j'en ai fait la triste expérience, se tromper étrangement. Raisonner, pour vous, c'est contredire à tort et à travers, sans suite et sans méthode. La notion glisse sur votre esprit sans le pénétrer. Vous prenez le mot, que vous appliquez ensuite à votre guise, et suivant les préoccupations de votre esprit : vous laissez l'idée, le germe, qui seul féconde l'intelligence et dénoue les difficultés.

Je n'avais rien épargné, cependant, pour vous éclairer sur le sens et la portée de ma définition et vous mettre en garde contre elle. Désespérant de vous la faire concevoir par la seule méthaphysique du langage, je l'avais réduite en équations, pour ainsi dire, algébriques. Car, qu'est-ce que la science du comptable, dont j'ai fait usage à cette occasion, sinon une sorte d'algèbre ? Mais voici bien une autre affaire. Vous raisonnez de la tenue des livres absolument comme de la valeur faite : il vous était réservé, après avoir accepté une définition sans en comprendre les termes, sans en apercevoir les conséquences,

d'en nier encore la démonstration. Mais, monsieur, la démonstration, c'est la définition : où donc en êtes-vous?

Je lis dans votre lettre du 3 février :

« Ayant imaginé ces données, vous dressez la comptabilité « de A, de B, et celle de la Banque. *Certes, cette comptabilité,* « *les données étant admises, est irréprochable. Mais peut-on ad-* « *mettre vos données?* sont-elles conformes à la nature des « hommes et des choses? »

Ceci, j'ose vous le dire, est le renversement de l'arithmétique et du sens commun. Jamais, monsieur, si vous aviez eu la plus légère teinture de comptabilité, vous n'eussiez écrit de pareilles lignes. Vous auriez su que si, comme vous êtes forcé de l'avouer, *ma comptabilité est irréprochable,* les données économiques sur lesquelles je l'ai établie sont, dans le premier système, qui est le vôtre, nécessairement fausses; dans le second, qui est le mien, nécessairement vraies. Telle est l'essence de la comptabilité, qu'elle ne dépend pas de la certitude de ses données; elle ne souffre pas de *données fausses;* elle est, par elle-même, et malgré la volonté du comptable, la démonstration de la vérité ou de la fausseté de ses propres données. C'est en vertu de cette propriété que les livres du négociant font foi en justice, non-seulement pour lui, mais contre lui; l'erreur, la fraude, le mensonge, les fausses données, enfin, sont incompatibles avec la tenue des livres. Le banqueroutier est condamné sur le témoignage de ses écritures beaucoup plus que sur la dénonciation du ministère public. Telle est, vous dis-je, l'incorruptibilité de cette science, que j'ai signalée, dans mon *Systèmes des Contradictions économiques,* comme la plus belle application de la métaphysique moderne.

Vous parlez de *fausses données.* Mais la donnée sur laquelle j'ai établi ma comptabilité est précisément la vôtre, la donnée du *Capital productif d'intérêt.* Cette donnée étant pour vous réputée vraie, je la soumets à l'épreuve de la comptabilité. J'en fais autant pour la donnée contraire, qui est celle que je défends. L'opération faite, vous la proclamez irréprochable : mais comme elle conclut contre vous, vous vous récriez que *les données sont fausses.* Je vous demande, monsieur Bastiat, ce que vous avez voulu dire.

Certes, je ne m'étonne plus, à présent, qu'à force de ne pas voir dans une définition ce qui y est, vous ayez fini par y découvrir ce qui n'y est point, et que, de bévue en bévue, vous soyez tombé dans la plus inconcevable hallucination. Où donc avez-vous vu, dans cette comptabilité irréprochable, bien que, selon vous, la donnée en soit fausse, que le système de crédit

que je défends, c'est le *papier-monnaie?* Je vous défie de citer un seul mot de moi, dans cette longue controverse, qui vous autorise à dire, comme vous le faites, et, je crois, pour vous tirer d'embarras, que la théorie du crédit gratuit, c'est la théorie des assignats. Je n'ai pas dit un mot du système que je voudrais voir substitué à celui qui nous gouverne, et dans lequel je persiste à voir la cause de tous les malheurs de la société. Vous n'avez pas voulu qu'il fût mis en discussion, ce système; *vous êtes resté sur votre terrain*; tout ce que j'ai pu faire, ç'a été de vous prouver, sans toutefois me faire comprendre, que la pratique de l'intérêt mène droit à la pratique de la gratuité, et que l'heure est sonnée d'accomplir cette révolution. De mon système, à moi, il n'a jamais été question. J'ai résonné constamment sur vos données; je me suis tenu, avec vous, dans les us et coutumes du capital. Relisez ma lettre du 31 décembre: il ne s'agit point là de la *Banque du Peuple*, mais bien de la BANQUE DE FRANCE, de cette Banque privilégiée, gouvernée par M. d'Argout, que vous ne soupçonnez point, sans doute, d'être partisan du papier-monnaie, ni de la monnaie de papier, ni des assignats; de cette Banque, enfin, qui, depuis la réunion des banques départementales, et l'émission des billets à cent francs, a vu continuellement augmenter son encaisse; qui possède aujourd'hui 472 millions de lingots et d'espèces; qui finira par engloutir dans ses caves un milliard de numéraire, pour peu que l'administration réduise encore la coupure des billets, établisse d'autres succursales, et que les affaires reprennent; c'est de cette Banque-là que je vous ai entretenu: l'auriez-vous prise, par hasard, pour une hypothèse, et ses 472 millions d'espèces pour une utopie?

Voici ce que je vous ai dit:

Le capital de la Banque de France est de 90 millions; son encaisse de 472 millions; soit donc un capital, réalisé ou garanti, de 382 millions, appartenant au Peuple français, et sur lequel la Banque ne doit percevoir aucun intérêt.

Or, les intérêts dûs par la Banque à ses actionnaires étant de 4 pour 100 sur un capital de 90 millions; les frais d'administration, risques compris, 1/2 pour 100; l'accumulation des espèces se faisant d'une manière progressive, et la somme des émissions pouvant, sans danger, être d'un tiers supérieure à celle de l'encaisse: je dis que la Banque de France peut, que si elle peut elle doit, à peine de concussion et de vol, réduire le taux de ses escomptes à 1 pour 100, et organiser le crédit foncier, en même temps que le crédit commercial. Que me parlez-vous donc de papier-monnaie, d'assignats, de cours

forcé, de maximum, de débiteurs insolvables, d'emprunteurs sans bonne foi, de travailleurs débauchés, et autres balivernes! Que la Banque de France fasse son métier avec prudence et sévérité, comme elle a fait jusqu'à présent; ce n'est pas mon affaire. Je dis qu'elle a le pouvoir et le devoir de faire le crédit et l'escompte, à ceux à qui elle a coutume de le faire, à 1 pour 100 l'an, commission comprise. M. Bastiat me fera-t-il une fois l'honneur de m'entendre?

M. BASTIAT. « Pour que les billets d'une Banque soient reçus, « il faut qu'ils inspirent confiance;

« Pour qu'ils inspirent confiance, il faut que la Banque ait « des capitaux;

« Pour que la Banque ait des capitaux, il faut qu'elle les « emprunte, et conséquemment qu'elle en paye l'intérêt;

« Si elle en paye l'intérêt, elle ne peut les prêter sans inté- « rêt. »

MOI. Eh bien! monsieur, la Banque de France a trouvé des capitaux sans intérêts; elle possède, en ce moment, 382 millions qui ne lui appartiennent pas; elle en aura, quant elle voudra, le double à pareille condition. Doit-elle faire payer un intérêt?

M. BASTIAT. « Le temps est précieux. Le temps, c'est de l'ar- « gent, disent les Anglais. Le temps, c'est l'étoffe dont la vie « est faite, dit le Bonhomme Richard.

« Faire crédit, c'est accorder du temps.

« Sacrifier du temps à autrui, c'est lui sacrifier une chose « précieuse: un pareil sacrifice ne peut être gratuit. »

MOI. Vous n'y arriverez donc jamais! Je vous ai dit, et je vous répète, qu'en matière de crédit, ce qui fait qu'on a besoin de temps, c'est la difficulté de se procurer de l'argent; que cette difficulté tient surtout à l'intérêt exigé par les détenteurs d'argent; en sorte que si l'interêt était zéro, la durée du crédit serait aussi zéro. Or, la Banque de France, dans les conditions que lui fait le public depuis la Révolution de Février, peut réduire son intérêt presque à zéro : qui, de vous ou de moi, tourne dans le cercle?

M. BASTIAT. « Ah! oui... il me semble... je crois comprendre « enfin ce que vous voulez dire. Le public a renoncé, en faveur « de la Banque, à l'intérêt de 382 millions de billets qui cir- « culent sous sa seule garantie. Vous demandez s'il n'y aurait « pas moyen de faire profiter le public de cet intérêt, ou, ce « qui revient au même, d'organiser une Banque nationale, qui « ne perçût pas d'intérêts. Si je ne me trompe, c'est sur l'ob- « servation de ce phénomène que se fonde votre invention.

« Ricardo avait conçu un plan moins radical, mais analogue, « et je trouve dans Say ces lignes remarquables :

« Cette idée ingénieuse ne laisse qu'une question non résolue. Qui de« vra jouir de l'intérêt de cette somme considérable, mise dans la circula« tion ? Serait-ce le gouvernement ? Ce ne serait pour lui qu'un moyen « d'augmenter les abus, tels que les sinécures, la corruption parlemen« taire, le nombre des délateurs de la police, et les armées permanentes. « Serait-ce une compagnie financière, comme la Banque d'Angleterre, la « Banque de France ? Mais à quoi bon faire à une compagnie financière le « cadeau des intérêts payés en détail par le public ?... Telles sont les ques« tions qui naissent à ce sujet : peut-être ne sont-elles pas insolubles. « Peut-être y a-t-il des moyens de rendre hautement profitable au public « l'économie qui en résulterait ; mais je ne suis pas appelé à développer « ici ce nouvel ordre d'idées. »

MOI. Eh! monsieur, votre J.-B. Say, avec tout son génie, est un sot. La question est toute résolue : c'est que le Peuple, qui fait les fonds, le Peuple, qui est ici le seul capitaliste, le seul commanditaire, le vrai propriétaire ; le Peuple, qui seul doit profiter de l'intérêt ; le Peuple, dis-je, ne doit pas payer d'intérêts. Est-il au monde quelque chose de plus simple et de plus juste ?

Ainsi, vous convenez, sur la foi de Ricardo et de J.-B. Say, qu'il existe *un moyen de faire profiter le public*, je cite vos propres expressions, *des intérêts qu'il paye à la Banque*, et que ce moyen, c'est d'organiser une Banque nationale, faisant crédit à zéro d'intérêt ?

M. BASTIAT. Non pas cela, Dieu m'en préserve ! Je reconnais, il est vrai, que la Banque ne doit pas profiter des intérêts payés par le public pour un capital appartenant au public ; je conviens de plus qu'il existe un moyen de faire profiter desdits intérêts le public. Mais je nie que ce moyen soit celui que vous indiquez, à savoir l'organisation d'une banque nationale ; je dis et j'affirme que ce moyen, c'est la *liberté des banques* !

« Liberté des banques ! Liberté du crédit ! Oh ! pourquoi, monsieur Proudhon, votre brûlante propagande n'a-t-elle pas pris cette direction ?... »

Je fais grâce au lecteur de votre péroraison, dans laquelle vous déplorez mon endurcissement, et m'adjurez, avec un sérieux comique, de substituer à ma formule : *Gratuité du crédit*, la vôtre : *Liberté du crédit*, comme si le crédit pouvait être plus libre que lorsqu'il ne coûte rien ! Je n'ai veine au corps, sachez-le bien, qui résiste à la liberté du crédit : en fait de banque, comme en fait d'enseignement, la liberté est ma loi suprême. Mais je dis que jusqu'à ce que la liberté des banques

et la concurrence des banquiers fasse jouir le public des intérêts qu'il leur paye, il serait bon, utile, constitutionnel, et d'une économie tout à fait républicaine, de créer, au milieu des autres banques, et en concurrence avec elles, une banque nationale faisant provisoirement crédit à 1 ou 1/2 pour 100, au risque de ce qui en arriverait. Vous répugne-t-il de faire de la Banque de France, par le remboursement de ses actionnaires, cette Banque nationale que je propose? Alors, que la Banque de France restitue les 372 millions d'espèces qui appartiennent au public, et dont elle n'est que la détentrice. Avec 372 millions on peut très-bien organiser une banque, qu'en pensez-vous? et la plus grosse de l'univers. En quoi donc cette banque, formée par la commandite de tout le Peuple, ne serait-elle pas libre? Faites cela seulement, et quand vous aurez attaché ce grelot révolutionnaire, quand vous aurez de la sorte édicté le premier acte de la République démocratique et sociale, je me charge de vous déduire les conséquences de cette grande innovation. Vous saurez alors quel est mon système.

Quant à vous, monsieur Bastiat, qui, économiste, vous moquez de la métaphysique, dont l'économie politique n'est que l'expression concrète; qui, membre de l'Institut, ne savez pas même où en est la philosophie de votre siècle; qui, auteur d'un livre intitulé *Harmonies économiques*, probablement par opposition aux *Contradictions économiques*, ne concevez rien aux harmonies de l'histoire, et ne voyez dans le progrès qu'un désolant fatalisme; qui, champion du capital et de l'intérêt, ignorez jusqu'aux principes de la comptabilité commerciale; qui, concevant enfin, à travers les ambages d'une imagination effarée, et sur la foi de vos auteurs beaucoup plus que d'après votre intime conviction, qu'il est possible d'arganiser, avec les fonds du public, une banque faisant crédit sans intérêt, continuez cependant à protester, au nom de la *Liberté du Crédit*, contre la GRATUITÉ DU CRÉDIT : vous êtes sans doute un bon et digne citoyen, un économiste honnête, un écrivain consciencieux, un représentant loyal, un républicain fidèle, un véritable ami du Peuple : mais, vos dernières paroles me donnent le droit de vous le dire, scientifiquement, monsieur Bastiat, vous êtes un homme mort.

P.-J. PROUDHON.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

LA VOIX DU PEUPLE 1849

(Suite)

(1850)

LE PEUPLE DE 1850.

INTÉRÊT ET PRINCIPAL

(Articles extraits de la *Voix du Peuple*).

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME

Imprimerie de L. Toinon et Cᵉ, à Saint-Germain.

Imprimerie L. Toinon et Cie, à Saint Germain.





